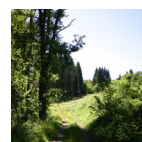
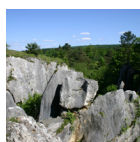
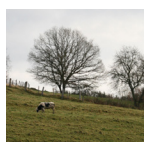


Programme Communal de Développement Rural

PARTIE I : DESCRIPTION DES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES



DÉCEMBRE 2017

Table des matières

Préambule	5
Partie 1 : Présentation succincte des caractéristiques générales de la commune	6
Partie 2 : Description des caractéristiques géographiques, environnementales, sociales et économiques de la commune	13
2.1 Contexte général	15
2.1.1 Localisation géographique	15
2.1.2 Aperçu historique de la commune	16
2.2 Structure physique	19
2.2.1 Généralités	19
2.2.2 Relief	19
2.2.3 Hydrographie	20
2.2.4 Géologie et hydrogéologie	26
2.2.5 Pédologie – Aptitude des sols	27
2.2.6 Climat	28
2.3 Structure naturelle	30
2.3.1 Structure naturelle et maillage écologique	30
2.3.2 Les sites naturels protégés	32
2.3.3 Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)	35
2.3.4 Les arbres et haies remarquables	36
2.3.5 La faune et la flore	36
2.3.6 Associations actives	38
2.3.7 La sensibilisation et les actions menées en faveur de l'environnement	38
2.4 Environnement	43
2.4.1 La qualité de l'air	43
2.4.2 Energie	45
2.4.3 Gestion de l'eau	46
2.4.4 Gestion des déchets	48
2.4.5 Inventaire des pollutions (Fondation du Gouverneur Close, 1997)	49
2.4.6 Le Parc Naturel Viroin-Hermeton (PNVH)	51
2.5 Structure paysagère	53
2.5.1 Contexte général	53
2.5.2 Evaluation paysagère	54
2.6 Occupation du sol	58
2.6.1 Occupation du sol	58
2.7 Aménagement du territoire et urbanisme	61
2.7.1 Mode de gestion de l'urbanisme communal	61
2.7.2 Plan de Secteur	61
2.7.3 Plan communal d'aménagement (PCA)	70
2.7.4 Le règlement communal d'urbanisme	72
2.7.5 Le schéma de structure communal	72
2.7.6 Règlement général sur les bâtisses en site rural (RBSR)	73
2.7.7 La Maison de l'Urbanisme	75
2.8 Structure et caractéristiques du bâti	76
2.8.1 Epoque d'implantation du bâti	76
2.8.2 Typologie du bâti dans les villages	79
2.8.3 Typologie du bâti en dehors des villages	83
2.8.4 Patrimoine architectural	84
2.9 Patrimoine	86
2.9.1 Monuments et sites classés	86
2.9.2 Sites archéologiques	91
2.9.3 Patrimoine monumental	92
2.10 Logement - Immobilier	93
2.10.1 Le parc de logements	93

2.10.2	L'état général du logement	93
2.10.3	Le marché du logement	94
2.10.4	Le logement permanent dans les campings	95
2.10.5	Les secondes résidences	96
2.10.6	L'offre en logements sociaux	96
2.10.7	Programme communal d'action en matière de logement	97
2.10.8	La valorisation éventuelle des biens publics.....	99
2.10.9	Les permis d'urbanisme et les permis d'urbanisation	104
2.10.10	Permis de lotir	105
2.11	La population	108
2.11.1	Evolution du nombre d'habitants	108
2.11.2	Répartition spatiale de la population.....	108
2.11.3	Densité de population	110
2.11.4	Les mouvements démographiques.....	110
2.12	Profil social de la commune	112
2.12.1	Pyramide des âges	112
2.12.2	Les ménages.....	113
2.12.3	Les revenus.....	114
2.12.4	Les ayants droit au revenu d'intégration sociale.....	116
2.12.5	La population étrangère	116
2.13	La population active	118
2.13.1	Caractéristiques de la population active	118
2.13.2	Caractéristiques de la population non active	123
2.14	Economie locale	127
2.14.1	Généralités.....	127
2.14.2	Les pôles d'emploi proches	127
2.14.3	Les déplacements professionnels	128
2.14.4	Les entreprises	129
2.14.5	Groupement Economique Sud-Entre-Sambre-et-Meuse (GECO)	132
2.14.6	Le BEP, Bureau Economique que la Province de Namur	133
2.14.7	Les zones d'activités économiques les plus proches	135
2.14.8	L'Agence de développement local (ADL)	135
2.15	Secteurs d'activité	136
2.15.1	Le secteur primaire	136
2.15.2	Le secteur secondaire.....	148
2.15.3	Le secteur tertiaire	148
2.16	Enseignement	152
2.16.1	Les écoles	152
2.17	Services à la population	155
2.17.1	Les services communaux	155
2.17.2	Les services sociaux.....	160
2.17.3	Les services à l'enfance et à la jeunesse	161
2.17.4	Les services au troisième âge	166
2.17.5	Les services aux personnes handicapées.....	166
2.17.6	Hôpitaux et services en matière de soins	167
2.17.7	Les services fédéraux et régionaux	168
2.17.8	L'accès aux technologies de l'information et de la communication	169
2.17.9	Les autres services	170
2.18	Développement culturel, sportif et touristique	172
2.18.1	La culture	172
2.18.2	Le sport	179
2.18.3	Le tourisme	185
2.19	Mobilité	198
2.19.1	Les voies de communication.....	198
2.19.2	La sécurité routière	203
2.19.3	Les actions menées en faveur de la mobilité.....	205
2.20	Espaces publics	209

2.20.1	Les espaces publics.....	209
2.21	Equipements et réseaux d'infrastructures techniques	215
2.21.1	Production, transport et distribution d'électricité	215
2.21.2	La distribution d'eau.....	215
2.21.3	Transport et distribution du gaz naturel	215
2.21.4	Réseau de téléphonie fixe	215
2.21.5	Réseau de télécommunication mobile.....	215
2.21.6	La récolte et le traitement des déchets	215
2.21.7	Balise radiologique.....	216
2.21.8	Centre Physique du Globe (CPG)	216
Partie 3 :	Gestion communale	217
3.1	Déclaration de politique communale	218
3.2	Composition du Conseil communal et organigramme des services communaux	219
3.2.1	Composition du Collège communal et du Conseil communal	219
3.2.2	Organigramme des services communaux	219
3.3	Programme des infrastructures et équipements	220
3.3.1	Programme triennal des travaux.....	220
3.4	Moyens humains et financiers mis en œuvre par la commune.....	221
3.4.1	Présentation des moyens humains.....	221
3.4.2	Affiliations aux intercommunales et sociétés privées	221
3.4.3	Présentation des moyens financiers	221
3.5	Propriétés publiques.....	224
3.5.1	Les propriétés publiques.....	224
Partie 4 :	Analyse des plans réglementaires et schémas d'aménagement	226
4.1	Documents régionaux et supra-communaux	227
4.1.1	Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)	227
4.1.2	Lignes de Force	229
4.1.3	Plan Wallon de Développement Rural (PWDR)	230
4.1.4	Règlements généraux d'urbanisme	234
4.1.5	Les Fonds Structurels Européens	235
4.2	Documents communaux.....	237
4.2.1	Programme communal de développement rural (PCDR)	237
Partie 5 :	Diagnostic de la situation de Viroinval.....	242
5.1	synthèse « AFOM ».....	243
Bibliographie et sources de documentation		261
Bibliographie et sources de documentation.....		262
Ouvrages et livres		262
Documents et rapport d'études		262
Brochures et folders.....		262
Cartographie		263
Sites internet.....		263
Annexes.....		264
Liste des annexes.....		265

PRÉAMBULE



PREAMBULE

Le présent document constitue la partie 1 – Description des caractéristiques socio-économiques du Programme Communal de Développement Rural de la Commune de Viroinval.

Il présente un portrait de l'entité tant d'un point de vue des caractéristiques physiques qu'humaines. Il est accompagné d'illustrations, de graphiques et de cartes pour en faciliter la compréhension. Le dossier cartographique ainsi que les annexes se trouvent à la fin de la partie 1.

Par thème, une analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces portant sur le territoire est dressée dans le but de dégager des enjeux et des projets à mettre en œuvre dans la suite du PCDR.

Titre 1

PRÉSENTATION SUCCINTE DES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA COMMUNE



Le tableau présenté ci-dessous offre une vue rapide des principales modifications qu'a connu la commune de Viroinval entre la réalisation de la phase diagnostic (réalisée en 2012) et la finalisation du programme (2017). Cette mise à jour n'est pas exhaustive.

Localisation générale et données administratives		Mise à jour (2017)	Tendance par rapport à 2012
⇒ <i>Nom de la Commune</i>	Commune de Viroinval		
<i>Province</i>	Namur		
<i>Arrondissement administratif</i>	Philippeville		
<i>Arrondissement judiciaire</i>	Dinant	Namur	
<i>Communes limitrophes</i>	Couvin, Philippeville, Doische		
<i>Communes limitrophes françaises</i>	Vireux-Molhain, Fumay		
<i>Superficie totale</i>	12.122 ha		
<i>Nombre de villages</i>	8 (Dourbes, Le Mesnil, Mazée, Nismes, Oignies-en-Thiérache, Olloy-sur-Viroin, Treignes, Vierves-sur-Viroin)		
Milieu physique, naturel et humain			
<i>Régions agro-géographiques</i>	« Fagne-Famenne » au Nord de la vallée du Viroin et « Ardenne » au Sud		
<i>Relief</i>	Entre 121 et 385 mètres		
<i>Bassin hydrographique</i>	Bassin du Viroin au Nord et de la Meuse au Sud		
<i>Cours d'eau principaux</i>	Le Viroin, l'Eau Noire, le Ruisseau d'Alisse, le Ruisseau de Luve		
<i>Occupation du sol (2011)</i>	⇒ 2,9 % de terrains artificialisés ; ⇒ 94,6 % de terrains non artificialisés ; • 7,4 % de cultures ; • 14,1 % de prairies ; • 0,4 % de vergers ; • 65,5 % de forêts ; ⇒ 2,5 % de surfaces non cadastrées.	⇒ Faible augmentation de la proportion des terrains : 3,0 % de terrains artificialisés en 2017 (Iweps)	+ - = = = - =
<i>Réserve forestière</i>	1 réserve forestière (48,3 ha)	=	=
<i>Réserve naturelle reconnue</i>	⇒ 2 domaniales ⇒ 4 réserves agréées ⇒ 2 agréées et protégées	⇒ + 1 nouvelle réserve domaniale (Ardoisière des Pauvres) ⇒ Réserve agréées : informations manquantes ⇒ 2 agréées et protégées	+ ? =

<i>Zone Natura 2000</i>	4 zones Natura 2000 pour un total de 2.421,3 ha : ⇒ BE35030 – La Calestienne entre Frasnes et Doische (2.868 ha dont 1.799 à Viroinval) ⇒ BE35031 – Bassin ardennais de l'Eau Noire (220 ha dont 34 à Viroinval) ⇒ BE35032 – Bassin ardennais du Viroin (565 ha) ⇒ BE35033 – Vallée du ruisseau d'Alisse (24 ha)	=	=
<i>Zone Humide d'Intérêt Biologique</i>	1 ZHIB : « Fond de Noye »	=	=
<i>Site de Grand Intérêt Biologique</i>	74 SGIB	Informations manquantes	?
<i>Cavité souterraine d'intérêt scientifique</i>	3 cavités : « le Trou Maillard », « la Grotte du Pont d'Avignon » et « l'Ardoisière d'Oignies »	=	=
<i>Plan Communal de Développement de la Nature</i>	PCDN approuvé en 1998	Informations manquantes	?
Aménagement du territoire normatif			
<i>Schéma de Développement de l'Espace Régional¹</i>	⇒ Entouré par deux pôles d'appui en milieu rural (Couvin et Philippeville), par un point d'appui touristique (Chimay) et par un pôle régional (Charleville-Mézières).	Territoire non repris dans le projet de nouveau SDER	
<i>Plan de Secteur</i>	⇒ 8 % des surfaces destinées à l'urbanisation dont 50,8 % à de l'habitat ; ⇒ 92 % des surfaces ne sont pas destinées à l'urbanisation (11.130 ha) dont : - 18,9 % en zone agricole ; - 71,6 % en zone forestière ; - 4,5 % en zone d'espaces verts ; - 4,5 % en zone naturelles ; - 0,4 % en plan d'eau ; ⇒ 0,2 % (27,5 ha) en Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC)	=	=
<i>Schéma de Structure communale²</i>	Oui	=	=

¹ Nouvelle appellation CoDT : Schéma de Développement du Territoire (SDT)

² Nouvelle appellation CoDT : Schéma de Développement Communal (SDC)

<i>Règlement Communal d'Urbanisme³</i>	Non	=	=
<i>Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité</i>	Oui	Renouvellement en 2017	=
<i>Plans Communaux d'Aménagement (PCA)⁴</i>	8 PCA (1 à Nismes, 4 à Oignies et 3 à Olloy)	=	=
<i>Sites d'activité économique désaffectés/SAR</i>	3 sites (l'ancienne tannerie « Houben », les anciens fours à chaux de Treignes et les anciens fours à chaux de Nismes)	Nouveau site (2012): Garre D'olloy Site de l'ancienne tannerie « Houben » en cours de réhabilitation	=
<i>Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural⁵</i>	Oui	Se rajoute le site de « Matignolle » en 2009	+
<i>Monuments classés</i>	9 monuments et 11 sites sont classés	=	=
<i>Zone protégée en matière d'urbanisme⁶</i>	Non	=	=
Démographie			
<i>Nombre total d'habitants</i>	5821 habitants en 2010	5755 habitants en 2017 (IWEPS)	- 66 habitants
<i>Evolution de la population</i>	Croissance de 1,58 % entre 1998 et 2008	Croissance de 0,28 % entre 2008 et 2017 (IWEPS)	- 1,3 % de croissance
<i>Densité de population</i>	48,9 hab/km ² en 2011	47,6 hab/km ² en 2014 (IWEPS)	- 1,3 hab/km ²
<i>Répartition de la population</i>	Au 31 décembre 2010 : ⇒ 31,2 % de la population à Nismes ; ⇒ 16,4 % à Olloy ; ⇒ 15,1 % à Oignies ; ⇒ 10,2 % à Treignes ; ⇒ 9,8 % à Mazée ; ⇒ 8,5 % à Vierves ;	Au 1 ^{er} décembre 2017 : ⇒ 30,4% à Nismes ; ⇒ 15,4% à Olloy ; ⇒ 17,2% à Oignies ; ⇒ 10,0% Treignes ; ⇒ 9,5% à Mazée ; ⇒ 8,8% à Vierves ;	- 0,8% - 1,0 % +2,1 % - 0,2% - 0,3% + 0,3%

³ Nouvelle appellation CoDT : Guide Communal d'Urbanisme (GCU)

⁴ Nouvelle appellation CoDT : Schéma d'Orientation Local (SOL)

⁵ Nouvelle appellation CoDT : Guide Régional d'Urbanisme (GRU)

⁶ Nouvelle appellation CoDT : Guide Régional d'Urbanisme (GRU)

	⇒ 6,4 % à Dourbes ; ⇒ 2,4 % à Le Mesnil.	⇒ 6,4 % à Dourbes ⇒ 2,4 % à Le Mesnil.	= =
<i>Pourcentage de population étrangère</i>	4,2 % en 2011	4,01 % en 2017	- 0,9 %
<i>Répartition de la population globale par groupes d'âges (2004)</i>	⇒ 23,5 % de moins de 20 ans ; ⇒ 24,5 % de 20 à 39 ans ; ⇒ 27,7 % de 40 à 59 ans ; ⇒ 24,3 % de 60 ans.	⇒ 20,4 % de moins de 20 ans ; ⇒ 23,1 % de 20 à 39 ans ; ⇒ 28,0 % de 40 à 59 ans ; ⇒ 28,5 % de 60 ans.	⇒ - 11,3 % de moins de 20 ans ; ⇒ - 3,5 % de 20 à 39 ans ; ⇒ + 3,2 % de 40 à 59 ans ; ⇒ +19,2 % de plus de 65 ans en 2017 (IWEPS).
Logement et foncier			
<i>Nombre de logements</i>	3.572 en 2007	3.768 en 2017 (CapRu)	+ 196 logements
<i>Pourcentage de maison familiale séparée (4 façades)</i>	23 % en 2007	24,3 % en 2016 (CapRu)	+ 1,3 %
<i>Nombre de logements sociaux</i>	45 logements sociaux	50 logements sociaux	+
<i>Nombre de logements inoccupés</i>	17 logements taxés en raison de leur inoccupation par an	Environ 100 logements	+
Emploi, travail et chômage			
<i>Taux d'activité</i>	64,6 % en décembre 2011	63,9 % en octobre 2017 (Forem)	- 0,7 %
<i>Taux d'emploi</i>	50,1 % en décembre 2011	49,6 % en octobre 2017 (Forem)	- 0,5 %
<i>Taux de chômage</i>	22,4 % le 1 ^{er} janvier 2012	22,4 % en moyenne en 2015 (IWEPS)	=
<i>Nombre d'indépendants</i>	359 en 2010 selon l'INASTI	372 en 2016 (IWEPS)	+ 13 indépendants
<i>Nombre de salariés</i>	⇒ 679 salariés en 2010 ; ⇒ 550 en 2001 ; ⇒ + 129 salariés entre 2001 et 2010.	⇒ 662 salariés en 2014	- 17 salariés
<i>Parc d'activités économiques</i>	Non	Non	=
Agriculture			
<i>Nombre d'exploitations agricoles</i>	35 en 2010	28 en 2015 (CAPRU)	- 7 exploitations (- 20 %)
<i>Evolution du nombre d'exploitations agricoles</i>	Disparition de 35 exploitations entre 1980 et 2010 (soit - 1,2 exploitation/an)	Disparition de 7 exploitations entre 2010 et 2015 (soit - 1,4 exploitation/an)	Moyenne plus faible de 0,2 exploitations par an

⇒ <i>Type d'exploitation</i>	Essentiellement élevage	Essentiellement élevage (et une part de plus en plus importante de fourrages)	=
Enseignement et formation			
⇒ <i>Ecoles primaires et maternelles</i>	11 implantations (réseau communal et libre)	=	=
⇒ <i>Nombre d'élèves du maternel et du primaire</i>	518 en septembre 2010	482 pour l'année 2015 - 2016	Diminution de 36 élèves
<i>Enseignement supérieur et universitaire</i>	/	=	=
Services administratifs et sociaux. Vie communale			
<i>Nombre de conseillers communaux</i>	11	=	=
<i>Nombre de membres du collège communal</i>	6	=	=
<i>Service d'incendie local</i>	Service Régional Incendie de Couvin	=	=
<i>Zone de police</i>	Couvin - Viroinval	=	=
<i>Nombre de personnes recevant un revenu d'insertion sociale</i>	57 en 2011	88 en 2017	+
<i>Accueil de la petite enfance</i>	12 places en maison communale de l'accueil d'enfant	=	=
<i>Accueil du 3^{ème} âge</i>	113 places en 2012	114 places en 2017	+ 1 place
<i>Nombre de paroisses catholiques</i>	8	=	=
Vie associative et loisirs			
⇒ <i>Jeunesse</i>	Plusieurs associations de jeunesse	Intégration de la Plateforme-Jeunesse à la Maison des Jeunes de Viroinval	=
<i>Faire la fête</i>	Nombreuses manifestations dont des carnivals, des journées sportives, des événements à thèmes, etc.	Idem	=
<i>Musique et théâtre</i>	Plusieurs associations musicales	=	=
<i>Sports et loisirs actifs</i>	93 associations sportives, socio-culturelles, de loisirs et folkloriques	87 associations	-
<i>Equipements sportifs et culturels</i>	Plusieurs infrastructures sportives et culturelles, 1 centre culturel, salles des fêtes, maison communale, etc.	Nouvelles infrastructures de football à Nismes, nouvelles salles de sport privées	+

Tourisme			
<i>Principales attractions touristiques et de loisirs</i>	Le Chemin de fer à vapeur des Trois Vallées et son musée, le train routier touristique « l'Espérance », les Jardins d'O de Nismes, des circuits balisés de randonnées de promenade, de VTT, le Parc Naturel Viroin-Hermeton, etc.	=	=
<i>Tourisme rural et meublés de tourisme</i>	31 gîtes ruraux, 3 chambres d'hôtes, 1 village de vacances, 5 hôtels, 13 campings, 5 hébergements de groupes.	⇒ Disparition d'une chambre d'hôtes ; ⇒ Disparition d'un gîte ; ⇒ Un hébergement de groupes supplémentaire ; ⇒ Moindre nombre de campings mais capacité égale à 2012	=
<i>Secondes résidences</i>	868 secondes résidences en 2011	835 secondes résidences en 2017	-
Mobilité			
<i>Nombre de voiries régionales</i>	⇒ N99 Chimay - Doische ; ⇒ N939 Mariembourg – Nismes ; ⇒ N963 Treignes - Najauje ; ⇒ N990 Olloy - Fumay ; ⇒ N998 Mazée – Le Mesnil ; ⇒ Proximité de la N5.	=	=
<i>Nombre de lignes ferrées</i>	Pas de ligne SNCB sur le territoire – Gares les plus proches : Couvin ou Mariembourg.	=	=
<i>Nombre de ligne de bus</i>	3 lignes TEC	=	=
<i>Nombre d'accidents</i>	132 en 2003 et 2004 (soit 66/an)	Informations manquantes	?
<i>Plan de mobilité</i>	Oui	Informations manquantes	?
<i>Plan communal cyclable</i>	Non	=	=
<i>Plan pédestre communal</i>	Non	=	=
<i>Autres</i>	///		

Titre 2

DESCRIPTION DES CARACTÉRISTIQUES GÉO- GRAPHIQUES, ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET ÉCONOMIQUES DE LA COMMUNE

- 2.1 CONTEXTE GÉNÉRAL
- 2.2 STRUCTURE PHYSIQUE
- 2.3 STRUCTURE NATURELLE
- 2.4 ENVIRONNEMENT
- 2.5 STRUCTURE PAYSAGÈRE
- 2.6 OCCUPATION DU SOL
- 2.7 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME
- 2.8 STRUCTURE ET CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI
- 2.9 PATRIMOINE
- 2.10 LOGEMENT - IMMOBILIER
- 2.11 LA POPULATION
- 2.12 PROFIL SOCIAL DE LA COMMUNE
- 2.13 LA POPULATION ACTIVE
- 2.14 ÉCONOMIE LOCALE
- 2.15 SECTEURS D'ACTIVITÉ
- 2.16 ENSEIGNEMENT
- 2.17 SERVICES À LA POPULATION
- 2.18 DÉVELOPPEMENT CULTUREL, SPORTIF ET TOURISTIQUE
- 2.19 MOBILITÉ
- 2.20 ESPACES PUBLICS
- 2.21 ÉQUIPEMENTS ET RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURES TECHNIQUES



L'analyse des caractéristiques géographiques, environnementales, sociales et économiques de la commune est extraite du diagnostic réalisé dans le cadre du schéma de structure communal. Ces aspects ont fait l'objet d'une actualisation et sont présentés dans cette partie du rapport.

Pour les besoins de l'étude, la commune sera analysée par rapport à l'arrondissement de Philippeville et une microrégion constituée par Viroinval et ses communes voisines belges (Couvin, Doische et Philippeville) et françaises (Vireux-Molhain et Fumay).

Les principales sources utilisées pour cette partie sont :

- *la première partie « Description des caractéristiques socio-économiques de la commune » du programme communal de développement rural de la commune de Viroinval (1996)*
- *la phase I (Analyse de la situation existante » du schéma de structure communal de Viroinval (2006)*
- *l'administration communale*
- *l'Institut National de Statistiques*
- *l'ONSS*
- *l'INASTI*
- *l'ONEM et le FOREM*
- *le Commissariat général au Tourisme – Direction de la Stratégie touristique – Observatoire du Tourisme wallon*

2.1 CONTEXTE GENERAL

2.1.1 Localisation géographique

La commune de Viroinval est située au Sud-Ouest de la Province de Namur et de l'Arrondissement de Philippeville, le long de la frontière française. Elle est entourée des communes de Couvin à l'Ouest, Philippeville et Doische, à l'Est et des communes de Vireux-Molhain (F) et de Fumay (F) au Sud, toutes deux situées dans le Département des Ardennes françaises.

Le territoire communal est divisé en deux régions agro-géographiques : la région « Fagne-Famenne » couvrant la bande Nord de la commune et la région « Ardenne » s'étendant depuis la vallée du Viroin jusqu'à la frontière Sud.

L'actuelle entité résulte de la fusion administrative des anciennes communes de Dourbes, Le Mesnil, Mazée, Nismes, Oignies-en-Thiérache, Olloy-sur-Viroin, Treignes et Vierves-sur-Viroin. Nismes est le centre administratif de l'entité.

La commune de Viroinval est située dans les aires d'attraction de Couvin (distante de 9 km, pôle de commerce, d'emploi et d'enseignement secondaire), de Philippeville (distante de 25 km, pôle d'emploi et d'enseignement secondaire), de Charleroi (distante d'environ 50 km, pôle de commerce, d'emploi et d'enseignement supérieur), de Namur (distante d'environ 70 km, pôle d'emploi, de commerce, de culture et d'enseignement supérieur et universitaire) ainsi que des villes françaises de Fumay (F) (distante d'une dizaine de km, pôle d'emploi) et Givet (F) (distante d'environ 20 km, pôle d'emploi).



Figure 1 : Commune de Viroinval – Contexte général (cartographie : DR(EA)²M).

Située à l'Est de la N5 reliant Charleroi à Couvin, la commune n'est concernée par aucun tronçon autoroutier, ce qui réduit fortement son accessibilité et la contraint à un isolement relatif. Cinq routes régionales traversent néanmoins le territoire : la N99 (Doische – Couvin – Chimay – Hirson

(F)), la N939 (Chimay – Mariembourg – Nismes – Dourbes - Vierves), la N990 (Olloy-sur-Viroin – Fumay (F)), la N998 (Le Mesnil – Mazée) et la N963 (Treignes – Vireux (F)).

Ces axes placent le centre de la commune à 10 minutes du centre de Couvin, 15 minutes du centre de Fumay (F), 20 minutes du centre de Philippeville, 25 minutes de Chimay, 25 minutes du centre de Givet (F), 25 minutes du centre de Revin (F), 45 minutes du centre de Charleroi, 65 minutes du centre de Namur et 85 minutes du centre de Bruxelles.

Autrefois reliée au réseau de chemin de fer par la ligne Mariembourg-Givet, la commune ne bénéficie plus que d'une ligne (ligne touristique du Chemin de Fer à Vapeur des 3 Vallées) exploitée à des fins touristiques.

2.1.2 Aperçu historique de la commune⁷

Très tôt, la vallée du Viroin a connu l'activité humaine. On trouve de nombreux sites préhistoriques à Nismes (tels que la Roche Trouée, le Fondry des Chiens et le Fondry de Mousty), à Dourbes, à Mazée, à Olloy, à Oignies-en-Thiérarche et à Treignes.

Pendant l'époque romaine, la région possédait plusieurs grosses exploitations agricoles implantées le long des voies de communication. Une fortification romaine à tour carrée fut édifée au sommet de la Roche à Lomme. Sa garnison était chargée de veiller à la sécurité de la région, mais aussi de surveiller la route romaine qui aurait traversé tout l'Entre-Sambre-et-Meuse. Cette forteresse romaine aurait servi de borne lors des divisions géographiques qui donnèrent naissance plus tard au comté de Namur. Des broches et des pièces de monnaie retrouvées sur le site d'un ancien cimetière romain près d'Olloy démontrent l'implantation de la culture gallo-romaine jusqu'au I^{er} siècle. A Treignes, les vestiges d'une villa gallo-romaine datant du I^{er} siècle ont montré quatre phases de développement, aussi jusqu'au I^{er} siècle.

Vers le I^{er} siècle, la vallée du Viroin a connu un premier essor, en devenant un lieu d'implantation pour des populations originaires d'Outre-Rhin.

De l'occupation mérovingienne et carolingienne, il y a peu de traces, seulement quelques cimetières. Au cours de cette époque, plusieurs familles se disputent le pouvoir, dont les Vierves, les Chimay et les Florennes.

Des notes mentionnent qu'en 869, Dourbes fait partie de l'abbaye de Lobbes. A cette époque, Nismes appartient à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, près de Paris. A la fin du Xe siècle, le territoire passe dans les mains du comte de Hainaut avant de dépendre de la seigneurie de Couvin (appartenant elle-même à la Principauté de Liège).

Le Moyen Age marque le début d'une ère de développement, illustrée par la présence du château de la Haute Roche à Dourbes. Au XI^e siècle, il servait de repaire à des brigands qui fuyaient le prince-évêque de Liège, Otbert. Le connétable Anne de Montmorency le fit détruire en 1554 sous le règne de Henri II. Durant le même siècle, Olloy est un fief des ducs de Bouillon (comté de Namur). Pour financer la première croisade, Godefroy de Bouillon le vend à la principauté de Liège. Il en fit partie jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (XV^e siècle), au sein de la baronnie de Hierges.

Les origines du village de Mazée sont floues, il semble qu'il s'agirait d'un alleu qui aurait dépendu du patrimoine des Agimont au début du XII^e siècle. La famille la mieux installée à Mazée aurait été celle des Florennes, peut-être alliée des Vierves. Ensuite le village passa sous domination de l'abbaye de Saint-Jean de Florennes. Des écrits datés du XII^e siècle, parlent pour la première fois du moulin de Mazée. Celui que l'on peut observer actuellement est implanté au même endroit mais date du XVIII^e siècle. La première église date aussi du XII^e siècle, mais elle servait avant tout de refuge.

⁷ Sources : PCDR et SSC.

Au XIII^e siècle, Dourbes se compose de deux seigneuries distinctes, Dourbes-le-Val et Dourbes-le-Mont. Dourbes-le-Val appartient à la Principauté de Liège ; cette seigneurie dépendait de la cour féodale de Surice, elle-même relevant de Florennes. Dourbes-le-Mont relevait de la seigneurie de Haybes et de la cour féodale de Poilvache dans le comté de Namur.

L'église de Saint-Servais (Dourbes) date du XIII^e siècle, elle a été restaurée au XVII^e siècle, à ce moment on y a trouvé deux tombes franques (et en 1950, des fouilles mirent au jour une cloche datée de 1644).

Vierves, quant à lui, apparaît pour la première fois dans des écrits au XIII^e siècle. On sait que la seigneurie de Vierves s'étendait sur les villages de Oignies-Franc-Mesnil, Treignes, Matagne-la-Grande et Matagne-la-Petite. Il est possible que déjà, à ce moment cette seigneurie soit un fief de Liège ; la certitude de ce fait apparaît clairement au siècle suivant. Vers 1246, une partie des terres est aux mains des Barbençons. En 1314, Robert de Vierves possède toujours le château, mais une grande partie des terres appartient à Guillaume, seigneur d'Oignies. Les possessions de ces deux seigneuries sont extrêmement enchevêtrées. La branche des Barbençons, seigneurs de Vierves fut souvent présente à la cour des princes de Liège.

Au cours des deux siècles suivants, la seigneurie des Barbençons passe entre plusieurs mains, tout en devenant baronnie au XV^e siècle, pour échouer finalement dans celles de Jean de Hamal, un maître de forge namurois, qui avait l'admiration et la jouissance de la seigneurie de Oignies.

En 1442, les habitants de Mazée reçoivent une charte de franchise. Ils ne sont pour autant pas libérés de toutes redevances dues à leur seigneur (l'abbé de Florennes), certains d'entre eux, des avoués, doivent fournir une chambre meublée et du linge lorsque l'abbé descend sur Mazée. En 1629 fut édifié le château-ferme à l'extrémité d'une crête schisteuse dominant les environs. Son but militaire semble être des plus symbolique.

A Vierves, l'existence d'une halle est attestée dès 1461, ce village avait donc une vocation commerciale.

Pendant le XVI^e et le XVII^e siècle, Olloy subit les affres de plusieurs guerres, notamment celle qui opposa Charles-Quint et François I^{er}. A cette époque, Olloy possède une mine de fer. A Vierves, les Hamal ont confié leur pouvoir à des prévôts qui sont à l'origine de trois phases de chasse aux sorcières de 1624 à 1662. En 1631, Vierves qui était déjà Cour féodale devient Cour scabinale. Grâce à son château fortifié, qui permet de protéger les populations, Vierves est moins touchée que sa voisine Olloy. Le château sera finalement incendié en 1762, puis reconstruit.

En 1772, la baronnie de Hierges est démembrée, Olloy et quelques villages restent attachés au pays de Liège (alors que les autres sont attribués à la France). Olloy possède une foulurie et l'on tisse les étoffes à domicile.

Lorsque l'occupation française met en place de nouvelles structures de gouvernement, en 1792, la région de Couvin est alors englobée dans le département de la Sambre-et-Meuse. Le 1^{er} octobre 1795, la Convention vote la réunion des Pays-Bas autrichiens et du pays de Liège à la France. Olloy est alors rattaché au département des Ardennes. Après la bataille de Waterloo, les frontières retrouvent leur tracé de 1790, Olloy revient, après de longues péripéties, à la province de Namur ; Mazée entre aussi dans cette province où il restera à la révolution belge.

Le dernier baron de Vierves, François-Charles (lointain descendant de Jean de Hamal) s'éteint en 1840. A la révolution, les Hamal avaient dû émigrer et leurs biens avaient été mis sous séquestre, mais ils en récupérèrent une partie par après.

Le XIX^e siècle est marqué par le développement de nouveaux axes de communication qui désenclavent quelque peu la vallée du Viroin. En 1850, le chemin de fer parcourt la vallée, ceci aura plusieurs conséquences. D'une part l'alphabétisation des villages augmente fortement, et d'autre part les habitants peuvent trouver des nouvelles possibilités de travail, dans les usines de Givet notamment.

De 1800 à 1930, la population augmente par apports extérieurs, tant français que régionaux.

Ce n'est qu'en 1949, que le nom d'Olloy devient Olloy-sur-Viroin par arrêté du Régent du 31 janvier 1949, paru au Moniteur belge des lundi 7 et mardi 8 février de la même année. Les motivations de cette décision étaient à la fois pratiques et touristiques.

Au long de l'histoire de la région, plusieurs domaines économiques ont été exploités.

Souvent la forêt a joué un rôle important. A partir du XVe siècle l'industrie du bois est florissante avec des sabotiers, des fabricants de charbon de bois et même une usine de distillation du bois (production de goudron).

L'élevage a également toujours été présent dans l'histoire des villages, mais de manière différente selon leur localisation sur le plateau ou dans la vallée. Ce n'est qu'au vingtième siècle que les bovins sont devenus prédominants, auparavant, le cheptel était composé d'ovins, de caprins et de porcins. Les cultures fournissaient surtout de l'avoine et du seigle, le tabac n'a été cultivé qu'en faibles quantités durant les XIXe et XXe siècles. Les cours d'eau ont permis l'implantation de plusieurs types de moulins à farine, à huile et à tabac.

En 1854, l'agriculture nourrit 90 % de la population. L'arrivée du chemin de fer va permettre la reconversion des agriculteurs en ouvriers. De nos jours, seuls 6 % des habitants vivent de l'agriculture.

Toute la région de l'Entre-Sambre-et-Meuse est demeurée longtemps, depuis l'époque gauloise et jusqu'au milieu du XIXe siècle, un foyer d'industrie. Celle du fer se développe jusqu'au milieu du XIXe siècle. Cette région est riche en gisement de fer d'excellente qualité, les cours d'eau fournissent une partie de l'énergie nécessaire et les arbres des forêts une manne supplémentaire de combustible.

Ensuite pendant près de cent ans c'est l'exploitation des carrières qui est devenue le pôle économique de l'entité.

A l'heure actuelle, le tourisme est devenu prépondérant et constitue un axe de développement intéressant.

2.2 STRUCTURE PHYSIQUE

2.2.1 Généralités

Le territoire de la commune de Viroinval s'étend sur 12.122 hectares (IGN). Il borde la vallée de la Meuse, à l'Est, et l'un de ses affluents, le Viroin, marque de sa vallée creusée d'Ouest en Est le paysage de la commune. Le Viroin s'écoule en partie dans la dépression pré-ardennaise, entre la Fagne calcaire méridionale (appelée Calestienne) et le talus ardennais ; il traverse les principaux villages du Nord et est à l'origine du nom de la commune.

Le Nord du territoire communal est marqué par la dépression de la Fagne-Famenne et le Sud par le plateau ardennais, s'étendant depuis la vallée du Viroin jusqu'à la frontière Sud. Le territoire est également marqué, dans sa partie Nord, par la Calestienne, bande de terrain étroite située entre la dépression de la Fagne-Famenne et le plateau de l'Ardenne. Cette région est caractérisée par une succession de tiennes calcaires boisées et de dépressions occupées par des prairies et des labours.

2.2.2 Relief

Le relief trouve son origine dans la structure du sous-sol, qui est constitué de deux roches aux caractéristiques bien différentes : le schiste sur le plateau ardennais (au Sud du Viroin), et le calcaire, aisément dissous par l'eau de pluie, sur la Calestienne (au Nord du Viroin). Cette structure propose un contraste marqué entre les deux rives du cours d'eau, au niveau du relief, de la végétation et de l'occupation du sol.

La majorité du territoire peut être considéré comme vallonné (75 %), le reste se partage entre un relief très faible (10 %), localisé principalement dans le lit majeur du Viroin, et un relief accidenté (15 %) sur les flancs de vallées reliant les cours d'eau aux plateaux avoisinants, ainsi que dans les nombreuses carrières.

Au Nord du Viroin, le relief se marque par des lignes de crête, parallèles au Viroin, s'étirant d'Ouest en Est. Ce sont celles-ci qui marquent les grandes lignes de force du paysage de la Calestienne. Ces lignes de crête marquent les paysages de Nismes à Treignes, en passant par Dourbes, Olloy et Vierves. Le plateau calcaire présente de légères crêtes boisées et des vallons peu profonds, occupés principalement par des champs. L'altitude varie de 200 mètres (bord du plateau) à 260 mètres (Croix de Rénion).

Au Sud du Viroin, s'élève le plateau forestier de la Thiérache, dont l'altitude varie de 280 mètres (en bordure de la vallée du Viroin) à 385 mètres (au Sud-Ouest de Oignies-en-Thiérache). Ce plateau est creusé de six ruisseaux encaissés s'écoulant en direction du Viroin. L'ensemble du plateau est couvert de bois, à l'exception des clairières créées Meuse autour des villages de Oignies-en-Thiérache, Le Mesnil et Regniessart. L'extrême Sud-Est de la commune est marqué par de fortes pentes qui annoncent la vallée de la Haute Meuse, à Fumay, et de ses affluents dont le ruisseau d'Alisse au Sud, constituant une frontière naturelle avec la France.

Les vallées dessinées par l'Eau Blanche, l'Eau Noire et le Viroin, traversent l'entité d'Ouest en Est en séparant les deux secteurs précédents. Son altitude varie de 160 à 120 mètres pour les cours d'eau et jusqu'à 280 mètres pour les flancs de la vallée. Les berges du cours d'eau sont principalement occupées par des prairies, et pour les cinq villages traversés, les flancs, fort pentus, sont généralement boisés.

L'altitude moyenne du territoire communal est de l'ordre de 252,5 mètres. Plusieurs points culminants atteignent 385 mètres au Sud de Oignies-en-Thiérache, le long de la crête séparant les bassins du ruisseau de Luve et du ruisseau d'Alisse. Le point le plus bas se trouve quant à lui à une altitude de 121 mètres, il se situe sur le Viroin, à la frontière entre Viroinval et la France.

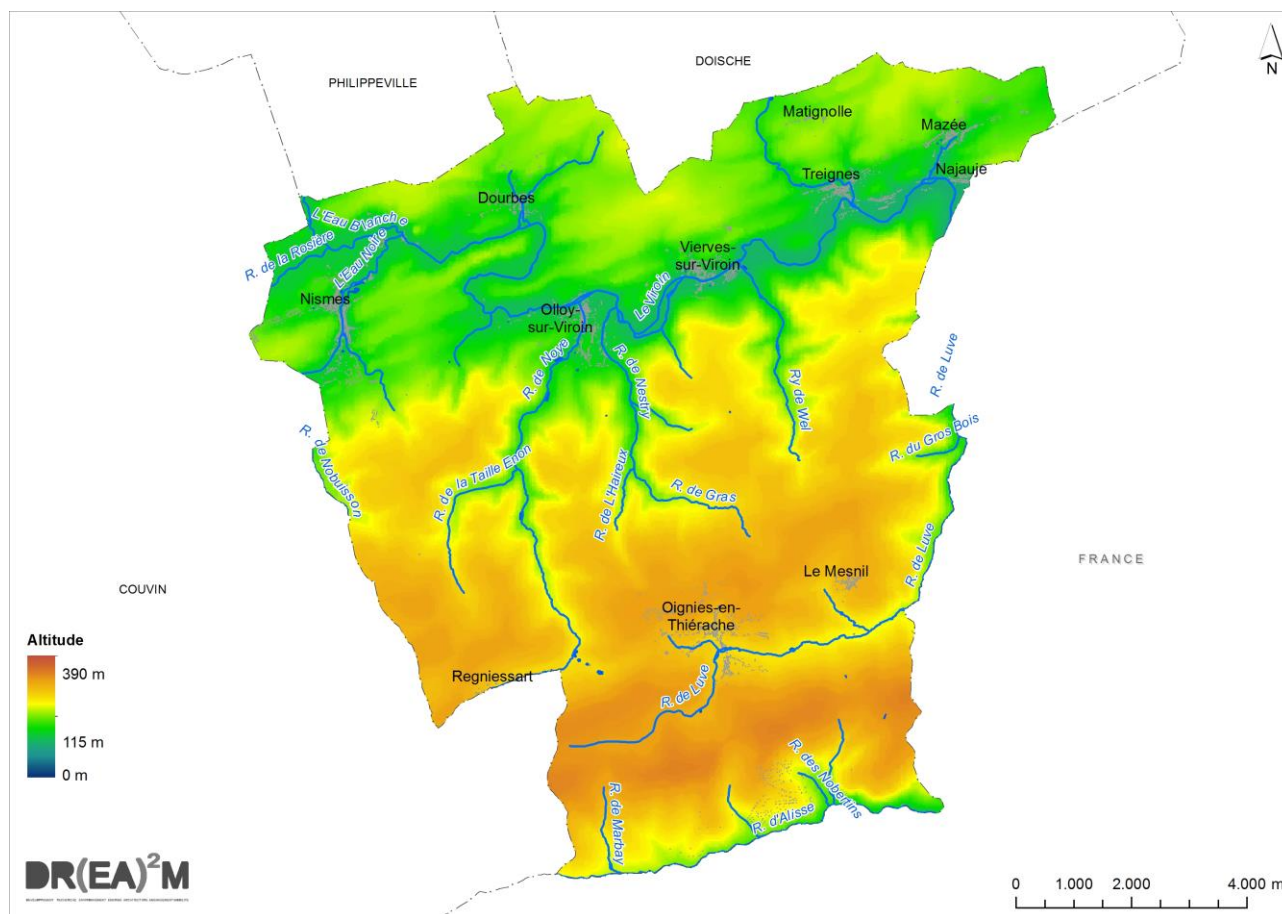


Figure 2 : Relief et hydrographie (Cartographie : DR(EA)²M – Source : SPW-DGO3).

2.2.3 Hydrographie

2.2.3.1 Sous-bassins hydrographiques

On appelle bassin hydrographique, la superficie de l'ensemble des terres dont l'évacuation des eaux est assurée par le cours d'eau en amont d'un point déterminé.

La commune de Viroinval est concernée par deux grands bassins hydrographiques : celui du Viroin, le plus important, et celui de la Meuse amont au Sud.

Cinq sous-bassins sont situés dans le grand bassin versant du Viroin :

- le sous-bassin du Viroin en amont du confluent avec le ruisseau de Luve est le plus important, il occupe 62 % de la superficie du territoire communal, depuis l'extrémité nord de la commune jusqu'à hauteur de Oignies-en-Thiérache ;
- le sous-bassin du ruisseau de Luve, qui occupe une bande au Sud de Oignies-en-Thiérache, sur 16 % de la surface du territoire. Ce ruisseau prend sa source dans les bois de Couvin (à 290 mètres d'altitude), juste en dehors du territoire ; il trace un sillon en direction de l'Est sur sept kilomètres, avant de former la frontière entre la France et la Belgique en direction du Nord, sur quatre kilomètres ;
- le sous-bassin de l'Eau Noire depuis son entrée sur le territoire communal jusqu'au confluent avec l'Eau Blanche pour former le Viroin : il occupe une surface de 8,4 % à l'Ouest de la commune ;
- le sous-bassin de l'Eau Blanche depuis son entrée sur la commune jusqu'au confluent avec l'Eau Noire pour former le Viroin : il occupe une surface de 3,5 % au Nord-Ouest de la commune.
- le sous-bassin de l'Eau Noire, du confluent avec le ruisseau de la Huilerie au confluent avec le Ry de Rome : il est situé au Sud-Ouest de l'entité et couvre moins de 1% de sa superficie.

Le seul sous-bassin situé dans le grand bassin versant de la Meuse amont est le sous-bassin de la rive gauche de la Meuse en amont de la confluence avec l'Hermeton. Il occupe une surface de 9,3 % à l'extrême Sud du territoire de la commune et de 0,9 % au Nord-Est. Tous les ruisseaux qui y sont repris au Sud de la commune, s'écoulent dans le ruisseau d'Alisse affluent de la Meuse.

2.2.3.2 Cours d'eau navigables

Les cours d'eau navigables (fleuves, grandes rivières et canaux) ont été définis comme tels par des arrêtés royaux et sont exclusivement gérés par la Région wallonne.

Viroinval ne compte aucun cours d'eau navigables.

2.2.3.3 Cours d'eau non navigables

La commune de Viroinval est étroitement liée à la présence de l'eau et doit son nom au Viroin, affluent de la Meuse. Celui-ci se forme à Dourbes, au confluent de l'Eau Noire et de l'Eau Blanche, et creuse sa vallée sinueuse depuis Dourbes, en passant par Olloy, Verves et Treignes, jusqu'à la Meuse dans laquelle il se jette en France, à Vireux.

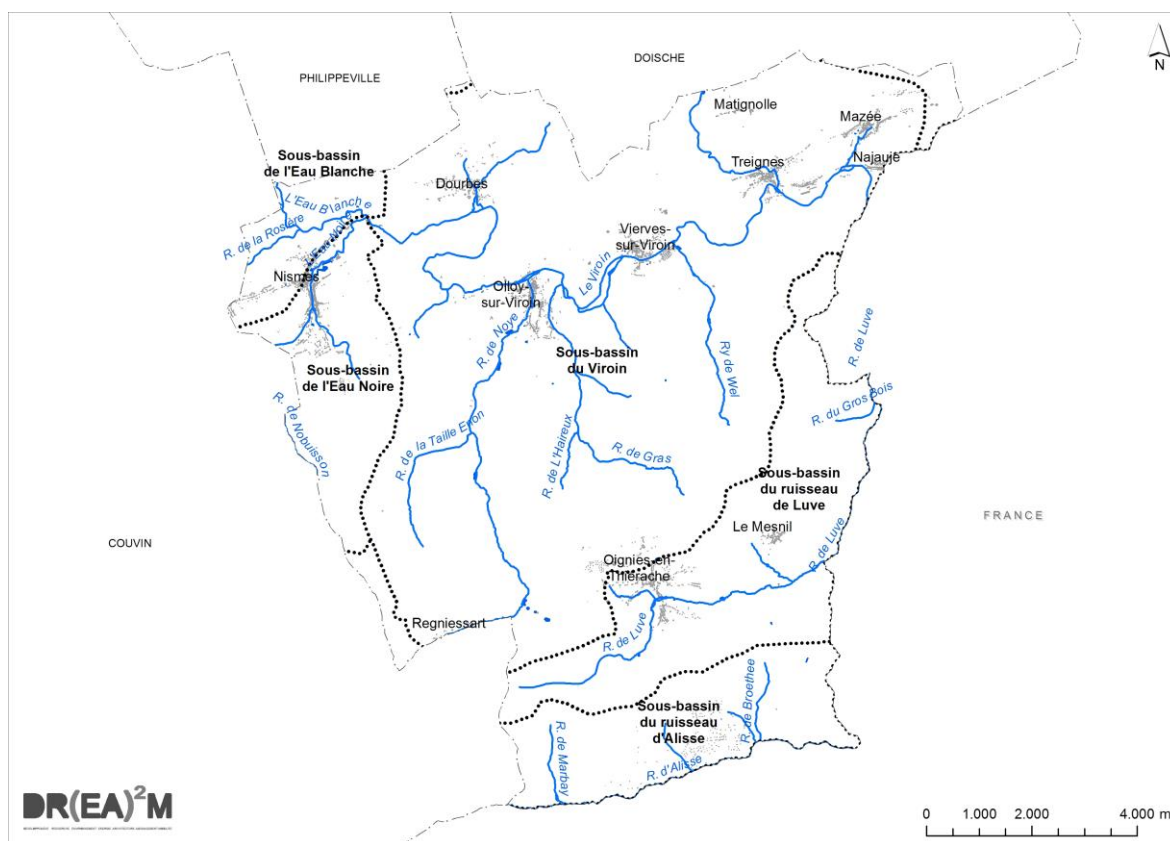


Figure 3 : Hydrographie (Cartographie : DR(EA)²M – Source : SPW-DGO3).

Cinq ruisseaux importants alimentent le Viroin et creusent des vallées étroites au Sud du Viroin :

- le Damier (confluent entre Dourbes et Olloy, au Fond Cheni) ;
- le Ruisseau de Nouée, descendant depuis Regniessart jusqu'à Olloy-sur-Viroin (confluent à Olloy), avec ses étangs et son affluent (le ruisseau de la Taille Hénon) ;
- le Ruisseau de Nestry (confluent à Olloy), dont le réseau digitiforme en amont parcourt les bois du Nord de Oignies-en-Thiérache. Le ruisseau de Nestry est formé par les ruisseaux de l'Haireu, de Marlion, des Hottets et du Gras, tous trois prenant leur source au Nord de Oignies
- le Ruisseau du Fond des Chenaux (confluent entre Olloy-sur-Viroin et Verves-sur-Viroin) ;
- le Ry de Wel, descendant de Le Mesnil vers Verves-sur-Viroin (confluent au camping de Verves), avec ses étangs et son affluent (le ruisseau des Oissis).

Au Nord, seuls trois petits ruisseaux en font de même, ce qui explique un relief moins tourmenté et l'existence d'un plateau entre Dourbes, Treignes et les deux Matagnes (Doische) :

- un petit ruisseau récoltant les eaux du Nord de Dourbes (confluent à Dourbes) ;
- le ruisseau des Fonds de Ry (ou Ruisseau de Matignolle), à hauteur de Treignes (confluent à Treignes) ;
- le ruisseau du Pré, traversant Mazée (confluent au Sud de Mazée, au Vieux Moulin).

L'Eau Noire constitue également un cours d'eau important, notamment dans sa traversée de Nismes.

Au Sud de Oignies-en-Thiérache, plusieurs ruisseaux issus du plateau forestier s'écoulent vers le Sud de la Commune, dans le ruisseau d'Alisse qui se jette dans la Meuse à Fumay. Les affluents du ruisseau d'Alisse sont, sur le territoire de Viroinval :

- Le ruisseau de Marebwais ;
- Les 2 ravins aux anciennes ardoisières de Oignies ;
- Le ruisseau de Pasteuri ;
- Le ruisseau des Nobertins ;
- Les ruisseaux de Broctée et de Chestion.

Le ruisseau de Luve traverse le territoire communal d'Ouest en Est, au Sud de Oignies-en-Thiérache. Ce ruisseau recueille les eaux du ruisseau de la Morte Eau (confluent à Oignies), du ruisseau du Bois de la Fontaine (confluent au Sud de Le Mesnil), du ruisseau du Gros Bois et du ruisseau de la Fontaine du Noir Spinoi (confluent à l'est de la commune, au niveau de la frontière française).

2.2.3.4 Plans d'eaux

Outre les rivières citées ci-dessus, la commune compte également plusieurs plans d'eau, principalement des viviers au fond des vallées découpant le massif ardennais et quelques étangs artificiels.

Le fond des différentes vallées peut induire la présence de zones humides⁸. Le sous-sol calcaire au Nord du Viroin ne favorise pas la formation de celles-ci, contrairement à ce que l'on trouve dans les vallées du massif ardennais.

La commune ne possède pas de zone d'eaux de baignade officielle.

2.2.3.5 Qualité des eaux de surface

Une étude de la qualité des eaux du Viroin et de ses affluents (l'Eau Noire et l'eau Blanche) a été réalisée par la région wallonne en 1994. Cette étude avait révélé à l'époque des teneurs élevées en matières organiques carbonées et en nitrites des eaux de l'Eau Noire en aval de Couvin (l'origine des polluants étant les rejets des eaux usées de l'entité de Couvin), de l'Eau Blanche et en certains endroits du Viroin (l'étude révèle néanmoins une qualité élevée des eaux sur une grande partie de son cours).

En 1997, la Fondation Close a effectué une nouvelle étude dans le bassin. L'étude réalisée dans le cadre du schéma de structure s'est basée sur les observations de 1997 et a analysé l'évolution au cours des années suivantes :

- « A son entrée dans la commune, la qualité de l'Eau Blanche est moindre, influencée par sa traversée de Mariembourg. Ce cours d'eau reçoit les eaux du ruisseau de Fagnolle qui sont de bonne qualité, mais aussi celles du ruisseau de Rosière qui sont de qualité médiocre, étant

⁸ Une zone humide est caractérisée par un sol gorgé d'eau de manière quasi permanente (y compris l'été), elle est un des milieux naturels où la production primaire est des plus importante.

donné la pollution de sa source située à proximité de l'usine EFEL à Frasnes (Couvin). Ceci explique la qualité jugée comme moyenne au niveau du confluent avec l'Eau Noire »⁹.

- *« L'importance du débit de l'Eau Noire et la longueur de son tracé en milieu forestier favorise son auto-épuration. La traversée de l'agglomération de Couvin n'altère que peu son excellente qualité. L'eau Noire ne reçoit pas d'affluent sur la commune de Viroinval et, à la confluence avec l'Eau Blanche, la pollution organique est plutôt modérée ».*

Depuis avril 2008, une station d'épuration est en fonction à Mariembourg. D'une capacité de traitement de 12.000 équivalents habitants, elle assure l'assainissement des eaux de Mariembourg et de Nismes. La qualité de l'Eau blanche sur Viroinval est nettement améliorée.

- *Le Viroin se forme au pied de la « Roche à Lomme » et traverse l'entité d'Ouest en Est, d'abord dans une zone calcaire entre la Roche à Lomme et Olloy-sur-Viroin, ensuite dans un milieu de schistes et de calcaires mélangés. Le Viroin reçoit plus d'affluents issus de la partie schisteuse, au Sud de son lit (plateau ardennais) que du massif calcaire au Nord. Les affluents ardennais s'écoulent sur de fortes pentes et sous couvert forestier, ce qui augmente sensiblement leur pouvoir auto-épurateur. Sans apport humain, le Viroin ne peut voir sa qualité se dégrader.*
- *Le ruisseau de Fourbes, affluent de la rive Nord du Viroin, est l'un des plus pollués de la commune. Il reçoit d'une part les eaux usées du village de Fourbes, mais aussi celles du Centre Physique du Globe. Il est également touché par les rejets d'effluents d'élevage à partir des exploitations agricoles du village ainsi que par une quantité assez importante de nitrates issus des pratiques agricoles.*
- *Le ruisseau des Fonds de Ry s'écoule en grande partie sur un plateau agricole avant de traverser le village de Treignes. Il est donc marqué par des taux relativement élevés de nitrates et, au niveau du village, par une pollution organique issue d'une partie du réseau d'égouttage. Ce cours d'eau présente un caractère eutrophique certain.*
- *Aucune mesure n'existe pour le ruisseau de Mazée. Il reçoit, d'une part, les exutoires de tronçons d'égout du village et, d'autre part, de l'eau claire issue de quelques sources.*
- *Les affluents ardennais du Viroin (ruisseaux Damier, de Noye, du Nestry, du Fond des Chenaux et de Wel) descendent du plateau ardennais. L'essentiel de leur tracé se situe en zone boisée dépourvue d'activité humaine. La qualité de leurs eaux est très bonne jusqu'aux agglomérations traversées (Olloy-sur-Viroin et Vierves-sur-Viroin).*
- *Le ruisseau de Luvé s'écoule, lui aussi, sur le plateau ardennais mais le traverse d'abord d'Ouest en Est avant de plonger vers la vallée. Sur son parcours sommital, il reçoit les eaux usées des villages de Oignies-en-Thiérache et de Le Mesnil. La station d'épuration de Oignies présente des périodes de dysfonctionnement, ceci induit une qualité faible entre ce village et la frontière française. Ensuite, son parcours purement forestier et l'existence de petites cascades influencent positivement son auto-épuration. L'arrivée de touristes en été dans le village de vacances de Oignies explique certaines fluctuations saisonnières de la qualité de ce ruisseau.*
- *Le ruisseau d'Alisse est le plus méridional de la commune, son cours est totalement forestier. Différentes activités humaines se sont implantées dans son bassin versant, mais en quantité trop faible pour avoir un effet significatif sur la qualité des eaux. La qualité globale est très bonne et la pollution organique faible. Notons qu'un de ses affluents, le ruisseau de Broethee, percole à travers une ancienne décharge, malgré cela aucun signe de pollutions n'est visible en aval.*

Les cours d'eau sont donc affectés, dans des proportions variables, par une pollution organique ayant une double origine :

- les effluents rejetés au sein des différents villages traversés ;
- l'amendement des sols agricoles et les phosphates des produits d'entretien domestique provoquant une eutrophisation.

⁹ Extrait de l'analyse de la situation existante du schéma de la commune de Viroinval.

Les problèmes se manifestent généralement en été, période pendant laquelle le Viroin est à l'étiage, avec comme conséquence un taux d'auto-épuration moindre, alors que la charge polluante accompagnant l'activité touristique augmente¹⁰.

L'assainissement et l'égouttage ont une influence directe sur la qualité des eaux. Le réseau d'égouttage étant bien développé, le recours à des puits perdus est limité.

Le long des cours d'eau de Viroinval, l'état de certaines berges est préoccupant. Le Viroin traverse majoritairement des pâtures non clôturées, ce qui permet au bétail de descendre facilement s'abreuver dans la rivière. Ce comportement induit une érosion importante des berges et donc une augmentation de la quantité de matières en suspension dans le cours d'eau (qui vont se déposer progressivement sur le fond, recouvrant le lit caillouteux d'une couche de vase). Plusieurs espèces d'invertébrés benthiques et de poissons ne trouvent plus de milieux adéquats pour se nourrir ou frayer. Le ruisseau des Fonds de Ry est particulièrement touché par ce phénomène, étant relativement court et de débit faible. La situation générale est préoccupante en ce qui concerne la fraie de la truite fario. Cependant, un suivi de ce cours d'eau est en cours grâce à la collaboration du Parc naturel Viroin-Hermeton, du service de la Pêche de la Division Nature et Forêts et du Plan Communal de Développement de la Nature. Plusieurs relevés piscicoles et macro-invertébrés sont réalisés en été et en hiver. Des solutions ont été dégagées comme par exemple l'aménagement d'abreuvoirs pour le bétail.

Le PCDN a opté pour la promotion d'actions de protection de ses berges par des techniques végétales. Actuellement, ces techniques sont entrées dans les mœurs et sont des alternatives à la technique d'enrochement grossier, procurant une série de caches pour la faune aquatique et donnant lieu à terme à un aspect proche du naturel, par une colonisation végétale facile.

Initié en 2005 par le Parc naturel Viroin-Hermeton, le projet « J'adopte un cours d'eau » consiste à observer le milieu naturel d'une rivière (l'étude des macroinvertébrés aquatiques et des poissons), à analyser certains paramètres de qualité de l'eau et à susciter l'action pour prévenir ou résoudre localement un problème environnemental. Il est destiné aux élèves de l'enseignement primaire des écoles de Viroinval et coordonné par le Parc naturel Viroin-Hermeton et le PCDN de Viroinval en partenariat avec la Région wallonne.

La commune n'est pas située dans une zone vulnérable¹¹.

2.2.3.1 Contrat de rivière Haute Meuse

Un contrat de rivière est défini comme « *un protocole d'accord entre l'ensemble des acteurs publics et privés sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin* »¹².

Le Contrat de rivière Haute Meuse, qui a débuté en 1992, a été adopté en 1996. Vingt-trois communes du bassin de la Haute Meuse marquent leur souhait de mener en commun un projet de contrat de rivière : Anhée, Andenne, Assesse, Beauraing, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Namur, Ohey, Onhaye, Philippeville, Profondeville, Vresse sur Semois et Yvoir. La commune de Viroinval n'y figure pas.

2.2.3.2 Inondations

Les zones sont dites inondables lorsqu'elles ont connu une ou plusieurs période(s) d'inondation au cours des vingt dernières années. Ces inondations sont provoquées :

¹⁰ Source : rapport de la Fondation Close, 1996.

¹¹ Les zones vulnérables constituent des périmètres de protection des eaux souterraines contre le nitrate d'origine agricole. L'ensemble des zones vulnérables couvrent 7073 km², soit 41,8% du territoire wallon ou 68,7% des volumes prélevés en eaux souterraines pour la distribution publique.

¹² Code de l'Eau, Chapitre III, art. 32.

- soit par un ruissellement abondant depuis les plateaux avoisinants ;
- soit par une augmentation importante du débit du (ou des) cours d'eau concerné(s) ;
- soit par une remontée de l'eau à partir de nappes aquifères ;
- soit par une combinaison des phénomènes ci-avant.

De par la configuration de son territoire (un plateau traversé par cinq ruisseaux importants et une vallée principale creusée par une rivière en fin de réseau hydrographique), l'entité de Viroinval est concernée par des inondations provoquées principalement par une augmentation importante du débit des cours d'eau

La commune est concernée par des phénomènes d'inondations à hauteur du Viroin, notamment dans des zones urbanisées en amont et en aval de Nismes, au confluent entre l'Eau Blanche et l'Eau Noire, ainsi que dans les villages de Dourbes, Olloy-sur-Viroin, Vierves-sur-Viroin et Treignes et dans le hameau de Najauge.

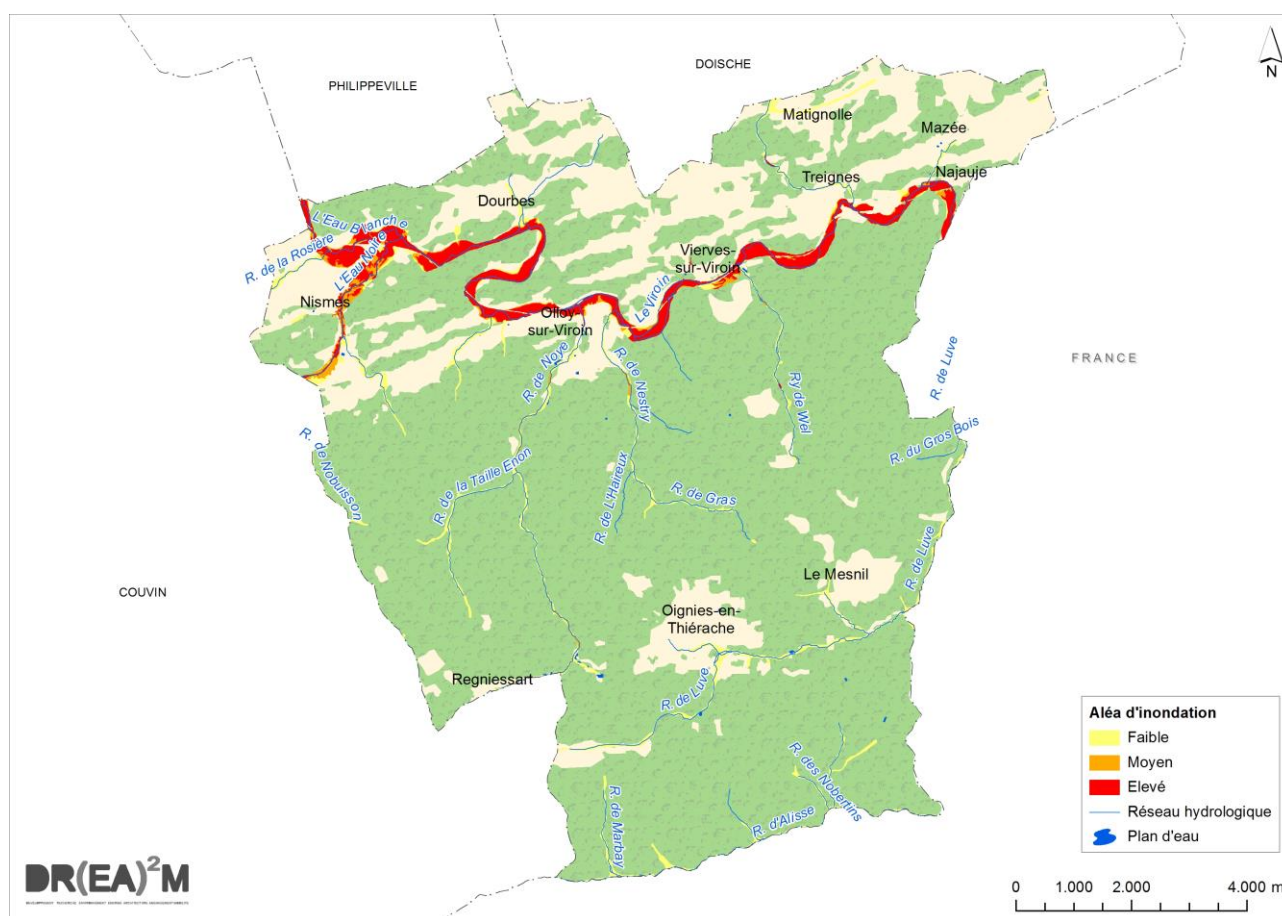


Figure 4 : Aléa d'inondation (Cartographie : DR(EA)²M – Source : SPW-GTI).

Calamités publiques de 2011 :

- Inondation du jeudi 06 janvier au dimanche 09 janvier : Nismes : Débordement de l'Eau Noire dans le centre : rues touchées : Rues de l'Eglise – Bassidaine – Vieille Eglise – Grande – Longue – Place de Châtillon – Pierre Bosseau – Albert Grégoire – du Fourneau – de la Station + débordement du ruisseau au niveau du tournant de Ste Anne ;
- Dourbes : Débordement du Viroin au niveau des rues : Roche à Lomme – de Fagnolles – Auxillaire – du Petit Roly – de Givet – du Centre de Physique.
- Olloy-sur-Viroin : Débordement du Viroin et du ruisseau Ry des Nuées : Rues touchées : Rues Jean Chot – des Frères Bourés – des Mines – Place des Mines – de Neviau – Alfred Soussigne – Coliche – Cheraivoie – Saint-Eloi.

2.2.4 Géologie et hydrogéologie

Le sous-sol de Viroinval est très diversifié. Les roches meubles du tertiaire et du quaternaire forment localement une couverture, alors que le substratum est composé de roches datant du primaire.

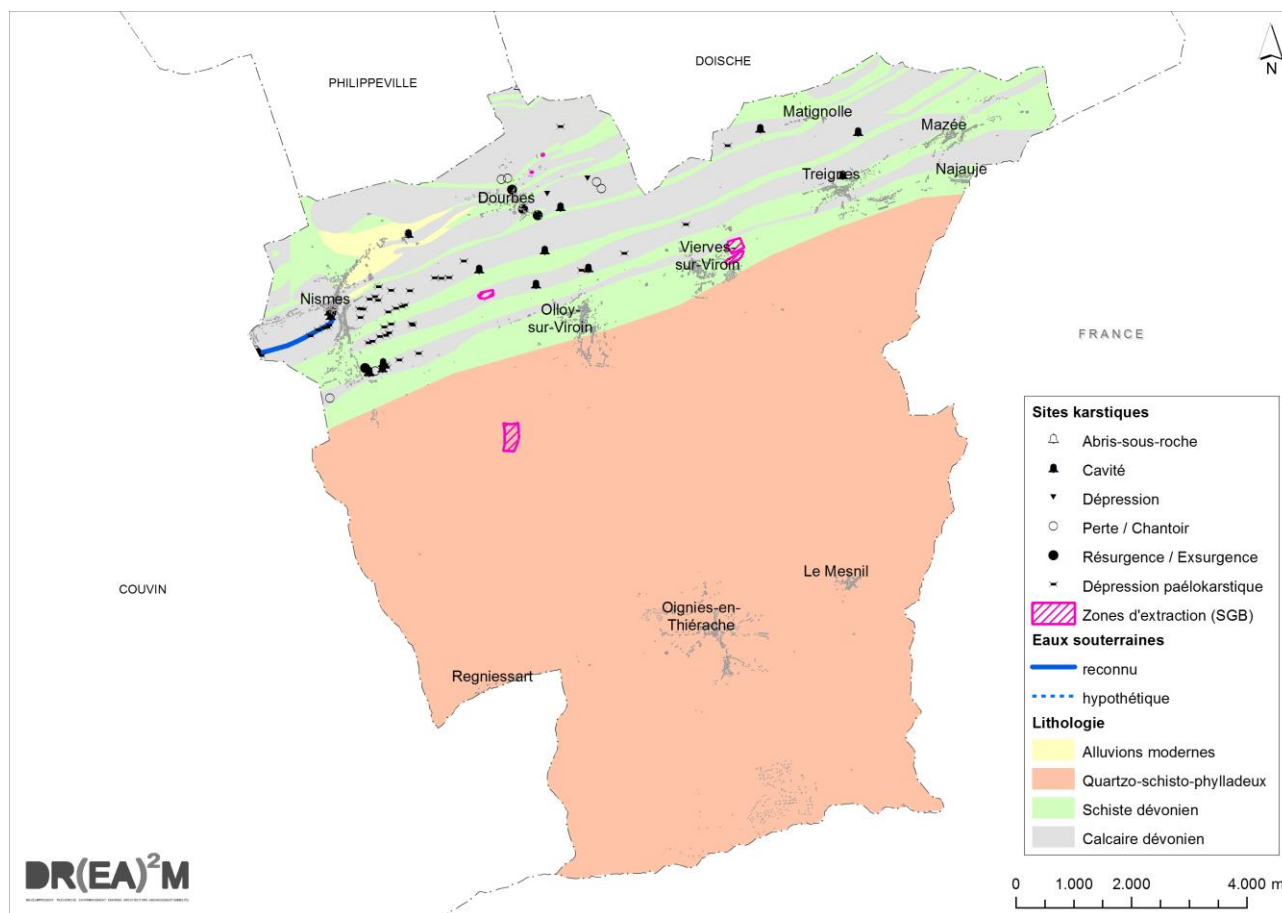


Figure 5 : Géologie (cartographie : DR(EA)²M – Source : SPW-DGO3).

Au Nord du Viroin (en Caestienne), les massifs calcaires du Dévonien et du Carbonifère, parfois entrecoupés de schiste, forment des aquifères de type karstique, où l'eau circule dans des fissures élargies par la dissolution des calcaires. L'atlas du karst y recense un grand nombre de phénomènes karstiques (dépressions paléokarstiques de la réserve des Abannets et du Bois du Mousti, résurgence de l'Eau Noire à Nismes, résurgences du ruisseau du Moulin de Dourbes, cavités et abris sous-roche), dont les sites sont toutefois localisés en dehors de la zone urbanisable au plan de secteur.

Au Sud de l'entité, étant donné le caractère relativement imperméable du substrat (schiste du Dévonien), les bassins hydrogéologiques sont très proches des bassins versants, les nappes sont vraisemblablement locales, situées dans le manteau d'altération des schistes.

A en juger par les nombreux puits creusés autrefois, la nappe phréatique se trouve à quelques mètres de profondeur sur les plateaux, et plus bas dans les calcaires. Sur les versants plus accentués qui bordent les rivières principales et leurs petits affluents, on la trouve également plus profondément.

La cellule environnement du SPW-DGO3 recense dix captages en eau souterraine autorisés en activité sur l'entité, dont trois sont exploités pour la distribution publique d'eau et sept à des fins privées. Quatre captages publics sont également répertoriés comme temporairement inactifs, voire tout à fait inactifs. Trois aquifères constitue la ressource essentielle en eau de la commune : les calcaires dévoniens du bassin de Dinant, au Nord du Viroin, le massif schisto-gréseux de l'Ardenne, au Sud du Viroin et à l'Est de Oignies-en-Thiérache et le massif schisto-gréseux du bassin de Dinant, au Sud du Viroin et à l'Ouest de Oignies-en-Thiérache.

Concernant l'exploitation du sous-sol, un très grand nombre de sites ont fait l'objet d'extractions ponctuelles ou linéaires. Un nombre non négligeable de ces sites sont localisés en zone urbanisable au plan de secteur et ce dans l'ensemble des villages. Les anciennes carrières, couvrant une surface plus importante, sont quant à elle localisées dans les zones d'extraction au plan de secteur.

2.2.5 Pédologie – Aptitude des sols

Les deux régions agricoles « Fagne-Famenne » et « Ardenne » suivent la découpe des régions agro-géographiques, mais représentent les grandes caractéristiques agricoles du territoire.

Viroinval appartient, pour majeure partie, à l'association des sols de type limono-caillouteux. Ces sols se répartissent sur les tiennes calcaires de la Calestienne et sur le plateau schisteux ardennais.

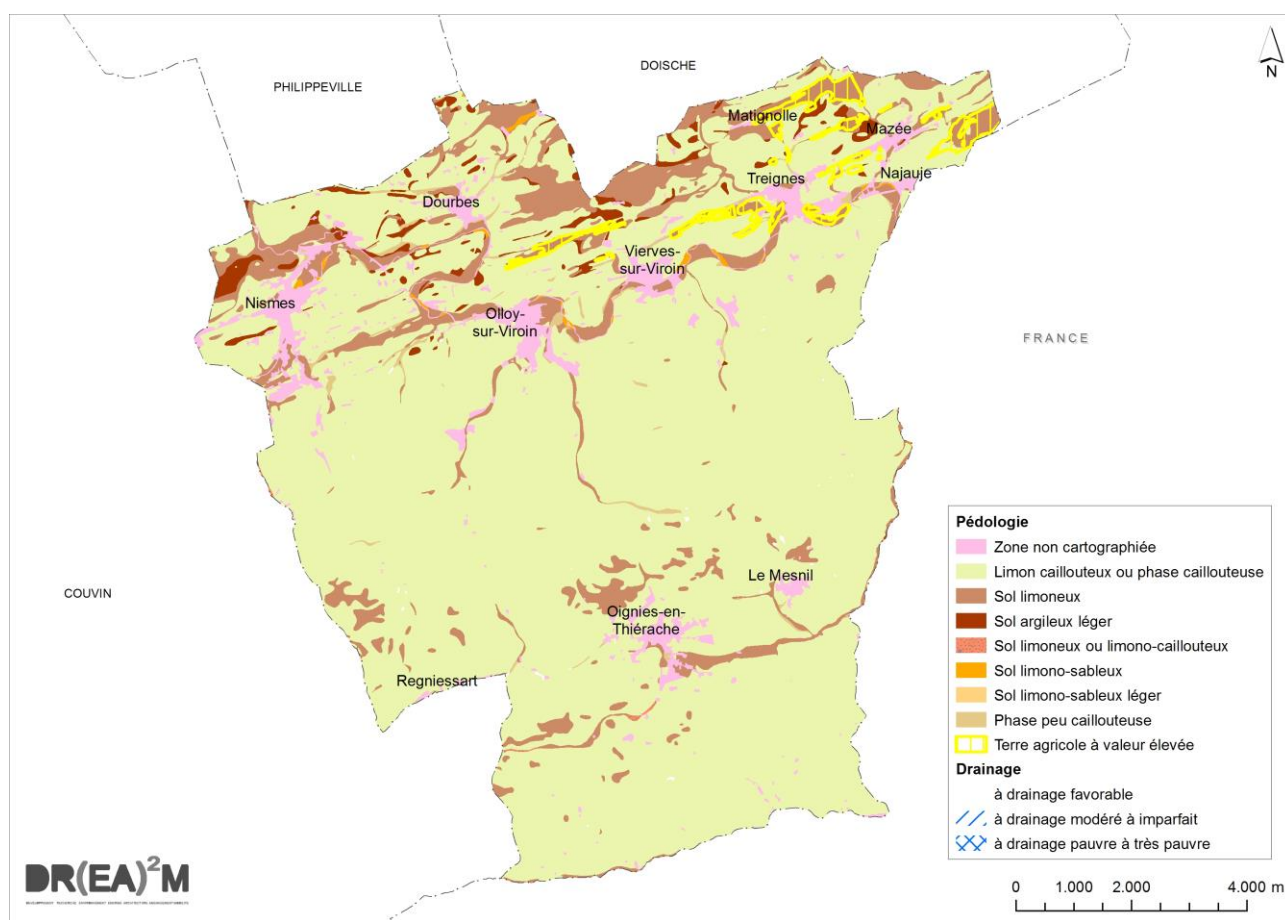


Figure 6 : Pédologie (cartographie : DR(EA)²M – Source : SPW-DGO3).

La charge caillouteuse est composée de schistes et de grès dans la région agricole « Ardenne » (au Sud). En Fagne-Famenne, on trouve (du Sud vers le Nord) une succession de bandes à charge schisteuse, ensuite schisteuse et calcaire et finalement calcaire. Ces sols, peu aptes à l'agriculture, représentent 80 % du territoire. Selon leur épaisseur, leur relief et leur état de drainage, ils pourront toutefois être cultivés, ou alors ils seront affectés aux pâturages ou boisés.

Les sols limoneux sont les plus aptes à supporter des cultures. Ils ne représentent que 10 % du territoire et sont localisés en Fagne-Famenne, le long du Viroin, sur le plateau de Bieure et dans la zone allant de Matignolle jusqu'à Grand Champ, au Nord Est de la commune. On remarque d'ailleurs, en regardant la carte d'occupation du sol que les terres de cultures se concentrent dans ces zones.

2.2.6 Climat

La Belgique jouit d'un climat tempéré maritime, tempéré car la température moyenne annuelle de la Belgique se situe aux alentours de 9,4°C (valeur pour Uccle). Les températures sont douces en toutes saisons avec de temps à autre une vague de froid ou une canicule. Maritime car le climat pluvieux que nous connaissons est la conséquence de la présence de la mer et des vents dominants d'Ouest ou de Sud-Ouest, apportant de l'air doux et humide.

Le climat de la Belgique, si petite soit-elle, n'est cependant pas uniforme sur l'ensemble du pays. Il varie quelque peu en fonction de la région agro-géographique dans laquelle on se trouve.

Ainsi, le climat de la Calestienne est légèrement plus doux que le climat sur le massif ardennais. Les mesures moyennes effectuées sur la période des 30 dernières années présentent les caractéristiques suivantes¹³ :

- 170 à 180 jours de précipitations par an en Calestienne et 180 à 190 en Ardenne ;

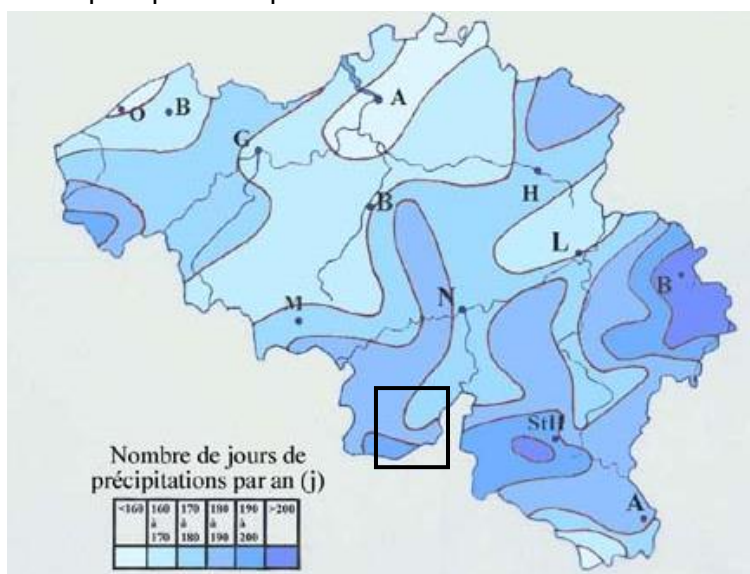


Figure 7 : Nombre de jours de précipitations par an - Source : Météo Belgique.

Cette variabilité est due principalement au relief du territoire, faisant obstacle aux masses nuageuses qui déversent leur trop plein sur les plateaux ardennais.

- La température moyenne en janvier est de 1°C-1,5°C en Calestienne et de 0,5°C-1°C en Ardenne ; en juillet, on observe des températures plus homogènes de 15,5°C à 16°C ;

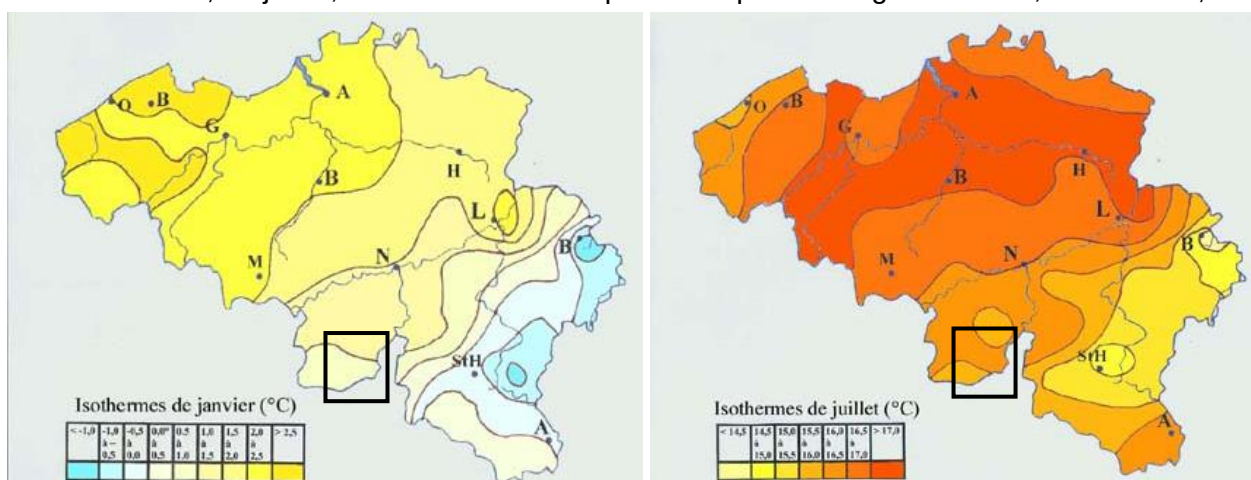
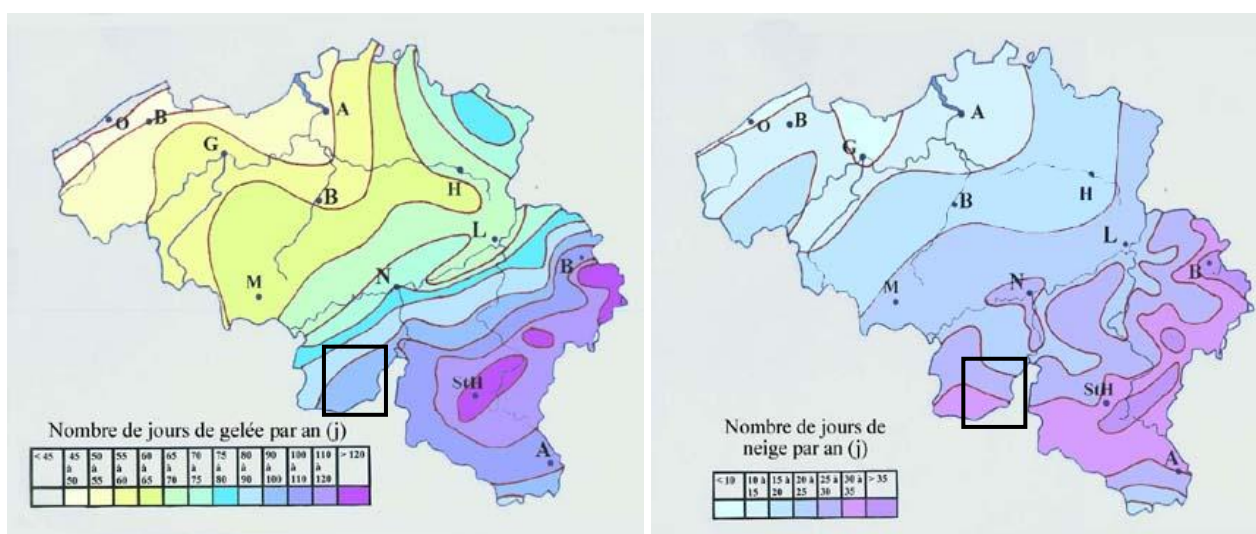


Figure 8 : Isothermes de Janvier (à gauche) et de Juillet (à droite) - Source : Météo Belgique.

¹³ Source : Météo Belgique (<http://www.meteobelgique.be/>).

- Sur l'ensemble de la commune, on enregistre en moyenne 90 à 100 jours de gelée par an et 25 à 30 jours de neige par an.



Une analyse météorologique plus détaillée est réalisée sur base des données fournies par l'IRM, concernant leur station de mesure implantée dans le village de Dourbes, dans la commune de Viroinval.

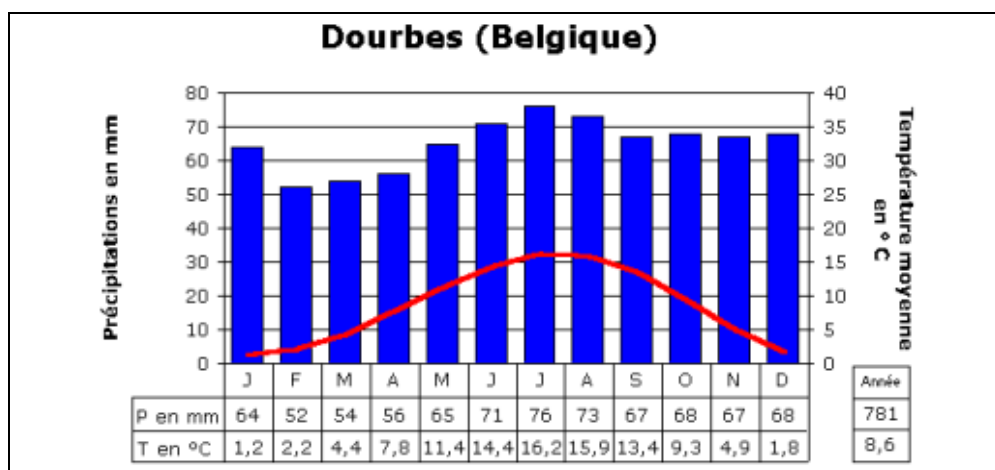


Figure 10 : Climatogramme¹⁴ de Dourbes (Source : Institut Royal de Météorologie)

Les données climatiques de la commune de Viroinval correspondent à un climat tempéré et humide, typique de la Haute Belgique. Il est propice à la croissance des végétaux et au développement des animaux. Il est également favorable aux activités humaines puisque les écarts de températures sont relativement faibles.

Le climat peut néanmoins avoir des conséquences sur différents paramètres de la vie. Des températures relativement basses en hiver incitent par exemple à une réflexion sur la manière d'agencer le bâti, notamment afin de réaliser des économies d'énergie.

¹⁴ Le climatogramme est une représentation graphique du cycle annuel du climat moyen d'un lieu en particulier. Il se construit à partir des moyennes mensuelles de la quantité de précipitations et de la température moyenne, qui sont recueillies en ce lieu sur une longue période.

2.3 STRUCTURE NATURELLE

2.3.1 Structure naturelle et maillage écologique

La qualité du patrimoine naturel (avec le patrimoine paysager et environnemental) constitue la caractéristique principale de la Commune de Viroinval.

2.3.1.1 Le maillage écologique

Le réseau écologique représente l'ensemble des biotopes susceptibles de fournir aux espèces sauvages, un milieu de vie temporaire ou permanent. Une forêt, un bosquet, une haie, une mare, un étang, un bord de route, etc. sont autant d'éléments appartenant au réseau écologique. Ces derniers sont classés en zones centrales, zones de développement et couloirs de liaisons¹⁵.

Viroinval est caractérisé par un excellent réseau écologique constitué de nombreux éléments distincts : les cours d'eau et leurs berges, les zones humides, les boisements humides, les pelouses calcicoles, les landes à Bruyères, les haies, les vergers, les parcs, les bois (feuillus, résineux ou mixtes) et leurs lisières, les jardins des noyaux villageois, les carrières et les friches.

Les principaux éléments de ce réseau sont les suivants :

- les pelouses sèches sur calcaires, en Calestienne. Celles-ci font partie des milieux les plus riches de Belgique, mais aussi des plus menacées. On y a comptabilisé plus de 250 espèces de plantes herbacées différentes. Elles sont apparues suite à l'action de l'homme qui y faisait pâturer ses moutons. Ce sont donc des milieux semi-naturels et leur pérennité nécessite une gestion qui consiste à lutter contre l'envahissement de la forêt ;
- la forêt, principalement feuillue, constitue un milieu privilégié pour la vie sauvage : futaies mélangées, peuplement d'âges multiples, arbres morts ou creux ;
- la vallée du Viroin et tous les ruisseaux affluents constituent l'habitat d'une abondante faune aquatique, d'insectes et d'oiseaux ;
- les zones humides sont des écosystèmes parmi les plus riches au monde. Elles présentent généralement une flore diversifiée et constituent un milieu accueillant pour la faune terrestre et aquatique. Quelques zones humides subsistent le long de certains cours d'eau : le long du Viroin, à la limite des anciennes communes de Vierves et de Treignes (noue de la « Firette ») et en aval de Treignes, à hauteur du « Vieux Moulin » ; le long de l'Eau Noire, avant le confluent ; plusieurs zones le long du ruisseau de Luve ; aux sources du ruisseau de Noye, à Regniessart et plusieurs petites zones au milieu des forêts du plateau ardennais, toujours située près des sources ;
- les carrières représentent en général un milieu de substitution pour plusieurs espèces (oiseaux, reptiles, batraciens et insectes). Elles constituent des éléments importants du réseau écologique. La diversité des niches écologiques présentes dans certaines carrières ajoute un poids supplémentaire à la richesse naturelle de la commune. On compte 22 carrières sur le territoire de Viroinval, dont une seule est encore exploitée, au Nord-Ouest d'Olloy-sur-Viroin ;
- les friches, les prairies extensives, les jardins sauvages présentent également un intérêt pour la nature ;
- les parcs publics (parc communal de Nismes et ancien cimetière de Vierves) et les parcs aménagés autour des différents châteaux (Hauteroche, Vierves-sur-Viroin, ...) ;

¹⁵ Zones centrales : elles englobent des milieux de très grand intérêt biologique tels que réserves naturelles, mares, pelouses calcicoles, ... dans lesquels la conservation de la nature est une priorité

Zones de développement : elles sont d'un intérêt biologique moyen mais présentant un potentiel biologique, dans lesquelles la conservation des espèces et de leurs biotopes est compatible avec les activités humaines moyennant certaines précautions.

Couloirs de liaisons : ils permettent les migrations et les échanges entre les populations des différents milieux.

Reliant tous ces éléments, les haies vives¹⁶, les bords de routes, les berges des cours d'eau sont nécessaires au déplacement des espèces de la faune et de la flore.

A l'Est de Dourbes, sur le plateau de Bieure s'étend une plaine agricole à vocation de culture, relativement étroite et allongée selon l'axe Est-Ouest. C'est un endroit dépourvu de longues haies transversales, qui semble largement ouvert. Ce milieu à priori pauvre, complète la richesse des écosystèmes existants en accueillant une flore et une faune messicoles.

Plusieurs vergers hautes-tiges, dont la plupart anciens, sont présents sur la commune, généralement dans la première ceinture des noyaux bâtis. Ils représentent le lieu de nidification et de développement de toute une flore et faune, lichens, chouettes chevêches, mésanges, gobe-mouche, rouge-queue, papillons diurnes et nocturnes.

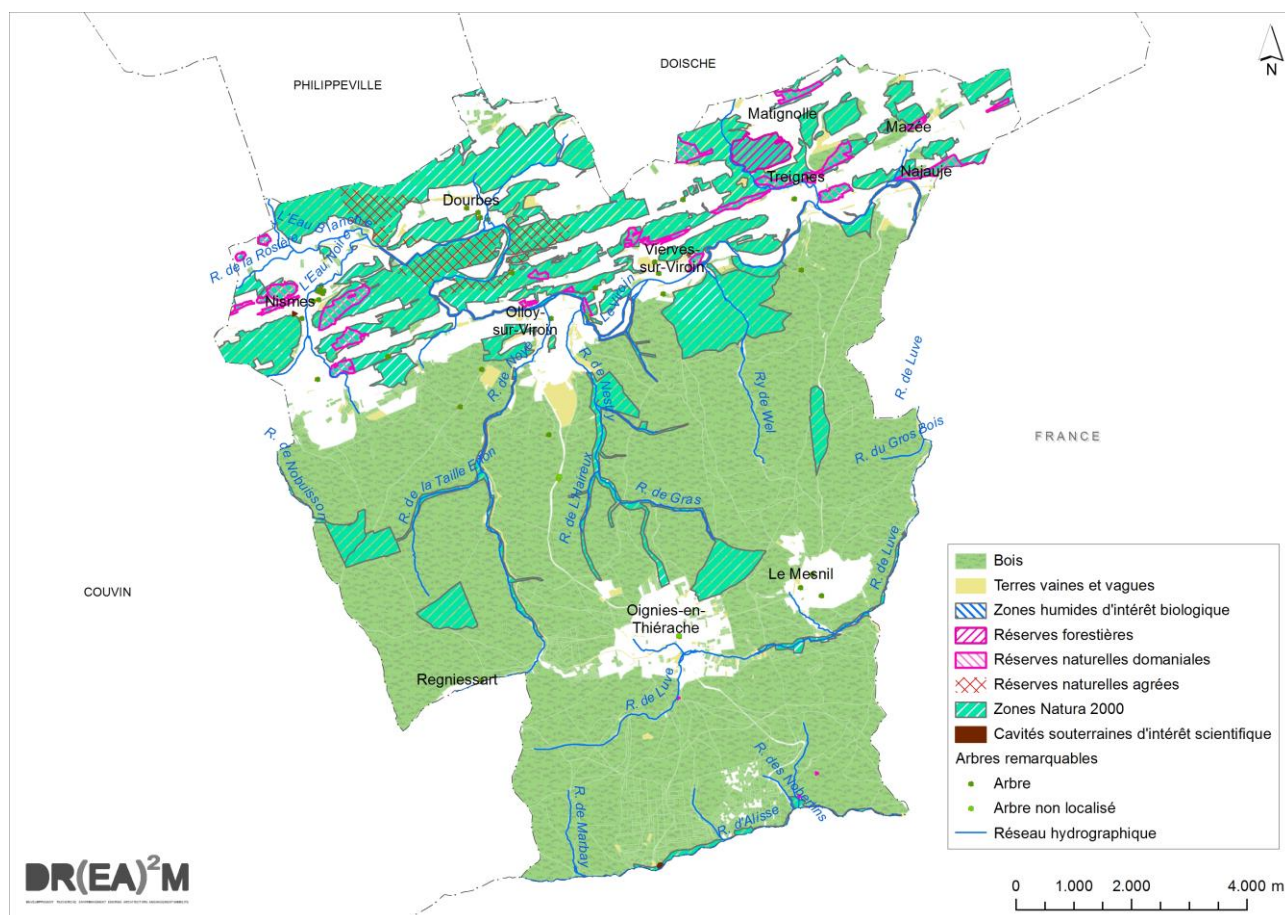


Figure 11 : Structure naturelle de la commune de Viroinval (Cartographie : DR(EA)²M – Source : SPW-DGO3).

¹⁶ Ces quinze dernières années leur nombre a continué à décroître, et jamais un permis d'abattage n'a été introduit.

2.3.2 Les sites naturels protégés

2.3.2.1 Réserves forestières

La réserve forestière est une forêt ou partie de celle-ci protégée dans le but de sauvegarder des faciès caractéristiques ou remarquables des peuplements d'essences indigènes et d'y assurer l'intégrité du milieu. Depuis la promulgation de la loi-cadre de 1973 et l'arrêté royal du 2 avril 1979 établissant le règlement de gestion des réserves forestières, on recense 13 réserves de ce type en région wallonne. Comme le détaille la circulaire du 23 juillet 1979 sur les réserves forestières, le cadre de travail est beaucoup moins restrictif que celui d'une réserve naturelle domaniale puisque, notamment, l'exploitation du bois et la chasse restent autorisés.

Viroinval possède une réserve forestière de 48,3 ha au Nord de Treignes. Il s'agit du bois de Matignolle (date de signature de l'arrêté de désignation : le 18 février 1998).

Le bois de Matignolle se trouve en Calestienne, entre le village de Treignes et le hameau de Matignolle. Il s'étend sur un plateau calcaire en rive gauche du ruisseau des Fonds de Ry, un affluent du Viroin. Cette réserve forestière fait partie d'un prestigieux ensemble classé comprenant également le tienne des Rivelottes ainsi que le vallon adjacent. L'essentiel de sa superficie est occupé par une chênaie-charmaie xérophile riche en alisier (*Sorbus torminalis*) ainsi que par une magnifique hêtraie calcicole à orchidées, dans laquelle on rencontre notamment la rare laîche des montagnes (*Carex montana*). A l'Ouest et au Sud-Ouest, le bois est en outre limité par des falaises calcaires au sommet desquelles se développent des pelouses ouvertes à séslerie bleuâtre (*Sesleria caerulea*) et à mélique ciliée (*Melica ciliata*). Enfin, sur les versants accidentés d'exposition nord, ce sont les érablières de ravin qui se sont installées avec comme espèce la plus caractéristique, une fougère, la langue de cerf (*Asplenium scolopendrium*).

2.3.2.2 Réserves naturelles domaniales

Plus de cinq mille hectares de terrains ont été érigés par la Région wallonne en réserves naturelles domaniales. Ces sites disposent ainsi d'un statut de protection particulièrement fort permettant de préserver à long terme leur haut intérêt biologique. Les réserves naturelles domaniales sont gérées par la Direction de la Nature du Département de la Nature et des Forêts (DNF).

Deux réserves naturelles domaniales se trouvent sur le territoire de Viroinval :

- La réserve naturelle domaniale du Viroin (code Nr20), représentant plus de 168 ha situés en Calestienne, de part et d'autre du Viroin. Cette vaste réserve naturelle est constituée d'un ensemble de 24 sites calcaires éparpillés sur l'entité de Viroinval, depuis Nismes jusqu'à Mazée, soit sur près de quinze kilomètres. Elle comprend notamment les sites de « Tienne Breumont », « les Abannets » et « les Rivelottes ». L'intérêt majeur de cette réserve est représenté par les pelouses calcicoles que l'on peut admirer sous différentes variantes. Elles ont une valeur paysagère et patrimoniale exceptionnelles, en tant que témoins des anciennes pratiques agropastorales aujourd'hui révolues, mais aussi comme refuge pour une faune et une flore absolument remarquables. Plusieurs d'entre-elles font l'objet de mesures de gestion visant à restaurer des surfaces suffisantes, par l'intermédiaire, notamment, d'un pâturage expérimental avec des races rustiques de moutons.

La réserve naturelle a été créée le 3 juin 1999 par arrêté du Gouvernement wallon paru au Moniteur Belge du 9 juillet 1999. Un arrêté du 28 octobre 2004 vient greffer quelques hectares supplémentaires à la réserve. Les prairies et forêts constituant la réserve appartiennent à la commune de Viroinval. La commission de gestion de la réserve est la Commission Consultative de Gestion des Réserves Naturelles Domaniales Mosanes.

- La réserve naturelle domaniale de la « Galerie Saint Joseph » (code Nr14) correspond à la galerie d'une ancienne ardoisière située au Sud du village de Oignies. Le réseau souterrain montre un développement de plus de 1000 mètres de longueur, bien qu'il soit obstrué en plusieurs endroits par des éboulements. L'intérêt chiroptérologique remarquable de ce site a pleinement justifié sa mise en réserve.

La réserve naturelle a été créée le 3 juin 1999 par arrêté du Gouvernement wallon paru au Moniteur Belge du 10 juin 1997. Les prairies et forêts constituant la réserve appartiennent à la ville d'Arlon. La commission de gestion de la réserve est la Commission Consultative de Gestion des Réserves Naturelles Domaniales Mosanes.

2.3.2.3 Réserves naturelles agréées

Les associations de protection de la nature accomplissent un travail important de sauvegarde d'espaces naturels. Avec plus de cinq mille hectares de sites achetés ou loués, elles assurent la gestion d'un réseau de réserves naturelles qui peuvent bénéficier d'un statut officiel. Ce statut permet aux associations de bénéficier d'une meilleure protection, de recevoir des primes de gestion ainsi que de prime à l'achat de la réserve protégée sous ce statut.

Viroinval possède 6 réserves naturelles, dont deux sont protégées par des arrêtés du gouvernement wallon :

- La réserve du « Fond de Noye » (Arrêté du Gouvernement wallon paru au M.B. le 23/10/1996) le long du ruisseau de Noye, au Sud d'Olloy-sur-Viroin. Ce site appartient à deux associations : la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (LRBPO) et le Cercle des Naturalistes de Belgique (CNB). Il est géré par le CNB. Il s'agit d'un fond de vallée humide, traversé par le ruisseau de Noye (ruisseau de la zone à truites) qui se jette dans le Viroin à Olloy. Le site est entouré de forêts feuillues et se trouve à proximité de terrils d'anciennes carrières de grès couvinien.
- La réserve de la « Mine de Barytine » (Arrêté du Gouvernement wallon paru au M.B. le 23/10/1996) à l'Est de Vierves-sur-Viroin. Ce site appartient au Cercle des Naturalistes de Belgique (CNB) qui s'occupe également de sa gestion. Il s'agit de l'ancienne mine de barytine de Vierves-sur-Viroin, témoin de l'archéologie industrielle locale et de ses alentours d'intérêt biologique. On y trouve une petite pelouse calcicole richement fleurie qui attire durant la belle saison nombre de papillons, reptiles et orthoptères. Le but premier de la protection du site est d'avoir voulu sortir de l'oubli et mettre en valeur un témoin de l'archéologie industrielle locale. Le deuxième but était de sauvegarder la flore et la faune intéressantes qui y ont élu domicile suite à la cessation des activités de l'exploitation.

2.3.2.4 Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites d'importance patrimoniale. Ces sites sont identifiés sur la base de deux directives européennes, la Directive 79/409 concernant la conservation des oiseaux sauvages et la Directive 92/43/CEE appelée directive « Habitats » ou « Faune-Flore-Habitats ». La première directive concerne uniquement les Oiseaux alors que la seconde prend en compte une large diversité d'animaux et de végétaux ainsi que des habitats ou milieux. Ces deux directives définissent des statuts généraux de protection des espèces et des habitats (interdiction de la destruction, du dérangement ou réglementation des prélèvements, ...) sur l'ensemble du territoire européen et complètent la protection légale par l'identification de sites où des mesures particulières sont indispensables pour assurer le développement ou le maintien à long terme de populations viables ou pour assurer la pérennité d'habitats ou d'écosystèmes remarquables.

Le territoire communal est concerné par quatre périmètres Natura 2000, couvrant 2.421,3 ha soit 20 % de la superficie totale.

- le BE 35030, « La Calestienne entre Frasnès et Doische ». D'une superficie totale de 2.868 ha, dont 1.799 sur Viroinval, il se caractérise par ses pelouses, ses rochers et ses bois calcaires. On y relève la présence du Faucon Pèlerin et du Hibou grand-duc dans les parois rocheuses, du Pic Noir, du Pic mar, de la Gelinotte des bois dans les grands massifs forestiers, de la Pie-grièche écorcheur et de l'Alouette lulu dans les milieux ouverts ;
- le BE 35031, « Bassin ardennais de l'Eau Noire ». D'une superficie totale de 220 ha, dont 34 sur Viroinval, il se caractérise par des forêts mixtes de versant en bordure du ruisseau dans la forêt de Nismes (taille Crossaude). On y note la présence du Pic Noir dans les bois et du Martin-pêcheur dans les berges des ruisseaux ;

- le BE 35032, « Bassin ardennais du Viroin ». Uniquement présent sur l'entité de Viroinval, sa superficie atteint 565 ha. Il comprend à la fois des vallées de ruisseaux de Thiérache, des portions de hêtraies à luzule et des bois ou prairies sur calcaires (au Sud de Vierves-sur-Viroin). On y trouve le Pic noir dans les zones forestières mixtes ;
- le BE 35033, « Vallée du ruisseau d'Alisse ». Uniquement présent sur l'entité de Viroinval, sa superficie est de 24 ha. Ce ruisseau borde la frontière française au cœur d'un important massif forestier au Sud de Oignies-en-Thiérache. Il se caractérise par de belles aulnaies riveraines et par la présence d'une lande à bruyères bien conservée. Il s'agit d'une zone d'hivernage de quatre espèces de chauve-souris.

Autour de Viroinval, dix périmètres sont également repris à l'inventaire du réseau Natura 2000 :

- BE 32036, Vallée de l'Eau Blanche à Virelles (Couvin) ;
- BE 32038, Bois de Bourlers et de Baileux, (Couvin) ;
- BE 32040, Haute Vallée de l'Eau Noire, (Couvin) ;
- BE 35016, Vallée de la Chinelle, (Philippeville) ;
- BE 35018, Bassin de l'Hermeton en aval de Vodelée (Philippeville – Doische) ;
- BE 35019, Vallée de la Meuse en amont d'Hastière (Doische) ;
- BE 35026, Massif forestier de Cerfontaine (Couvin – Philippeville) ;
- BE 35027, Vallée de l'Eau Blanche entre Aublain et Mariembourg (Couvin) ;
- BE 35028, Bassin fagnard de l'Eau Blanche en aval de Mariembourg, (Couvin) ;
- BE 35029, Bassin fagnard de l'Hermeton (Philippeville – Doische).

Tous ces sites comportent de larges surfaces boisées et sont traversés par des cours d'eau d'importances diverses.

2.3.2.5 Zones humides d'intérêt biologique

Le 8 juin 1989, l'Exécutif régional wallon adoptait un nouvel arrêté destiné à assurer la protection des zones humides d'intérêt biologique. L'arrêté a été modifié le 10 juillet 1997 pour préciser le statut de protection : il assure une protection restrictive de la faune et de la flore, mais autorise la chasse et la pêche. Cueillir, déplanter, endommager ou détruire les plantes indigènes est, en tout temps interdit. Les animaux ne sont pas en reste. À tout moment, il est interdit de les chasser, de les tuer, de les détruire, de les capturer ou simplement de les perturber. A l'exception toutefois des espèces dont la chasse est ouverte annuellement et des espèces qui peuvent être pêchées, de la taupe et de plusieurs espèces de rongeurs (rats, souris, campagnols, ...). Si nécessaire, le ministre chargé de la conservation de la nature peut aussi prendre des mesures complémentaires de protection des zones humides d'intérêt biologique afin d'assurer le maintien des espèces présentes.

En octobre 2005, on recense en région wallonne 25 zones reprenant marais, fagnes, tourbières et cours d'eau bénéficiant d'un statut de protection de ce type.

Viroinval est concernée par un périmètre de protection des zones humides d'intérêt biologique : le « Fond de Noye » (code NR56, date de l'arrêté de désignation : le 2 mars 1994) le long du ruisseau de Noye, au Sud d'Olloy-sur-Viroin. Il s'agit d'un fond de vallée humide, traversé par le ruisseau de Noye (ruisseau de la zone à truites) qui se jette dans le Viroin à Olloy.

Le site est entouré de forêts feuillues et se trouve à proximité de terrils d'anciennes carrières de grès couvinien. Ce site appartient à deux associations : la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (LRBPO) et le Cercle des Naturalistes de Belgique (CNB). Il est géré par le CNB et possède aussi le statut de réserve naturelle agréée (RNA).

2.3.2.6 Cavités souterraines d'intérêt scientifique

L'arrêté du Gouvernement wallon du 26 janvier 1995 protège spécifiquement les cavités souterraines d'intérêt scientifique. Outre la présence d'une biodiversité élevée, d'espèces vulnérables, endémiques, rares ou adaptées à la vie souterraine, une cavité souterraine peut aussi

être reconnue d'intérêt scientifique pour des motifs plus généraux : originalité, diversité et vulnérabilité de l'habitat, présence de témoins préhistoriques ou encore de formations géologiques, pétrographiques ou minéralogiques rares.

C'est le ministre ayant la conservation de la nature dans ses attributions qui désigne, par arrêté, de telles cavités, après avis du conseil supérieur de la conservation de la nature et de la direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine. L'arrêté de désignation détermine les mesures particulières de protection du site et notamment les conditions d'accès, l'interdiction d'effectuer certains travaux ou les mesures nécessaires à la croissance, l'alimentation, la reproduction, le repos, l'hibernation ou la survie des espèces qui y vivent.

L'arrêté précise également qu'une cavité souterraine reconnue d'intérêt scientifique ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une destruction, même partielle, ou d'une détérioration par exploitation directe de matière première, par exploitation touristique ou sportive, par pollution ou par toute autre forme d'intervention volontaire conduisant à une réduction sensible de l'intérêt scientifique de la cavité. Cependant, des accommodements sont possibles. On peut parfaitement fixer des critères qui permettraient de concilier accueil des chauves-souris en hiver et visites touristiques durant l'été.

Viroinval est concernée par trois périmètres de protection de ce type :

- « le Trou Maillard » (date de signature de l'arrêté de désignation : le 1er mars 2001) à Treignes,
- « la Grotte du Pont d'Avignon » à Nismes (date de signature de l'arrêté de désignation : le 8 septembre 2001)
- l'Ardoisière d'Oignies (date de signature de l'arrêté de désignation : 17 avril 2008).

2.3.3 Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)

L'inventaire des sites de grand intérêt biologique (SGIB) a pour but de recenser (identifier, localiser et décrire) les espaces naturels ou semi-naturels terrestres ou aquatiques remarquables en Wallonie. Plusieurs projets d'inventaires des données relatives à des sites d'intérêt biologique ont été lancés au cours des dernières décennies en Wallonie. On recense actuellement une demi-douzaine d'inventaires de sites d'intérêt biologique, qui sont loin d'être comparables les uns aux autres, que ce soit en termes de structure ou de contenu.

Ces inventaires faisaient suite aux travaux de pionnier réalisés par Jean Massart en 1912 et ceux lancés à l'initiative de l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire au début des années 60 (Survey National). En 1980, l'inventaire ISIWAL des sites de très grand intérêt écologique était produit en vue de répondre aux besoins de la mise en place des plans de secteurs. Il était suivi en 1991 par l'inventaire des sites CORINE réalisé dans le cadre de l'application de la Directive européenne CE/79/409 concernant les oiseaux. En 1993, une base de données a été développée dans le cadre d'une convention à l'UCL où le concept de sites de grand intérêt biologique, indépendant du statut de protection, a été défini pour mieux organiser l'information. Dès 1995, les informations étaient disponibles et depuis cette période, la base de données est progressivement complétée et enrichie de nombreuses informations (UCL, FUSAGx).

Le territoire communal est concerné par 74 sites repris à l'inventaire des sites de grand intérêt biologique, dont un classé en Zone Humide d'Intérêt Biologique (Fond de Noye).

Les sites de grand intérêt biologique se localisent principalement dans la vallée du Viroin ainsi qu'au Nord de celle-ci. La majorité des sites sont reconnus pour leurs pelouses calcaires (où l'on rencontre également des chênaies-charmaies) :

« Tienne Breumont, Petit Breumont, Tienne aux Boullis, Chalaine, Les Abannets et le Morainy, Tienne Saint-Anne et Fondry des Chiens, Roche Trouée, Tienne du Moulin, Tienne del Batielle, Roche du Pas, Les Chênets, le Contiennau, Roche Madoux, Chamousias, Le Transoi, Spineu, les Rivelottes et Le Gay, Mwène à Vaucelles, Champ d'Al Vau, Tienne de Saumières, Tienne Moessia, Tienne de Najauge, Miémont, Bonnerieu-Famieuse (+ le Trou Maillard en CSIS), ... ».

La liste de ces sites comprend également d'anciens puits de mines, d'anciennes carrières et des zones humides dans le fond des vallées.

« Ancienne ardoisière de l'Hamérienne, Grotte du Pont d'Avignon, Ardoisière des Pauvres, Carrière du Bois de Fays, Ancienne Carrière du Bois de Noye, Ancienne Carrière Michelet, Carrière du Rocher Maillard, Ancienne Carrière des Sangles, Carrière de la Rue Roche Nanette, Carrière d'Olloy-sur-Viroin, Ancienne carrière du Revers de Grand Mont, Vallée du Viroin de Dourbes à Olloy, Vallée du Ry Deluve, Carrière de la Taille de la Plane, Ardoisière d'Oignies, Vallée du ruisseau d'Alysse, ... ».

Il n'existe pas de plans de gestion officiels, ces réserves sont gérées depuis de nombreuses années en collaboration avec Ardenne et Gaume, le Cercle des Naturalistes de Belgique (CNB), le PCDN de Viroinval et le Parc Naturel Viroin-Hermeton.

Certains sites sont classés et repris dans le patrimoine exceptionnel de Wallonie :

- Sous Saint-Roch à Nismes (propriétaire : LRBPO, gestionnaire CNB - Centre Marie Victorin), en voie d'agrément ;
- Fond de Noye (propriétaire LRBPO et CNB, gestionnaire CNB - Centre Marie Victorin)
- Mine de barytine (propriétaire et gestionnaire CNB-CMV)
- Galerie Saint-Joseph à Oignies : pas de plan de gestion ; ancienne ardoisière ; les chiroptères font l'objet d'un suivi par l'IRSNB.
- Ardoisière des Pauvres à Oignies : pas de plan de gestion, ancienne ardoisière, les chiroptères font l'objet d'un suivi par l'IRSNB.

De plus trois sites situés au Sud du Viroin se révèlent très intéressants :

- la réserve naturelle agréée de Fond de Noye, désignée comme zone humide d'intérêt biologique ;
- les deux puits des anciennes galeries Saint-Joseph, au Sud-Est de Oignies-en-Thiérache, indispensables pour différentes colonies de chauves-souris.

2.3.4 Les arbres et haies remarquables

Cet inventaire est constitué de 60 arbres isolés sur 28 sites répartis sur toute la commune. La grande majorité des essences représentées sont des tilleuls, des chênes ou des hêtres.

Le parc communal de Nismes rassemble 15 arbres : 1 Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), 1 Erable de Cappadoce (*Acer cappadocicum*), 3 Hêtres pourpres (*Fagus sylvatica purpurea*), 1 Erable plane (*Acer platanoides*), 1 Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), 6 Platanes communs (*Platanus x acerifolia*), 1 Erable champêtre (*Acer campestre*), 1 Hêtre pleureux (*Fagus sylvatica Pendula*).

La plupart des végétaux répertoriés (83 %) sont qualifiés de « sain », le meilleur état sanitaire possible. Quelques individus (7) sont en voie de dépérissement et trois ont dû être abattus (2 à Olloy-sur-Viroin, le long de la N99 et 1 près de la Chapelle Saint-Hubert au Château de Dourbes).

La liste des arbres remarquables de la commune de Viroinval figure en annexe n°1.

2.3.5 La faune et la flore

2.3.5.1 La faune

La commune recèle une multitude d'écosystèmes dont certains se montrent d'une grande richesse faunistique : landes herbeuses, landes à bruyères, pelouses calcicoles, prairies humides, ... etc.

Cette richesse faunistique se retrouve à la fois chez les insectes (punaises, criquets, sauterelles et grillons, fourmis, papillons diurnes, libellules, longicornes), les mollusques terrestres, les reptiles et batraciens, les oiseaux nicheurs et les mammifères (petits mammifères et gros gibier).

Les milieux thermophiles (pelouses sèches, rochers et carrières) accueillent un grand nombre d'espèces d'insectes, de mollusques terrestres et de reptiles, considérés comme rares en Belgique, voire des espèces uniquement recensées à Viroinval.

La diversité des niches écologiques permet d'observer un nombre élevé d'espèces d'oiseaux nicheurs. La Calestienne constitue le milieu adéquat pour les passereaux. Les forêts de feuillus du plateau ardennais représentent également un refuge inestimable pour certains passereaux, mais aussi pour les corvidés, les gallinacés et les rapaces nocturnes.

Les grandes forêts ardennaises fournissent les étendues nécessaires pour l'épanouissement des grands mammifères. A l'opposé, on en rencontre moins en Calestienne, mais les petits mammifères, comme les rongeurs et les insectivores, sont nombreux. Le blaireau, espèce protégée, y vit, ainsi que sur le talus ardennais. Le chat sauvage, autre espèce protégée fréquente le Sud de la commune.

Les milieux humides, faiblement représentés sur la commune, accueillent un grand nombre d'espèces de batraciens (dont les quatre espèces de tritons). Ils abritent également certaines espèces d'odonates, d'orthoptères et de lépidoptères.

Les chauves-souris subsistent grâce à des milieux sombres, à température constante, artificiels ou naturels : grottes, cavernes, ardoisières, greniers et clochers.

L'ancienne voie ferrée reliant Oignies-en-Thiérache à Olloy-sur-Viroin suit la vallée du ruisseau de Noye sur un peu plus de huit kilomètres. Depuis la réaffectation du tracé pour la circulation en mode doux, cette voie est empruntée régulièrement comme accès de substitution à Oignies-en-Thiérache par des automobiles. La faune du massif boisé traversé paie un lourd tribut à ce comportement, de nombreux batraciens (crapauds communs, grenouilles rousses, tritons et salamandres) se font ainsi écraser, tout comme des chats sauvages et des blaireaux.

La population de batraciens subit des pertes chaque année lors de la période de migrations, notamment sur la route de Regniessart et les rues reliant Treignes et Vierves à Le Mesnil (rue de la Prelle, rue de la Chapelle, N 998 et rue Bourboux).

Alors que l'interdiction de la pulvérisation d'herbicides le long des voiries semble respectée, l'asbl « Chemin de Fer à Vapeur des Trois Vallées » en use largement le long de la voie du chemin de fer. En plus de la flore, essentiellement visée, la faune est fortement touchée, des espèces d'orthoptères ont disparu, la coquille d'œuf de certains oiseaux s'est fragilisée et certains de ceux-ci ont disparu.

2.3.5.1 La flore

La flore est exceptionnellement riche sur le territoire de Viroinval. Sur les 1.300 espèces de phanérogames (plantes à fleurs) et ptéridophytes (fougères) recensées en Belgique, 900 peuvent être observées à Viroinval. Presque chaque année, des plantes rares sont observées ou redécouvertes par des botanistes qui parcourent attentivement la région.

Cette profusion s'explique par la grande richesse de biotopes existant sur le territoire et résulte de la combinaison de différents facteurs tels que le sous-sol, les microclimats et les activités humaines.

La Calestienne comporte la plus grande diversité en phanérogames (plantes à fleurs), les biotopes y étant très diversifiés : chênaies-charmaies, hêtraies calcicoles, rochers calcaires, pelouses denses, érablières de ravin, ...

La Calestienne est également reconnue pour la qualité de sa production fongique lorsque les conditions sont appropriées : amanite phalloïde, bolet de satan, lépiote vineuse, lactaires, ... etc. Le plateau ardennais n'est pas en reste avec le cèpe de Bordeaux, l'amanite vireuse et aussi différents lactaires. La richesse en lichen est également exceptionnelle.

Du côté de l'Ardenne, on rencontre plusieurs types de forêts :

- chênaies-charmaies à stellaires holostées, sur le flanc Nord du plateau ;

- chênaies-charmaies à luzules blanches, sur le flanc Nord du plateau ;
- chênaies thermophiles à pommiers sauvages, sur les pentes raides et ensoleillées ;
- chênaies sessiflores à myrtilles, sur le plateau ;
- aulnaies à sphaignes et aulnaies-frênaies bordant les ruisseaux.

La présence d'une végétation invasive a été cartographiée le long de la vallée du Viroin et de la ligne de chemin de fer reliant Treignes à Mariembourg. D'autres massifs se développent ailleurs sur la commune, comme à la rue Bossette à Olloy-sur-Viroin.

2.3.6 Associations actives

Viroinval accueille deux centres universitaires de recherche et d'éducation à la nature :

- le Centre Marie Victorin, siège du Cercle des Naturalistes de Belgique, à Vierves-sur-Viroin ;

Centre d'étude, de recherche et d'éducation pour la conservation de la nature. On y organise des formations de guide-nature, des stages d'initiation à l'écologie et à la conservation de la nature et à la protection de l'environnement, des guidances nature, des séminaires, des travaux de recherche, des classes vertes... Le Centre est associé à la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux et est installé dans plusieurs bâtiments à Vierves-sur-Viroin.

Le Centre est dédié au R.F. Marie-Victorin D. Sc. (1885-1944), savant botaniste québécois, promoteur des Cercles des Jeunes Naturalistes. Fondé en 1958, le Centre Marie-Victorin fut l'un des premiers en Europe à organiser des activités d'éducation à la nature. Depuis 1996, il dispose d'infrastructures modernes (Gîte des Jeunes pour l'Environnement, bibliothèque, laboratoires, salles de cours, dortoirs, cuisine, centre de documentation, jardin botanique et de plantes médicinales), dans les locaux de l'ancienne gare du village. L'Entente nationale pour la Protection de la Nature collabore aux activités du Centre.

- le Centre Paul Brien de l'U.L.B., implanté dans l'ancienne gare de Treignes ;
- la régionale Natagora "Entre-Sambre-et-Meuse", basée à Romedenne (Philippeville).
- Le Parc naturel Viroin-Hermeton, implanté à Nismes (maison du Parc) dans la maison des Baillis.

L'abondance des écosystèmes que recèle la région, due d'une part à la grande diversité des roches du sous-sol (lui-même conditionnant la flore qui peut s'y développer) et d'autre part à l'évolution de la gestion de l'espace par l'homme, a incité ces deux centres de recherche à s'y établir. Cette double présence permet d'accroître d'année en année les connaissances sur les richesses naturelles de la commune.

2.3.7 La sensibilisation et les actions menées en faveur de l'environnement

En vue de préserver et de valoriser la richesse de son patrimoine naturel, la commune a entrepris plusieurs démarches :

- les opérations « Fauchage tardif » et « Combles et clochers » (1995) ;
- la Semaine de l'Arbre (depuis 1996) ;
- le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN, 1998) ;
- le programme LIFE - Haute-Meuse ayant pour objectif la restauration et la mise en valeur des pelouses calcaires (2000) ;

2.3.7.1 Les opérations « Fauchage tardif » et « Combles et Clochers »

En 1995, dans le cadre de l'Année européenne de la Conservation de la Nature, Viroinval s'est lancé dans deux opérations différentes : le « Fauchage tardif » et les « Combles et Clochers ».

Le fauchage intensif, pratiqué durant de nombreuses années, favorise le développement des végétaux se multipliant par les racines, cette couverture végétale maintient les bords de route verts mais réduit la biodiversité. Le fauchage tardif permet la création de zones de refuge pour la faune et la flore sauvage. Les différentes floraisons alors présentes constituent des milieux attractifs

pour de nombreux insectes. Ils constituent également des aires d'abri et de reproduction pour de nombreux autres animaux (campagnols, mulots, ...). Cette opération permet donc d'améliorer le réseau écologique. Il y a sur la commune 184,2 km de bords de route concernés par le fauchage tardif. On les retrouve dans les zones d'habitats dispersés, les campagnes, les zones forestières et les réserves naturelles. Sont également concernés certains tronçons de voirie régionale dont le fauchage est géré par le SPW-DGO1.

La Commune de Viroinval adhère depuis septembre 2003 à la Convention Combles et Clochers qui vise à aménager ou à protéger les combles et clochers en tant que gîte potentiel de reproduction des chauves-souris, de la chouette effraie ou d'autres animaux tels que les choucas et les martinets noirs.

2.3.7.2 Charte d'engagement de reconnaissance « Commune MAYA »

L'opération Plan Maya vise à promouvoir les plantations d'essences "mellifères", dans le but de favoriser le développement des butineuses, qui jouent un rôle majeur dans la fécondation et la reproduction de plus de 80% des espèces végétales nécessaires à la survie de nombreuses espèces animales. Le 28/03/2011, l'Administration Communale a signé la charte basée sur les engagements suivants :

Dès la 1ère année :

- 1) réalisation chaque année de plusieurs projets de plantation de végétaux mellifères sur le territoire de la commune ;
- 2) sensibilisation chaque année auprès des enfants et des adultes ;
- 3) organisation d'une rencontre annuelle des élus et du personnel concerné avec les apiculteurs, les associations impliquées dans la défense des abeilles, le but étant d'identifier les attentes de chacun et les problèmes éventuels afin de dégager des solutions.

Dès la 2ème année : enrichissement du fleurissement, inventaire des sites communaux, mise en œuvre de l'amélioration de la convention existante « bords des routes ».

Dès la 3ème année : adoption d'un plan de réduction des pesticides, établissement d'un plan de gestion différenciée des espaces verts sur la commune.

Au terme de chaque année : établissement d'un rapport sur les réalisations menées selon un canevas fourni par le Direction des espaces verts.

2.3.7.3 Semaine de l'Arbre

Chaque année, concomitamment à la Semaine de l'Arbre, la commune gère des projets qui sont répartis dans les différents villages :

- 1996 - l'Aulne : aménagement d'un espace naturel (valorisation et préservation) à Treignes, en collaboration avec le Codef-Icare de Treignes ;
- 1997 - le Charme : création d'un arboretum avec des espèces indigènes dans la plaine de jeux de Oignies-en-Thiérache pour sensibiliser les enfants, distribution de plants aux particuliers durant le marché de Nismes en collaboration avec la DNF de Couvin ;
- 1998 - le Bouleau : aménagement (création de mares et fossés) d'une zone humide au lieu-dit « Sous St-Roch » à Nismes, dans le cadre des journées mondiales des zones humides, en collaboration avec le CROH, de Pétigny et de Viroinval et le Centre Marie Victorin ;
- 1999 - le Peuplier tremble : projet de plantation d'essences dans les talus du terrain de football de Nismes dans le but de stabiliser et d'intégrer un nouvel aménagement dans un fond humide, en collaboration avec la DNF et le CRIE de Nismes ;
- 2000 - le Tilleul : création d'un verger conservatoire d'anciennes variétés d'arbres à haute tige à Olloy-sur-Viroin en collaboration avec Thierry Dewitte (Cercle des Naturalistes de Belgique), continuation du projet d'aménagement au lieu-dit « Sous St-Roch » à Nismes, plantation d'un tilleul argenté remis par la Région wallonne dans le cadre de l'arbre du millénium dans le village d'Olloy-sur-Viroin, le projet de distribution de plants aux particuliers n'a pas été retenu par la DNF ;

- 2001 - le Chêne : projet de plantation autour du conservatoire d'Olloy-sur-Viroin, le projet de distribution de plants aux particuliers n'a pas été retenu par la DNF ;
- 2002 - le Châtaignier : la commune relance la tradition rurale qui consiste à planter un arbre lors de la naissance d'un enfant, une soixantaine d'enfants sont convoqués et un plant est remis à leurs parents, le projet de distribution de plants aux particuliers n'a pas été retenu par la DNF ;
- 2003 - le Noyer : réorganisation de l'opération « un arbre - un enfant » avec une cinquantaine d'enfants conviés à la cérémonie, la distribution de plants aux particuliers lors du marché de Nismes a été retenue par la DNF ;
- 2004 - le Noisetier : projet d'aménagement d'un espace naturel à Mazée en collaboration avec les Amis du Parc naturel Viroin-Hermeton, le projet de distribution de plants aux particuliers n'a pas été retenu par la DNF ;
- 2005 - le Robinier : projet d'aménagement de l'ancien arboretum de Nismes en « parcours-découverte » de la forêt calcicole par le Parc naturel Viroin-Hermeton, le projet de plantation d'un verger à Mazée par le groupe « vergers » du PCDN est en cours d'approbation.
- 2006 - le Cornouiller :
- 2007 - la Viorne :
- 2008 - 25 ans de Semaine de l'Arbre :
- 2009 - le Hêtre :
- 2010 - le Néflier : la distribution de plants aux particuliers a été retenue par la DNF ;
- 2011 - les Mellifères : le projet de distribution de plants aux particuliers n'a pas été retenu par la DNF. Suite à l'engagement pris dans la charte « Commune maya : aménagement de prés fleuris rue de Vaucelles à Mazée et sur les terrains communaux et/ou régionaux aux entrées et sorties des 8 villages du Parc naturel Viroin-Hermeton.

2.3.7.4 Le PCDN

Le plan communal de développement de la nature, document d'orientation permettant de préserver et d'améliorer le patrimoine naturel, a été élaboré par le Centre Marie Victorin entre 1995 et 1997 et approuvé définitivement le 1er juillet 1998.

Le plan de gestion s'appuie sur deux axes : l'augmentation de la biodiversité et l'amélioration de la beauté du paysage ; tout en conservant et développant les activités économiques.

Pour concrétiser ces options, le document propose 17 actions qui touchent à divers domaines du cadre de vie : l'eau, le tourisme, l'espace nature, la forêt, l'éducation et la sensibilisation.

Pour réaliser ces actions, 3 axes ont été déterminés : la mise en place d'un véritable réseau écologique ; la conservation du paysage ; la (ré)conciliation entre tourisme et conservation du patrimoine naturel.

La dynamique enclenchée à l'époque s'est estompée et beaucoup d'actions n'ont pu être réalisées. Des projets tels que les itinéraires balisés, les aménagements (bancs, barbecues, panneaux didactiques), les actions de sensibilisation des riverains, l'accueil des mouvements de jeunesse, la mise en place de pâturages extensifs sur les pelouses calcicoles, ont néanmoins pu être réalisés et ont permis d'améliorer la qualité de l'environnement.

En 2004, le Parc naturel Viroin-Hermeton a remis plusieurs projets sur les rails par la redynamisation des groupes « Eaux vives », « Bryophytes¹⁷ » et « Herpétologie¹⁸ ». En 2005, 20 nouvelles fiches-projets ont vu le jour concernant des aménagements de rivières, la restauration de la faune piscicole, l'épuration des eaux usées et la sensibilisation.

¹⁷ Parmi les plantes actuelles, les bryophytes sont celles qui ont conservé le plus de caractères des premières plantes ayant colonisé la terre ferme.

¹⁸ Branche qui traite des reptiles et des amphibiens.

Le plan communal de développement de la nature, document d'orientation permettant de préserver et d'améliorer le patrimoine naturel, a été élaboré par le Centre Marie Victorin entre 1995 et 1997 et approuvé définitivement le 1er juillet 1998.

Le plan de gestion s'appuie sur deux axes : l'augmentation de la biodiversité et l'amélioration de la beauté du paysage ; tout en conservant et développant les activités économiques.

Pour concrétiser ces options, le document propose 17 actions qui touchent à divers domaines du cadre de vie : l'eau, le tourisme, l'espace nature, la forêt, l'éducation et la sensibilisation.

Pour réaliser ces actions, 3 axes ont été déterminés : la mise en place d'un véritable réseau écologique ; la conservation du paysage ; la (ré)conciliation entre tourisme et conservation du patrimoine naturel.

La dynamique enclenchée à l'époque s'est estompée et beaucoup d'actions n'ont pu être réalisées. Des projets tels que les itinéraires balisés, les aménagements (bancs, barbecues, panneaux didactiques), les actions de sensibilisation des riverains, l'accueil des mouvements de jeunesse, la mise en place de pâturages extensifs sur les pelouses calcicoles, ont néanmoins pu être réalisés et ont permis d'améliorer la qualité de l'environnement.

En 2004, le Parc naturel Viroin-Hermeton a remis plusieurs projets sur les rails par la redynamisation des groupes « Eaux vives », « Bryophytes¹⁹ » et « Herpétologie²⁰ ». En 2005, 20 nouvelles fiches-projets ont vu le jour concernant des aménagements de rivières, la restauration de la faune piscicole, l'épuration des eaux usées et la sensibilisation.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des projets du PCDN :

Domaines	Actions	Calendrier
Eau	Utilisation de techniques végétales pour la stabilisation des berges du Viroin	Continu
Eau	Création d'une pépinière - plantation le long du Viroin	Continu
Eau	Aménagement du ruisseau frayère « le Ry de Matignolles »	1998
Eau	Aménagement du ruisseau frayère « le Ry de Nestry »	1998
Eau	Sensibilisation des riverains	1998
Eau	Aménagement d'abreuvoirs pour bétail et pose de clôtures le long des cours d'eau	2005 et suivants
Eau	Aménagement de l'étang de Mazée	2005 et suivants
Eau	Sensibilisation et animation autour de l'écloserie de Mazée	2005 et suivants
Eau	Aménagement du ruisseau frayère « Les fonds de Ry »	2006
Eau	Gestion de l'île de Vierves	2005
Eau	Information et sensibilisation générales sur la qualité des cours d'eau	2006
Eau	Recensement et cartographie des mares de Viroinval	2005
Eau	Réaménagement des mares	...
Eau	Sensibilisation aux batraciens	travaux hiver 2005 + Continu
Eau	Nettoyage du ruisseau du Nestry	Mai 2005
Eau	Nettoyage des ruisseaux	Un ruisseau/an
Eau	Inventaire et aménagement de la noue Firette	2005-2006
Eau	Parrainage des affluents du Viroin	A partir de juin

¹⁹ Parmi les plantes actuelles, les bryophytes sont celles qui ont conservé le plus de caractères des premières plantes ayant colonisé la terre ferme.

²⁰ Branche qui traite des reptiles et des amphibiens.

Domaines	Actions	Calendrier
		2005
Eau	Aménagement d'une prise d'eau à Vierves	2005
Eau	Protection d'une frayère à Vierves	2006
Eau	Aménagement d'un sentier découverte du Viroin	2006
Eau	Gestion des plantes invasives	2005 et suivants
Eau	Sensibilisation à l'épuration des eaux usées domestiques et à l'utilisation rationnelle de l'eau	2006-2007-2008
Tourisme	Réalisation d'un dépliant mettant en rapport tourisme et environnement	1998
Tourisme	Réalisation d'un dossier destiné aux mouvements de jeunesse	1998
Tourisme	Optimisation de l'accueil des groupes	Continu
Espace nature	Pâturage extensif	Continu
Espace nature	Création d'un poste « Gestionnaire de l'espace »	Court terme
Espace nature	Réalisation d'une exposition	1999
Forêt	Equilibre Homme - Grande Faune - Flore	Long terme
Forêt	Préservation des zones sensibles en forêt	Continu
Forêt	Remise en état de l'arboretum de Nismes	Continu
Education - Sensibilisation	Distribution d'un périodique toutes boîtes	Moyen terme
Education - Sensibilisation	Jardin naturel de démonstration	1998
Education - Sensibilisation	Réserve éducative	2000
Education - Sensibilisation	Sensibilisation des élèves des écoles de Viroinval à la qualité de l'eau du Viroin	Année scolaire 2005-2006

2.3.7.5 Le programme LIFE – Haute-Meuse

Au niveau supra-communal, la commune a été concernée par le programme LIFE – Haute-Meuse qui est maintenant clôturé. Celui-ci avait pour objectif la protection, la restauration et la mise en valeur des pelouses calcaires.

Ce programme avait débuté en automne 2000 et couvert les vallées de la Haute-Meuse ainsi que celles de ses affluents, la Lesse, la Molinee et le Viroin. LIFE devait permettre la mise au point d'une méthode de gestion des pelouses sèches sur environ 2000 hectares, notamment par un pâturage extensif d'ovins. La plupart de ces pelouses calcaires se trouvent au sein de réserves naturelles domaniales. Il revient donc à la Région wallonne, et plus précisément aux gestionnaires des différents cantonnements concernés, de veiller à l'application de cette méthode de gestion.

A Viroinval, le programme LIFE a permis l'extension de près de 15 hectares de zones de pelouses calcicoles.

2.3.7.1 Jardins villageois

Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale (PCS), un projet de jardin communautaire a été lancé à Nismes. Des parcelles sont disponibles depuis décembre 2011. La location est de 5 euros par an. La commune est maintenant à la recherche de terrains disponibles afin d'étendre cette initiative dans d'autres villages de l'entité.

2.4 ENVIRONNEMENT

2.4.1 La qualité de l'air

En vue d'évaluer le comportement des principaux polluants atmosphériques, la Région wallonne a progressivement mis en place un réseau de contrôle de la qualité de l'air, conformément aux directives européennes en la matière. Les contrôles de la qualité de l'air concernent principalement les émissions de gaz à effet de serre (CO_2 , CH_4 , ...), les émissions de substances acidifiantes (SO_2 , ...), les particules en suspension dans l'air, la pollution photochimique en ozone troposphérique (O_3), les substances acidifiantes dans l'air et la présence d'éléments métalliques dans l'air.

Aucune activité humaine génératrice de rejets néfastes à la qualité de l'air n'est implantée sur le territoire communal.

La commune se trouve néanmoins dans la sphère d'influence des risques potentiels de la centrale nucléaire de Chooz. La commune dispose d'une balise radiologique placée sur le site du Centre Physique du Globe de l'Institut Royal de Météorologie à Dourbes, qui a comme fonction de mesurer et contrôler la teneur en radioactivité de la zone. Des mesures préventives de sécurité et de protection de la population ont été prévues par l'Autorité fédérale : Mazée et Treignes se trouvent dans la zone d'évacuation²¹ (moins de 10 km de la centrale). Les autres villages de l'entité sont tous en zone de confinement (entre 10 et 20 km de la centrale).

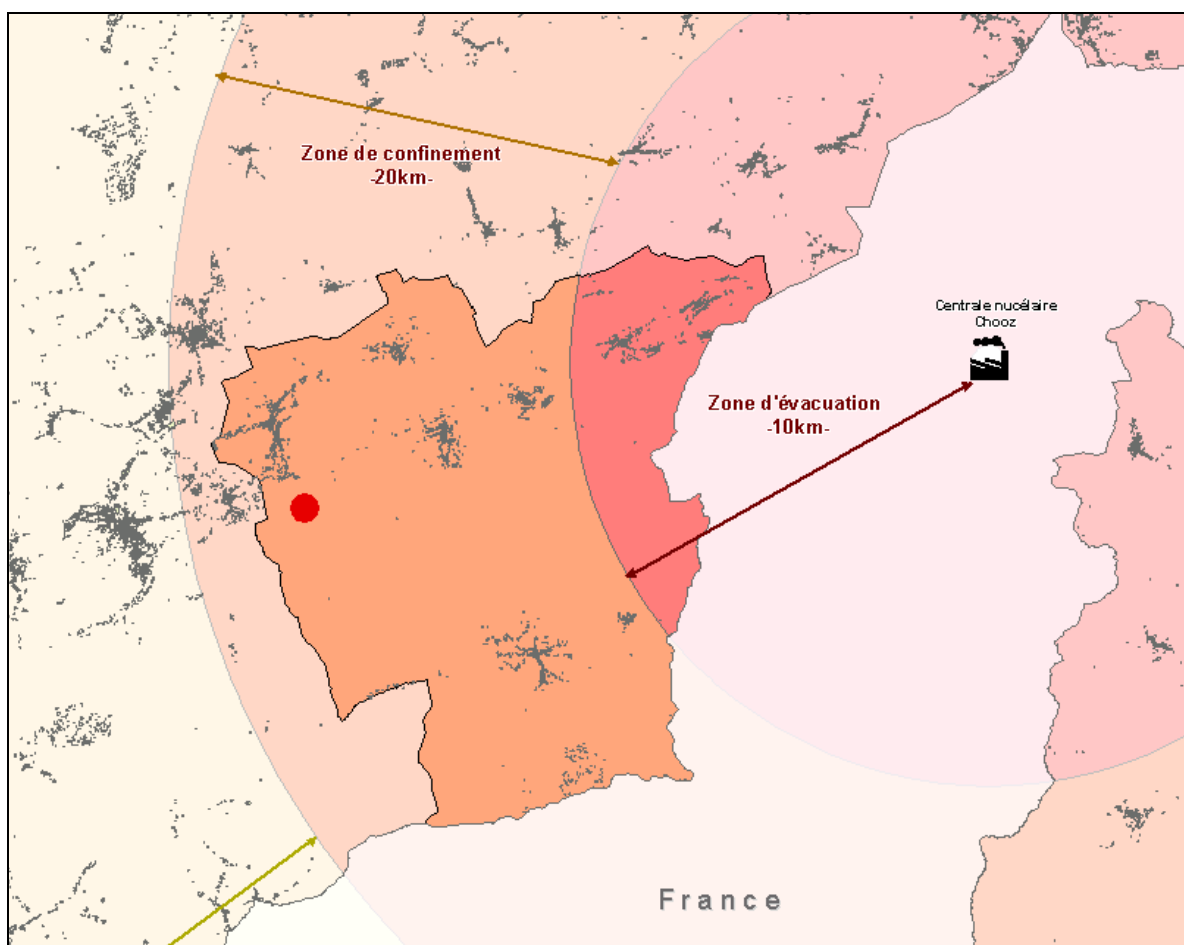


Figure 12: Localisation de la centrale de Chooz (DR(EA)²M).

²¹ Il s'agit de toute la zone située à l'Est d'un arc de cercle reliant l'ancienne Fontaine du Bouc (Est du hameau de Matignolle) au bois Fauroiche (Est de Le Mesnil) en passant par la chapelle Saint-Roch à Treignes, la Taille Georgette et les Longues Tailles (Bois de Treignes).

L'Atlas de l'air de la Wallonie nous donne un aperçu de la qualité générale de l'air dans la région. Les émissions de polluants sont réparties en six classes, allant de la plus faible à la plus forte.

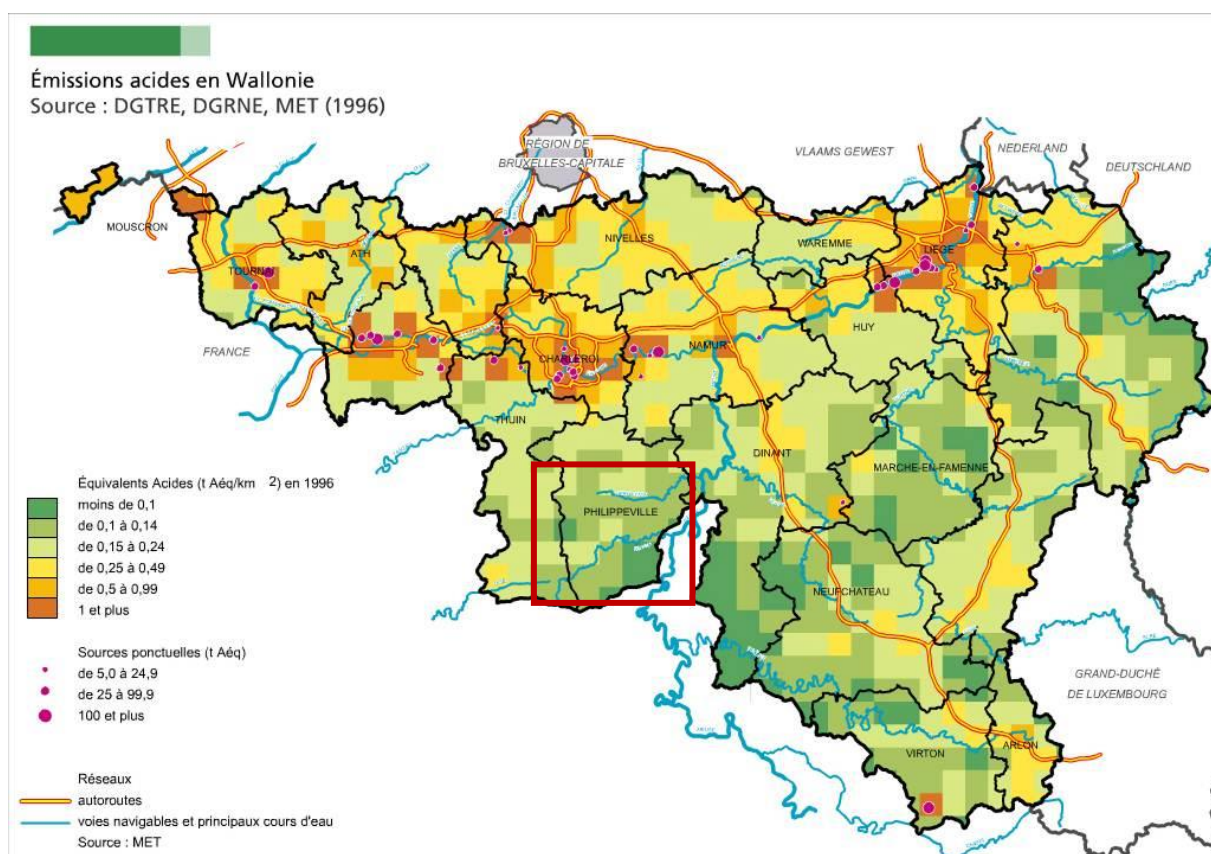


Figure 13 : Emissions acides en Wallonie - Source : SPW.

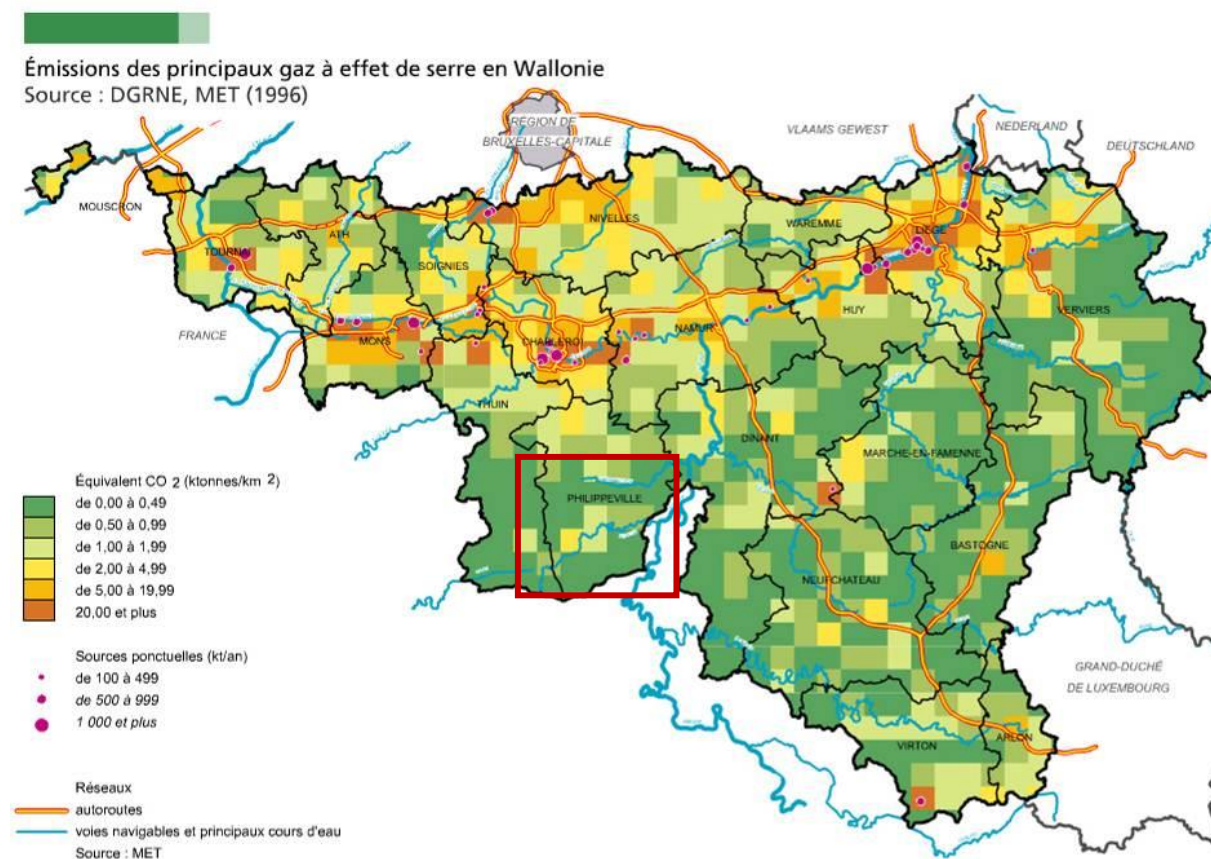


Figure 14 : Emissions des principaux gaz à effet de serre en Wallonie - Source : SPW.

Dans l'ensemble, la qualité de l'air à l'échelle de la commune est bonne. On observe des émissions plus importantes de gaz à effet de serre à hauteur de Couvin. La principale source industrielle potentiellement polluante dans cette zone est une fonderie. Les retombées en éléments toxiques sont faibles, à l'exception des éléments habituellement retrouvés dans le voisinage des entreprises métallurgiques comme le plomb, le zinc, le manganèse, le chrome ou le nickel.

La région wallonne compte neuf réseaux de mesures de la qualité de l'air, installés notamment en fonction des problématiques locales. La commune de Viroinval compte une station assurant la mesure du réseau téléométrique et une station assurant la mesure du réseau organique. Ces stations sont situées au centre de Physique du Globe de l'IRM à Dourbes.

2.4.2 Energie

La consommation moyenne résidentielle par habitant est légèrement supérieure à la moyenne wallonne.

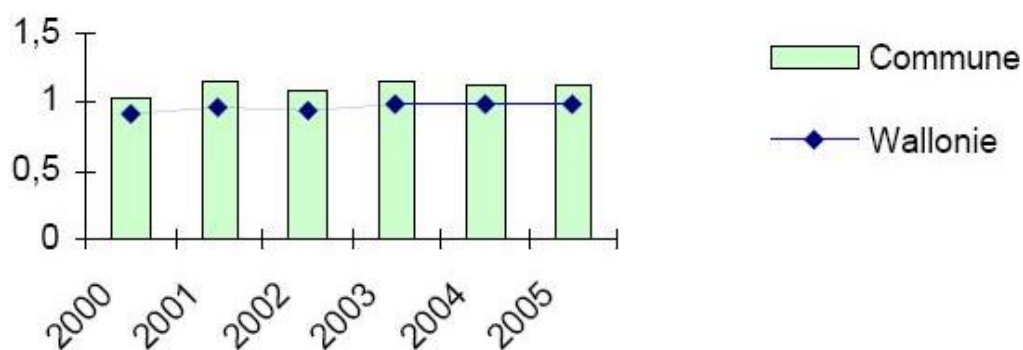
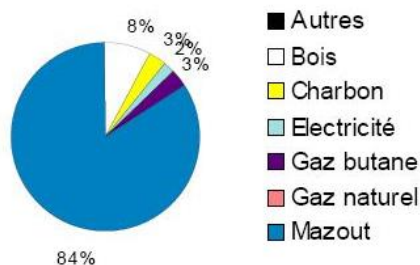


Figure 15 : Evolution de la consommation du secteur résidentiel (tep/habitant). Source : Fiche environnementale.

Au niveau de l'activité tertiaire, la consommation est de 0,126 tep/an et au niveau industriel de 0,078 tep/an.

En 2001, la plupart des 2420 logements utilisaient le mazout comme source d'énergie pour le chauffage résidentiel. Seuls 8% se chauffaient au bois. La commune n'étant pas alimentée en gaz naturel, seuls 3 % des logements se chauffaient au gaz butane. 3 % des logements utilisent encore le charbon et 2 % l'électricité²².

Situation communale: 2.420 logements



Situation wallonne: 1 334 324 logements

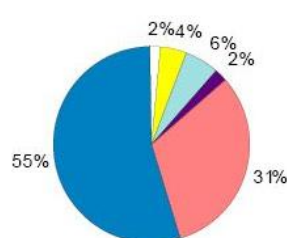


Figure 16 : Proportion des logements selon la source d'énergie utilisée pour le chauffage résidentiel (2011). Source : Fiche environnementale.

²² Fiche environnementale de la commune de Viroinval, Pressions, DGRNE, édition 2008.

2.4.2.1 L'énergie solaire

Viroinval est considérée comme une commune active dans le domaine de l'énergie solaire.

De 2000 à 2008, la Commune a participé aux campagnes de promotion « SOLTHERM » sur les chauffe-eau solaires, et a attribué plus de 40 primes aux particuliers en plus des primes régionales.

Avec sept autres communes (Beauraing, Ciney, Florennes, Gedinne, Havelange, Houyet et Philippeville), Viroinval forme l'ASBL « Locasol ». Avec l'aide de la Région wallonne et des fonds européens Objectif 2, cette ASBL assure la promotion des chauffe-eau solaires par le biais d'un système de location/vente d'appareils individuels.

En séance du 28/08/2008, le Conseil communal a voté une nouvelle prime de 250 € maximum pour la réalisation d'un audit énergétique d'une maison unifamiliale. Il s'agit d'une prime communale qui s'ajoute à la prime de la Région Wallonne (max. 360 €) et à la réduction d'impôt offerte par l'Etat (40% du prix de l'audit).

2.4.2.2 Les énergies renouvelables

La Commune de Viroinval s'est inscrite à la première édition du Championnat des Energies Renouvelables. Cette participation a pour but de mettre en avant son engagement ainsi que celui des citoyens en matière énergétique. Le calcul du titre de champion s'effectue par l'attribution de points selon trois critères : les installations d'énergie renouvelable sur le territoire de la commune, les actions menées ou à venir en faveur d'une énergie plus durable et enfin la mobilisation des citoyens.

2.4.3 Gestion de l'eau

2.4.3.1 Captages, transport et distribution d'eau

Deux intercommunales se répartissent la distribution de l'eau sur la commune.

L'INASEP couve les besoins des villages de Nismes, Dourbes, Olloy, Oignies, Le Mesnil et du hameau de Regniessart, à partir du captage du barrage du Ry de Rome (Couvin) et de plusieurs réservoirs. Le château d'eau de Le Mesnil a été « rafraîchi » et transformé en réservoir.

Les captages du Fir (Oignies), de Le Mesnil et de Dourbes ne sont pas activés, mais peuvent l'être dans le cadre de la protection incendie. Le captage des Hottets (Olloy) a été mis hors service.

La SWDE dessert Vierves, Treignes, Mazée et les hameaux de Matignolle et Najauge, à partir du captage de Treignes et du barrage du Ry de Rome. Les réservoirs encore actifs sont avant tout des réservoirs « coupe pression ». Le captage de Vierves a été mis hors service.

En plus des captages publics, il existe sept puits exploités à usage privé sur le territoire communal.

2.4.3.2 Réseau d'égouttage et assainissement

La commune possède deux stations d'épuration, gérées par l'INASEP :

- une à Olloy, d'une capacité de 2.100 EH, elle assure l'assainissement des eaux usées du village ;
- une autre à Oignies, qui possède une capacité de 2.000 EH.

Une station d'épuration, d'une capacité de 12.000 EH, est située en bordure de l'entité, sur le territoire de Mariembourg. Cette station recueille les eaux usées de Petigny (Couvin), Nismes et Mariembourg via un collecteur installé le long de l'Eau Noire et de l'Eau Blanche.

En outre, l'INASEP a également prévu de doter les villages de Dourbes, Vierves et Mazé d'une station d'épuration, dont les capacités respectives s'élèveraient à 350 EH, 450 EH et 1.250 EH.

Soulignons que le réseau existant est relativement complet sur l'entité et que le PASH ne prévoit que quelques nouveaux petits tronçons complémentaires à réaliser.

2.4.3.3 Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH)

Dans le contexte de révision des Plans Communaux Généraux d'Égouttage et d'élaboration des Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH), l'avant-projet de PASH de la commune de Viroinval, celui de la Meuse amont et Oise, a été approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 16/12/2004. Il a ensuite été soumis à enquête publique du 21 février au 6 avril 2005 inclus et a été approuvé par le Conseil communal en séance du 25/04/2005.

Les agglomérations de Nismes, Olloy et Oignies sont, dans leur majeure partie, concernées par le régime d'assainissement collectif prioritaire (2.000 EH et plus) et doivent donc être intégralement raccordées à une station d'épuration collective. C'est aujourd'hui le cas puisque Olloy et Oignies sont respectivement raccordées aux stations de « Olloy-sur-Viroin » (2.100 EH) et de « Oignies » (2.000 EH) et que l'assainissement des eaux de Nismes est pris en charge par la station d'épuration de « Mariembourg-Nismes » (12.000 EH), située le long de la ligne de chemin de fer, au Nord-Ouest de la commune.

La majeure partie des agglomérations de Dourbes, Vierves, Treignes et Mazée ainsi que le hameau de Najauge sont concernés par le régime d'assainissement collectif non prioritaire (moins de 2.000 EH). Le PASH prévoit à cet effet la réalisation de trois nouvelles stations : la station de « Dourbes » (350 EH) située au pied de la Haute Roche, la station de « Vierves » (450 EH) située à l'Ouest du parc résidentiel « la Jussière » et la station de « Treignes-Mazée » (1.250 EH) située à l'Est du hameau de Najauge et destinée à collecter les eaux usées de Treignes, Mazée et Najauge. La plus grande partie des travaux à réaliser consistera en la mise en place de collecteurs traversant les agglomérations concernées.

Une douzaine de zones sont concernées par le régime d'assainissement autonome (= individuel groupé). Il s'agit, du Nord au Sud et d'Est en Ouest, des noyaux suivants :

- le quartier de la rue de la Saute à Mazée ;
- la partie sud du camping de Matagne-la-Petite, au Nord de Matignolle ;
- la zone d'habitat à caractère rural au Sud de Treignes ;
- le parc résidentiel « la Jussière » à Vierves ;
- les zones d'habitat à caractère rural au niveau des chemins du Bois et du Paradis à Vierves
- le « Centre Physique du Globe » à Dourbes ;
- le quartier du Tienne du Loret et l'extrémité ouest de Dourbes ;
- la zone d'aménagement communal concerté et une partie de la zone d'habitat à caractère rural à l'extrémité ouest d'Olloy ;
- deux quartiers en zone d'habitat au pied du Tienne Breumont à Nismes ;
- la zone de loisirs au sud de Nismes ;
- une petite partie de la zone d'habitat à caractère rural à Le Mesnil ;
- les zones de loisirs au Sud et à l'Est de Oignies ;
- le hameau de Regniessart ;
- le domaine des Nobertins au sud de la commune.

Le village de Le Mesnil se trouve en régime d'assainissement transitoire ; c'est-à-dire qu'il ne relève d'aucun des deux premiers régimes et qu'il est en attente de statut. Le hameau de Matignolle est intégralement en zone d'épuration individuelle.

On signalera encore pour être complet que quatre stations de pompage (trois existantes et une en construction) sont prévues pour permettre le bon fonctionnement du réseau.

2.4.4 Gestion des déchets

2.4.4.1 Récolte et traitement des déchets

Depuis plus de deux ans maintenant, la collecte des déchets ménagers est organisée à Viroinval via des conteneurs munis d'une puce électronique d'identification permettant l'identification et le pesage automatique du contenu. Cinq tailles de conteneurs sont proposées : 40, 140, 240, 660 ou 1100 litres.

Le système fonctionne maintenant de manière satisfaisante et on peut dire :

- que la « facture déchets » des ménages est en diminution par rapport aux anciennes formules (forfait annuel et sacs payants)
- que le volume total des déchets ménagers collectés est en nette régression, nous permettant ainsi de revenir dans les normes imposées par la Région wallonne et d'échapper à la « taxe sanction ».

Le ramassage des déchets ménagers est assuré par le BEPN. Ce ramassage a lieu une fois par semaine et est reporté d'une semaine en cas de jour férié.

Des collectes sélectives sont organisées régulièrement : une fois par mois pour les papiers et les cartons, tous les 15 jours pour les PMC et deux fois par an pour les encombrants. Les sacs PMC bleus sont actuellement achetés par la commune au BEP et distribués gratuitement aux particuliers. Quant aux huiles usagées, elles sont stockées dans une citerne du service travaux, qui est vidangée régulièrement par une firme agréée. Les différentes collectes sélectives organisées sur le territoire communal sont annoncées via le calendrier PMC-Fost+, qui paraît en décembre de l'année précédente, ainsi que sur le site Internet du BEPN. Elles sont rappelées dans le journal communal Viroinval Infos.

Le 11 juillet 2000, le parc à conteneurs de Vierves a ouvert ses portes. Le parc est géré par le Bureau Economique de la Province de Namur (BEPN). Depuis le 15 novembre 2011, l'accès au parc se fait sous présentation de la carte d'identité électronique.

Le verre est récupéré au moyen de « bulles » (blanches pour le verre transparent et vertes pour le verre coloré), réparties sur 13 sites au sein de l'entité.

Villages	Rues et lieu-dit	BV Coloré	BV Blanc	C Vêtements
Dourbes	Rue de Fagnolle (à droite avant d'arriver au cimetière)	1	1	1
Le Mesnil	Rue du Cimetière (devant le cimetière)	1	1	
Mazée	Place du Bucq (près des écoles)	1	1	
Mazée	Najauge (rue Ernest Jacot à dte de l'ancienne école)	1	1	
Nismes	Rue Grande (avant le Pont Fichet)	2	2	
Nismes	Rue de la Station (à dte après le passage à niveau)	1	1	
Oignies	Rue de Rocroi (près du cimetière)	1	1	
Oignies	Rue de Revin (Hamérienne en face de la plaine de jeux)	1	1	
Oignies	Domaine des Nobertins	1	1	
Olloy	Rue des Mines (sur le côté du bâtiment AIEG)	2	1	2
Olloy	Rue de la Champagne (parking camping Try des BAudets)	1	1	
Treignes	Rue de Bruyère (derrière l'église)	1	1	1
Vierves	Rue du Pont (au coin du mur de soutènement)	1	1	

Figure 17 : Emplacement des bulles à verre et des containers pour vêtements. Source : Site officiel de la commune de Viroinval.

Des conteneurs à textile existent à Olloy-sur-Viroin, Treignes et Dourbes. L'ASBL « Terre » collecte les déchets textiles ménagers dans le but premier de les réutiliser ou de les recycler. Par déchets textiles usagés, il faut entendre les vêtements propres (textile et cuir), la maroquinerie (chaussures, sacs, porte - feuilles), la literie, le linge de maison (rideaux, draperies, nappes, serviettes).

Une enquête sur le coût réel de la gestion des déchets ménagers est effectuée annuellement, à la demande de la Région wallonne et de l'Office wallon des déchets. L'enquête la plus récente remonte à 2007.

Année 2007	Moyenne en Région wallonne Kg/hab.an	Moyenne dans votre commune Kg/hab.an	Quel est le service de collecte et de traitement ?
OMB	173,59	133,25	Collectes en porte-à-porte - Mise en CET ² 100,00%
Déchets organiques	4,51	0,00	Collectes en porte-à-porte - Compostage 100,00%
Déchets verts	69,72	73,70 ³	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - Compostage 100,00%
Encombrants	54,29	43,02	Collectes en porte-à-porte ou apports volontaires aux parcs à conteneurs - UVE ⁴ 1,11% - Mise en CET 98,89%
Déchets inertes	94,35	116,64 ³	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - Valorisation ⁵ 85,80% - Mise en CET 14,20%
Bois	24,04	30,46 ³	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - UVE 100,00%
Papiers/cartons	58,62	61,47	Collectes en porte-à-porte ou apports volontaires aux parcs à conteneurs - Valorisation 100,00%
Verres	29,41	43,13	Apports volontaires aux bulles à verre ou aux parcs à conteneurs - Valorisation 100,00%
PMC	14,76	19,58	Collectes en porte-à-porte ou apports volontaires aux parcs à conteneurs - UVE 13,40% - Valorisation 86,60%
Métaux	6,70	7,83 ³	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - Valorisation 100,00%
DEEE ⁶	4,98	5,88 ³	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - Valorisation 100,00%
Autres ⁷	8,16	5,26 ³	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - UVE 67,78% - Valorisation 32,22%
Total	538,61	546,80	UVE 6,49% - Compostage 13,98% - Valorisation 40,69% - Mise en CET 38,84%

Figure 18 : Production de déchets des ménages et gestion. Source : Note explicative visée à l'article 13 de l'AGW du 05 mars 2008 – Commune de Viroinval.

Au niveau des déchets verts, l'administration communale met à la disposition des particuliers, deux fois par an, un service de broyage à domicile (le premier stère de broyat est gratuit, le suivant est facturé 14,87 euros). Des guides composteurs sont disponibles à l'administration communale ainsi que des fûts de compostage (mis en vente).

2.4.5 Inventaire des pollutions (Fondation du Gouverneur Close, 1997)

La Fondation Gouverneur René Close permet aux communes demandeuses d'obtenir un inventaire des risques de pollution qui existent sur leur territoire. Le programme « Prévention des risques de pollution » de la commune de Viroinval date de février 1997.

La méthode de travail utilisée s'articule autour de deux axes :

- l'aspect technique (modalités de stockage, de fabrication, de gestion des déchets, influences des rejets aqueux et atmosphériques) ;
- l'aspect administratif (coordonnées de l'exploitation, rubriques classées ou non, autorisations).

L'étude a évalué 10 secteurs de la vie économique relative à la gestion environnementale : les collectivités, les activités touristiques, les activités de loisirs, les activités industrielles, artisanales et P.M.E., les activités agricoles, les activités d'extraction, l'assainissement domestique et des collectivités, les zones de captage, le secteur des déchets et l'organisation administrative en matière d'environnement.

En fin d'étude, le rapport émet plusieurs recommandations :

Résultat de l'inventaire	Bilan actuel
L'assainissement des eaux	
Réaliser l'assainissement de Dourbes	
Surveiller le bon fonctionnement des stations d'épuration privées, et notamment celle de Vierves-sur-Viroin	
Les eaux souterraines	
Veiller au stockage des hydrocarbures	
Contrôler la présence des puits perdants et la gestion générale des eaux usées	
S'assurer des bonnes pratiques agricoles	
Mettre en œuvre les mesures relatives à la définition des différentes zones de protection des captages, notamment s'assurer d'un espace clos pour protéger la zone de prise d'eau et d'une surveillance accrue dans les autres zones	
Le secteur touristique et des loisirs	
Poursuivre l'action de contrôle vis-à-vis des aménagements anarchiques et des implantations non réglementaires	
Veiller à la mise en place d'écrans visuels là où les campings dénaturent les paysages	
Encourager les déclarations des prises d'eau dans les campings à l'autorité compétente	
Implication accrue de la commune dans la gestion des parcs résidentiels (adduction d'eau, réseaux d'égouttage, voiries d'accès, ...)	
Le secteur agricole	
Imposer l'aménagement des fosses à purin et lisier	
Imposer la pose de clôtures le long des ruisseaux	
Le secteur de l'industrie et des P.M.E.	
Informar les exploitants des stations-services et garagistes des nouvelles réglementations concernant les citernes de stockage à doubles parois, la gestion de leurs déchets techniques, l'obligation du déshuileur dans le réseau de collecte des eaux de l'atelier	
Le stockage des hydrocarbures	
Encuver les cuves aériennes	
Interdire les cuves à mazout sans aménagement spécifique en zones inondables	
Le secteur des déchets	
Planter un parc à conteneurs à Vierves	
Réhabiliter les sites de dépôts sauvages	
Assurer le suivi des vidanges des bulles à verre	
Encourager l'idée du fournisseur-repreneur des emballages de produits dangereux	
Le service urbanisme	
Concevoir la collaboration d'une personne spécifique formée à la gestion administrative et technique des dossiers de demandes d'autorisation	

Résultat de l'inventaire	Bilan actuel
Etendre la collaboration entre le service urbanisme et les services de la police	
La gestion administrative et technique des dossiers	
Informatiser le registre des activités classées	
Sensibiliser la population sur ses obligations en matière de gestion environnementale	

2.4.6 Le Parc Naturel Viroin-Hermeton (PNVH)

Le parc naturel Viroin-Hermeton élaboré dès 1977 à partir de la Loi sur la conservation de la nature a fait l'objet d'une première reconnaissance en 1998 par le Gouvernement wallon.

A l'origine, le Parc naturel Viroin-Hermeton, inauguré le 29 août 1998, englobait totalement le territoire des communes de Doische et de Viroinval (20.000 ha). En décembre 2002, la commune de Doische s'est retirée de l'association et, à l'heure actuelle, le territoire de Viroinval est le seul concerné par le Parc naturel Viroin-Hermeton. Le parc naturel Viroin-Hermeton est délimité actuellement par les 8 villages de la commune de Viroinval. Il s'étend sur plus de 12.000 ha, renferme de nombreuses réserves naturelles et abrite de nombreuses espèces de plantes, d'animaux et d'insectes qui restent introuvables ailleurs en Belgique.

Le PNVH est bordé par les communes de Philippeville, Couvin et Doische ainsi que par la frontière française et les limites du territoire du Parc naturel région des Ardennes.

En application de l'article 9 du décret wallon relatif aux parcs naturels, un plan de gestion a été élaboré. Celui-ci définit les orientations générales et les politiques (objectifs et mesures) à mener.

Les objectifs sont définis selon trois axes :

Axe 1 : L'approfondissement et la valorisation de la connaissance des patrimoines, leur protection et leur gestion de manière durable

- Objectif 1 : Protéger la richesse et pérenniser la biodiversité du patrimoine naturel
 - Améliorer la connaissance et le suivi du patrimoine naturel ;
 - Diffuser les connaissances naturalistes territoriales ;
 - Gérer et protéger les sites naturels et semi-naturels ;
 - Préserver et valoriser le patrimoine géologique.
- Objectif 2 : Connaître, gérer et préserver les patrimoines culturel et bâti
 - Parfaire la connaissance et valoriser le patrimoine culturel et humain ;
 - Encourager la protection des éléments remarquables du patrimoine bâti ;
 - Participer au développement des activités de valorisation ;
 - Identifier, préserver et valoriser les paysages ;
 - Encourager un urbanisme cohérent.
- Objectif 3 : Anticiper et combattre les nuisances sur l'environnement
 - Déchets : Améliorer la connaissance et soutenir les initiatives novatrices ;
 - Déchets : Informer, former, sensibiliser.
 - Air : Prévenir les risques de pollution de l'air et d'odeurs gênantes.
 - Energie : Encourager les économies d'énergie et l'utilisation des ressources locales.
- Objectif 4 : Conserver les pratiques traditionnelles de la chasse et de la pêche
 - Induire une gestion cynégétique et piscicole réfléchie ;
 - Exercer, informer et communiquer la pratique de la chasse et de la pêche.
- Objectif 5 : Participer à la gestion de l'eau
 - Contribuer à l'amélioration de la gestion du risque d'inondation ;
 - Soutenir l'amélioration de la qualité des eaux et la gestion de la ressource ;
 - Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec la préservation des milieux ainsi qu'avec le respect des autres usages.

Axe 2 : Le développement des ressources en atouts économiques et qualité de vie

- Objectif 6 : Maintenir et développer une agriculture diversifiée économiquement viable et écologiquement responsable
 - Soutenir la valorisation des produits agricoles ;
 - Favoriser la diversification agricole ;
 - Participer au maintien des exploitations par le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement ;
 - Valoriser une agriculture dynamique de qualité par une information récurrente auprès de la population agricole ;
 - Développer une image positive de l'agriculture auprès de la population non agricole ;
 - Préserver, pérenniser l'entretien d'espaces naturels et participer au renouvellement des exploitations agricoles.
- Objectif 7 : Animer la vie culturelle
 - Encourager les échanges culturels ;
 - Soutenir la création artistique.
- Objectif 8 : Développer un tourisme vert durable et maîtrisé
 - Favoriser les activités de découverte des patrimoines naturels et culturels ;
 - Veiller à l'intégration des pôles touristiques majeurs ;
 - Encourager la coordination et le professionnalisme ;
 - Promouvoir une image commune du territoire.
- Objectif 9 : Encourager la performance environnementale et promouvoir un développement économique respectueux du territoire
 - Soutenir l'artisanat, le commerce et l'industrie ;
 - Contribuer à l'amélioration de l'environnement des entreprises.
- Objectif 10 : Favoriser une forêt de qualité aux fonctions multiples
 - Aider à l'optimisation de la gestion de l'espace et à la valorisation de toutes les fonctions de la forêt ;
 - Dynamiser la filière bois ;
 - Soutenir l'amélioration de l'exploitation forestière.

Axe 3 : L'animation, l'information et la communication de l'esprit Parc naturel

- Objectif 11 : Assurer une cohérence de l'image et de la communication
- Objectif 12 : Développer l'éducation au territoire
- Objectif 13 : Ecouter, informer et communiquer

Une fiche a été réalisée pour chaque mesure (38), elle reprend l'intitulé de la mesure, sa définition, l'axe et l'objectif auxquels elle se rapporte, les partenaires et le lien avec les autres objectifs et mesures. Plusieurs sous-mesures y sont développées ainsi qu'une série d'exemples d'actions.

2.5 STRUCTURE PAYSAGERE

2.5.1 Contexte général

Le SDER présente les paysages comme « *constituant une composante du patrimoine wallon. Ils contribuent à la qualité du cadre de vie et à l'affirmation d'une identité culturelle et territoriale. Ils constituent également une base potentielle de redéveloppement économique* ». Le SDER stipule clairement que le paysage concerne tout l'espace : paysages urbains, paysages ruraux, paysages remarquables et du quotidien.

La Convention Européenne du Paysage définit le paysage comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». La Convention Européenne du Paysage a été signée par la Belgique, à Florence en 2000 ; à travers cette convention, chaque partie s'engage notamment à identifier ses propres paysages sur l'ensemble de son territoire ; c'est dans ce cadre que la CPDT a réalisé une cartographie de ses paysages dans l'ouvrage intitulé « les territoires paysagers de Wallonie » (Feltz et al.). D'après cet ouvrage, la commune de Viroinval possède des paysages appartenant à deux ensembles paysagers :

- les replats et les collines de la Calestienne au Nord de la commune appartiennent à l'ensemble *de la dépression Fagne-Famenne et de sa bordure Sud*, et plus particulièrement au faciès *des tiennes du Viroin*. Cette région se caractérise par une succession de tiennes boisées et de dépressions occupées par la prairie et les labours. L'habitat y est groupé en villages, qu'on retrouve principalement dans la vallée du Viroin. Notons qu'une toute petite zone au Nord de Nismes a été classée dans le faciès *de la dépression fagnarde* ; ce faciès se caractérise par un relief globalement plane structuré par une alternance de bande boisées et de prairie.
- le Sud de la commune, avec ses grandes étendues boisées, incisées par plusieurs affluents du Viroin, appartient à l'ensemble *du plateau de l'Ardenne centrale*, et plus particulièrement au faciès *de la bordure méridionale du plateau ardennais*. Ces paysages sont caractérisés par des versants forestiers que ponctuent de rares villages de clairières. L'habitat de cet ensemble est relativement homogène et groupé en village.

Les paysages de la commune ont souvent des reliefs vigoureux, souvent disséqués, fortement incisés en vallées ou en collines. Il s'agit de paysages de transition entre les paysages de la dépression faménienne et les paysages des plateaux ardennais.

En Calestienne, une suite de collines, appelées tiennes, est allongée dans le sens des couches géologique (Est-Ouest). Ces collines sont séparées par des dépressions formées par un sous-sol schisteux. La bordure méridionale du plateau ardennais présente des vallées boisées, aux pentes assez fortes ou coulent plusieurs affluents du Viroin. Le talus ardennais réalise la jonction entre le plateau et la vallée du Viroin ; il est couvert par la forêt sur les pentes les plus fortes et par des terres agricoles sur les pentes les plus faibles.

En Calestienne, le microclimat très favorable a induit la localisation de villages sur le versant exposé au sud de la vallée du Viroin ; on se trouve en présence d'un habitat groupé, autour de l'église, et souvent d'une ferme-château, comme à Nismes, Treignes ou Mazée. En Ardenne, l'habitat est également groupé, mais s'étire parfois le long des rues, comme au hameau de Regnessart. Les matériaux traditionnels sont conformes à la lithologie, avec le calcaire en Fagne et le grès en Ardenne. La couverture des toitures se fait au moyen d'ardoises lie-de-vin ou gris bleu. La majorité des bâtiments constituant les villages actuels ont été construits aux XVIII^e et XIX^e siècles.

2.5.2 Evaluation paysagère

Périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur

Le plan de secteur de Philippeville - Couvin classe la quasi-totalité du territoire communal en périmètre d'intérêt paysager (PIP). Sont délaissés du plan de secteur, le village de Oignies-en-Thiérache et ses alentours, la plaine du Ruisseau de la Rosière à Nismes et quelques parties plus agricoles du plateau de la Calestienne. Les zones urbanisées sont aussi exclues des PIP du plan de secteur.

Sites classés

L'entité de Viroinval compte 11 périmètres classés au titre de Site. Il s'agit d'une part, des abords de certains monuments classés et d'autre part, de sites de grand intérêt paysager.

- Chapelle Saint-Joseph, rue St-Joseph, et ses alentours à Nismes ;
- Site du « Fondry des Chiens » à Nismes ;
- Site formé par « la Roche à Lomme », « la Montagne au Buis » et le « Tienne aux Pauquis » à Nismes et à Dourbes ;
- Eglise Saint-Servais ainsi que le cimetière et le mur d'enceinte à Dourbes ;
- Site du « Walleu » à Dourbes ;
- Lavoir, rue des Lavandières, ainsi que la chapelle et le triangle de terrain boisé à Vierves-sur-Viroin ;
- Site appelé « Vallée du Viroin » à Vierves-sur-Viroin et à Treignes ;
- Ferme du Château, rue E. Defraire, ainsi que ses alentours à Treignes ;
- Pont sur le Viroin à Treignes ainsi que, la rivière et les berges sur une centaine de mètres en amont et en aval.
- Site du « Fondry du Ry » à Treignes ;
- Chapelle Saint-Roch et ses alentours à Mazée.

Périmètre d'intérêt paysager et points de vue remarquables ADESA

L'asbl ADESA a été chargée par la Région Wallonne (SPW-DGO4) de réviser les périmètres d'intérêt paysager au plan de secteur, réalisés dans les années soixante par le Service du Survey National de l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire. Cette révision met en évidence des périmètres d'intérêt paysager et des points de vue remarquable dans l'optique des révisions globales des plans de secteur et de la protection du patrimoine. L'ADESA a travaillé en 1999 sur les paysages du plan de secteur de Philippeville - Couvin, qui comprend la commune de Viroinval.

Selon l'ADESA, pour qu'il existe un paysage, il est indispensable que le champ de vision s'étende au moins à 300 mètres. Les zones boisées du Sud de la commune ne possédant pas de profondeur de champ de vue ont donc été exclues ; de tous les paysages ouverts de la commune, seule une petite bande agricole au Nord n'a pas été classée en PIP. De plus, le bâti étant considéré comme composante du paysage, le village de Oignies-en-Thiérache et ses alentours ont été classés en PIP ainsi que la plupart des villages de la commune à l'exception de Le Mesnil.

Evaluation paysagère réalisée dans le cadre du schéma de structure communal

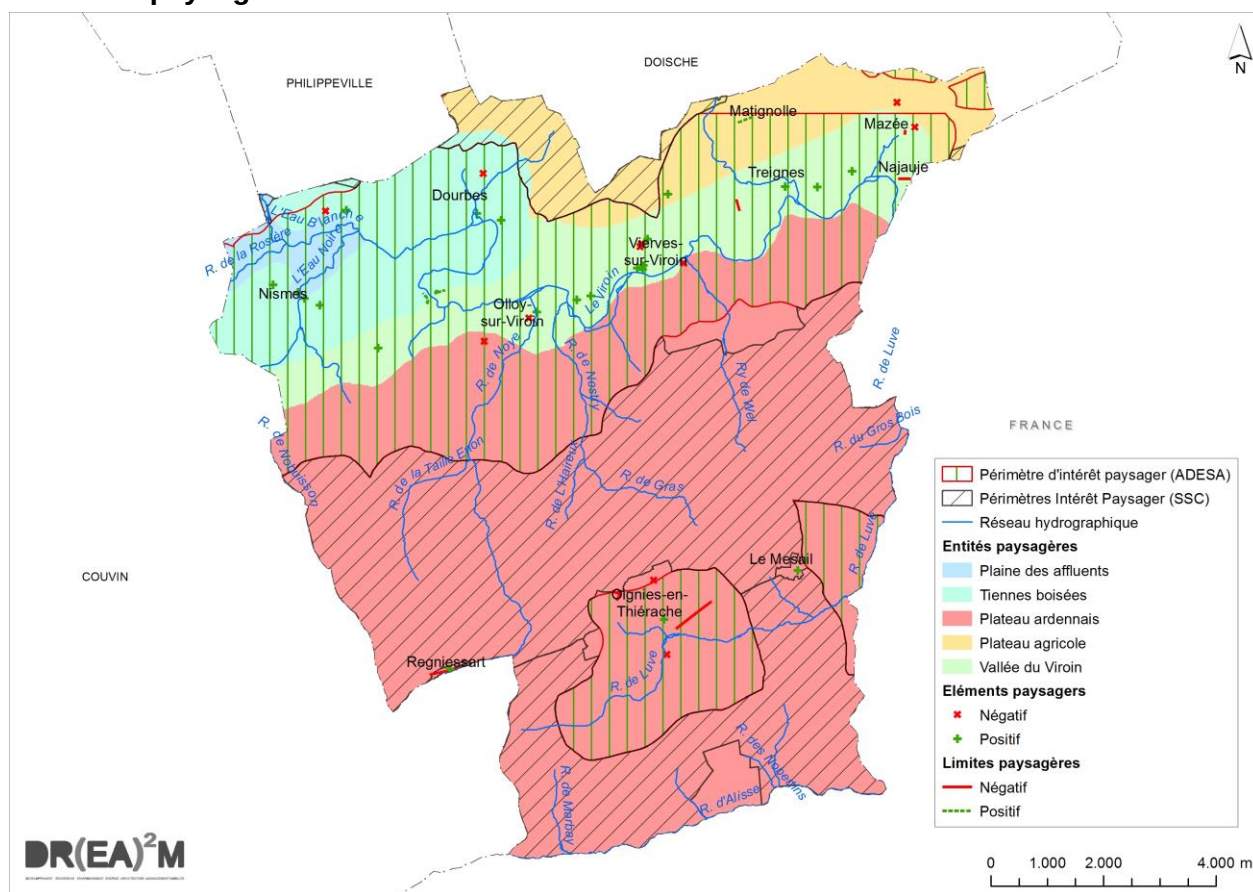


Figure 19 : Structure paysagère (Source : schéma de structure communal).

L'analyse paysagère réalisée dans le cadre du schéma de structure de la commune a identifié cinq entités paysagères :

- la plaine des affluents (5 unités visuelles) : s'étendant au Nord de Nismes, elle est complètement enclavée entre différents tiennes et crêtes. Son relief relativement plat est dicté par les cours de l'Eau Blanche et de l'Eau Noire qui la traverse jusqu'à leur point de confluence. Elle présente un visage bocager autour du premier et de bois humides le long du deuxième. L'urbanisation y est bien présente avec le village de Nismes, le quartier de la gare et celui de la tannerie de Dourbes.



Figure 20 : Vallée de l'Eau Blanche

- les tiennes boisées (8 unités visuelles) : encerclant la plaine des affluents sur trois côtés, elle présente un relief nettement plus marqué, l'Eau Noire à l'Ouest et le Viroin à l'Est y serpentent dans des vallées encaissées entre les tiennes calcaires. Les fonds de vallée sont voués à l'agriculture alors que les pentes et le sommet des tiennes sont boisés à l'Est et pâturées à l'Ouest. Le Sud-Ouest de cette entité se caractérise par des phénomènes karstiques de surface, le « Fondry des Chiens » et la « Roche trouée » en sont des exemples. Deux noyaux urbanisés y sont implantés, l'extension Sud de Nismes et le village de Dourbes.

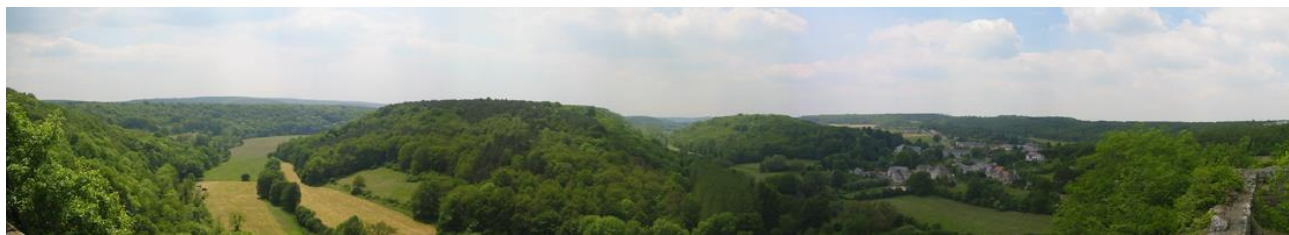


Figure 21 : Le Viroin à hauteur de Dourbes

- le plateau agricole (13 unités visuelles) : s'étirant depuis le Nord de Dourbes jusqu'à l'Est de Mazée, il forme un large plateau au relief légèrement ondoyant occupé majoritairement par des cultures entrecoupées de petites zones boisées. Le paysage dominant y est l'« openfield » et l'urbanisation n'y est pratiquement pas présente. A hauteur de Treignes, le plateau est creusé par la vallée du ruisseau des Fonds de Ry, aux versants largement boisés, supportant quelques falaises.



Figure 22 : Vaste plaine agricole du plateau de Bieure

- la vallée du Viroin (16 unités visuelles) : cette entité paysagère comprend les bords Sud de la Calestienne et le talus ardennais entre lesquels s'écoule le Viroin. Les prairies s'étendent sur les fonds de vallées (zones inondables), les flancs de la Calestienne et le bas du talus ardennais. Les champs, peu nombreux, se situent en zone non-inondable et sur la partie médiane du talus ardennais. Plusieurs parcelles sont limitées par des haies, ce qui procure un aspect bocager à certains endroits de la vallée. Enfin, les parties les plus élevées de la vallée sont boisées. Plusieurs villages se sont implantés le long du Viroin. En dehors de ces noyaux bâtis, l'urbanisation se fait discrète.

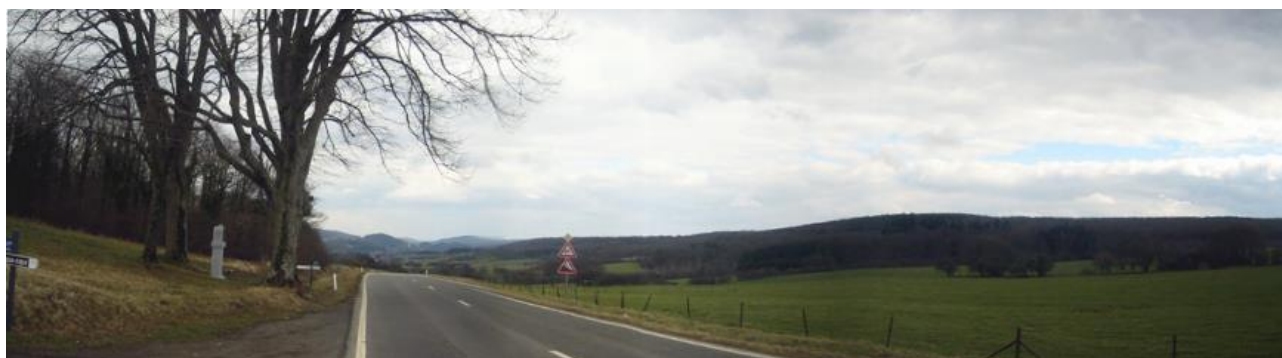


Figure 23 : Dépression de la vallée du Viroin

- le plateau ardennais (7 unités visuelles) : couvrant la plus grande partie du territoire, il est complètement boisé à l'exception des deux villages clairières. Profondément entaillé par plusieurs affluents du Viroin, il présente un relief accidenté.

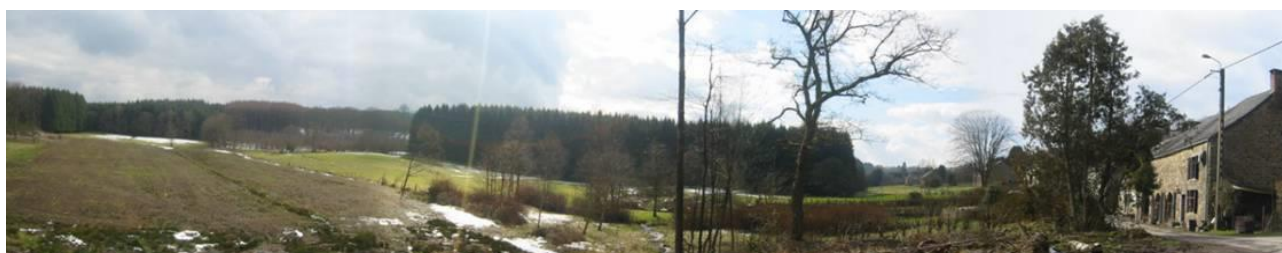


Figure 24 : Regniessart sur le plateau ardennais

En plus de ces entités paysagères, 50 « unités visuelles » (aussi appelée « unités paysagères ») ont été définies afin de mieux décoder l'organisation du territoire communal et de comprendre les liens qui existent entre les éléments constitutifs des paysages.

La description des 50 unités visuelles se trouve en annexe n°2.

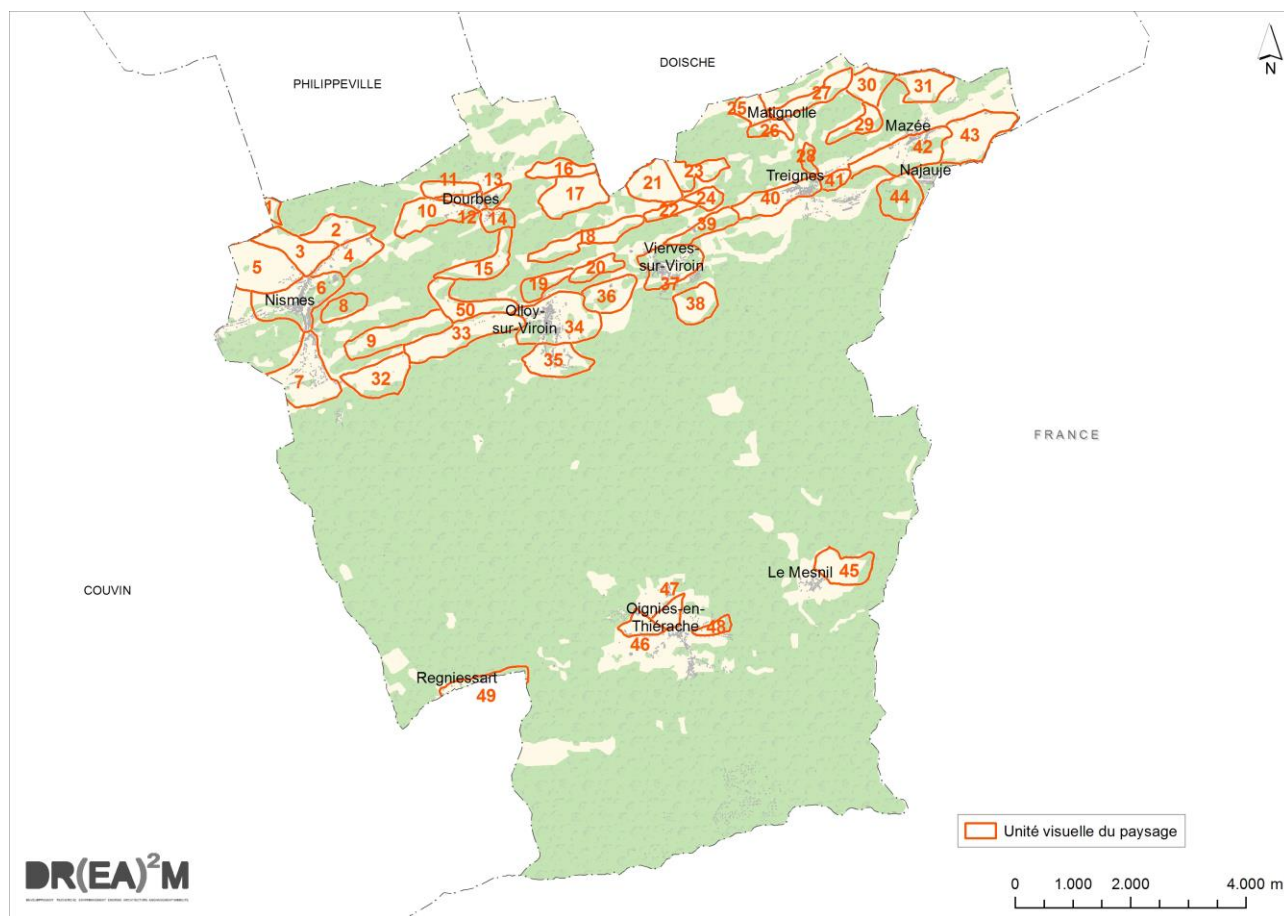


Figure 25 : Unités visuelles (Source : schéma de structure communal).

2.6 OCCUPATION DU SOL

2.6.1 Occupation du sol

2.6.1.1 Evolution de l'occupation du sol

La carte dressée à l'initiative du Comte de Ferraris est la première carte permettant de visualiser le paysage hérité du haut Moyen-âge. Cette carte montre déjà la prédominance des zones boisées en Ardennes ; par contre la Calestienne était beaucoup plus intensément cultivée, et beaucoup de forêts actuelles n'existaient pas à cette époque. On retrouve aussi un grand nombre de prairies marécageuses, concentrées le long du Viroin ; le bâti était concentré au niveau des villages.

L'industrialisation a vu naître un réseau de chemin de fer, qu'on voit apparaître sur les cartes militaires de 1880. L'occupation du sol de cette époque possède des caractéristiques assez semblables à celles de l'époque de Ferraris.

Le transfert des industries vers le bassin de Charleroi et la crise économique et agricole de 1880 sont à la base d'un changement d'utilisation du sol. Le déclin de l'industrie des forges provoqua un net ralentissement de la production de charbon de bois, entraînant une augmentation des couverts forestiers en Calestienne principalement, mais aussi sur quelques versants Ardennais.

La modification des pratiques induites par les progrès agricoles du siècle dernier (mécanisation, rendements multipliés par trois, amélioration des espèces cultivées, sélection génétique ...) ont conduit à des changements d'utilisation du sol. Des prairies, des forêts de feuillus ou de résineux remplacent alors les cultures, qui ne subsistent que pour les besoins de l'exploitation (fourrage et silo) ou pour la vente (céréales). La disparition de l'élevage des ovins après la seconde guerre mondiale relégua définitivement les landes dans les terres incultes. Afin de rentabiliser ces dernières, elles furent soit plantées, soit semées en résineux (pin noir et sylvestre), soit vendues à des fins touristiques (comme le camping d'Olloy).

L'analyse de l'évolution de l'occupation du sol entre 1980 et 1997 (analyse réalisée dans le cadre de la première opération de développement rural) montre :

- une augmentation du bâti de 78,1 hectares (soit une augmentation de 54,6%), résultant de l'accroissement des zones d'habitat (maisons et fermes), des zones de loisirs et sports ainsi que de surfaces occupées par des bureaux, hôtels, restaurants, cafés, installations commerciales ou bâtiments publics ;
- une diminution de 50 hectares des terres agricoles et une augmentation des prés et pâtures ;
- une augmentation des bois de 104,5 hectares.

L'évolution de l'occupation du sol sur les 15 dernières années (de 1997 à 2011) montre quant à elle :

- une augmentation du bâti de 18 hectares (soit une augmentation de 5,3 %), résultant principalement de l'accroissement des zones d'habitat (maisons et fermes). Les zones de loisirs et sports ainsi que les surfaces occupées par les activités économiques (restaurants, cafés, installations commerciales) ont très peu augmenté. Les terrains d'utilité publique et équipements communautaires ont quant à eux perdu une dizaine d'hectares ;
- une diminution de 106 hectares de prairies et une augmentation de 84 hectares des terres agricoles et de 13 hectares de vergers ;
- une diminution des bois de 115 hectares.

D'une manière générale, on remarque que les proportions entre les différentes affectations évoluent relativement lentement à Viroinval, ce qui explique cette impression générale de « territoire préservé » que donne la commune.

2.6.1.2 Analyse de l'occupation du sol – Situation actuelle

	2004		2011	
	Ha	%	Ha	%
Bâti	338	2,8%	356	2,9%
Cours et jardins d'habitation	202	1,7%	220	1,8%
Terrains d'utilité publique et d'équipements communautaires (+ sociaux et hospitaliers)	43	0,4%	34	0,3%
Terrains destinés aux loisirs	70	0,6%	73	0,6%
Terrains voués à l'activité économique	15	0,1%	18	0,1%
Chemins et places cadastrés	8	0,1%	9	0,1%
Autres surfaces bâties	-	-	2	0,0%
Non bâti	11429	94,5%	11435	94,6%
Culture	813	6,7%	897	7,4%
Prairie	1810	15,0%	1704	14,1%
Verger	35	0,3%	48	0,4%
Bois	8039	66,5%	7924	65,5%
Terres vaines et vagues	709	5,9%	835	6,9%
Eau	9	0,1%	5	0,0%
Autres surfaces non bâties	14	0,1%	22	0,2%
TOTAL CADASTRE	11767	97,3%	11791	97,5%
<i>Non cadastré</i>	323	2,7%	299	2,5%
TOTAL	12090	100,0%	12090	100,0%

Figure 26 : Occupation du sol.

L'omniprésence de la forêt apparaît de manière évidente dans la carte d'occupation du sol de Viroinval. En effet, pas moins de 65,5 % du territoire sont couverts par des bois. Les prairies occupent 14 % du territoire et les terres de culture représentent 7,4 % de la surface communale.

Les surfaces d'eau (0,0 %), les vergers (0,4 %), les terres vaines et vagues (6,9 %) et la catégorie « Autres surfaces non bâties » (0,2 %) complètent les superficies non urbanisées.

Au sein des 2,9 % d'espaces bâtis, l'habitat, y compris l'espace « cours et jardins », représente la part la plus importante, avec 1,8 % du territoire. Les bâtiments agricoles (fermes, granges, étables, hangars et autres dépendances) ont été intégrés dans cette catégorie.

Les bâtiments et terrains consacrés à l'activité économique (autre qu'agricole) occupent une très faible part du territoire. Cette part représente 0,1 % du territoire communal. Les bâtiments destinés à l'activité économique sont, pour la plupart des cas, des maisons de commerce de détail situées principalement à Nismes, Olloy et Treignes. On trouve également quelques garages, ateliers ou entrepôts répartis sur le territoire. Notons que les terrains destinés à l'activité économique sont très peu représentés voire inexistants à Dourbes, Mazée, le Mesnil et Vierves.

Les équipements communautaires se répartissent de manière relativement homogène dans la plupart des villages de l'entité. Ils occupent 0,3 % du territoire communal, dont :

- les installations sportives et les terrains de sport (qui représentent un quart de la surface des équipements communautaires) ;
- le parc communal de Nismes (qui représente un peu plus du quart de la surface) ;
- les cimetières (qui représentent 11 %) ;
- les bâtiments scolaires (10 %) ;
- les musées (8 %) ;
- les ruines ;
- les centres culturels, maisons de village, salles de fêtes et maisons de jeunes ;
- les églises ;

- la maison communale ;
- etc.

Les terrains destinés aux activités de loisirs couvrent une surface relativement importante (0,6 % du territoire communal et 11,1 % des espaces bâtis). Ils sont principalement localisés à Oignies (environ 30 ha) ; Olloy et Nismes présentent également ce type d'occupation du sol, à raison d'une dizaine d'hectares respectivement. Parmi les différents types d'affectation, on trouve :

- les habitations de vacances (représentant un peu moins de 85 % de la surface de loisirs) ;
- les terrains de camping (8 %) ;
- les homes de vacances, les plaines de jeux privées et les pavillons (qui représentent le solde).

2.6.1.1 Comparaison avec les communes voisines, la microrégion et l'arrondissement

Le tableau suivant donne, à titre purement indicatif, un aperçu de l'occupation du sol à Viroinval et dans les communes voisines de l'arrondissement de Philippeville (microrégion).

	Zones urbanisées			Zones non urbanisées		
	Habitat	Activités économiques	Voiries et autres	Agriculture	Bois	Autre non bâti
Viroinval	3 %			97 %		
	53 %	3 %	44 %	22 %	69 %	9 %
Couvin	5 %			95 %		
	53 %	11 %	36 %	40 %	56 %	4 %
Philippeville	4 %			96 %		
	49 %	6 %	46 %	59 %	36 %	5 %
Doische	2 %			98 %		
	65 %	2 %	33 %	49 %	46 %	5 %

Figure 27 : Occupation du sol (Source : fiche environnementale, Edition 2008).

Le caractère rural de la microrégion ressort clairement des chiffres relatifs à l'occupation du sol, puisque plus de 90 % de la superficie totale des communes qui la composent ne sont pas urbanisées.

Concernant les zones urbanisées, la principale occupation du sol est l'habitat pour l'ensemble des communes. C'est à Couvin que l'on trouve le plus d'activités économiques. La catégorie « Autres » est relativement bien représentée dans chaque commune. Elle englobe les activités de loisirs, les voiries et places ainsi que les équipements communautaires.

Concernant les zones non urbanisées, les communes de Doische et Philippeville (situées dans la région « Fagne-Famenne ») comptent davantage de terres agricoles que de superficies boisées.

Plus de la moitié de la superficie totale de la commune de Couvin et plus des 2/3 de la commune de Viroinval sont occupés par des bois.

2.7 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

2.7.1 Mode de gestion de l'urbanisme communal

La commune s'appuie aujourd'hui sur différents outils normatifs pour gérer son territoire.

Couverte par le plan de secteur de Philippeville-Couvin (A.R. du 24/04/1980), la commune de Viroinval a approuvé depuis peu (2009) son schéma de structure communal.

Les huit villages de la commune sont également concernés par l'application du Règlement Général sur les bâtisses en site rural (RGSB).

A cela s'ajoutent plusieurs plans communaux d'aménagement à Nismes, Olloy et Oignies-en-Thiérache.

Suite au succès de la première opération de développement rural, dont les actions s'étendaient sur 3 périodes allant de 1999 à 2009, la commune a décidé de renouveler l'opération qui débutera en 2012.

Ces outils et actions sont appliqués et gérés par le service Cadre de vie. Ce service est responsable de la gestion des questions relatives au cadre de vie, qui regroupe les services de l'urbanisme, de l'environnement, la sécurité et la salubrité et les dossiers travaux. Ses attributions principales sont entre autres :

- Environnement : PCDN, PCDR, contrats rivières, règlement général d'égouttage et la qualité de l'eau de distribution ;
- Urbanisme : plan de secteur, lotissements, mobilité, permis d'urbanisme, monuments et sites classés, relations notaires ;
- Sécurité et Salubrité : établissements classés, débits boissons, sécurité publique, sécurité incendie et pollutions ;
- Dossiers travaux : plan triennal, travaux de voiries et travaux des bâtiments communaux.

Pour assurer une gestion efficace de ses services, l'administration communale a acquis un logiciel de gestion (base de données, suivi des délais, production de statistiques spécifiques et archivage) ainsi qu'un système d'informations géographiques (SIG).

La commune est dotée d'une Commission Communale Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité. Outre les missions définies par le CWATUPE et celles découlant de la législation relative aux études d'incidences sur l'environnement, cette commission rend des avis au Conseil Communal et/ou au Collège communal sur toutes les questions d'actualité relatives à l'aménagement du territoire et la mobilité.

2.7.2 Plan de Secteur

La commune de Viroinval est entièrement reprise dans le plan de secteur de Philippeville - Couvin.

Dans l'arrêté royal du 24 avril 1980 approuvant le plan de secteur, on relève plusieurs modifications par rapport à l'avant-projet dudit plan en ce qui concerne l'entité de Viroinval :

- Une zone de loisirs est modifiée en zone d'habitat à caractère rural au niveau d'un lotissement existant à Mazée ;
- L'apparition d'une zone d'activité économique mixte au Nord-Est de Nismes afin de permettre l'installation de PME, ainsi que l'apparition d'une zone d'extension d'habitat (devenue ZACC) à Treignes pour un projet de lotissement social ;
- La disparition du contournement de Treignes et d'une zone de fouilles au Sud-Est d'Olloy.

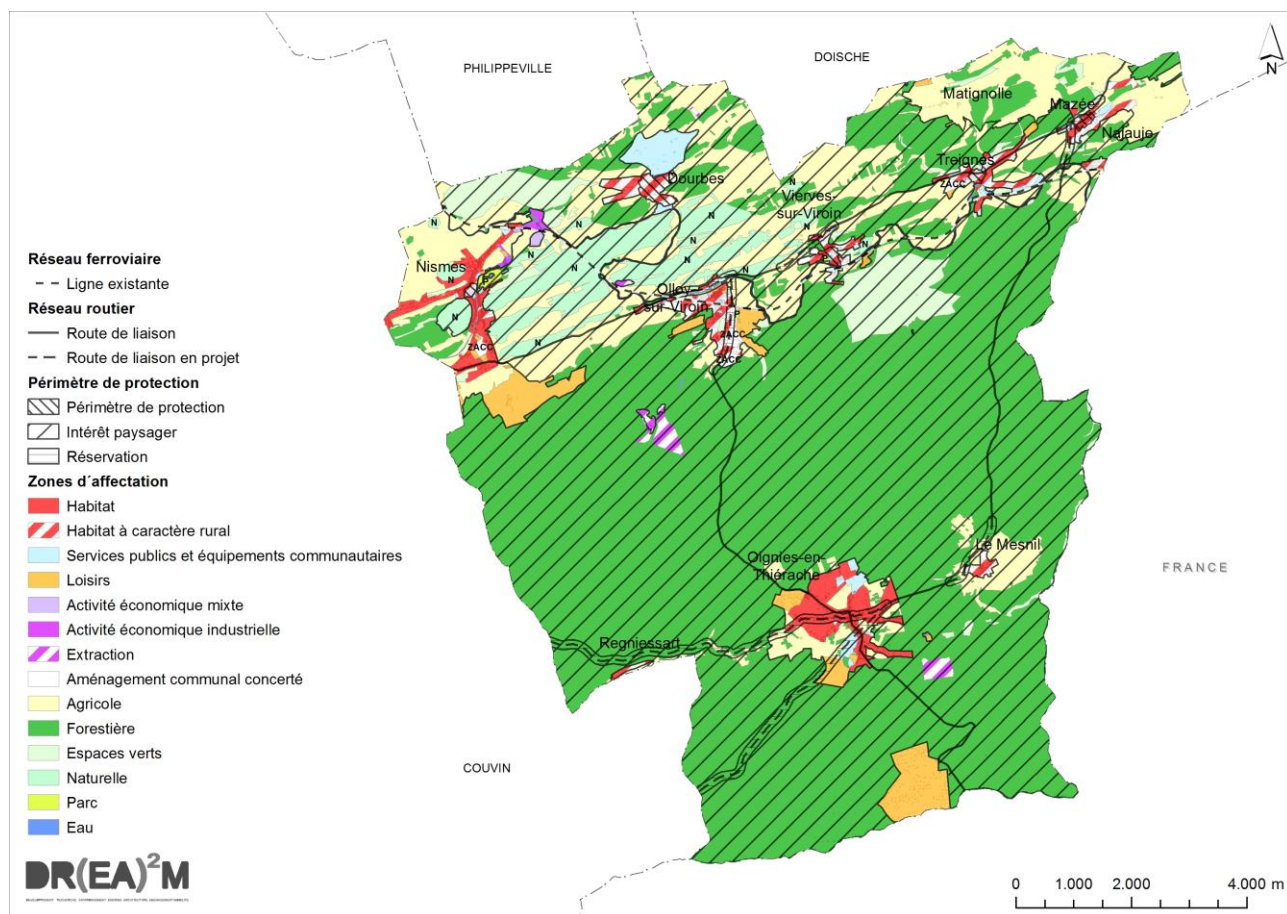


Figure 28 : Plan de secteur. (Source : SPW-DGO4).

2.7.2.1 Analyse des options du plan

Les zones non urbanisables

La surface de la commune inscrite en zone non urbanisable représente près de 92 % du territoire (environ 11.130 ha). Au sein de ces zones, on observe la répartition suivante :

- Zone forestière : 71,6 %
- Zone agricole : 18,9 %
- Zone d'espaces verts : 4,5 %
- Zone naturelle : 4,5 %
- Surface en Eau : 0,4 %
- Zone de Parc : 0,1 %

Le plan de secteur consacre une large part du territoire à la zone forestière. Celle-ci couvre 66 % de la surface de la commune et s'étend principalement sur le plateau ardennais. Elle couvre également plusieurs bois situés en Fagne-Famennne, principalement au Nord-Est (bois de Maignolle, du Seigneur, de Fays, ...) et au Nord (Tienne Lonquet, Tienne Delvaux, Spineumont, ...).

Au Nord-Ouest, on observe que les bois et les tiennes sont plutôt inscrits en zone naturelle comme le tienne Breumont, le bois des Abannets, la Haute Roche, Walieu, le Bois du Mousti. Certaines de ces zones sont d'ailleurs couvertes, en totalité ou en partie, par un périmètre de réserve naturelle domaniale. Les zones naturelles couvrent 4 % du territoire.

Les zones d'espaces verts sont plus localisées et concernent principalement deux grandes zones : le Tienne aux Pauquis, incluant la Roche à Lomme et la Montagne au Buis, au Nord-Ouest de la commune, et le site couvrant les prairies et les bois aux lieux-dit l'Euviau et Michelet, au Sud de Vierves. Soulignons que ces deux sites ont été classés respectivement le 20/10/1947 et le 17/02/1983. D'autres petites zones d'espaces verts se répartissent en Fagne principalement mais aussi le long du ruisseau de Luve, à proximité de Le Mesnil.

On trouve quelques zones de parc, représentant une dizaine d'hectares :

- à Nismes, au niveau du Parc Communal ;
- à Olloy, à côté de l'hôtel le Rolinvaux ;
- et au niveau du Château de Vierves-sur-Viroin.

La zone agricole, la surface « non urbanisable » la plus importante après la zone forestière, représente un peu plus de 17 % du territoire. Elle s'inscrit principalement en région Fagne-Famenne. Les villages ardennais de Oignies et de Le Mesnil présentent également une surface intéressante réservée à l'agriculture puisqu'ils totalisent environ 110 ha chacun de zone agricole. Constituées de limon caillouteux à drainage relativement modéré, les terres concernées sont presque exclusivement occupées par des prairies.

Les zones urbanisables

Les zones urbanisables couvrent quant à elles 8% du territoire de Viroinval. Elles se répartissent de la manière suivante :

- Zone de loisirs : 28,4 %
- Zone d'habitat à caractère rural : 26,3 %
- Zone d'habitat : 24,5 %
- Zone de services publics et d'équipements communautaires : 10,9 %
- Zone d'extraction : 5,3 %
- Zone d'aménagement communal concerté : 2,8 %
- Zone d'activité économique industrielle : 1,2 %
- Zone d'activité économique mixte : 0,7 %

Les zones de loisirs représentent, avec 282 ha, un peu moins d'un tiers des terrains urbanisables. Ces zones sont occupées, totalement ou en partie, par des campings, des parcs résidentiels ou d'autres installations de loisirs. Elles se caractérisent de la manière suivante :

A Oignies, les zones de loisirs sont couvertes par :

- le Domaine des Nobertins (parc résidentiel) en bordure de la frontière française ;
- le camping le K d'or (camping communal), sur une petite zone au Sud du village ;
- le village de vacances, à l'Ouest ;
- l'étang de pêche de la vallée des prés à l'Est ;
- et d'une zone non mise en œuvre d'environ 20 ha, située au Sud de Oignies, au niveau du Bois de Morimont.

A Nismes, on trouve du Sud vers le Nord :

- une zone de 85 ha mise en œuvre uniquement sur 2 ha au niveau du Clos de la roche trouée, parc résidentiel ;
- un parc résidentiel privé et un camping privé ;
- une petite zone au-dessus de la ZACC ayant été occupée par le camping du Golf, maintenant disparu ;
- une petite zone située rue Ainseveau occupée par des maisons d'habitation (anciennement Camping Au Levant) ;
- une petite zone en bordure du Parc Communal ;
- le camping « le Sabot », rue de la Station à Nismes, maintenant disparu ;

A Olloy, on trouve d'Ouest vers l'Est :

- une zone remplie par le camping « Try des Baudets » (camping communal) ;
- une zone d'un peu moins de 2 ha, située à l'entrée du village, le long du Viroin, occupée par des maisons, entrepôts ou pâtures ;
- un camping privé, situé à côté du cimetière ;
- et une grande zone d'environ 23 ha couverte sur à peine 3 ha par le manège et le camping de Rolinvaux.

On trouve encore des zones de loisirs de plus faible superficie à Vierves (parc résidentiel de la Jussière) et à Treignes : le camping de Matignolle à l'extrême Nord de la commune, un lotissement

résidentiel privé à l'Ouest du village et une zone d'environ 3 ha non mise en œuvre, couverte par un bois communal et occupée par un captage du MET.

Deux zones d'activité économique industrielle sont localisées au Nord de Nismes, couvrant une douzaine d'hectares. La première est occupée par la scierie du Fourneau située à la rue du même nom. Quelques parcelles non mises en œuvre subsistent, propriétés de la scierie. La seconde est située au pied de la Roche à Lomme. Sa partie sud est occupée par le site d'activité économique désaffecté de la tannerie Houben et est partagée entre des propriétaires privés et publics (SPW-DGO4, INASEP, SNCB). La partie nord de cette zone est occupée par des prairies et des bois et appartient à une Société immobilière d'investissement ; elle couvre environ 2 ha.

On trouve encore cinq zones d'activité économique mixte, couvrant en tout un peu plus de 6 ha :

- les deux premières sont localisées au Nord de Nismes ; l'une est occupée par la scierie Saint-Joseph et l'autre est vierge (bois et prairies) et est subdivisée en 3 blocs de propriétés privées et un bloc de propriétés communales (dont la surface totale est de 0,7 ha ; c'est-à-dire environ 15 % de la zone) ;
- les trois autres sont situées à l'entrée d'Olloy et sont respectivement occupées par un garage, des maisons d'habitation et un ancien camping.

Les autres zones destinées à l'urbanisation sont constituées :

- de deux zones d'habitat : la première s'inscrit telle une étoile à quatre branches, le long des voiries principales de Nismes (97 ha) et la seconde englobe sur 146 ha l'ancien noyau villageois de Oignies ainsi que des poches périphériques encore peu urbanisées ;
- de plusieurs zones d'habitat à caractère rural : l'entité en compte 16 ; celles-ci correspondent aux autres villages et aux hameaux et couvrent environ 260 ha ;
- de nombreuses zones de services publics et d'équipements communautaires qui se répartissent équitablement sur l'ensemble des villages de l'entité. Elles représentent 108 ha mais la zone d'équipement couvrant le Centre Physique du Globe à Dourbes fait à elle seule 64 ha. Soulignons également que certaines de ces zones sont peu mises en œuvre, voire pas du tout : c'est le cas à Dourbes, Treignes et surtout Oignies ;
- de cinq zones d'extraction qui représentent ensemble 53 ha ;

La commune dispose également de cinq zones d'aménagement communal concerté (ZACC) situées au Sud de Nismes, à l'Ouest et au Sud d'Olloy et à l'Ouest de Treignes. Elles couvrent en tout 27,5 ha, soit 0,2 % de la surface de Viroinval. Aucune de ces zones n'a été mise en œuvre à ce jour ; il existe seulement quelques bâtiments (comme à Olloy) qui ont été construits antérieurement à l'adoption du plan de secteur.

Les périmètres d'intérêt paysager sont nombreux, très étendus et couvrent pratiquement l'entièreté de la commune. Ils laissent cependant quelques « trouées » au niveau de tous les villages et hameaux ainsi qu'au niveau d'autres zones comme le Domaine des Nobertins au Sud de la commune, la grande zone de loisirs de Nismes, les zones d'espaces verts « Tienne aux Pauquis » et les lieux-dit l'Euviau et Michelet au Sud de Vierves et les extrémités Nord-Est et Nord-Ouest de l'entité.

Cinq sites sont concernés par un périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique : le centre de Nismes, le village de Dourbes et les noyaux centraux de Vierves, Treignes et Mazée.

Au niveau des infrastructures de communication et des réseaux de transport de fluides et d'énergie, le plan renseigne la ligne ferroviaire existante du train touristique des trois vallées ainsi que les routes de liaison existante N 99, N 990 et N 998. Il inscrit également des périmètres de réservation pour le tracé de routes de liaison en projet. Ces liaisons au niveau de la N99 ont été réalisées à Olloy et à Vierves. Concernant les autres tracés, le schéma de structure communal a montré qu'ils n'étaient plus en cohérence avec la configuration et la hiérarchie actuelle des voiries.

2.7.2.2 Modifications envisagées dans le cadre du SSC

Lors de l'élaboration de son schéma de structure communale, la commune a dressé une liste des modifications de plan de secteur qui sont souhaitées pour pouvoir mettre en œuvre son projet de

développement. Ces propositions n'engagent nullement le Gouvernement wallon à opérer des modifications mais ont pour but d'éclairer sa réflexion.

Les propositions visent à confirmer le schéma des options territoriales du schéma de structure communal (inscription de nouvelles zones non urbanisables en lieu et place des parties les moins pertinentes des zones urbanisables, inscription de nouvelles zones urbanisables, suppression de zones de réservation, ...) et conserver le caractère rural de l'entité.

N°	Dénomination de la zone et affectation au plan de secteur	Affectation proposée	Surf. (ha)	Commentaires
1.0	Dourbes- Roche à Lomme <i>Zone d'espaces verts</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant un niveau de protection plus élevé
1.1	Dourbes – au pied de la Roche à Lomme « zone boisée » <i>Zone d'activités économiques industrielles</i>	Zone d'espaces verts	- 5,07	Au pied d'un site classé
1.2	Dourbes –pied Roche à Lomme « tannerie/ habitations » <i>Zone d'activités économiques industrielles</i>	<i>Réintroduite suite à l'avis de la CCATM du 20 novembre 2008 et malgré l'avis de la DGATLP du 19 juillet 2007 (qui mettait en évidence la contrainte d'aléa inondation élevé) car travaux réalisés entre temps qui annulent le risque d'inondation, nécessité de sauvegarder le patrimoine architectural de l'ancienne tannerie et constat que ses reconversions les plus plausibles sont le logement, l'hébergement touristique et les activités économiques sans nuisance.</i>		
		Zone d'habitat	0	Eviter les impacts négatifs de l'implantation d'activités économiques industrielles au pied de la Roche à Lomme (impact paysager, préservation du patrimoine bâti et naturel, nuisance par rapport à la résidence actuelle).
1.2 b	Dourbes- sud de l'ancienne tannerie <i>Zone d'activité économique industrielle</i>	Zone agricole	-4,60	Zone non mise en œuvre et non accessible, qu'il est aujourd'hui inimaginable d'urbaniser vu sa situation et son contexte
1.3	Dourbes - Ancienne sablière de Gros Moncia	Zone d'espaces verts	- 1,31	L'exploitation de la carrière est terminée
1.3 b	Dourbes- Montagne aux buis <i>Zone d'espaces verts</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant un niveau de protection plus élevé
1.3 c	Dourbes- Tienne Delvaux <i>Zone forestière</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant un niveau de protection plus élevé
1.4	Le Mesnil – rue de Oignies (« Entrée Ouest ») <i>Zone d'habitat à caractère rural</i>	<i>Proposition abandonnée suite à l'évaluation environnementale de l'avant-projet de schéma</i>		
1.5	Mazée – cimetière <i>Zone d'espaces verts</i>	Zone de services publics et d'équipements communautaires	+ 0,25	Mise en conformité d'un site d'équipement communautaire
1.6	Mazée – terrain de football (rue de Vaucelles) <i>Zone agricole</i>	Zone de services publics et d'équipements communautaires	+ 1,75	Mise en conformité d'un site destiné à l'activité publique

N°	Dénomination de la zone et affectation au plan de secteur	Affectation proposée	Surf. (ha)	Commentaires
1.6 b	Mazée – rue de Vaucelles <i>Zone agricole</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant une protection ad hoc
1.6 c	Mazée – lieu-dit « Miémont » <i>Zone forestière</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant un niveau de protection plus élevé
1.6 d	Mazée – Tienne de Najauge <i>Zone forestière</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant un niveau de protection plus élevé
1.7	Nismes – ancienne station <i>Zone d'habitat</i>	Zone agricole	- 0,45	Zone d'inondations
1.8	Nismes – rue de la Station <i>Zone d'habitat</i>	Zone agricole	- 1,78	Zone d'inondations
1.9	Nismes – scierie du Fourneau <i>Zone d'activités économiques industrielles</i>	Zone agricole	- 1,15	Zone d'inondations
1.10	Nismes – allée des Orchidées <i>Zone d'habitat</i>	Zone naturelle	- 2,17	Intérêt écologique (réserve naturelle domaniale, zone Natura 2000 et programme LIFE)
1.11	Nismes – rue A. Grégoire (le long de l'Eau Noire) <i>Zone d'habitat</i>	Zone agricole	- 2,76	Zone d'inondations fréquentes
1.12	Nismes – rue du Fourneau (camping « Topoto » et « Allard ») <i>Zone de loisirs</i>	<i>Proposition abandonnée suite à l'évaluation environnementale de l'avant-projet de schéma</i>		
1.13	Nismes – rue Roche Nanette <i>Zone d'habitat</i>	<i>Proposition abandonnée suite à l'évaluation environnementale de l'avant-projet de schéma</i>		
1.13 b	Nismes- Est Tienne Breumont <i>Zone agricole</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant une protection ad hoc
1.13 c	Nismes- Est Tienne Breumont, limite communale <i>Zone agricole</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant une protection ad hoc
1.13 d	Nismes- lieu-dit Chalaine <i>Zone forestière</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant une protection ad hoc
1.13 e	Nismes- lieu-dit Chalaine <i>Zone agricole</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant une protection ad hoc
1.14	Oignies – rue Pairière <i>Zone d'habitat</i>	Zone forestière	- 1,13	Egouttage inexistant (assainissement autonome)
1.15	Oignies – piste de ski (rue Plaine de jeux) <i>Zone forestière</i>	Zone de services publics et d'équipements communautaires	+0,55	Mise en conformité d'un site destiné à l'activité publique
1.15 b	Oignies- ancienne ardoisière St-Théodore <i>Zone forestière</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant une protection ad hoc
1.15 c	Oignies- lieu-dit « Trou du Diable » <i>Zone forestière</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant une protection ad hoc
1.16	Olloy – route de Neviau <i>Zone d'habitat à caractère rural</i>	Zone d'espaces verts	- 1,71	Zone d'inondations fréquentes
1.17	Olloy – Rolinvaux, le long du Viroin <i>Zone de loisirs</i>	Zone d'espaces verts	- 1,10	Zone d'inondations fréquentes

N°	Dénomination de la zone et affectation au plan de secteur	Affectation proposée	Surf. (ha)	Commentaires
1.18	Olloy – rue Jean Chot (terrains de tennis) <i>Zone d'espaces verts</i>	Zone de services publics et d'équipements communautaires	+ 1,60	Mise en conformité de l'affectation d'un site occupé par une activité collective (terrains de sports) et représentant un potentiel pour l'aménagement d'équipement communautaire. Le retour vers une zone d'espaces verts apparaît très peu plausible. Cette inscription de zone urbanisable est compensée par la mesure 1.22
1.19	Olloy – camping communal « Try des Baudets » (rue Champagne) <i>Zone forestière</i>	Zone de loisirs	+ 4,15	Prise en compte d'une situation de fait et de droit. Mise en conformité par rapport au périmètre du permis de camping. Cette inscription de zone urbanisable est compensée par la mesure 1.22
1.20	Olloy – terrain de football et extension du cimetière <i>Zone agricole</i>	Zone de services publics et d'équipements communautaires	+ 1,27	Mise en conformité d'un site destiné à l'activité publique (football) et besoin de surface supplémentaire pour le cimetière
1.21	Olloy – station d'épuration <i>Zone agricole</i>	Zone de services publics et d'équipements communautaires	+ 0,29	Mise en conformité d'un site d'équipement communautaire
1.22	Olloy – Rolinvaux <i>Zone de loisirs</i>	Zone d'espaces verts et zone forestière	- 5,70	Conversion d'une zone de loisirs en zone d'espaces verts (en cohérence avec l'avant-projet de PCA ²³) et en zone forestière (au niveau de l'ancienne carrière)
1.22 b	Olloy- Roche Madoux <i>Zone d'espaces verts</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant un niveau de protection plus élevé
1.22 c	Olloy- Roche Madoux <i>Zone agricole</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant une protection ad hoc
1.22 d	Olloy- rue des carrières <i>Zone forestière</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant un niveau de protection plus élevé
1.22 e	Olloy- dans la carrière <i>Zone forestière</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant un niveau de protection plus élevé
1.22 f	Olloy- lieu-dit « les chenêts » <i>Zone forestière</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant un niveau de protection plus élevé
1.23	Treignes – rues Malgré Tout et Madame Deville <i>Zone d'habitat à caractère rural</i>	Zone d'espaces verts	- 2,44	Intérêt écologique (réserve naturelle domaniale, zone Natura 2000 et programme LIFE) Rocher inconstructible (« Roche Babelet »)
1.24	Treignes – rue de la Prelle <i>Zone d'habitat à caractère rural</i>	<i>Proposition abandonnée suite à l'évaluation environnementale de l'avant-projet de schéma</i>		

²³ PCA 1,2 et 3 d'Olloy en cours de révision

N°	Dénomination de la zone et affectation au plan de secteur	Affectation proposée	Surf. (ha)	Commentaires
1.25	Treignes – rue de la Gare <i>Zone de services publics et d'équipements communautaires</i>	Zone agricole	- 1,71	Zone d'inondations fréquentes
1.26	Treignes – terrain de football <i>Zone d'espaces verts</i>	Zone de services publics et d'équipements communautaires	+ 1,03	Mise en conformité d'un site destiné à l'activité publique
1.27	Treignes – musée du chemin de fer à vapeur <i>Zone d'espaces verts</i>	Zone de services publics et d'équipements communautaires	+ 3,33	Mise en conformité du site du Chemin de Fer des 3 Vallées
1.27 b	Treignes- lieu-dit « Spineu » <i>Zone forestière</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant un niveau de protection plus élevé
1.27 c	Treignes- Bois de Matignolle <i>Zone forestière</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant un niveau de protection plus élevé
1.27 d	Treignes- Bois du Seigneur côté ouest <i>Zone forestière</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant un niveau de protection plus élevé
1.27 e	Treignes- Bois du Seigneur côté est <i>Zone forestière</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant un niveau de protection plus élevé
1.27 f	Treignes- lieu-dit « Champ d'Al Vau » <i>Zone forestière</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant un niveau de protection plus élevé
1.27 g	Treignes- lieu-dit « Mivène à Vaucelles » <i>Zone forestière</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant un niveau de protection plus élevé
1.27 h	Treignes- Bois des Saumières <i>Zone forestière</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant un niveau de protection plus élevé
1.27 i	Treignes- lieu-dit « Mossia » <i>Zone forestière et agricole</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant une protection ad hoc
1.28	Vierves - rue des Lavandières (« Entrée Ouest ») <i>Zone d'habitat à caractère rural</i>	Zone agricole	- 4,25	Egouttage partiel Intérêt paysager (entrée de village « vulnérable ») Etirement du noyau villageois
1.29	Vierves – extension du cimetière <i>Zone agricole</i>	Zone de services publics et d'équipements communautaires	+ 0,54	Besoin de surface supplémentaire pour le cimetière
1.30	Vierves – Parc Jussière (rue de la Chapelle) <i>Zone agricole et forestière</i>	Zone de loisirs	+ 1,35	Prise en compte d'une situation de fait et de droit. Mise en conformité par rapport au périmètre du permis de parc résidentiel
1.30a	Vierves- lieu-dit « Roche Madoux » <i>Zone agricole</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant une protection ad hoc
1.30b	Vierves- lieu-dit « Le Transoy » <i>Zone agricole et forestière</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant une protection ad hoc
1.30c	Vierves- rue Fontaine Saint-Joseph <i>Zone forestière</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant une protection ad hoc

N°	Dénomination de la zone et affectation au plan de secteur	Affectation proposée	Surf. (ha)	Commentaires
1.30d	Vierves- réserve naturelle Chamoussias <i>Zone forestière</i>	Zone naturelle	0	Site d'intérêt biologique méritant une protection ad hoc
1.30 e	Vierves – massif forestier au Sud de Vierves <i>Zone d'espace vert</i>	Zone forestière	0	Prise en compte d'une situation de fait

N°	Dénomination de la zone	Surf. (ha)	Modification et commentaires
1.31	Le Mesnil - Contournement	0	Suppression du tracé et de la zone de réservation du projet de contournement de Le Mesnil par la N998. <i>Le faible trafic observé ne justifie pas un contournement. De plus, la déclivité du terrain est importante à cet endroit.</i>
1.32	Mazée - Contournement	0	Suppression de la zone de réservation du contournement de Mazée par la N99 et la N998. <i>Projet obsolète étant donné le faible trafic. On observe la présence de noyaux bâtis importants (dont un noyau catégorisé « zone référentielle de tradition rurale »²⁴) et de deux réserves naturelles domaniales et de deux zones Natura 2000 couvertes par la zone de réservation.</i>
1.33	Oignies – Projets de traversée	0	Suppression du tracé et de la zone de réservation, uniquement en zone urbanisable au plan de secteur, des projets de voirie régionale traversant le village. <i>Justification : levée de contraintes urbanistiques (SPW-DGO1) liées à la zone de réservation (distance de recul, renom à la plus-value, ...) en contradiction avec l'application du RGBSR et le développement du noyau villageois.</i>
1.34	Oignies – Projet de route de liaison vers Couvin (via Regniessart)	0	Suppression du tracé et de la zone de réservation du projet de voirie régionale reliant Oignies à Couvin, via Regniessart. - <i>Projet obsolète</i>
1.35	Olloy – Tracé le long de la N99	0	Suppression du tracé et de la zone de réservation du projet de voirie le long de la N99. - <i>Obsolète : aménagements réalisés</i>
1.36	Olloy – Contournement Est	0	Suppression du tracé et de la zone de réservation du projet de contournement Est de Olloy. <i>Justification : présence de zones déjà bâties, trafic automobile relativement faible, aménagements de sécurisation déjà réalisés pour la traversée d'Olloy, opportunité de le supprimer dans le cadre d'un PCA en cours de révision, impact paysager non négligeable de la route régionale et d'un ouvrage d'art au-dessus du Viroin, présence de contraintes urbanistiques (SPW-DGO1) liées à la zone de réservation (distance de recul, renom à la plus-value, ...) en contradiction avec l'application du RGBSR et le développement (économique) du noyau villageois.</i>
1.37	Vierves - Contournement	0	Suppression du tracé et de la zone de réservation du projet de contournement de Vierves par la N99. - <i>Obsolète car le contournement est réalisé.</i>

²⁴ Cf. Phase 1 « Analyse de la situation existante » - Carte n°ASE-08

N°	Dénomination de la zone	Surf. (ha)	Modification et <i>commentaires</i>
1.38	Périmètres d'intérêt paysager	0	Une couverture systématique de l'espace forestier par un PIP n'est pas propice à discerner les parties du territoire qui doivent réellement faire l'objet d'une attention en raison de leur intérêt paysager particulier. L'objectif est donc de viser la qualité plutôt que la quantité en matière de protection des paysages locaux.

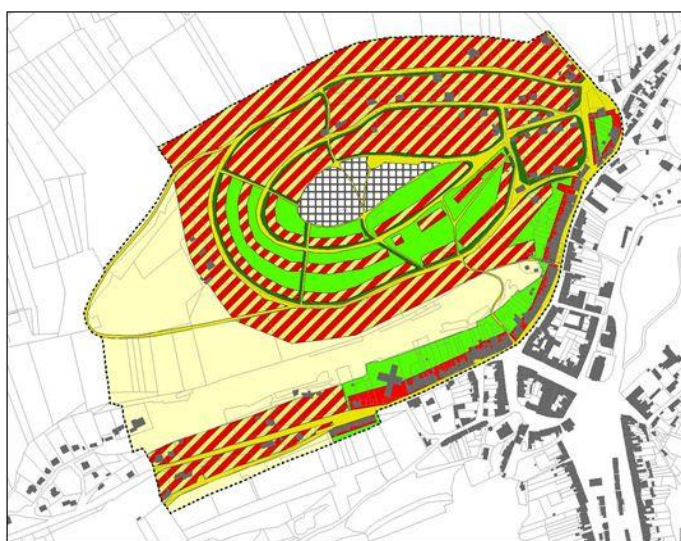
2.7.3 Plan communal d'aménagement (PCA)

La commune compte actuellement huit Plans Communaux d'Aménagement approuvés. Nismes en compte un seul, Oignies en compte quatre et Olloy trois.

2.7.3.1 PCA dit « Tienne-Breumont » à Nismes

Le PCA « Tienne-Breumont » de Nismes a été approuvé par le Gouvernement le 8 septembre 1964. Il présente une superficie de 44,5 ha. Le plan de destination et des prescriptions urbanistiques proposaient les zones suivantes (cf. figure ci-dessous) :

- des zones de constructions agglomérées au niveau des rues St-Roch et Ainseveau ;
- des zones de constructions espacées, avec zone de recul, sur le Tienne Breumont, au niveau de l'Allée des Orchidées et de la rue Tienne Breumont, ainsi que des nouvelles voiries ;
- un terrain de jeux et de promenades au sommet du tienne.



PCA « Tienne Breumont »
Mise en œuvre

Légende

- Limite de PCA
- Zone de constructions agglomérées
- Zone de constructions espacées
- Zone de recul
- Terrain de jeux et promenades
- Cours et jardins
- Voirie
- Zone agricole



PCA « Tienne Breumont »
Plan de secteur

Légende

- Limite de PCA
- Zone d'habitat
- Zone d'habitat à caractère rural
- Zone de services publics
- Zone de loisirs
- Zone agricole
- Zone forestière
- Zone d'espaces verts
- Zone naturelle
- Zone de parc
- Plan d'eau

Les zones de constructions espacées ont été très peu mises en œuvre autour du tienne. Le plan de secteur a d'ailleurs, depuis, inscrit une zone naturelle sur le Tienne Breumont (11 ha) et une zone d'habitat qui ne ceinture plus que la base du tienne, sur la moitié de sa circonférence.

Plusieurs zones définies par le PCA ne sont donc pas conformes au plan de secteur. Selon l'article 54 du CWATUPE, ce PCA devrait donc être révisé pour être mis en conformité avec le plan supérieur dont l'entrée en vigueur lui est postérieure.

Ce PCA a été abrogé.

2.7.3.2 PCA n°1, n°2 et n°3 de Olloy

Les PCA d'Olloy ont été approuvés initialement par les AR du 25 août 1967 (PCA n°1) et du 16 août 1967 (PCA n°2 et 3). Après plusieurs années d'application de ces PCA, la commune a constaté que leurs dispositions commençaient à poser problème, notamment au niveau de contradictions avec le plan de secteur ; celui-ci ayant valeur légale car postérieur aux PCA.

C'est pourquoi, le Conseil Communal a décidé de réviser les PCA d'Olloy (délibération du 19 avril 1999).

Considérant que les anciens périmètres n'avaient pas été tracés de manière précise dans les plans mis en révision et qu'il est nécessaire de définir les périmètres de manière à permettre un aménagement cohérent, opérationnel et fondé sur des éléments tangibles, le Conseil Communal a décidé, en date du 20 mars 2000, d'élargir le périmètre des PCA dans le cadre de leur révision.

Plusieurs aspects importants, issus des réflexions menées par la commune, pourraient rendre cette révision dérogatoire :

- modification ou suppression du tracé du contournement ;
- réaffectation en zone d'équipement communautaire des terrains de sport situés à côté de la gare, actuellement inscrits en zone d'espaces verts ;
- réaffectation en zone d'équipement communautaire du terrain de football, actuellement en zone agricole et zone d'habitat à caractère rural ;
- création d'une zone d'équipement communautaire pour un hall omnisport ;
- extension du cimetière sur les zones voisines (zone de loisirs ou zone agricole) ;
- réaffectation de la zone d'habitat à caractère rural située à l'Ouest d'Olloy, le long de la route régionale N 99 ; cette zone, peu mise en œuvre, constitue une entrée de village qui risque de voir se développer une urbanisation linéaire le long de la voirie ;
- reconversion des zones de loisirs non mises en œuvre ; ces zones se caractérisant par une délimitation généreuse au plan de secteur.

Un avant-projet a été soumis à la commune en mars 2001. Le dossier est suspendu depuis lors.

Ce PCA a été abrogé pour les parties situées en dehors des ZACC.

2.7.3.3 PCA n°1, n°3, n°4 et n°5 de Oignies

Le PCA n°1 dit « du Mourimont » a été approuvé par AR le 4 mars 1974 et destine un périmètre de 6,3 ha en une zone publique affectée à une plaine de jeu. Cette zone, inscrite au plan de secteur en zone de services publics et d'équipements communautaires, est actuellement occupée par des prairies et des bosquets.

Le PCA n°3 dit « Route d'Olloy » a été approuvé par AR le 18 novembre 1977. Le plan de destination prescrit, sur un périmètre d'un peu plus de 22 ha, une zone de construction d'habitation ouverte, de cours et jardins, des zones de recul, une zone à destination publique indifférenciée et des espaces verts. Ce périmètre, inscrit en zone d'habitat au plan de secteur, n'a été que très partiellement mis en œuvre : l'aménagement des voiries, de l'égouttage et de l'éclairage a été réalisé et trois habitations ont été construites. On observe également quelques divergences entre le PCA et l'état actuel du site, notamment au niveau du tracé, des dimensions des voiries et des espaces publics. De plus, faute d'adéquation des prescriptions urbanistiques, la construction à l'intérieur du PCA est impossible sans déroger à celles-ci :

- le matériau prescrit pour les façades, le grès-quartzite du village, n'est plus extrait ;
- il n'y a plus d'exploitation d'ardoises naturelles de la région ;
- les prescriptions ignorent la typologie des constructions traditionnelles de l'Ardenne.

En conséquence, le Conseil Communal a décidé, en séance du 19 avril 1999, de réviser ce PCA de manière à mieux valoriser le site, conformément au plan de secteur, aux caractéristiques du bâti de la région et aux matériaux existants. Dans un souci de cohérence et d'homogénéité dans le traitement de l'aménagement du territoire, le périmètre de la révision du PCA inclut le lotissement approuvé le 13.05.1972 et le home pour enfants « ASBL Pays de Charleroi ». La partie exclue de l'approbation royale de 1977 est réintégrée dans le périmètre de la révision.

Le PCA n°4 définit une zone de services publics et d'équipements communautaires destinée aux infrastructures de la station d'épuration de Oignies. Ce PCA a été approuvé par AR le 19 juillet 1976. Au plan de secteur, une zone de services publics et d'équipements communautaires couvre le périmètre du PCA ; celui-ci est également à cheval sur une zone d'habitat.

Le PCA n°5 dit « Zone de loisirs » a été approuvé par AR le 17 novembre 1981. Le plan de destination et les prescriptions urbanistiques destinent ce périmètre d'environ 6 ha en une zone publique qui doit recevoir des équipements récréatifs et touristiques ainsi que les équipements d'utilité publique et leurs dépendances. Les espaces verts y sont prédominants. Au niveau du plan de secteur, l'entièreté du périmètre est inscrite en zone de services publics et d'équipements communautaires. On y trouve actuellement le terrain de football de Oignies ainsi que des prairies et des bosquets.

2.7.4 Le règlement communal d'urbanisme

En matière d'urbanisme, le règlement communal d'urbanisme est un outil réglementaire permettant d'appréhender la troisième dimension, et plus particulièrement l'aspect urbanistique et architectural.

La commune ne dispose pas de règlement communal d'urbanisme.

2.7.5 Le schéma de structure communal

Le schéma de structure communal est "*un document d'orientation, d'évaluation, de gestion et de programmation du développement durable de l'ensemble du territoire communal*"²⁵.

La commune de Viroinval, soucieuse de maîtriser son développement territorial s'est engagée en décembre 2004 dans l'élaboration d'un schéma de structure. Le document a été adopté provisoirement par le Conseil communal en juin 2008. L'enquête publique, étape obligatoire avant de pouvoir envisager son adoption définitive, s'est déroulée de juin à septembre 2008. Nous pouvons donc en tirer des données importantes. Nous retiendrons que dans son diagnostic, il souligne :

- le patrimoine paysager et naturel d'une très grande qualité, rendant le territoire attractif à plusieurs égards et notamment sur le plan touristique ;
- le caractère rural préservé et la coexistence de deux régions agro-géographiques (Ardenne, Fagne-Famenne) et la Calestienne, renforçant la richesse patrimoniale de la commune ;
- l'identité historique de la commune (sites préhistoriques, sites gallo-romains, occupation mérovingienne et carolingienne, ...) ;
- le relief, relativement accidenté, constituant un attrait touristique et paysager ;
- le sous-sol, extrêmement varié, induisant la présence de terrains de différentes natures qui sont à l'origine d'une grande diversité floristique ;
- la présence de nombreux phénomènes karstiques remarquables tels que des dépressions paléokarstiques (Fondry des Chiens, les Abannets, ...), des résurgences, des cavités, ...
- la richesse et la diversité de la faune et de la flore présentes sur le territoire communal ;

²⁵ CWATUPE, art. 16

- le réseau écologique très développé, faisant l'objet d'un suivi scientifique permanent (ou ponctuel) ;
- la qualité des eaux de surface généralement très bonne due au pouvoir auto-épurateur de plusieurs cours d'eau ;
- la présence d'anciennes carrières présentant des niches écologiques remarquables ;
- la multitude de sites naturels bénéficiant d'un statut de protection (Natura 2000, Zone Humide d'Intérêt Biologique, Réserve Naturelle Domaniale, Réserve Forestière, Réserve Naturelle Agréée, Cavit  Souterraine d'Intérêt Scientifique) ;
- la qualit   lev e de la structure paysag re de l'entit  ;
- les nombreux points de vue int ressants et la multitude de rep res b tis et points d'appel positifs ;
- la pr servation des noyaux historiques des villages ;
- la classification de Vierves parmi « les plus beaux villages de Wallonie » ;
- le nombre de b timents repris   l'Inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique (IPMB) ;
- l'offre en sentiers et circuits balis s   vocation touristique ;
- la qualit  des espaces publics ;
- ...

Le sch ma de structure met donc en  vidence des caract ristiques tr s favorables et notamment le fait de pouvoir proposer un grand nombre d'activit s touristiques, dont le d veloppement est orient  dans le sens d'un tourisme vert.

Notons cependant que la commune ne b n ficie pas d'une tr s bonne situation g ographique, car relativement enclav e et isol e aux limites du territoire national, et que d'autre part, le nom de la commune ne se distingue pas par sa notori t , au contraire des villages qui la composent.

Sur base de ce diagnostic, le sch ma de structure d finit sept objectifs de d veloppement et une trentaine de mesures d'am nagement.

Avec son territoire hautement attractif sur le plan naturel et paysager, l'entit  pourrait tirer davantage profit de son image. Viroinval doit saisir les opportunit s de se faire mieux conna tre. Parmi les atouts dont dispose la commune, et qui pourraient contribuer   doper sa notori t , le sch ma de structure mentionne les grandes zones   potentiel foncier qui ont la capacit  d'accueillir des projets de d veloppement de grand dimension (nationale, voire europ enne),   caract re  conomique, communautaire ou r cr atif.

Dans un troisi me volet, le rapport du sch ma de structure pr sente une  valuation environnementale des mesures et des options.

Les options et mesures d'am nagement du sch ma de structure sont reprises en annexe n 3.

2.7.6 R glement g n ral sur les b tisses en site rural (RGBSR)

Les territoires des huit villages de Viroinval sont concern s par le RGBSR, dont l'application est li e aux arr t s suivants :

- AERW du 27 d cembre 1998 pour Vierves-sur-Viroin ;
- AERW du 7 juin 1999 pour Le Mesnil, Maz e, Nismes, Oignies-en-Thi rache, Olloy-sur-Viroin et Treignes ;
- AERW du 7 juillet 1999 pour Dourbes.

Ce r glement a pour vocation de pr server la « personnalit  » des villages wallons caract ristiques de la zone agro-g ographique dans laquelle ils sont situ s : respect de l'unit  morphologique et des caract ristiques du b ti traditionnel.

Les r gles urbanistiques g n rales sont applicables   l'ensemble de l'entit . Les r gles urbanistiques particuli res et caract ristiques de la zone agro-g ographique de la Fagne-Famenne sont d'application pour les territoires de Dourbes, Maz e, Nismes, Olloy-sur-Viroin, Treignes et Vierves. Les r gles particuli res de la zone agro-g ographique de l'Ardenne sont applicables aux territoires de Le Mesnil et d'Oignies-en-Thi rache.

Les motivations de l'application du RGBSR à Viroinval découlent de la réflexion menée dans le cadre du premier PCDR. Suite aux réunions de consultation et des groupes de travail, la population a exprimé le souhait de sauvegarder son patrimoine et de veiller à l'intégration urbanistique des nouvelles constructions et des transformations. Cet objectif s'est concrétisé en une fiche projet appelée « Application du RGBSR à Viroinval ». Par la suite, le schéma de structure a proposé d'affiner le périmètre d'application du RGBSR.

L'approche suivie pour cette délimitation s'est appuyée sur les éléments suivants :

- 1) les zones urbanisables au plan de secteur constituent la base du périmètre du RGBSR ;
- 2) le périmètre est étendu aux zones de perception visuelle attenantes, délimitées par des limites naturelles telles que les lisières, les talus, les lignes de crête, etc ; l'objectif est essentiellement de maîtriser l'implantation de bâtiments agricoles dans les zones agricoles au plan de secteur, présentant un intérêt paysager majeur (route du Viroin, plaine du ri de la Rosière, Navenne, Matignolles, etc.) ;
- 3) sont retranchées les zones de loisirs qui sont clairement distinctes des noyaux bâtis traditionnels ou dissimulées dans la végétation ;
- 4) sont retranchées les zones d'activités économiques et les zones mixtes d'habitat et d'artisanat, y compris leur périmètre de perception directe ;
- 5) les hameaux et les constructions isolées présentant un intérêt architectural sont inclus dans le périmètre du RGBSR, ainsi que leur zone de perception visuelle (Matignolles, le Vieux Moulin, l'Estache à Oignies) ;
- 6) sont retranchés certains quartiers éloignés des noyaux urbains et villageois, ne présentant pas une architecture typiquement locale (Najauge et les « zones de parc résidentiel » au schéma des options territoriales) ou présentant un caractère résidentiel contemporain peu adapté à l'application du RGBSR :
 - a. à Nismes : rue Ainseveau et quartier Saint-Joseph ;
 - b. à Olloy : ZACC « les Crisses » ;
 - c. à Vierves : rue Fontaine Saint-Joseph et chemin du Bois ;
 - d. à Treignes : rue de Mazée, rue de la Gare et quartier sud ;
 - e. à Mazée : rue de Vaucelles et rue de la Saute ;
 - f. à Oignies : rue Pairière, zone Nord



Figure 29 : Application du RGBSR sur la commune de Viroinval.

2.7.7 La Maison de l'Urbanisme

Rue d'Avignon 1 - 5670 Nismes

Téléphone – 060 39 17 92 - Site internet : www.muap.be

La Maison de l'Urbanisme de l'Arrondissement de Philippeville, en activité depuis le mois de juin 2005, est basée dans la « Maison des Baillis » à Nismes. Son territoire d'action couvre les sept communes de l'Arrondissement de Philippeville (Cerfontaine, Couvin, Doische, Florennes, Philippeville, Viroinval et Walcourt). L'association collabore ainsi étroitement avec les services urbanisme de ces communes. La Maison de l'Urbanisme a pour objectif d'impliquer le public le plus large aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et à la définition de leur cadre de vie. Dans cette optique, elle a pour mission la sensibilisation, l'information, le dialogue, le débat et la communication dans toutes les matières relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

Le premier service fourni par la Maison de l'Urbanisme est la coordination et la préparation des permanences décentralisées de la Direction Provinciale de l'Urbanisme de Namur. Cette activité s'adresse à tous les habitants, architectes et professionnels du secteur de la construction.

D'autres activités sont développées telles que, entre autres :

- la constitution d'un centre de documentation rassemblant diverses publications, revues et brochures relatives à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire ;
- des formations décentralisées de la Direction provinciale de l'Urbanisme,
- l'organisation de cycles de conférence, de formations, de voyages d'études pour les mandataires, agents communaux et architectes ;
- des soirées d'information et conférences-débats sur des problématiques diverses pour les citoyens, ...
- des séances d'aide pour remplir la déclaration TVA pour les candidats bâtisseurs;

Elle propose des dépliants gratuits « L'habitat rural de nos villages », loue des valises pédagogiques « Le village en bandoulière » (conçues par l'assistance architecturale et urbanistique de la Fondation rurale de Wallonie).

2.8 STRUCTURE ET CARACTERISTIQUES DU BATI

Cette partie de l'analyse est extraite du diagnostic réalisé dans le cadre du schéma de structure communal.

2.8.1 Epoque d'implantation du bâti

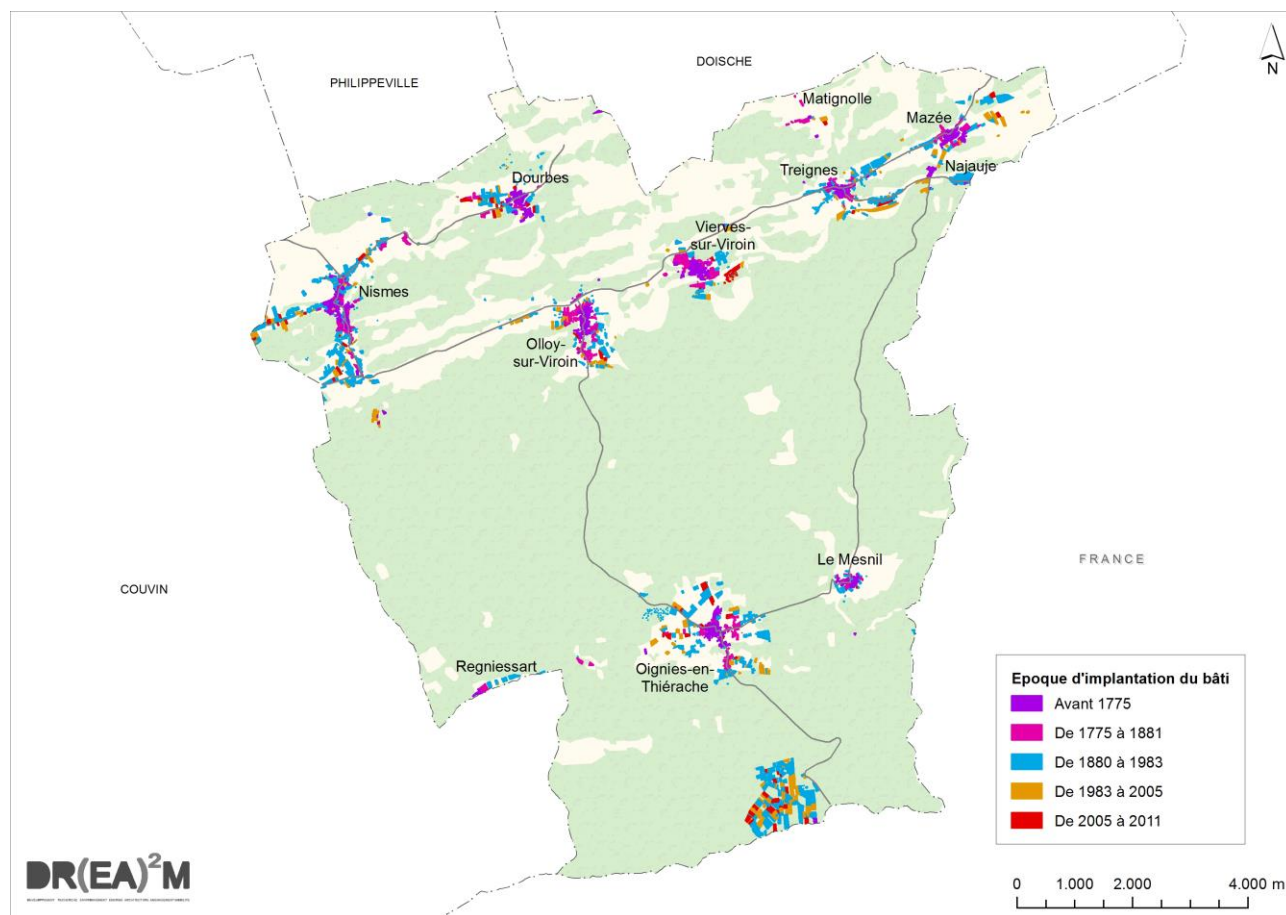


Figure 30 : Epoque d'implantation du bâti. (Source : Schéma de structure communal – cartographie : DR(EA)²M).

Nismes (et Regniessart)	
Implantations antérieures à 1770	Développé au pied du château construit sur la colline du bois Mousti. Le village s'étend de part et d'autre de l'Eau Noire vers le Sud. On trouve déjà un certain nombre de bâtiments qui existent toujours aujourd'hui. Au Nord-Est du village, on retrouve un Fourneau, seule construction d'importance dissociée du tissu bâti à cette époque. Un hameau se développe quelques kilomètres plus au Sud : le hameau de Renissart.
De 1770 à 1880	Nismes connaît une importante activité industrielle. L'église Saint-Lambert, située sur les ruines de l'ancien château, est reconstruite dans une situation plus centrale en 1829. Le village se développe vers le Sud et un hameau apparaît, dissocié du village (quartier St-Joseph). Au Nord-Est, l'époque industrielle marque son empreinte. Développement d'une tannerie, transformation du fourneau en scierie et apparition du chemin de fer.
De 1880 à 1983	Développement de l'industrie sabotière qui implante, le long de l'Eau Noire, un alignement de petits ateliers ; ceux-ci seront transformés, au déclin de cette industrie, en garages ou ateliers divers. Le village, au cours de la seconde moitié du XXe siècle principalement, s'étale fortement en investissant des zones jusqu'alors peu construites. Le tourisme apporte ses premiers villages de vacances (au Sud) et le déclin de l'industrie après la guerre transforme les fermes en résidences.

Après 1983	De nombreux anciens bâtiments sont convertis en logements ou en hébergement touristique. Le centre connaît des transformations et des aménagements mettant le village en valeur alors que les nouvelles constructions venant compléter les lotissements entamés quelques années auparavant n'arrivent pas à donner une image cohérente aux quartiers périphériques. Un équipement touristique est venu s'installer dans le parc du château. L'élimination de ces installations a rendu au centre une image traditionnelle.
Dourbes	
Implantations antérieures à 1770	Dourbes s'est développé selon deux axes. Un axe principal Nord-Sud se termine, au Sud, par l'église. Un axe secondaire, Est-Ouest, de part et d'autre duquel on retrouve de nombreuses fermes.
De 1770 à 1880	Le village ne connaît pratiquement pas d'évolution majeure en termes de bâti par rapport à l'époque précédente.
De 1880 à 1983	La colline au Nord du village est investie par l'Institut Royal Météorologique qui impose ses bâtiments modernes face au village (fond de vallée). Les fermes, à l'étroit dans le village, sont déplacées à la périphérie et les anciens bâtiments sont transformés en logements.
Après 1983	Le développement contemporain de Dourbes se limite à l'Ouest du village. Un lotissement important est venu s'y implanter et imposer un bâti contemporain hétéroclite. Le développement touristique de la commune se ressent également à Dourbes puisqu'un chalet de chalets résidentiel de WE s'installe au Nord-Ouest
Vierves	
Implantations antérieures à 1770	Village dominé par son château, il se développe de manière compacte à l'Est de ce dernier. Le relief important a conduit à un réseau de voiries dense et escarpé. Le village s'est développé exclusivement sur la rive gauche du Viroin (orientée Sud)
De 1770 à 1880	Le village développe des cordons bâtis implantés parallèlement aux courbes de niveau. L'arrivée du chemin de fer, comme dans les autres villages, a provoqué l'apparition d'un nouveau quartier, situé dans ce cas, au Sud du Viroin.
De 1880 à 1983	Deux lotissements viennent investir des zones autrefois peu désignées pour le bâti : à l'Est du village, un lotissement occupe le coteau exposé au sud tandis qu'un autre, occupe la colline au Sud du village et a permis l'installation de villas faisant face au village.
Après 1983	La construction du contournement de Vierves a engendré le déplacement de fermes dans de nouvelles installations hors du noyau du village.
Olloy	
Implantations antérieures à 1770	Le village d'Olloy s'étend au Sud du Viroin dans la vallée étroite du ruisseau de Noye. De nombreuses fermes dessinent un espace-rue relativement dense.
De 1770 à 1880	L'arrivée du chemin de fer vient couper le centre du village en deux et développe vers l'Ouest, avec la gare, un nouvel axe. Le village se développe fortement vers le Sud par un ensemble de petites fermes. La rive gauche du Viroin voit se développer un ensemble bâti.
De 1880 à 1983	L'exploitation d'une carrière (et sa fermeture) au Sud-Est du village constitue le principal développement du village. La démolition de l'église (et la reconstruction plus centrale) voit se libérer un espace à l'entrée du village. Un lotissement à l'Ouest, sur les hauteurs constitue le seul autre développement. Des campings viennent s'installer, à proximité du centre du village et sur les hauteurs.
Après 1983	Le lotissement au Sud-Est du village constitue un des seuls développements de nouvelles bâtisses. Les transformations et rénovations améliorent l'image du centre du village. La récente transformation de l'église intègre, au centre du village, une note contemporaine qui met en valeur son image patrimoniale.

Treignes (et Matignolle)	
Implantations antérieures à 1770	Treignes s'est implanté dans un relief escarpé sur la rive gauche (orientée vers le sud) du Viroin. Le village présente des constructions denses de fermes. On retrouve un moulin. Le moëllon calcaire est le principal matériau de construction. Au Nord, sur le plateau on retrouve un château-ferme, seigneurie à l'origine de l'actuel hameau de Matignolle.
De 1770 à 1880	Treignes connaît un développement peu important. La rive sud commence à être occupée, sans doute une conséquence de l'arrivée du chemin de fer. Le centre est surtout transformé par la construction de l'imposante église.
De 1880 à 1983	Un hameau important se développe à l'Est du village, autour de la gare et de la briquetterie. Ce quartier, contrairement au reste de la commune, présente des bâtiments en brique. Un lotissement tentaculaire s'étend au Nord-Est le long de la voirie reliant Treignes à Mazée. Un lotissement résidentiel de WE est installé au Sud-Ouest du village. Il s'y construit des chalets.
Après 1983	Le tourisme et l'installation du musée du chemin de fer à vapeur ont redonné une nouvelle vie au quartier de la gare. Les lotissements initiés durant la deuxième moitié du XXème siècle se complètent mais aucun développement d'importance n'est venu modifier le paysage du village. Le centre a, au contraire, été rénové.
Mazée (et Najaugé)	
Implantations antérieures à 1770	Le village de Mazée s'est développé sur un promontoire dominant un vallon où s'écoule un petit affluent du Viroin. La structure des rues du centre est très serrée et le bâti est marqué dès le XVIIème s. En 1775, on retrouve déjà des constructions de l'autre côté du vallon. Le centre connaît pratiquement sa structure actuelle. Un important moulin est construit au sud du village, sur le Viroin.
De 1770 à 1880	Le bâti se développe le long des voies d'accès au village (rues de Niverlée, de Treignes et du Moulin). Une nouvelle église est construite. L'ensemble du bâti est constitué pratiquement exclusivement de fermes.
De 1880 à 1983	Les fermes sont converties progressivement en logements. Le bâti s'étend un peu plus le long des voies de communication. Un lotissement est créé au Nord, sur les hauteurs. Un nouveau hameau apparaît à la frontière française, en bordure du Viroin. Ce hameau est apparu à la suite de l'installation du chemin de fer.
Après 1983	Le village continue à se développer au Sud d'une part et en bordure de la route vers Niverlée d'autre part. Le lotissement créé au Nord de Mazée continue à attirer de nouvelles constructions.
Le Mesnil	
Implantations antérieures à 1770	Village implanté dans une clairière, il s'est développé autour de son église. Les petites fermes constituant la majorité du village devaient être construites en colombage dont on trouve encore des traces. Le village s'est développé selon un axe Est-Ouest. On retrouve au Sud du village, un moulin, le long du ruisseau de Luve.
De 1770 à 1880	Un axe Nord-Sud se développe (rue Bourboux et rue de la Folie) et un ensemble remarquablement cohérent est construit à l'Ouest (rue des Trieux de la Balle).
De 1880 à 1983	Le village se développe très faiblement. L'axe Nord-Sud se renforce. Les fermes sont transformées en gîtes ou logements. Les fermes connaissant toujours une activité se délocalisent vers la périphérie du village, ce qui leur permet d'y construire des hangars.
Après 1983	Quelques nouvelles habitations sont construites encore aujourd'hui mais le village reste très compact.
Oignies	
Implantations antérieures à 1770	Le village le plus au Sud de la commune s'est développé sur l'adret de la vallée du ruisseau de Luve. Le village est constitué de fermes implantées dans le fond d'un vallon orienté Nord-Sud.
De 1770 à 1880	Le village se développe en 2 noyaux : d'une part, au Sud de la rivière et, d'autre part, à l'Est du Village, Petit Ménil. Un petit hameau (Le Fir) voit également le jour à l'Ouest du village.

De 1880 à 1983	Le village convertit sa fonction purement agricole en pôle touristique. Des villages de vacances, camping et lotissements résidentiels de WE sont implantés au Nord-Ouest et au Sud, parfois à une grande distance du noyau bâti. Quelques lotissements sont également créés le long des voiries de liaison. Le centre subit de nombreuses rénovations et conversion de fermes en logement mais ne voit pas sa morphologie urbanistique modifiée.
Après 1983	Les lotissements créés durant la seconde moitié du XX ^{ème} siècle se complètent par des constructions contemporaines. Le centre garde sa structure initiale et certains bâtiments bénéficient de rénovations en profondeur respectueuses des caractéristiques traditionnelles.

2.8.2 Typologie du bâti dans les villages

On dénombre huit noyaux bâtis sur la commune. Cinq d'entre eux sont implantés dans la vallée du Viroin (Nismes, Dourbes, Olloy-sur-Viroin, Vierves-sur-Viroin, Treignes et Mazée). Les deux autres sont implantés plus au Sud, à une altitude plus élevée, dans le massif des Ardennes (Oignies-en-Thiérache et Le Mesnil). On retrouve trois hameaux historiquement ancrés sur le territoire de la commune : Matignolle (au Nord de Treignes), Najauge (à la frontière française, au Sud de Mazée) et Regniessart (à l'Ouest de Oignies-en-Thiérache).

Les noyaux bâtis sont bien définis et relativement bien préservés. Les centres de villages présentent généralement une très forte homogénéité architecturale. L'espace-rue présente des ambiances agréables, une variété d'espaces, des jeux de rétrécissements et de dilatations jusqu'à la place, des perspectives intéressantes, etc. Le mobilier urbain, conçu dans des teintes neutres ou des matériaux traditionnels, est généralement bien intégré. Le seul village présentant un caractère moins rural est Nismes.

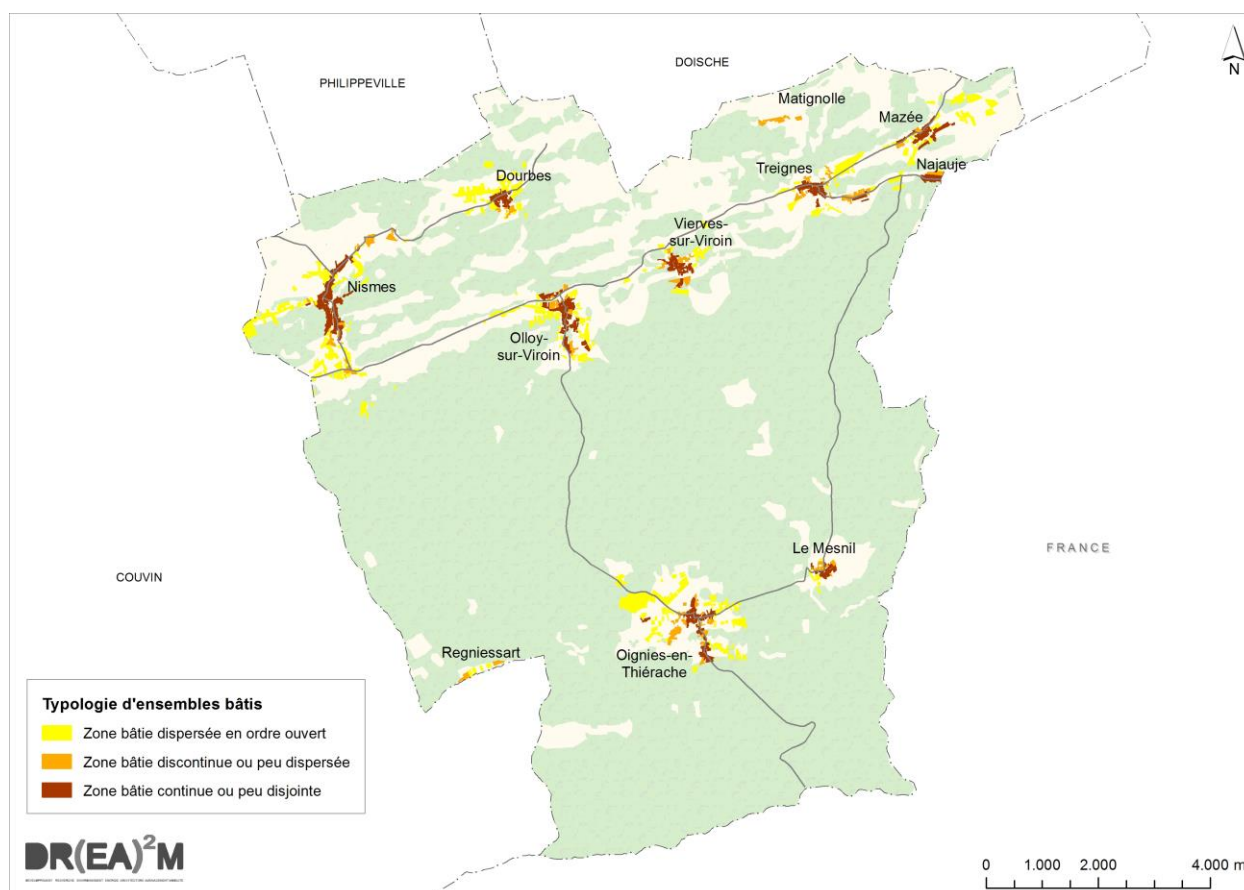


Figure 31 : Typologie d'ensembles bâtis. (Source : Schéma de structure communal – cartographie : DR(EA)²M).

Les zones de bâti connecté (appellation qui regroupe les zones bâties continues et semi-continues) se situent surtout au cœur des noyaux villageois les plus importants. Elles appartiennent le plus souvent à des époques anciennes. Ces ensembles sont pour majeure partie issus de la période moyenâgeuse, quelques habitations s'étant implantées autour d'un château ou d'une ferme (Mazée, Treignes, Vierves, Nismes).

Les zones de bâti disconnecté se trouvent le plus souvent en contiguïté avec le cœur des villages, le long des axes qui les desservent.

Les quelques zones où le bâti est isolé se situent à l'extrême limite ou, plus souvent, à l'extérieur des noyaux bâtis. L'implantation en ordre ouvert est un phénomène récent dans la commune puisqu'il ne semble avoir pris de l'importance qu'après 1950.

Les entrées de villages sont souvent détériorées par des implantations de constructions contemporaines, aux matériaux différents, dans un mode d'urbanisation ouvert et présentant une faible qualité architecturale. On constate l'apparition du phénomène de linéarisation du bâti dans la plupart des villages :

- à Nismes, le long de la rue Ainseveau, rue de la Station et rue Albert Grégoire ;
- à Oignies, rue Flache et rue Pairière ;
- à Treignes, de manière plus progressive, dans la rue de Mazée et Malgré Tout ;
- sur les lignes de crêtes d'Olloy et de Treignes.

Une description générale de chacun des noyaux est dressée ci-après²⁶, par ordre alphabétique :

Dourbes	Village homogène, dont la rue principale relie l'ancienne maison communale au Nord et l'église au Sud. La rue secondaire traverse le Nord du village d'Est en Ouest. Des fermes, dont les dimensions des bâtiments sont adaptées au mode d'exploitation contemporain, se sont extraites du tissu villageois pour en parsemer la périphérie (phénomène que l'on retrouve dans pratiquement tous les villages). Le centre est dominé au Sud-Ouest par un château-ferme remarquable, et au Nord, par le site de l'Institut Royal de Météorologie qui oppose ses bâtiments contemporains à l'architecture du village composée de bâtiments en calcaire du XVIIIe et surtout du XIXe s. sous toitures d'ardoises. Un lotissement s'est développé en bordure de la rue de Mariembourg, présentant un bâti discontinu sans qualité architecturale ou urbanistique. Une zone d'habitat de fortune le long de la rue Tienne du Loret constitue un développement récent d'habitat de vacances ou d'habitat léger en matériaux peu durable.
Le Mesnil	<i>Village campé au sommet d'une colline, dans une vaste clairière couverte de prairies au milieu des bois de la Thiérache. Serrées autour de l'église, constructions en grès et pierre bleue, des XIXe et XXe s., comprenant logis, étable et exceptionnellement une grange. Rares vestiges de parois en colombage et pisé, témoins de ce qu'était encore le village au siècle passé, dominé par le presbytère classique et par un fort logis traditionnel dont il ne reste presque rien.</i> Sur les hauteurs, le plus petit village de l'entité. Il n'a pratiquement pas souffert de l'urbanisme sauvage. Seule 2 ou trois exceptions (hangar-bulle, villa en bois, quelques annexes dommageables à l'aspect général du village). La typologie des fermes ardennaises se retrouve également dans certaines de ces bâtisses aujourd'hui transformées pour la plupart en logements ou résidences secondaires.
Matignolle	<i>Matignolles regroupait à l'origine quelques maisons autour de son château, de sa chapelle et de sa ferme.</i> <i>Aujourd'hui, le hameau ne comprend guère plus de deux fermes, d'un seul tenant à l'origine, ainsi que quelques maisons des XIXe et XXe s. construites à l'Ouest.</i>
Mazée	<i>Village de calcaire établi sur un promontoire contourné par un affluent du Viroin et dont l'extrémité S.O. est occupée par le château-ferme. Groupement dense jusque derrière l'église, de fermes et maisons principalement des XVIIIe et XIXe s. Toitures d'ardoises et d'éternit.</i> Le centre de Mazée est développé le long d'une vallée. Il est intéressant de remarquer que le fond de vallée, constituant un fond humide propice aux prairies a été épargné par l'urbanisation. Seule une bâtisse est à déplorer dans cet espace vert. Le village est dominé par son château-ferme. Ce bâtiment remarquable a été abîmé par des annexes.

²⁶ Basé sur les descriptions établies dans le cadre de l'Inventaire du Patrimoine Monumental de la Belgique (en italique) et complété par des observations de terrain (analyse du schéma de structure communal).

Najauge	Ce hameau s'est développé sur la frontière avec la France au Sud de Mazée, à une époque plus récente. On y retrouve un ensemble remarquable de constructions mitoyennes identiques et quelques autres constructions généralement bâties en mode continu. La brique domine dans ce hameau. La frontière marque une nette rupture dans le paysage bâti et le mode d'implantation (cité du Maroc).
Nismes	<i>Gros village en calcaire établi dans la vallée de l'Eau Noire, de part et d'autre de la rivière et resserré entre des collines : le plateau des Abannets et le Fondry des Chiens à l'E., le "tienne" Breumont et le bois Mousti à l'O. Surplombant le village de ce côté, butte de l'ancien château remplacé au XVIe-XVIIe s. par l'église et son cimetière fortifié. Au pied, non loin du moulin, résurgence d'une partie de l'Eau Noire disparue à la grotte de l'Adugeoir ou de Neptune. Plusieurs ponts en pierre et pompes publiques en fonte, du XIXe s.</i> Les ruines de la première église surplombent le village. La nouvelle église Saint-Lambert construite au milieu du 19^{ème} siècle occupe une position plus centrale, à côté du Château Licot, occupé aujourd'hui par l'administration communale. Le noyau central abrite des nombreuses bâtisses remarquables. Il présente une unité de matériaux assez intéressante puisque seules quelques constructions contemporaines viennent rompre l'homogénéité. L'implantation traditionnelle des bâtisses libère des espaces publics relativement larges comparativement à d'autres villages. Le Sud du village, développé de part et d'autre de l'Eau Noire, marqué par l'industrie sabotière, présente, en bordure de la rivière, deux cordons de bâtisses à un niveau, occupées jadis par les ateliers. Ces bâtiments ont pour la plupart été reconvertis en garages, voir remplacés par des nouveaux garages, pas toujours de manière opportune. Des maisons ouvrières (de gabarit moins important que dans le noyau central) viennent doubler l'alignement construit par ces ateliers. Cet alignement est légèrement déstructuré, vers le Sud, par l'implantation de nouvelles constructions aux matériaux, à l'implantation ou au gabarit radicalement différent. Le passé industriel a laissé de nombreuses traces : tanneries, hauts-fourneaux, scieries, etc. On trouve des logements aménagés dans certains de ces vestiges du patrimoine industriel. Deux villages de vacances, sans aucune qualité architecturale ni urbanistique, se sont implantés long de l'Eau Noire. Le Nord de la commune, moins homogène, présente des qualités architecturales moindres. Certains éléments ne manquent cependant pas ponctuellement d'intérêt (fermes ou chapelle). Le petit quartier qui s'est développé autour de la gare est largement détaché du tissu du centre de Nismes.
Oignies-en-Thiérache	<i>Au fond de la vallée du ruisseau de Deluve, gros village assez dense groupé autour de l'église. Ensemble formé principalement de petites maisons mitoyennes en grès et pierre bleue, parfois chaulées, juxtaposant logis et étable. Constructions généralement à deux niveaux, de la 2^e moitié du XIXe s. ou du début du XXe s., souvent remaniées ou transformées. Quelques bâtiments tardifs en calcaire. Toitures d'ardoises ou d'éternit.</i> Oignies, village le plus au Sud de la commune, présente un développement relativement atypique par rapport aux autres villages de la commune. Le village a en effet connu un développement tentaculaire prononcé après la guerre. Le centre du village possède de nombreuses anciennes fermes qui ont été transformées en habitation. La plupart de ces fermes a une structure simple avec corps de logis et étable. Le Nord-Ouest du village a vu s'implanter une infrastructure d'accueil touristique peu intégrée au bâti local : villages de vacances, centre de vacances, camping, etc. On retrouve également, au Sud du village, un camping, des gîtes, ... Le bâti, à l'Est du centre du village s'est développé le long de l'axe menant à Le Mesnil. Quelques constructions contemporaines viennent déstructurer le paysage en long de voirie. On retrouve ce même type de lotissement en ordre ouvert à l'Est et plus au Sud. Le Sud d'Oignies a vu s'implanter la plus importante opération de lotissement touristique de la commune, d'une superficie près de 3 fois supérieure au noyau bâti du centre du village : les Nobertins.

Olloy-sur-Viroin	<i>Agglomération importante établie dans la vallée, au confluent du Viroin et du ruisseau de Noye. Réseau dense de rues groupées autour de l'église actuelle et de l'emplacement de l'ancienne, située entre la rue Coliche et le Viroin. Nombreuses petites maisons avec étable sous fenil, du XIXe s., en moellons de calcaire chaulés ou non, sous bâtières d'ardoises ou d'éternit. Plusieurs alignements à la "Goulette", dans les rues de l'Autre-Côté-de-l'Eau (aix n°39 et 43, niche datée de 1855 et 1833), de Baimont, Croisette, Grande et Prés des Velus.</i> Le passage au-dessus du Viroin, sur un pont en pierre marque l'entrée du village. Les premiers bâtiments rencontrés ont peu d'intérêt, par contre le centre, construit de bâtisses en moellons de grès propose une succession d'espaces publics, de ruelles et de sentiers très intéressante. Le village, vers le Sud, prend une forme tentaculaire puisque des alignements de fermes se sont implantés dans le fond des deux vallées. Le centre d'Olloy est traversé par le chemin de fer qui a développé, avec la gare, le bâti vers l'Ouest. L'église d'Olloy a été transformée et présente aujourd'hui une image contemporaine soulignant et protégeant les traces du passé. Un camping est situé dans le centre du village. Deux lotissements contemporains sans règles apparentes marquent fortement d'un urbanisme peu homogène le paysage à l'Ouest de la commune et au Sud. Le quartier développé sur la rive gauche du Viroin est dans un état de désaffection visible. Il est constitué de bâtisses accolées à la falaise qui voient leur homogénéité brisée par l'une ou l'autre construction récente. Il propose également une habitation de brique mal intégrée au relief qui se donne à la vue de quiconque quitte le village.
Regniessart	<i>Dans les bois de Couvin, à proximité d'Oignies-en-Thiérache, hameau assez lâche qui s'étire d'E. en O. le long d'une clairière résultant d'un essartage, parallèlement au ruisseau de Noye. Extension importante de l'habitat au XIXe s. Constructions en grès essentiellement de cette époque, disséminées le long de l'unique rue située sur le versant exposé au S., parmi lesquelles la chapelle St-Antoine, édifice néo-roman des environs de 1898.</i>
Treignes	<i>Village relativement dense aux constructions regroupées, établi sur une déclivité de terrain descendant vers le Viroin au S. Réseau serré de rues aux maisons mitoyennes en calcaire, au S. de l'église.</i> Treignes est un village homogène dans son centre, développé autour d'une église imposante sur un relief escarpé de la rive Nord du Viroin. L'arrivée du chemin de fer et de la brique a marqué et développé un hameau à l'Est. Des maisons ouvrières se retrouvent dans ce quartier. Ce hameau est construit sur le modèle issu de l'époque industrielle : un alignement de maisons ouvrières construites en briques et quelques maisons de maître, habitation probable des directeurs. Les constructions contemporaines venues compléter ce quartier on introduit un nombre important de matériaux et de formes différentes, nuisant à la qualité architecturale de l'ensemble. Treignes, tout comme la plupart des villages de l'entité, a développé plusieurs parcs résidentiels occupés par des logements type chalet de WE. Ces parcs se situent au Sud du village. Le premier est situé le long de la route permettant d'accéder aux vestiges de la villa gallo-romaine. Quel contraste entre la valeur de ce patrimoine millénaire et ces installations précaires, contemporaines ! Les deux autres se sont développés sur la rive droite du Viroin et constituent pratiquement les seules occupations au Sud du chemin de fer. Seules deux importantes villas contemporaines cachées derrière des haies denses sont également implantées au sud du chemin de fer. Il est également intéressant de remarquer, au Sud du Viroin, accessible par un Pont en pierre étroit, dans le méandre formé par la rivière, un alignement d'anciennes fermes. Au Nord de la route menant à Mazée s'est installé un lotissement important ne valorisant pas l'entrée dans le village par cet axe alors que la perspective sur le clocher de l'église en arrivant dans le village par cet axe est remarquable. L'accès au village en venant de Vierves n'est guère plus valorisé par l'implantation de bâtiment à l'architecture et aux matériaux hétéroclites (un garage à toit plat, avec vitrine commerciale p.e.). L'accès par la route depuis la gare est mis en valeur par un moulin remarquable transformé en gîte en contrebas de la route.

Vierves-sur-Viroin	<i>Gros village en calcaire tassé sur le versant exposé au S. de la vallée du Viroin. Habitat dense et composé surtout de maisons, desservi par un réseau serré de petites rues qui épousent le relief accidenté. A l'O., occupant le point le plus élevé du village, le château et ses dépendances bordent la place en face de l'église.</i> Village repris dans la liste des plus beaux villages de Wallonie. Le château et l'église marquent le paysage du village. La construction récente du contournement a modifié sensiblement la vie et le paysage du village en le plaçant hors de la circulation de transit. Le village est situé sur un terrain présentant un relief relativement important, sur la rive gauche du Viroin bien qu'il ait connu un développement plus récent sur la rive droite. Le centre présente une densité importante et les rues escarpées jouent avec les différences de niveau. Une extension du village à l'Est consiste en un lotissement peu intéressant et construit dans les années 70. Un autre lotissement, au Sud, en bordure d'un chemin en S permettant de monter le talus ardennais, fait face à la vallée en affichant des villas dominantes d'une architecture sans aucun rapport avec la tradition locale. Ce type de lotissement est à proscrire non seulement à cause de la violation du massif boisé mais également de par son implantation consommatrice d'espace et son impact négatif sur le paysage. La voirie d'accès à Vierves en venant d'Olloy propose quelques bâtisses aux matériaux hétéroclites peu en harmonie avec la beauté du centre du village. La place du village, au-dessus du parc, faisant face à l'entrée principale du château est d'une grande valeur architecturale. Une ferme, au Nord-Est du village a eu le mérite de rester dans ses bâtiments (de grande qualité). Par contre ceci a imposé, pour la viabilisation d'une exploitation moderne de construire un certain nombre de hangars pas toujours soignés ou implantés dans le respect du relief. Une autre ferme, au Nord du village a installé un silo qui domine le village. La couleur verte du silo permet cependant de le fondre au paysage boisé. L'ancienne gare a subi une reconversion et le centre Marie-Victorin est installé dans quelques anciennes fermes. Le village a des fermes de taille plus importantes qu'à Olloy.
--------------------	--

2.8.3 Typologie du bâti en dehors des villages

Des petites bâtisses et étables ponctuent le paysage de prairies et de bois.

Alors que le relief important avait cantonné les villages dans les vallées, on retrouve aujourd'hui des constructions sur les collines, venant troubler l'aspect boisé de celles-ci et donc le paysage en général.

Les fermes historiquement implantées au cœur même des villages et constituant la majorité du bâti traditionnel ont été déplacées, pour permettre leur extension, en dehors des villages. L'extension des exploitations agricoles (au détriment du nombre) nécessite des bâtiments de type hangar au volume de plus en plus important. Ceux-ci ont été installés au sein des prairies et des champs, à l'extérieur des villages. Ces exploitations modernes dénaturent quelque peu les espaces paysagers entre les villages mais elles sont cependant en quantité relativement peu importante, ce qui en fait des points singuliers.

La pression touristique est relativement forte sur l'entièreté de la commune. On constate l'envahissement progressif par de l'habitat touristique qui se traduit soit par des conversions de bâtiments en structures d'accueil, soit, par l'aménagement de lotissements résidentiels de Week-End, grands consommateurs d'espace (lotissement dans le bois des Nobertins dans le Sud de la commune). Ces lotissements conduisent à l'introduction d'un bâti hétéroclite le plus souvent de type « chalet » ou « bungalow ».

On retrouve également des hangars, de plus grande importance, voués à l'activité économique, touristique ou sportive. Certains d'entre eux présentent des qualités architecturales intéressantes leur permettant de s'intégrer au bâti. Ces hangars ont généralement un gabarit présentant une typologie de grange traditionnelle.

2.8.4 Patrimoine architectural

2.8.4.1 Le patrimoine architectural non monumental, l'architecture traditionnelle (bâti traditionnel)

Les caractéristiques générales de l'architecture traditionnelle locale répondent à celles de l'architecture traditionnelle de la région agro-géographique de la Fagne :

- des implantations qui épousent le relief du terrain et établissent, dans la plupart des cas, une relation directe avec la voirie (des variations d'alignement sont cependant constatées en de nombreux endroits) ;
- des volumétries principales peu profondes mais assez allongées, généralement parallèles à la voirie ;
- des gabarits très homogènes, généralement rez + étage + comble (hauteurs sous corniche relativement basses, de l'ordre de 4,5 mètres) ;
- des volumétries secondaires situées dans le prolongement latéral ou à l'avant des principales (dans ce cas, le faîte est perpendiculaire à la voirie) ;
- des toitures à deux versants d'inclinaison moyenne de 35 à 45° ;
- des pignons aveugles parfois couronnés par des croupettes (sur les gros bâtiments uniquement) ;
- des baies de fenêtre plus hautes que large, avec un rapport plus équilibré (parfois proche du carré) à l'étage ;

L'architecture des bâtiments traditionnels présente aussi parfois les caractéristiques propres à l'Ardenne dans la partie méridionale de la commune. On peut aussi la retrouver, mais dans une moindre mesure, dans les villages du Nord (à Olloy par exemple). La typologie ardennaise voit les bâtisses plus profondes, se rapprochant d'un plan carré.

Les bâtiments traditionnels offrent un état d'entretien généralement très correct, voire soigné. Les transformations respectent généralement bien les caractéristiques originelles. De nombreux témoins architecturaux sont en parfait état de conservation, notamment grâce à des réaffectations axées sur le tourisme ou la recherche environnementale (Centre Marie-Victorin, ULB, ...).

Les matériaux traditionnels sont : la pierre calcaire pour le Nord et la brique, apparue à la fin du XIXe siècle, avec une concentration de la brique autour de la gare de Treignes. La brique est cependant plus anecdotique dans les autres villages. Les villages de Oignies et Le Mesnil sont en grès et pierre bleue. On y retrouve encore de nombreuses traces de colombage.

Les toitures sont traditionnellement en ardoises. Les quelques toitures en tuile rouge détruisent l'homogénéité générale des toitures.

2.8.4.2 L'architecture récente et contemporaine (bâti contemporain)

Que ce soit sous forme de lotissements ou de constructions isolées, la commune de Viroinval a vu se développer un nombre relativement restreint de constructions contemporaines, ce qui permet aux villages de garder l'image de leur structure traditionnelle.

Généralement, l'habitat récent est localisé hors de la structure villageoise, le long des axes routiers. Les interventions contemporaines lors de rénovations ou transformations dans le cœur des noyaux villageois sont généralement respectueuses de l'image homogène des espaces publics : Nismes (Maison du Bailly) et Olloy (aménagement de la traversée, Eglise de l'assomption de la Sainte-Vierge). Par contre, les constructions contemporaines de centre de village ne sont pas toujours respectueuses de l'implantation et des matériaux traditionnels (il est notable que dans des tissus bâtis tellement homogène, la moindre entorse aux règles constitue un impact néfaste très visible).

L'habitat récent présente des caractéristiques très diverses, sans lien ou référence à l'architecture locale. C'est au niveau des implantations que la rupture est la plus visible : dans la plupart des cas, les villas ne tiennent aucun compte de l'espace-rue existant et s'implantent au milieu de leur parcelle en s'entourant de haies et de clôtures. Les volumes, généralement de type rez + combles, s'harmonisent eux aussi assez mal avec les gabarits traditionnels.

La brique constitue la majorité des parements nouveaux. Elle s'harmonise rarement avec la chromatique du bâti traditionnel. Les baies sont moins homogènes : on trouve une alternance de proportions (tantôt élancées, tantôt écrasées) et des détails inappropriés ou « importés » (arc en plein cintre sur porte d'entrée, occulus, linteaux en hanse de panier au-dessus de portes de garage, volets à claire-voie, ...).

Les toitures présentent rarement la sobriété des couvertures traditionnelles : asymétrie marquée des versants, intégration d'une ou plusieurs grandes lucarnes, souches de cheminées éloignées du faîte, toiture plates, etc.

L'intégration de nombreux panneaux solaires est assez remarquable dans la commune qui respecte ici son image verte. Lorsque la bâtisse est sobre et les matériaux utilisés traditionnels, cette intégration ne dénature pas l'architecture.

Depuis l'application du RGBSR (1999), on observe une amélioration de la qualité architecturale des constructions les plus récentes.

2.9 PATRIMOINE

2.9.1 Monuments et sites classés

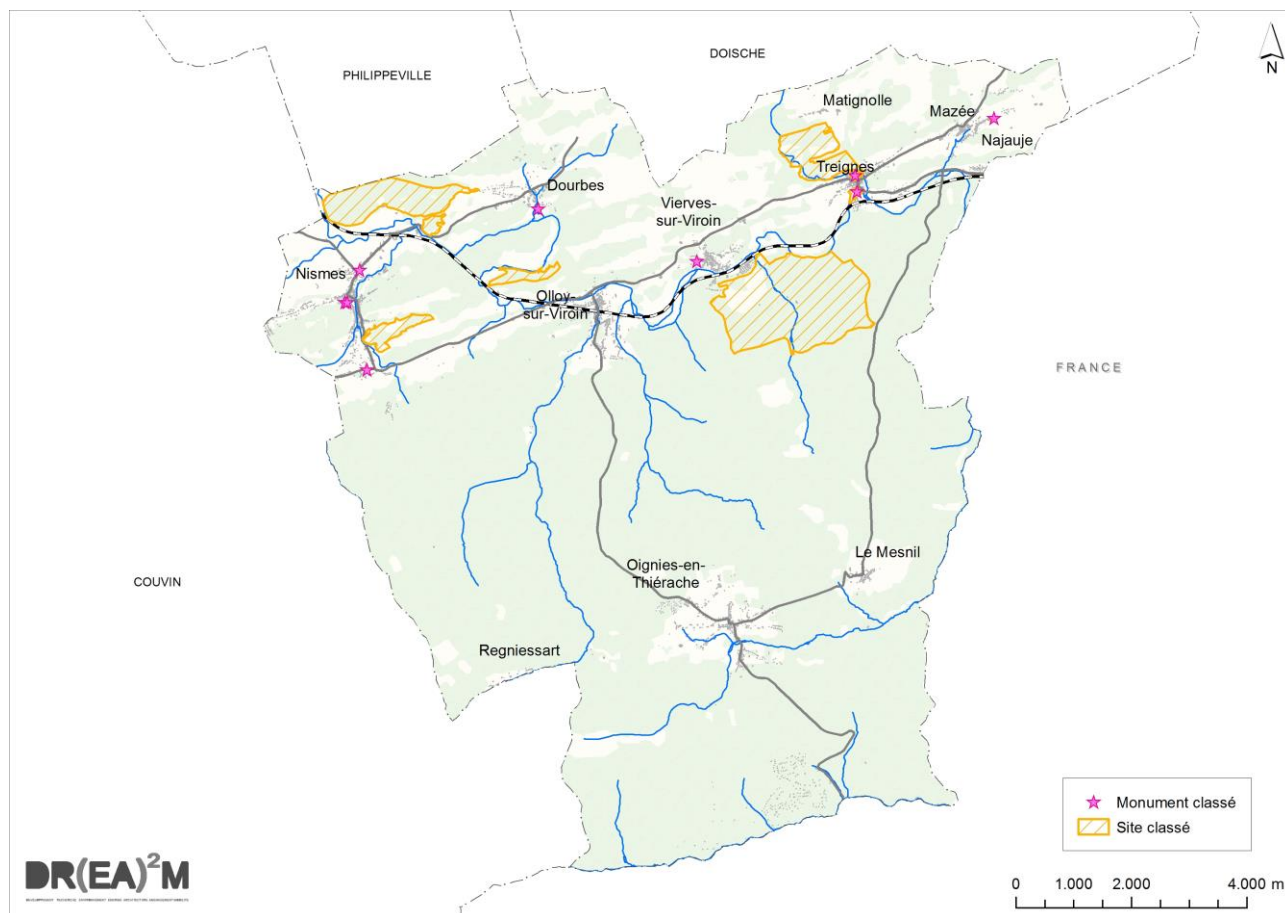


Figure 32 : Localisation des monuments et sites classés.

2.9.1.1 Monuments

L'entité de Viroinval compte 9 bâtiments ou biens classés au titre de Monument ou ensemble architectural. Ces monuments classés sont repris ci-dessous par ancienne commune.

La description des biens classés telle qu'elle est faite dans l'Inventaire du Patrimoine Monumental de la Belgique (volume 9 tome 2, Mardaga, 1982) se trouve en annexe n°4.

A Nismes :

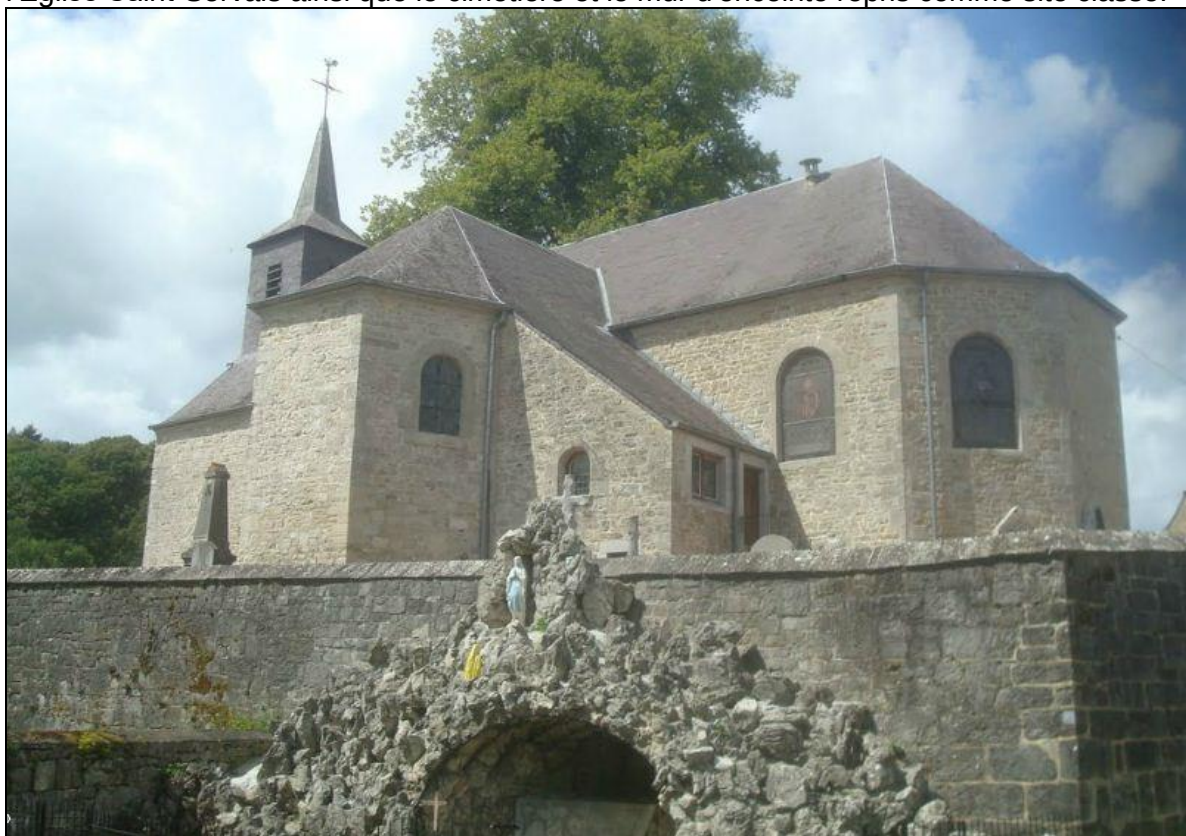
- la Chapelle St-Roch, rue de la Station ;
- la Maison des Baillis, rue Vieille Église ;
- les ruines de l'ancien château, dit « Pont d'Avignon » et de l'ancienne église Saint-Lambert ;
- la Chapelle Saint-Joseph, rue St-Joseph, et ses alentours, repris en site classé.



Figure 33 : Monuments classés à Nismes : Chapelle St-Roch, Maison du Baillis, ruines de l'ancien château et de l'ancienne église Saint-Lambert.

A Dourbes :

- l'Eglise Saint-Servais ainsi que le cimetière et le mur d'enceinte repris comme site classé.



A Vierves :

- le lavoir, rue des Lavandières, ainsi que la chapelle et le triangle de terrain boisé repris comme site classé.



A Treignes :

- la Ferme du Château, rue E. Defraire : bâtiments de la ferme (façades et toitures), corps du logis, donjon et mur extérieur ; ainsi que ses alentours repris comme site classé ;
- le pont sur le Viroin ainsi que, repris comme site classé, la rivière et les berges sur une centaine de mètres en amont et en aval.



Figure 34 : Ferme du Château (photo du haut) et pont de la rue Basse-aux-Raines (photo du bas) à Treignes.

A Mazée :

- la Chapelle Saint-Roch et ses alentours repris comme site classé.



2.9.1.2 Sites

L'entité de Viroinval compte 11 entités paysagères classées au titre de Site. Il s'agit en réalité des abords de 6 des 9 monuments cités ci-dessus ainsi que de 5 autres sites listés ci-dessous :

- Site formé par « La Roche à Lomme » et « La Montagne au Buis » dit le Tienne aux Pauquis, à Nismes et à Dourbes ; ce site est également repris dans la liste du patrimoine immobilier exceptionnel en Région wallonne ;



- Site du « Fondry des Chiens » à Nismes ; ce site est également repris dans la liste du patrimoine immobilier exceptionnel en Région wallonne ;



Figure 35 : Site du « Fondry des Chiens » à Nismes.

- Site du « Walleu » à Dourbes ;



- Site appelé « Vallée du Viroin » à Vierves et à Treignes ;



- Site du « Fond du Ry » à Treignes.



2.9.2 Sites archéologiques

L'archéologie représente un élément important du patrimoine de Viroinval. Fouillés et valorisés, les sites archéologiques représentent une potentialité non négligeable pour le développement de la commune.

Paléolithique moyen	Découvertes de silex de quelques racloirs et point
Paléolithique supérieur	Grotte de la Roche Trouée à Nismes qui datent d'environ 30.000 ans
Mésolithique	Outillage en silex de très petite taille (microlithes)
Age des métaux	Tombes
Epoque celtique	Plateau des Cinkes à Olloy
Romanisation	Villa romaine
Haut Moyen-Age	Cimetière
Bas Moyen-Age	Ruine du château de Dourbes et l'église Saint-Servais
Témoin de l'archéologie industrielle locale	Ancienne « Mine de Barytine » à Vierves-sur-Viroin,

Aucun site archéologique ne fait cependant l'objet d'une protection particulière à Viroinval.

Villa gallo-romaine

La villa des "Bruyères" a été découverte en 1979, à la suite de prospection au sol après des labours profonds. Les fouilles menées par le Club Archéologique Amphora de Braine-l'Allaud ont débuté l'année suivante et se sont poursuivies jusqu'en 1987. Après l'arrêt des fouilles, le site de la villa a été déclassé et recolonisé par la végétation. Bien que certaines pièces du bâtiment principal découvert, creusées dans le schiste, aient été rebouchées à la fin des fouilles, les dégâts survenus aux vestiges étaient, fin 1993, considérables. Ces dégâts étaient dus aux intempéries (humidité et alternance gel-dégel qui ont fait éclater les murs), à la végétation (de véritables arbres avaient pris racine entre les pierres) et à l'action humaine (circulation intempestive sur les murs, prélèvement de blocs pour usage privé, actes de vandalisme...). De 1994 à 2000, le CEDARC/Musée du Malgré-Tout a repris et achevé les fouilles du bâtiment principal, et s'est attelé à la restauration des vestiges avec le soutien de la Direction de l'Archéologie de la Division du Patrimoine du Ministère de la Région Wallonne. Les prospections ont montré l'existence d'au moins huit bâtiments, couvrant une zone légèrement supérieure à 6 ha. Jusqu'à présent les fouilles ont principalement porté sur un grand édifice, la pars urbana (habitation du propriétaire), et sur un petit bâtiment muni d'une cave, situé à une centaine de mètres. Elles ont livré plus de 35 000 objets.

Le Parc de la Préhistoire est situé à l'arrière du Musée du Malgré-Tout.

Les peuples chasseurs-cueilleurs de la préhistoire se sont succédés depuis 2.000.000 d'années. Nomades ou semi-sédentaires, ils ont laissé des milliers de vestiges sous forme d'armes et d'outils en pierre, en os, de restes de repas, de foyers, et parfois, de traces d'habitations. Celles-ci sont souvent peu évidentes et difficiles à interpréter. Le parc de la préhistoire des peuples chasseurs-cueilleurs préhistoriques propose 7 évocations grandeur nature d'habitats préhistoriques, en bois, cuir, peau et ossements. Il s'agit des sites de Pont-de-Lavaud (-1.200.000 ans), du Cerisier (-18.000 ans), Mézirith (-16.000 ans), du Plateau Parrain (-15.500 ans), de Gonnersdorf (-12.700 ans), de Pincevent (-12.600 ans) et de Clouseau, (-12.500 ans).

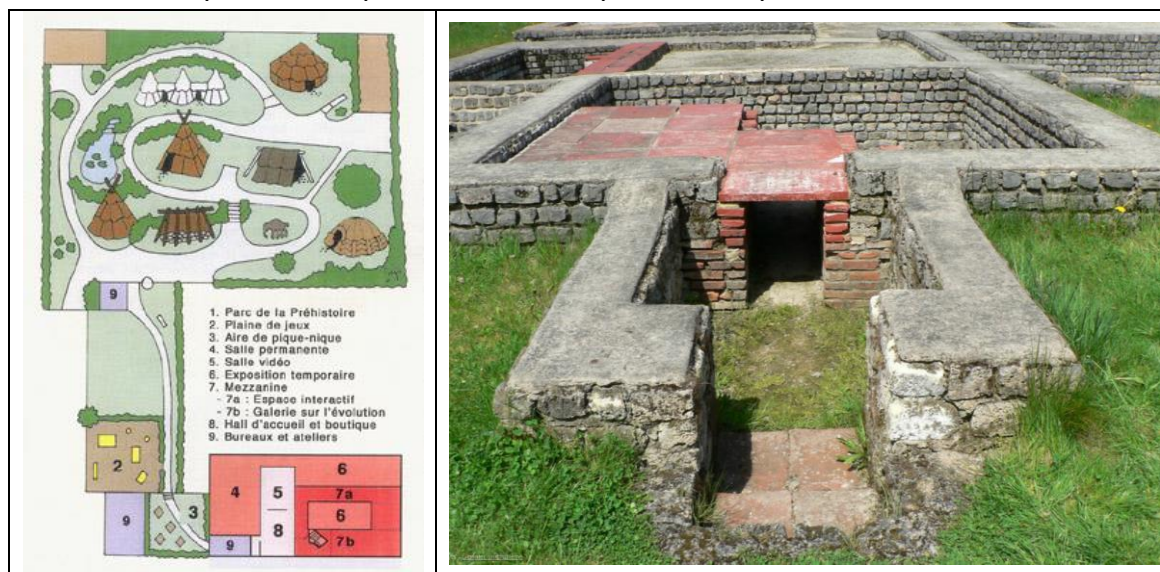


Figure 36 : Parc de la Préhistoire (image de gauche) et Villa gallo-romaine des Bruyères (photo de droite).

2.9.3 Patrimoine monumental

2.9.3.1 Bâtiments remarquables repris à l'inventaire du patrimoine monumental

La commune de Viroinval compte un nombre appréciable de bâtiments (ou ensembles de bâtiments) repris à l'inventaire du patrimoine monumental.

Ces bâtiments sont dans la plupart des cas en bon état d'entretien. Il s'agit essentiellement d'églises, de châteaux, de fermes, de maisons traditionnelles et de cimetières, mais aussi d'anciens moulins et ensembles industriels, ainsi que d'un grand nombre de chapelles, potales, fontaines, glacières et niches.

L'ensemble des bâtiments ainsi que leur description est repris en annexe n°5.

2.10 LOGEMENT - IMMOBILIER

2.10.1 Le parc de logements

La commune de Viroinval disposait en 2007 de 3.572 logements se répartissant de la manière suivante :

- 33 % de maisons mitoyennes ;
- 23 % de maisons de type ouvert, fermes et châteaux ;
- 21 % de maisons semi-mitoyennes ;
- 19 % de logements pour tous les autres bâtiments ;
- 2,5 % de logements en maisons de commerce ;
- 1,5 % de logements en immeubles à appartements.

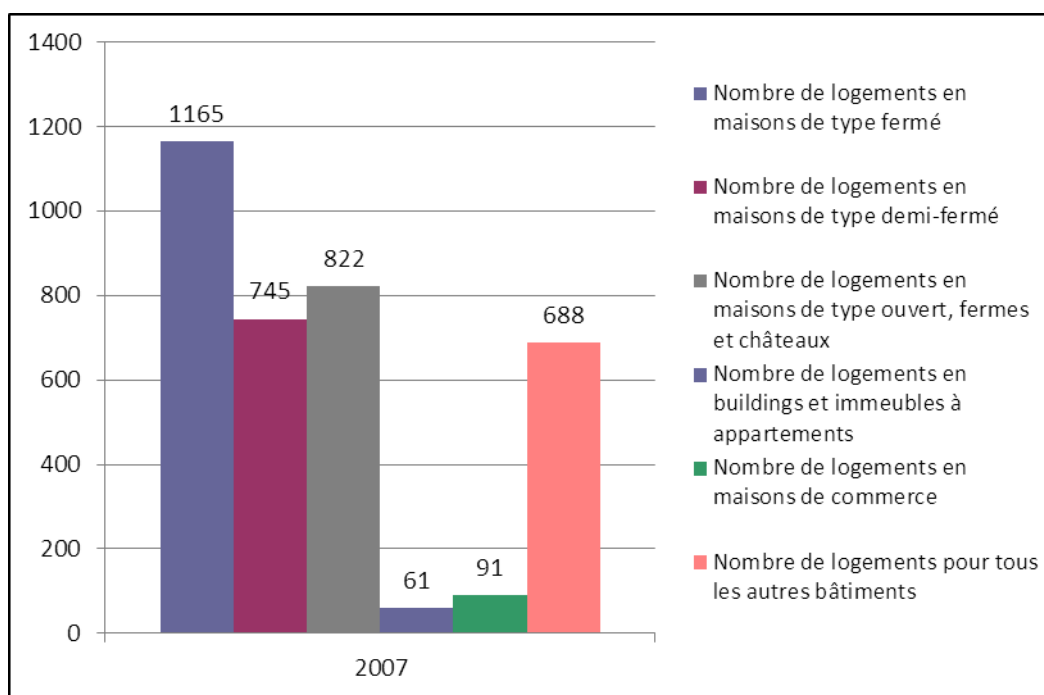


Tableau 1 : Répartition des logements selon le type de bâtiment. Source : Cap Ruralité.

Viroinval est une commune rurale comportant une majorité de villages et de hameaux anciens, avec un habitat unifamilial. Comme nous l'avons vu, les noyaux bâtis sont relativement bien préservés avec une majorité de maisons mitoyennes et semi-mitoyennes (54%).

La proportion de maisons isolées ou en ordre ouvert (23 %) est légèrement inférieure à la moyenne wallonne (+/- 30 %). Les zones où le bâti est isolé se situent à l'extrême limite ou, plus souvent, à l'extérieur des noyaux bâtis, et concerne le plus souvent des constructions récentes.

Vu le caractère rural de la commune, le nombre d'appartements (1,5 %) est largement inférieur à la moyenne wallonne (+/- 15 %).

2.10.2 L'état général du logement

En ce qui concerne l'âge des logements, près de 60% d'entre eux datent d'avant 1945 et 15,6 % datent d'après 1980.

Ancienneté des logements en 2001	Avant 1900	1900 - 1918	1919 - 1945	1945 - 1960	1961 - 1970	1971 - 1980	Après 1980
	42 %	10,3 %	5,4 %	5,9 %	9,3 %	11,6 %	15,6 %

Tableau 2 : Age et dynamique des logements. Source : Cap Ruralité – INS.

En ce qui concerne les logements inoccupés, une taxe communale est appliquée aux bâtiments inoccupés sur la commune.

Dans le cadre des dispositions relatives à l'évaluation de la salubrité des logements dans les Communes, l'Administration communale de Viroinval assure un suivi très strict des dossiers concernés. Cela suppose que les situations d'insalubrité constatées par le service compétent de la Région wallonne conduisent systématiquement à l'interpellation des propriétaires en défaut. Dans la plupart des cas, les situations se régularisent mais il peut apparaître qu'un arrêté d'insalubrité doit être pris par le Bourgmestre.

La procédure est la suivante :

- A la demande de l'occupant du logement ou bien du propriétaire, la Région wallonne effectue une enquête sur place et transmet à la Commune ses conclusions (si la conclusion de l'enquête précise que le logement est inhabitable et/ou insalubre, un arrêté d'insalubrité est signé par le Bourgmestre - le(s) occupant(s) concerné(s) sont relogé(s) dans un hébergement décent avec l'aide du CPAS) ;
- Dans les autres cas (logement habitable et/ou améliorable), le Bourgmestre interpelle par envoi recommandé les personnes concernées de la décision qu'il compte adopter et de la possibilité d'être entendues (dans les 10 jours). Un procès-verbal est dressé par la Commune. Généralement, le Bourgmestre donne un délai raisonnable au propriétaire pour effectuer les travaux demandés par la RW. La plupart des dossiers se clôturent généralement dans de bonnes conditions pour toutes les parties concernées (locataire et propriétaires)

Un inventaire est également réalisé au niveau des bâtiments publics inoccupés.

2.10.3 Le marché du logement

2.10.3.1 Les maisons et villas

Les statistiques de l'INS sur la vente des biens immobiliers montrent que la hausse des prix enregistrée ces dernières années se poursuit pour tous les types de biens immobiliers.

Sur les 20 dernières années (entre 1992 et 2011), le prix d'une maison d'habitation ordinaire sur la commune de Viroinval a triplé. Sur les 5 dernières années (de 2005 à 2010/2011) le prix d'une maison d'habitation ordinaire a augmenté de 60 % et de 86 % pour une villa, un bungalow ou une maison de campagne.

	Année	1992	2000	2005	2010	2011
	Type de bâtiment					
Viroinval	Maisons d'habitation ordinaires	31.919€	43.883€	65.595€	91.006€	104.538€
	Villas, bungalows, maisons de campagnes	.	.	99.875€	186.111€	.
	Appartements, flats et studios	.	.	.	.	.
Couvin	Maisons d'habitation ordinaires	40.449€	59.748€	85.138€	109.777€	117.478€
	Villas, bungalows, maisons de campagnes	.	197.784€	132.575€	177.967€	163.000€
	Appartements, flats et studios	.	11.083€	.	.	.
Doische	Maisons d'habitation ordinaires	27.186€	62.634€	88.469€	113.531€	110.600€
	Villas, bungalows, maisons de campagnes	.	.	.	193.463€	.
	Appartements, flats et studios	.	.	.	.	.
Philippeville	Maisons d'habitation ordinaires	42.302€	72.536€	99.746€	117.302€	98.625€
	Villas, bungalows, maisons de campagnes	.	.	132.266€	166.885€	.
	Appartements, flats et studios	.	.	.	118.455€	.
Arrondissement de Philippeville	Maisons d'habitation ordinaires	39.950	66.108	86.614	118.538	123.091
	Villas, bungalows, maisons de campagnes	110.879€	174.166€	142.136€	181.260€	170.485€
	Appartements, flats et studios	.	22.377€	.	114.367€	.
Région wallonne	Maisons d'habitation ordinaires	43.631€	68.559€	100.908€	139.714€	147.442€
	Villas, bungalows, maisons de campagnes	169.962€	224.126€	210.574€	255.964€	268.546€
	Appartements, flats et studios	54.318€	68.640€	103.816€	148.524€	154.886€

Tableau 3 : Statistiques INS – Ventes de biens immobiliers – Prix moyen par bâtiment. Source : INS.

A Viroinval, une maison d'habitation ordinaire coûte 104 500 € et une villa, un bungalow ou une maison de campagne 186 000 €.

Ces prix sont largement en dessous des prix moyens en région wallonne, mais sont semblables à ceux des communes voisines de Couvin, Doische et Philippeville.

L'offre en appartements est nulle dans la commune de Viroinval et relativement faible dans la microrégion et l'arrondissement de Philippeville. En effet, depuis 1992, des appartements ont été vendus uniquement dans les communes de Couvin et Philippeville. Le prix moyen d'un appartement dans l'Arrondissement de Philippeville est de 118.500 euros, soit 30.000 euros en-dessous de la moyenne de la région wallonne²⁷.

2.10.3.1 Les terrains à bâtir

	1992	2000	2005	2010	2011
Viroinval	8,25 €/m ²	7,66 €/m ²	10,84 €/m ²	17,06 €/m ²	.
Couvin	7,2 €/m ²	8,5 €/m ²	12,2 €/m ²	22,75 €/m ²	22,08 €/m ²
Doische	.	.	11,59 €/m ²	17,41 €/m ²	
Philippeville	7,53 €/m ²	11,11 €/m ²	15,23 €/m ²	29,62 €/m ²	48,88 €/m ²
Arrondissement de Philippeville	8,24 €/m ²	11,09 €/m ²	17,96 €/m ²	32,26 €/m ²	30,06 €/m ²
Région wallonne	14,06 €/m ²	18,27 €/m ²	32,51 €/m ²	46,97 €/m ²	48,41 €/m ²

Tableau 4 : Statistiques INS – Ventes de biens immobiliers – Prix moyen par bâtiment. Source : INS.

En 2010, le prix d'un terrain à bâtir à Viroinval est de 17,06 €/m², soit 2 fois et demi moins cher que la moyenne wallonne et près de deux fois moins cher que celle de l'arrondissement de Philippeville.

Au niveau de la microrégion, le prix du terrain à bâtir est semblable à celui de la commune de Viroinval pour la commune de Doische et une fois et demi plus cher dans les communes de Couvin et Philippeville.

Par rapport à 2000, le prix au m² de terrain à bâtir à Viroinval a plus que doublé. Ce phénomène se vérifie dans les autres communes également.

2.10.4 Le logement permanent dans les campings

Au 31 décembre 2011, on dénombre 179 domiciliés dans les parcs résidentiels de la commune, et plus particulièrement au Domaine des Nobertins à Oignies (55), au Parc de la Jussière à Vierves (98), au Parc Saint-Joseph (12) et au domaine de la Roche Trouée (14) à Nismes.

	Domaine des Nobertins (Oignies)	Parc R. « La Jussière » (Vierves)	Parc R. Saint-Joseph (Nismes)	Domaine Roche Trouée (Nismes)	Total
2001	25	21	18	9	73
2002	27	22	27	9	85
2003	24	24	20	7	75
2004	27	31	19	8	85
2005	36	31	16	5	88

²⁷ Source INS

2006	44	38	15	5	102
2007	48	57	11	5	121
2008	53	57	17	7	134
2009	57	74	12	9	152
2010	53	77	10	12	152
2011	55	98	12	14	179

Tableau 5 : Nombre de domiciliés dans les parcs résidentiels de la commune de Viroinval.
Source : Administration communale.

En dix ans, la commune a vu doubler le nombre de domiciliés dans les parcs résidentiels. C'est le parc résidentiel de « La Jussière » qui en compte le plus (98) et qui enregistre la plus forte hausse, avec près de 5 fois plus de résidents permanent en 2011 qu'en 2001. Le Domaine des Nobertins arrive en deuxième position, avec 55 domiciliés en 2011, soit plus du double de 2001.

En dix ans, les campings de la commune ont petit à petit vu diminuer le nombre de résidents permanents. A ce propos, en 1996, beaucoup de personnes vivaient dans des caravanes, notamment dans le parc communal, où aucune disposition en matière de sécurité ni aucun équipement normalisé n'était installé. La Commune a décidé de mettre un terme à ce type de logement et c'est pour cela que leur nombre a relativement diminué, bien qu'il existe encore de telles domiciliations mais dans des parcs résidentiels qui ne présentent pas de problème de salubrité.

La Commune de Viroinval n'a pas adhéré au plan HP.

2.10.5 Les secondes résidences

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de secondes résidences	1.371	1.303	1.275	1.197	1.152	1.109	1.094	1.071	1.001	947	916	868

Tableau 6 : Nombre de secondes résidences. Source : Administration communale.

Ces dernières années, le nombre de secondes résidences ne fait que diminuer dans la commune de Viroinval. En 10 ans, il est passé de 1.371 à 868 résidences, soit une diminution de 36 %.

2.10.6 L'offre en logements sociaux

Il est en effet important, dans une commune comme Viroinval où la situation économique et sociale des habitants est relativement difficile en comparaison au reste de la région Wallonne, que les habitants puissent avoir accès à des logements présentant un loyer avantageux.

Dans la catégorie des logements locatifs, 16 logements sociaux, 2 d'insertion et 8 sociaux assimilés sont recensés. 15 logements sociaux acquisitifs existent aussi.

La commune dispose de deux maisons de logement de transit : rue Sainte-Anne à Nismes (depuis 2006) et rue J-B Périquet à Oignies (depuis 2011).

Deux structures se partagent l'offre de location, il s'agit du CPAS d'une part, dont les logements sont davantage utilisés en logement de transit, pour permettre la réinsertion de ménages en difficulté et, d'autre part la SA « Les habitations de l'Eau Noire ». Le CPAS possède aussi deux logements, actuellement occupés, réservés aux demandeurs d'asile.

Un immeuble a été acheté récemment par la Société Wallonne du Logement, à Olloy, et le programme communal en matière de logement prévoyait, entre 2004 et 2006, la création de 7 logements sociaux et de 3 logements d'insertion. Entre 2007 et 2009, la création d'un logement de transit et de 3 logements sociaux et entre 2009 et 2010, de 2 logements sociaux ainsi que plusieurs petits logements.

Mais, d'après le CPAS, il existe toujours sur l'ensemble de la commune un réel manque en logements sociaux.



Tableau 7 : Localisation des logements sociaux sur la commune de Viroinval. Source : Administration communale – cartographie : DR(EA)²M.

Liste exhaustive des logements publics ou subventionnés :

- Deux logements de transit : Rue Ste Anne 13 à Nismes (CPAS) et Rue J-B Périquet 19 à Oignies ;
- Quatre logements d'insertion gérés par le CPAS mais appartenant à du privé ;
- Seize logements sociaux gérés ou loués par les Habitations de l'Eau Noire (12 à Nismes et 4 à Mazée) ;
- Treize maisons louées appartenant à la commune, au CPAS ou Régie autonome ;
- Dix logements pris en gestion par l'AIS ;
- Quatre par le FLW (le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie).

2.10.7 Programme communal d'action en matière de logement

Une nouvelle stratégie pour une meilleure répartition de l'offre de logements en Région wallonne a été mise en place. C'est une stratégie sur 6 ans (= durée de la législature communale). Elle est phasée sur trois programmes bisannuels :

- 2007 - 2008
- 2009 - 2010
- 2011 - 2012

Programme 2007 - 2008 retenu par le Conseil communal

- Ordre de priorité 1 (fiche 1) : création d'un logement de transit dans l'habitation sise rue Jean-Baptiste Périquet n°19 à Oignies. Opérateur : administration communale de Viroinval. Régie Foncière et accompagnement social via le CPAS. Estimation du coût : 50.000€.
- Ordre de priorité 2 (fiche 2) : achat et remise en état d'un logement sis rue du Nestry 25 à Olloy sur Viroin. Opérateur : FLW des Familles Nombreuses. Estimation du coût : 50.000€.
- Ordre de priorité 3 (fiche 5) : Aménagement d'un studio dans les combles du bâtiment sis rue de Treignes 10 à Mazée. Opérateur : Les Habitations de l'Eau Noire. Estimation du coût : 75.000€
- Ordre de priorité 4 (fiche 6) : Aménagement de 3 logements sociaux dans des bâtiments privés rue de la Motte n°2 et 3 à Olloy sur Viroin. Opérateur : A.I.S. Estimation des coûts : 98.500€
- Ordre de priorité 5 (fiche 3) : Achat d'un bâtiment communal et remise en état en un logement sis rue des Ecoles 1 à Vierves sur Viroin. Opérateur : Fonds Wallon du Logement des familles nombreuses. Estimation du coût : 115.000€
- Ordre de priorité 6 (fiche 4) : Achat d'un bâtiment communal et remise en état en un logement sis rue de Vierves n°4 à Oignies. Opérateur : Fonds Wallon du Logement des familles nombreuses. Estimation du coût : 115.000€

Les actions retenues sont :

- Création d'un logement de transit dans l'habitation sise rue Jean-Baptiste Périquet n°19 à Oignies.
- Achat et remise en état d'un logement sis rue du Nestry 25 à Olloy sur Viroin.
- Aménagement d'un studio dans les combles du bâtiment sis rue de Treignes 10 à Mazée. Opérateur :
- Aménagement de 3 logements sociaux dans des bâtiments privés rue de la Motte n°2 et 3 à Olloy sur Viroin.

Programme 2009 - 2010 retenu par le Conseil communal

- Ordre de priorité 1 (fiche n°1) : Acquisition et rénovation d'une maison d'habitation attenante à l'école du village de Vierves. La rénovation permettra la création d'un logement 3 chambres. Opérateur : Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie. Estimation du coût : 120.000€.
- Ordre de priorité 2 (fiche 2) : Opération d'acquisition de rénovation et de restructuration en vue de créer à partir d'une habitation deux logements à Oignies rue de Vierves : un logement 3 chambres + 1 logement 1 chambre. Opérateur : Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie. Estimation 180.000€.
- Ordre de priorité 3 (fiche 3) : Opération acquisition restructuration d'un atelier communal rue longue à Nismes en de petits logements. Opérateur : Les Habitations de l'Eau Noire (SLSP 9030). Estimation : 227.500€
- Ordre de priorité 4 (fiche 4) : Acquisition d'une grange et d'une étable qui étaient anciennement affectés au logement en vue de mener un ensemble de 4 logements (2 et 3 chambres). L'ensemble est situé près du centre du village de Vierves-sur-Viroin, près d'une école maternelle et primaire et d'une supérette. Estimation : 480.000€.

Trois actions ont été retenues et seront subventionnées :

- Opération acquisition restructuration d'un atelier communal rue longue à Nismes en de petits logements ;
- Acquisition et rénovation d'une maison d'habitation attenante à l'école du village. La rénovation permettra la création d'un logement 3 chambres ;
- Opération d'acquisition de rénovation et de restructuration en vue de créer à partir d'une habitation deux logements : un logement 3 chambres + 1 logement 1 chambre.

Programme 2012 - 2013 retenu par le Conseil communal

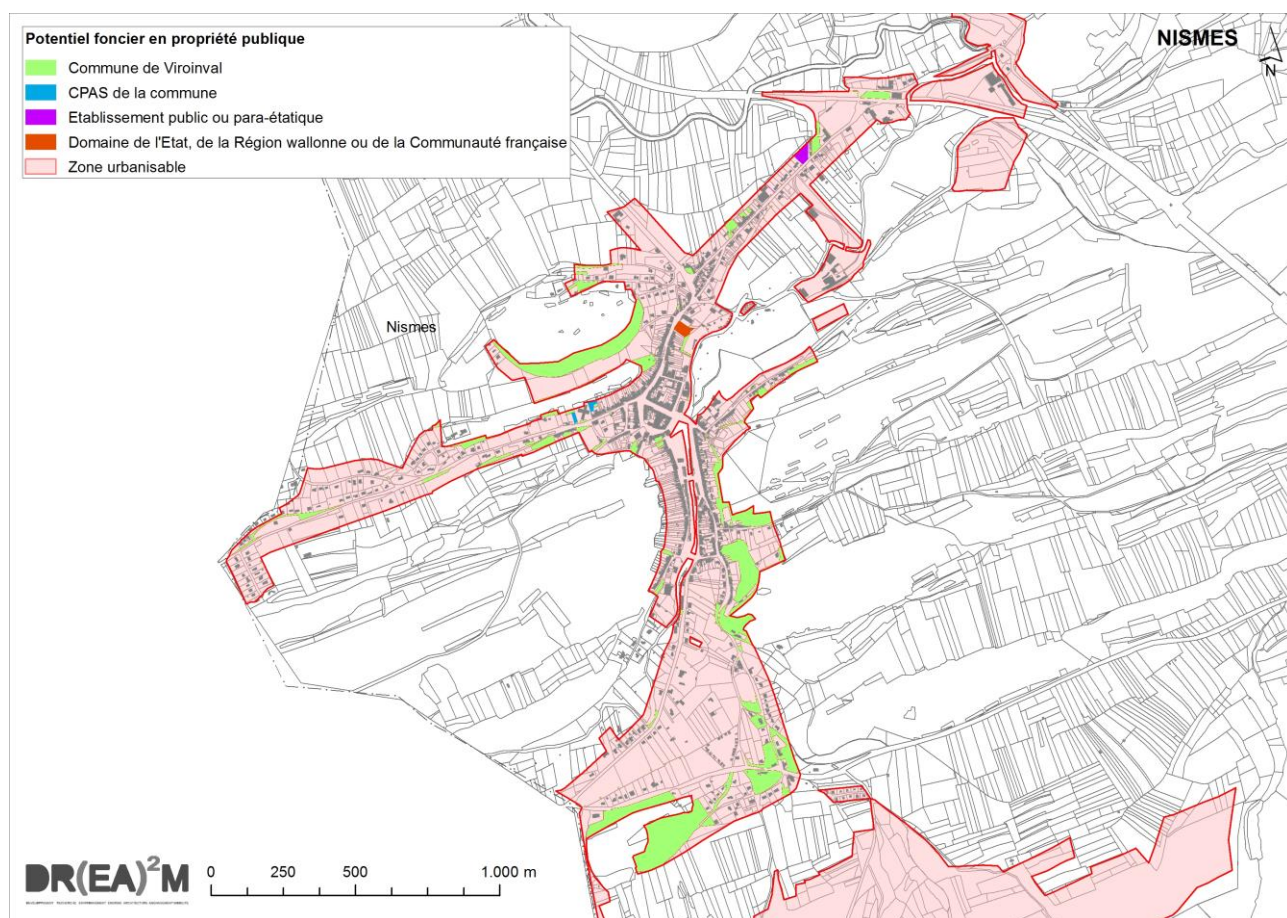
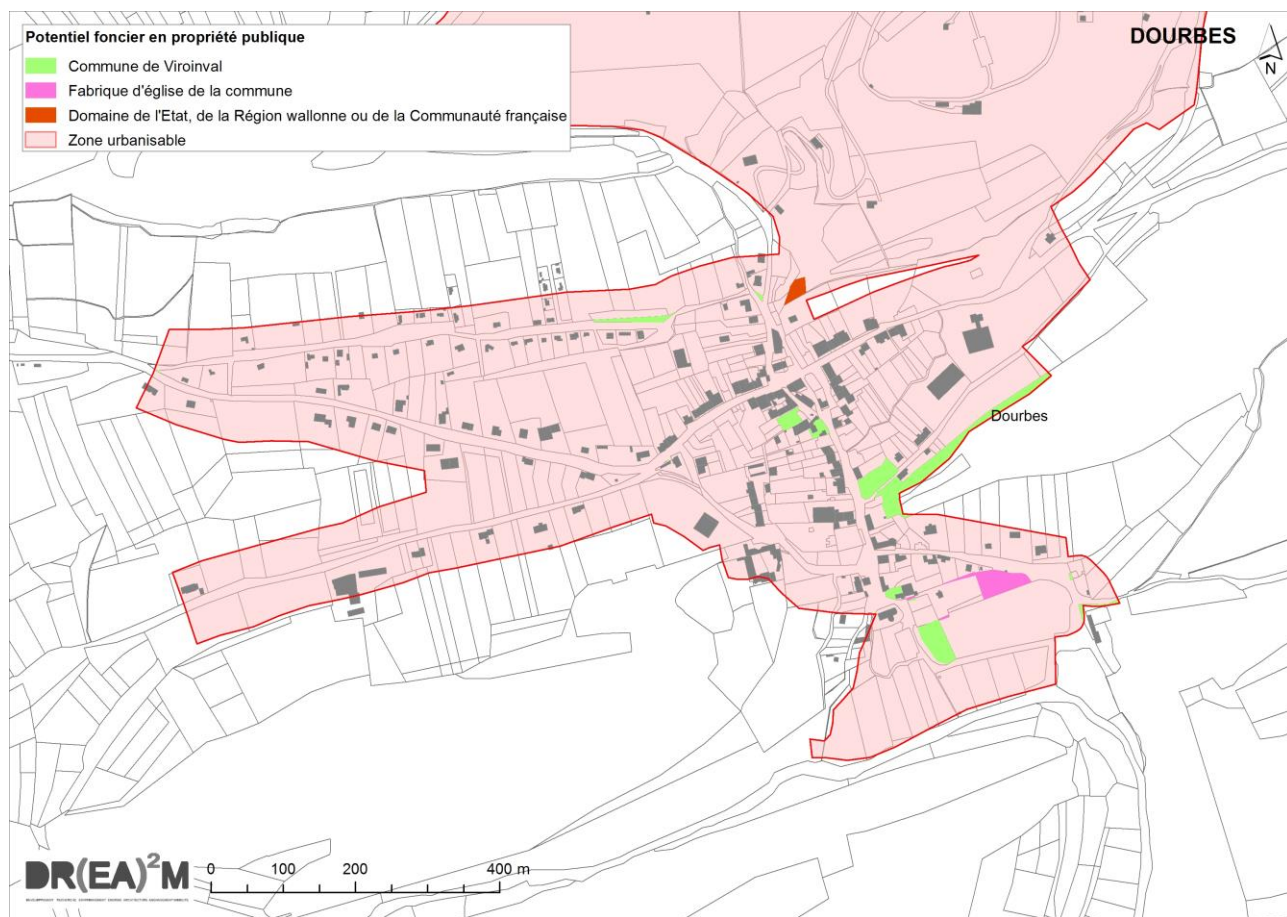
La commune de Viroinval a élaboré un programme d'action en matière de logement pour la période 2012-2013. Après avoir consulté tous les acteurs concernés²⁸, celui-ci a été adopté par le conseil communal le 30 novembre 2011.

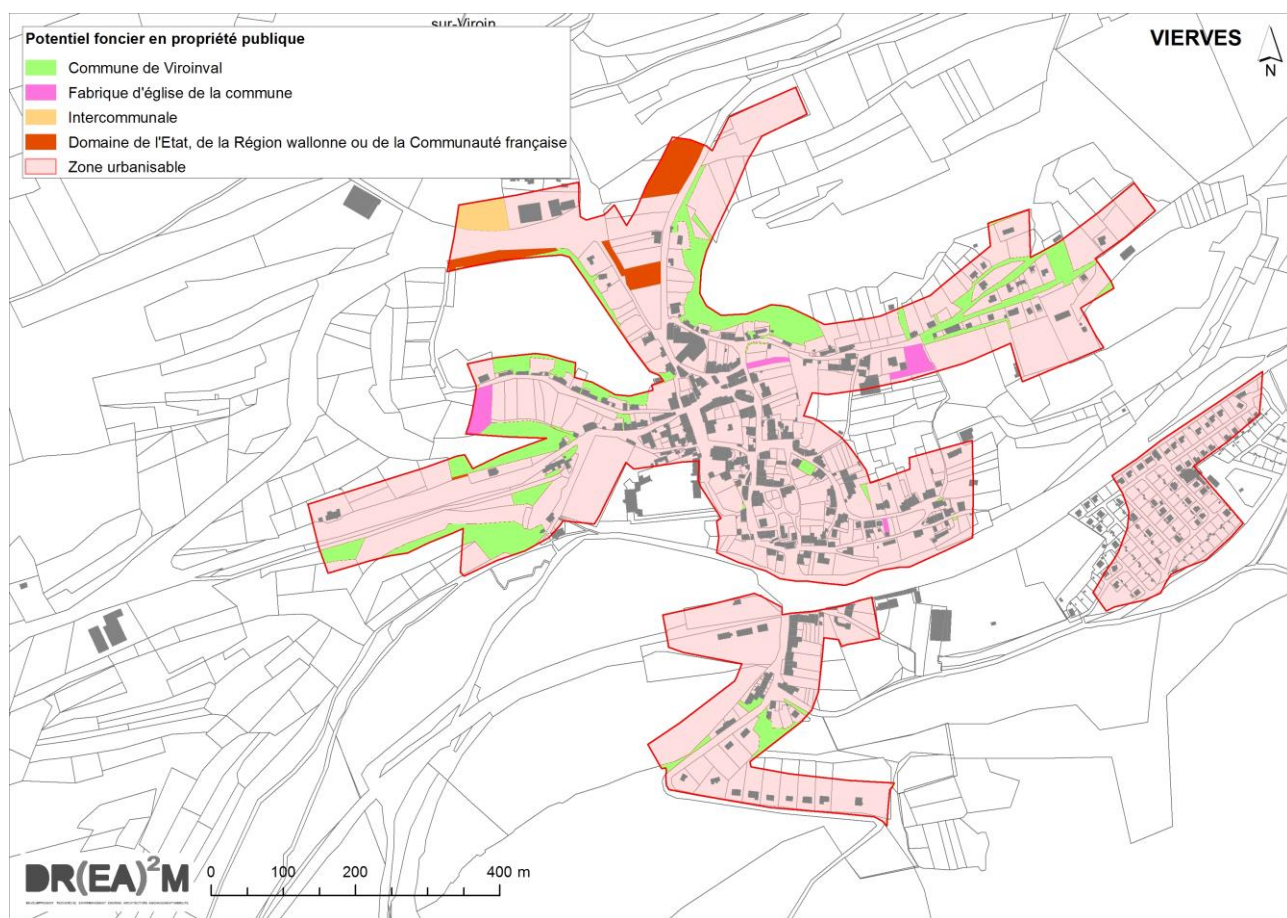
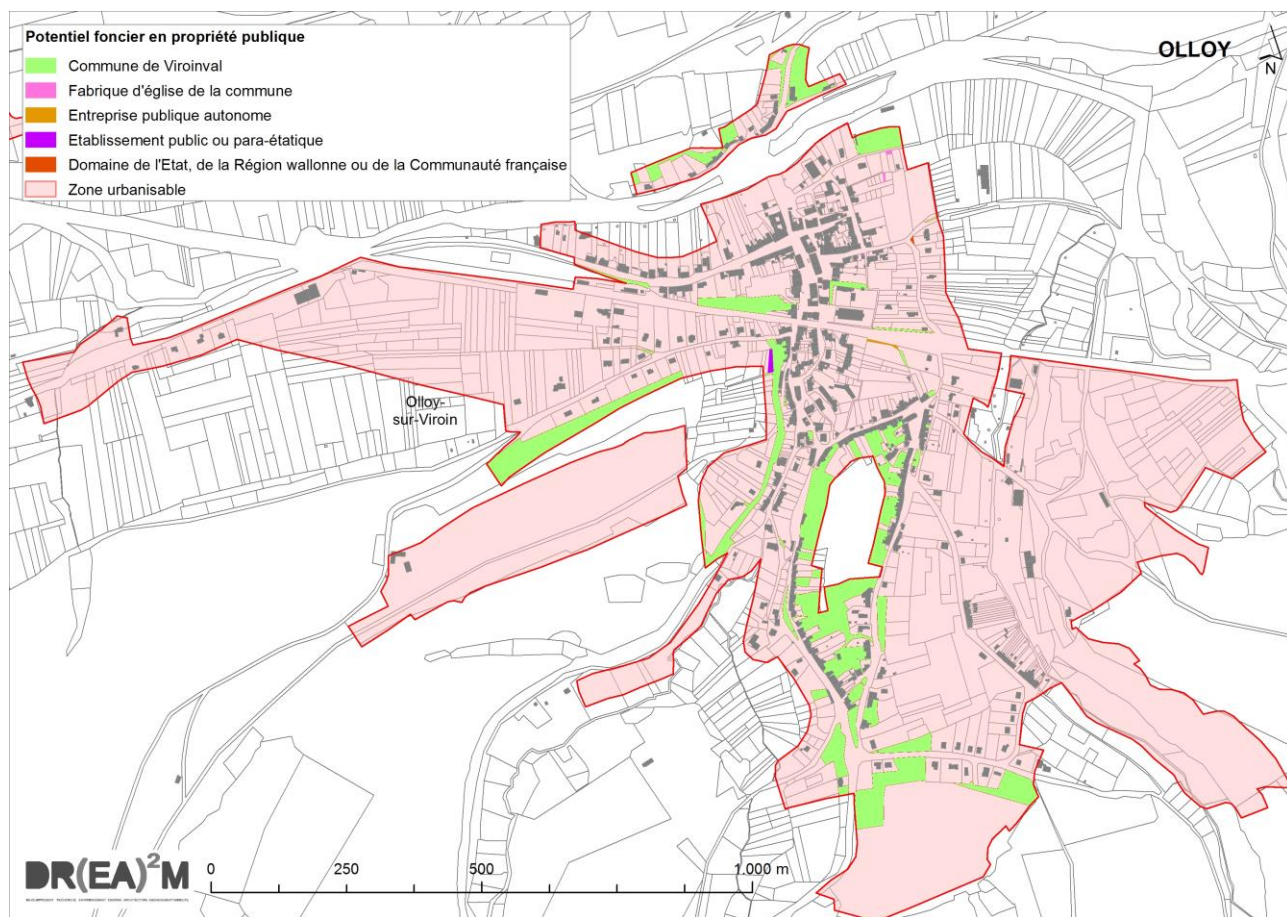
- Ordre de priorité 1 (fiche n°1) : Création suite à l'acquisition par le FLW d'une grange et d'une étable, de 4 logements avec loyer adapté, destinés à des familles à revenus modestes ou en état de précarité. L'ensemble est situé près du centre du village de Vierves-sur-Viroin, près d'une école maternelle et primaire et d'une supérette. Estimation du coût : 480.000€.
- Ordre de priorité 2 (fiche 2) : Réhabilitation du logement de transit par le CPAS de Viroinval situé rue Ste Anne à Nismes. Estimation du coût : 62.500€.
- Ordre de priorité 3 (fiche 3) : Réhabilitation d'une maison située en plein cœur du village d'Olloy sur Viroin par le FLW afin d'y créer un logement de 1 chambre et un logement de 4 chambres. Estimation du coût : 242.184€
- Ordre de priorité 4 (fiche 4) : Création d'un studio sous les combles pré-équipés d'un bâtiment existant situé rue de Treignes 10 à Mazée. Opérateur : Les Habitations de l'Eau Noire. Estimation du coût : 75.000 € Dossier représenté par les HEN après dépassement des délais.
- Ordre de priorité 5 (fiche 5) : Remise à neuf complète du bâtiment après démolition en vue de la mise en fonction d'un logement social. Dossier représenté par les Habitations de l'Eau Noire après dépassement des délais.

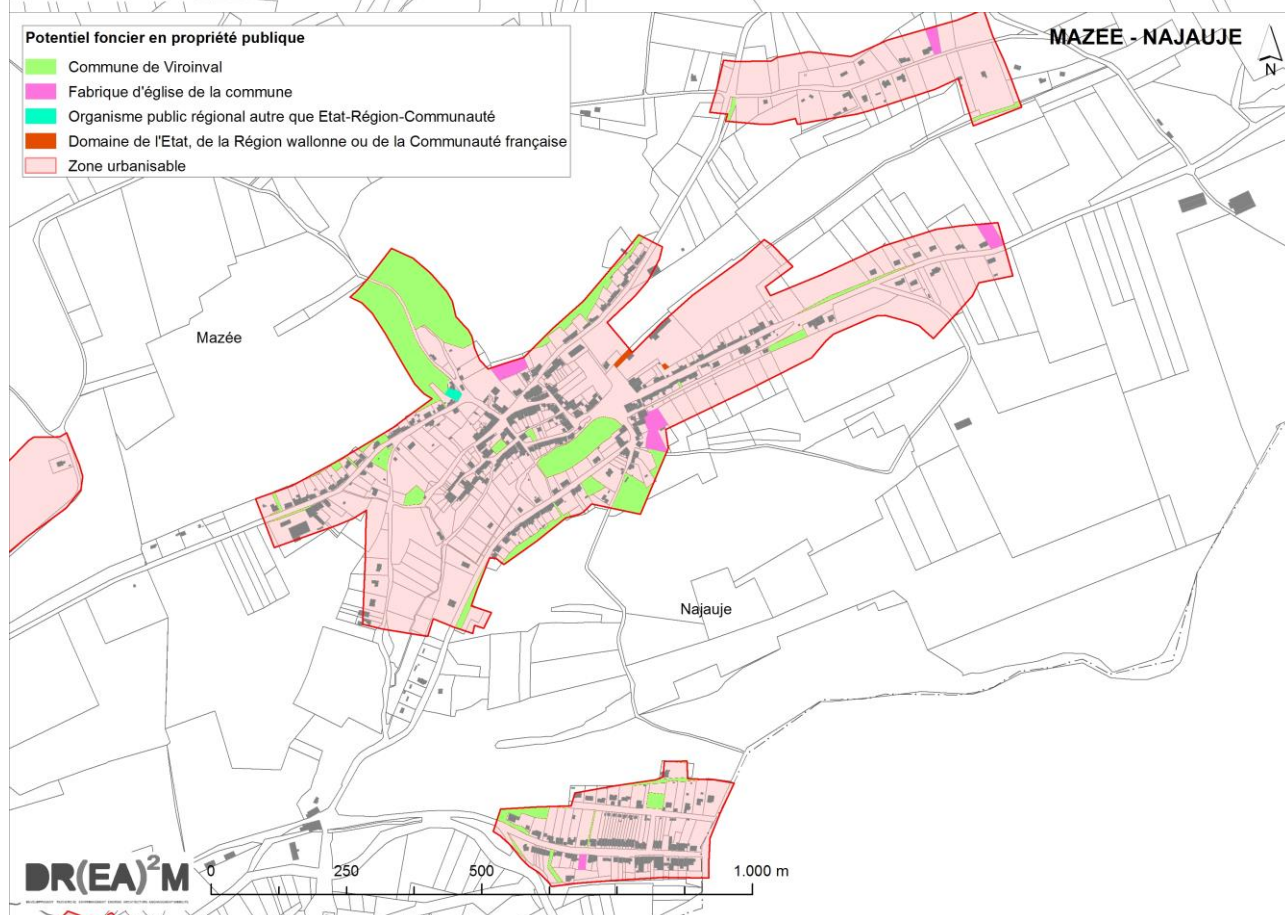
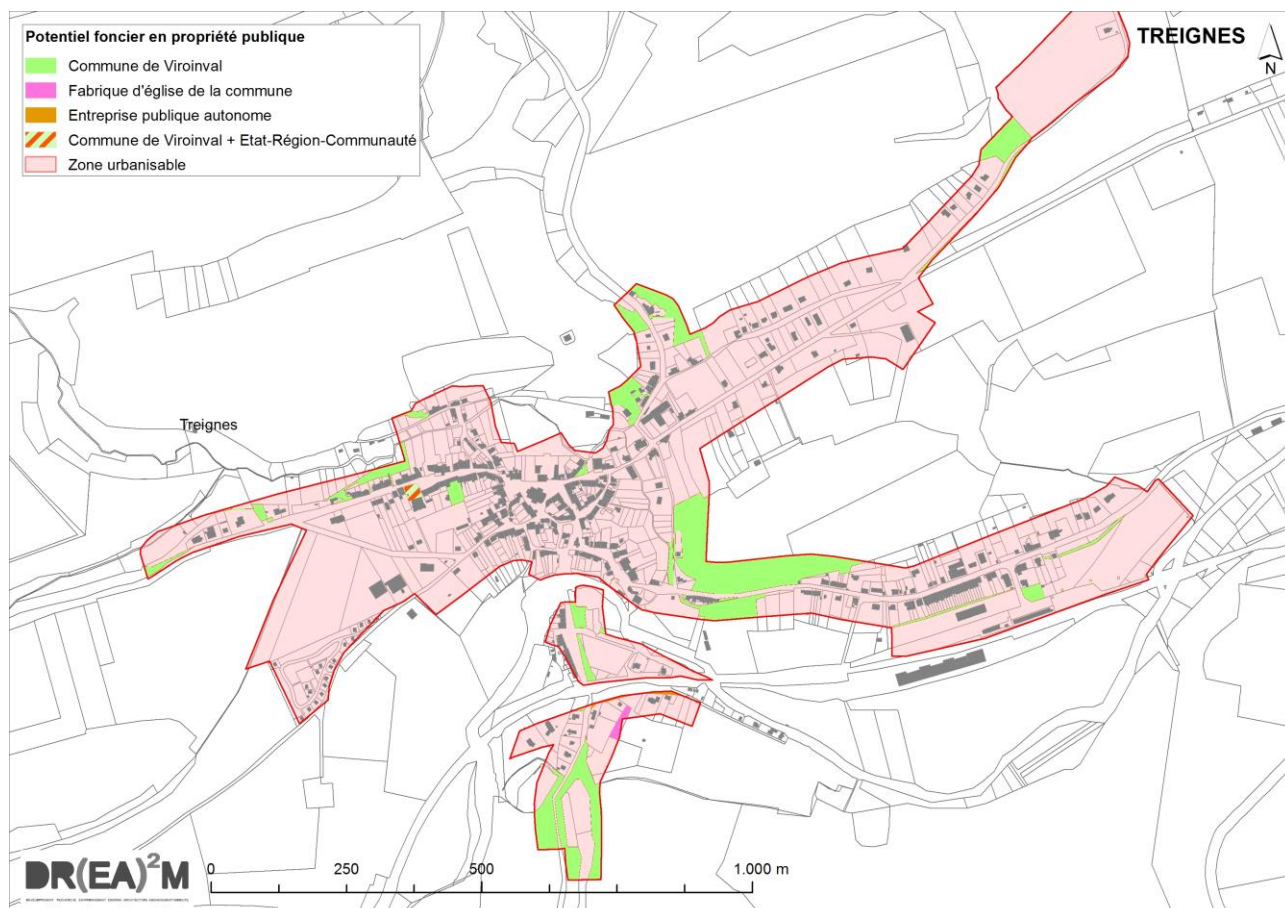
2.10.8 La valorisation éventuelle des biens publics

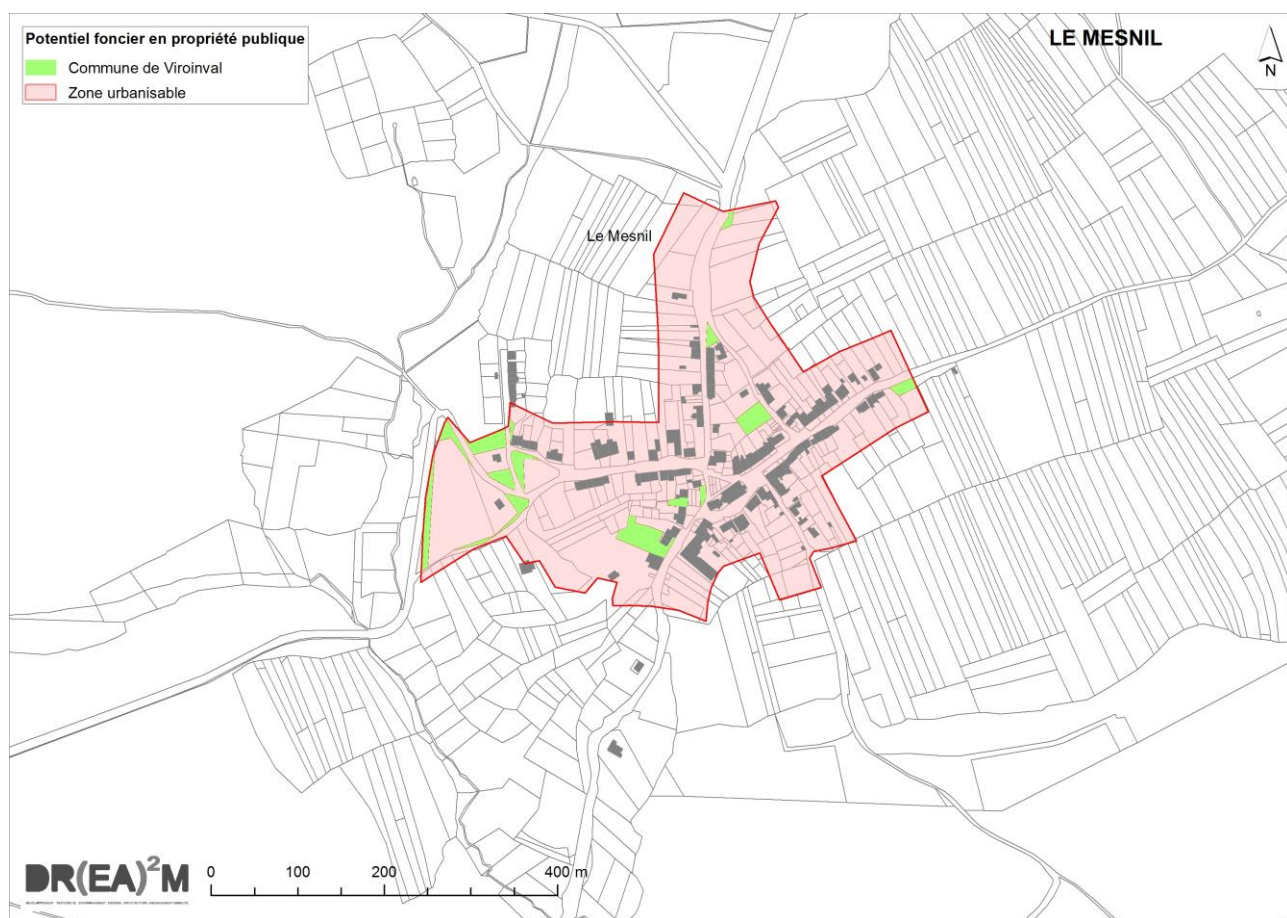
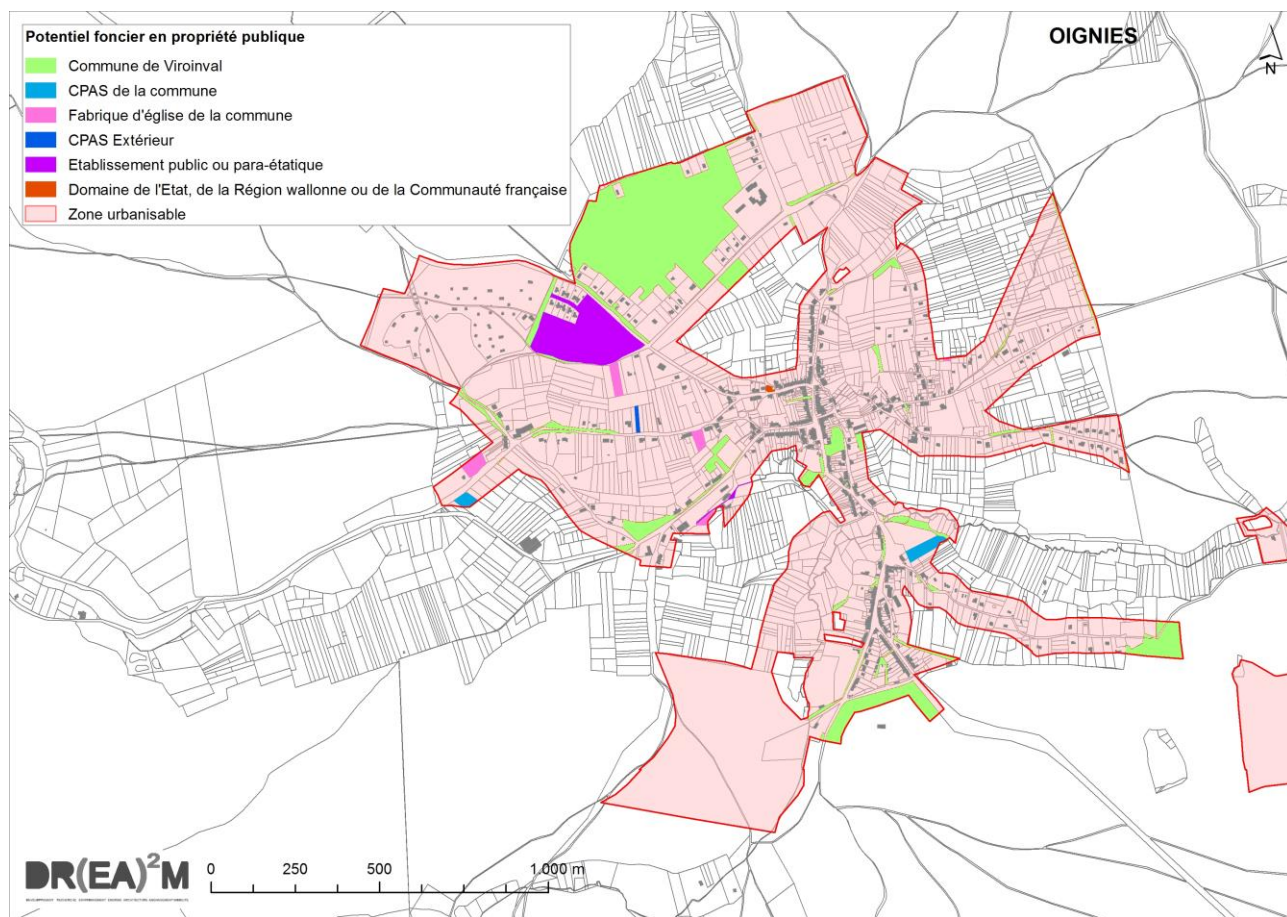
La Commune de Viroinval possède 64 hectares de terrains valorisables en zone d'habitat et d'habitat à caractère rural répartis dans la plupart des villages.

²⁸ Le programme implique principalement les acteurs suivants : la commune, le C.P.A.S, la S.L.S.P. de Couvin, le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie (F.L.W), la Société wallonne du Logement (S.W.L.), l'AIS "LogDPhi" et la Province de Namur.









2.10.9 Les permis d'urbanisme et les permis d'urbanisation

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de permis de bâtir octroyé pour construction neuve	27	19	24	23	21	21	16	28	27	27	36			
Nombre de permis de bâtir octroyé pour rénovation	23	30	21	34	28	21	26	28	41	22	36			
Nombre de permis de bâtir octroyé pour démolition	.	.	3	1	.	.	1	.	0	0	0			
Nombre total de permis de bâtir octroyé	63	72	76	112	84	73	88	97	68	49	72	54	43	47

Tableau 8 : Permis d'urbanisme octroyés entre 1996 et 2007 à Viroinval. Source : INS.

De manière générale, la commune a une cinquantaine de permis d'urbanisme à traiter par an.

Parmi les 72 permis délivrés en 2007, 36 sont dédiés à la construction de nouveaux bâtiments et 35 à la rénovation d'anciens bâtiments, soit une proportion 50% - 50%. Il apparaît que les résidents de la commune préfèrent aussi bien construire une nouvelle habitation que de rénover. La tendance à la rénovation ressort cependant assez bien sur ces 15 dernières années, avec une moyenne de 55 % de l'ensemble des permis octroyés.

Nous pouvons comparer ces chiffres avec ceux des communes de l'Arrondissement de Philippeville. Selon le tableau suivant, l'Arrondissement de Philippeville recense en 2007, 522 permis délivrés, soit une moyenne de 74 permis par commune. Il apparaît donc qu'en 2007, Viroinval, avec ses 71 permis délivrés, accorde un nombre de permis d'urbanisme relativement proche de la moyenne de l'Arrondissement. La proportion des nouvelles constructions dans l'Arrondissement est un peu plus importante.

Ce sont les communes de Walcourt, Philippeville et Couvin qui accordent le plus grand nombre de permis d'urbanisme. Doische est la commune qui en enregistre le moins.

	Nouvelles constructions	Rénovations	Démolitions	TOTAL
Cerfontaine	30	11	1	42
Couvin	48	38	2	88
Doische	9	18	0	27
Florenne	30	32	1	63
Philippeville	68	38	2	108
Viroinval	36	35	0	71
Walcourt	58	63	2	123
Arrondissement Philippeville	279	235	8	522

Tableau 9 : Permis d'urbanisme octroyés en 2007 dans l'arrondissement de Philippeville. Source : INS.

En 2011, 46 permis d'urbanisme ont été déposés dont 20 avec enquête publique. Aucun permis de lotir n'a été déposé.

2.10.10 Permis de lotir

Depuis 1962, 61 permis de lotir ont été délivrés dans la commune. Le tableau qui suit présente, par ancienne commune et par période de trois ans, le nombre de lotissements autorisés et, entre parenthèses, le nombre de lots concernés.

	Dourbes	Le Mesnil	Mazée	Nismes	Oignies	Olloy	Treignes	Vierves	Total	dont communaux
1961-1963			1 (11)	1 (3)	1 (4)				3 (18)	
1964-1966				4 (54)	1 (6)				5 (60)	1 (25)
1967-1969	1 (3)			3 (27)					4 (30)	3 (27)
1970-1972	1 (5)			4 (20)	1 (9)		1 (5)		7 (39)	4 (19)
1973-1975							3 (18)		3 (18)	2 (12)
1976-1978	1 (4)	1 (1)	3 (16)	6 (21)		3 (23)	1 (8)	1 (11)	16 (84)	6 (44)
1979-1981				2 (3)	1 (2)		1 (5)	1 (1)	5 (11)	
1982-1984				2 (4)					2 (4)	
1985-1987										
1988-1990			1 (1)	1 (1)					2 (2)	
1991-1993				2 (4)			1 (1)		3 (5)	
1994-1996				1 (8)					1 (8)	1 (8)
1997-1999				3 (9)	1 (5)				4 (14)	1 (5)
2000-2002	1 (2)		1 (4)		1 (2)				3 (8)	
2003-2005				3 (9)					3 (9)	
2006-2008										
2009-2011										
Total	4 (14)	1 (1)	6 (32)	32 (163)	6 (28)	3 (23)	7 (37)	2 (12)	61 (310)	18 (140)
Moyenne	3,5	1	5,3	5,1	4,7	7,7	5,3	6	5,1	7,8

A la lecture de ces données, plusieurs informations intéressantes apparaissent :

- 310 lots de terrain à bâtir ont été autorisés sur la période considérée (43 ans), ce qui correspond à une moyenne de 7 lots par an ;
- ces lots ont cependant été mis sur le marché de manière très irrégulière dans le temps. Ainsi, après une période « faste » allant du début des années 60 à la fin des années 70 (231 lots entre 1964 et 1978, soit une moyenne de 18 nouveaux lots par an), on assiste à une situation de gel durant la décennie des années 80 (seuls 6 nouveaux lots sont proposés aux candidats-bâisseurs entre 1982 et 1990). Depuis 1996, l'activité immobilière a redémarré, très modestement, avec une moyenne de 4 nouveaux lots par an.
- La commune a été très active en tant que lotisseur puisqu'elle a contribué à la mise sur le marché d'un peu moins de la moitié des lots autorisés sur la commune depuis 1962 (140 lots

pour 18 lotissements) ; soulignons que ses initiatives immobilières se sont concentrées sur la période faste allant de 1964 à 1978 et qu'elles se caractérisent par la mise en œuvre de plusieurs lotissements importants tels que « Petit Tienne 1964 » (25 lots) et « Petit Tienne 1968 » (20 lots) à Nismes ou encore « Les Crisses » (19 lots) à Olloy ;

- la situation des différents villages est contrastée puisque Nismes est nettement plus « dynamique » que les autres villages (totalisant plus de la moitié des lots autorisés sur Viroinval), suivi, par ordre décroissant, par Treignes, Mazée, Oignies, Olloy, Dourbes, Vierves et Le Mesnil.

Deux permis sont périmés ; il s'agit de lotissements délivrés il y a plus de 5 ans et dont au moins un tiers des lots n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au Cadastre (Art. 98 à 101 du CWATUP).

Au sein des lotissements non périmés, on observe environ 80 lots non mis en œuvre et donc potentiellement valorisables ; soit une douzaine d'hectares, c'est-à-dire environ 30 % de la surface lotie.

En ce qui concerne la conception de tous ces lotissements, il apparaît que la grande majorité d'entre eux n'ont pas fait l'objet de réflexions visant à intégrer les habitations nouvelles dans le contexte bâti et non bâti ou offrant une approche intéressante en termes de gestion de l'espace rue et de qualité du cadre de vie. Cependant, très peu de lots ont été mis en œuvre depuis l'application du RGBSR, en juin 1999. De plus, on remarque que les permis délivrés après 1999 (6 lotissements) émettent des conditions qui remplacent ou complètent les prescriptions urbanistiques, tendant à une meilleure application du RGBSR (qui est évidemment plus maîtrisable avec un ensemble de parcelles qu'avec un terrain à la fois).

Les permis de lotir relatifs aux parcs résidentiels se répartissent de la manière suivante :

		Nombre approximatif d'emplacements	Surface totale
Nismes :	• Clos de la roche trouée	57	2,1 ha
	• Parc « Bourtembourg »	22	1,0 ha
	• La Joie de Vivre	41	1,4 ha
Oignies :	• Domaine des Nobertins	257 parcelles (dont 160 bâties)	107,4 ha
Treignes :	• Domaine Immomatt	51	1,5 ha
Vierves :	• Parc de la Jussière	120	4,5 ha

Ces permis ont été délivrés entre 1972 et 1976. Le plus important en taille est de loin le domaine des Nobertins, situé au Sud de la commune, juste avant la frontière française. On remarque qu'environ 40 % des parcelles de ce parc ne sont pas encore construites.

Les permis de lotir relatifs aux camping-caravaning se répartissent de la manière suivante :

		Nombre approximatif d'emplacements	Surface totale
Oignies :	• Camping communal « le K d'or »	77	1,4 ha
Olloy :	• Camping communal « le Try des Baudets »	373	12,4 ha
	• Camping « Colot »	45	0,7 ha
	• Camping « Le Rolinvaux »	70	2,5 ha
Treignes :	• Camping « Protomat »	43 ²⁹	2,4 ha

Les trois campings privés de Viroinval ont obtenu leur permis il y a peu de temps (entre 2003 et 2005). Ils totalisent 158 emplacements. En ce qui concerne les deux campings communaux, situés respectivement à Olloy et au Sud de Oignies, leur capacité d'accueil représente près de 75 % de la capacité totale sur l'entité.

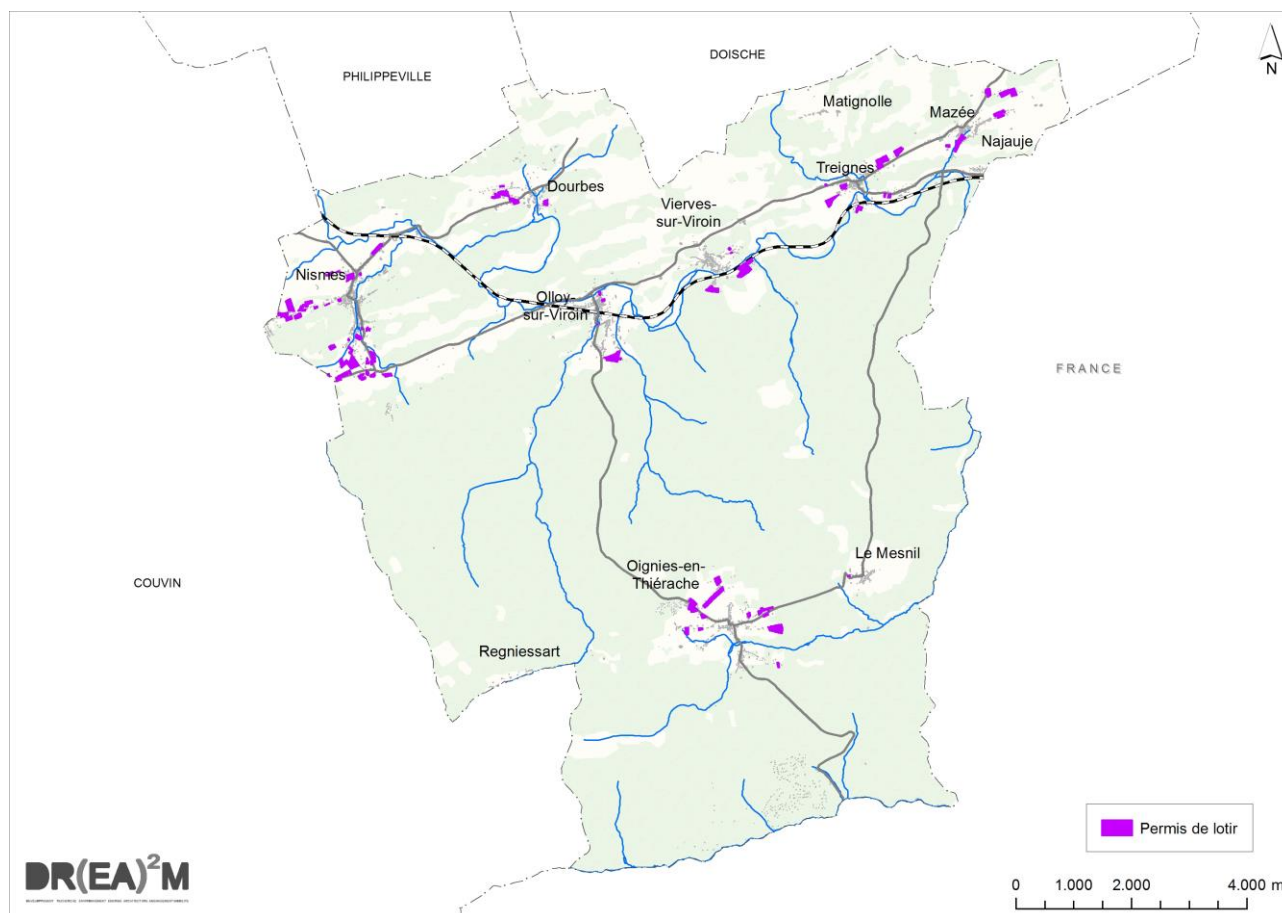


Figure 37 : Permis de lotir octroyés sur le territoire communal. Source : SPW-DGO4.

²⁹ Sur Viroinval uniquement

2.11 LA POPULATION

2.11.1 Evolution du nombre d'habitants

Analyse du SSC :

L'évolution du nombre d'habitants de la commune de Viroinval est assez variable et a connu, depuis 1980, différentes phases de croissance et décroissance démographique.

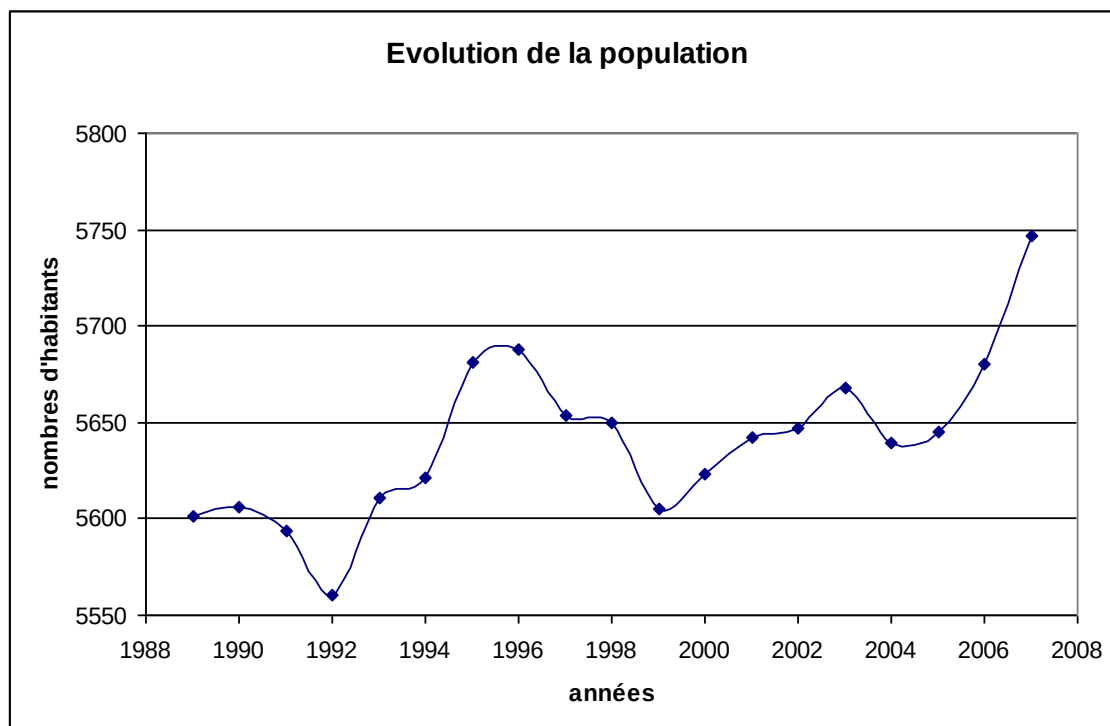


Figure 38: Evolution de la population sur la commune de Viroinval entre 1988 et 2007 (Source : INS, 2007)

En comparaison des communes avoisinantes, l'évolution de la population de Viroinval apparaît comme très peu dynamique. Toutes ont en effet accru leur nombre d'habitants. Viroinval, quant à elle, compte moins d'habitants qu'en 1980. Alors qu'entre 1989 et 2004, les populations de Doische et Couvin ont augmenté respectivement de 2 et 3 %, et celle de Philippeville de 15 %, celle de Viroinval n'a augmenté que de 0,7 % sur cette même période. La croissance moyenne de l'arrondissement est de 6,7 %.

Evolution depuis 2004 :

Il est à noter que ces nombreuses augmentations et réductions de la population se jouent seulement à l'échelle d'une centaine de personnes.

Viroinval est donc clairement en perte de vitesse démographique par rapport aux territoires adjacents. Il convient donc de se demander pourquoi elle n'attire pas plus d'habitants et notamment de jeunes couples, qui pourraient permettre à l'entité d'augmenter encore son solde migratoire et surtout son effectif de naissances.

Au 1er janvier 2012, la commune de Viroinval comptait 5.821 habitants.

2.11.2 Répartition spatiale de la population

Au 1er janvier 2012, la population de la commune se répartissait comme suit parmi les différents villages :

	Superficie (km ²)	Nombre d'habitants	Pourcentage de la population communale	Densité de population (hab/km ²)
Nismes	24,72	1813	31,2 %	83,5
Olloy	17,43	953	16,4 %	54,7
Oignies	26,07	878	15,1 %	33,7
Treignes	17,51	593	10,2 %	33,9
Mazée	6,57	572	9,8 %	87,0
Vierves	11,01	494	8,5 %	44,9
Dourbes	9,61	375	6,4 %	39,0
Le Mesnil	7,97	141	2,4 %	17,7
Viroinval	120,90	5821	100 %	48,1

Figure 39 : Administration communale (chiffres au 31 décembre 2010)

Le village le plus peuplé est celui de Nismes, qui regroupe un peu plus d'un tiers de la population communale. Le Mesnil est le moins peuplé et Mazée le plus petit. Les villages les plus étendus sont Nismes, Olloy, Oignies et Treignes.

Le village de Mazée, qui ne compte que 572 habitants, enregistre la plus forte densité de population. Ceci peut s'expliquer par sa situation proche de la frontière française et le long des voies principales venant de Doische (N99) et de Vireux par Najauge (N963).

Les densités affichées par les différents villages de l'entité semblent faibles comparativement à celle de l'arrondissement de Philippeville qui est de 72,8 hab./km². Viroinval est pourtant plus densément peuplé que la commune voisine de Doische qui n'affiche qu'une densité de 34,5 hab./km².

Viroinval reste donc une commune peu peuplée dans le contexte local.

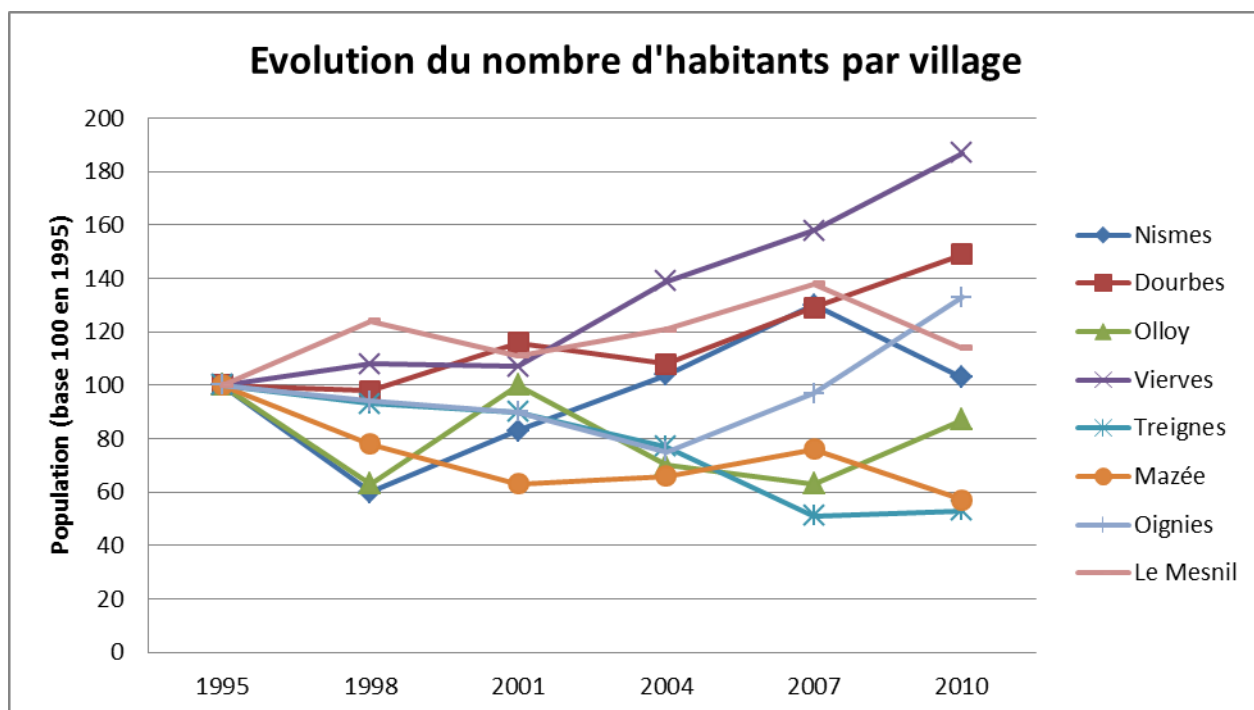


Figure 40 : Source : Administration Communale (chiffres au 31 décembre de chaque année).

L'évolution comparée du nombre d'habitants par village montre de réelles disparités démographiques.

A l'exception de 3 villages, Mazée, Treignes et Olloy qui connaissent une perte d'habitants depuis ces 15 dernières années, tous les villages connaissent une croissance de leur population depuis 1995 ou dans le pire des cas se maintiennent aux alentours de leur niveau de l'époque (comme Nismes et Olloy).

Vierves et Dourbes ont enregistré la plus forte croissance démographique durant ces 15 dernières années. Notons cependant que cette évolution ne représente que peu d'effectifs. Le village de Vierves comptait 385 habitants en 1995 et 472 en décembre 2010, ce qui ne représente qu'une augmentation de 87 habitants en 15 ans. Le village de Dourbes comptait 312 habitants en 1995 et 361 en 2010, soit une augmentation de 49 habitants.

2.11.3 Densité de population

Avec ses 120 km², Viroinval a en 2011 une densité de population de 49 habitants par km². Avec la commune de Doische, Viroinval est une des communes les moins peuplées de l'arrondissement.

	Superficie (en ha)	Population 2011	Densité de population (hab./km²)
Cerfontaine	8.345	4.833	57,9
Couvin	20.693	13.782	66,6
Doische	8.402	2.895	34,5
Florenne	13.355	11.555	86,5
Philippeville	15.671	9.047	57,7
Walcourt	12.318	18.110	147,0
Viroinval	12.090	5.915	48,9
Arrondissement Philippeville	90.874	66.137	72,8

Tableau 10 : Densité de population – Arrondissement de Philippeville. Source : INS.

2.11.4 Les mouvements démographiques

Analyse du SSC :

Le solde migratoire de l'entité semble être généralement positif même s'il ne parvient pas à combler le déficit du solde naturel caractéristique d'une population plutôt vieillissante comme celle de Viroinval. En effet, sur la période 1980-2003, le solde migratoire est positif de 384 habitants alors que le solde naturel est négatif de 424.

Cette apparente attractivité de la commune de Viroinval peut s'expliquer tout d'abord par le cadre naturel et paysager qu'elle offre à ses habitants, mais aussi par un coût de l'immobilier toujours sensiblement inférieur aux communes voisines.

Viroinval connaît un phénomène de migration relativement important. La commune attire beaucoup de personnes qui compensent plus ou moins le nombre important de départs. La moyenne annuelle, sur les 5 années de 2000 à 2004, est de 350 personnes qui s'installent dans l'entité contre 307 qui émigrent. Nismes et Vierves sont les principales sources d'émigration.

Ce sont essentiellement de petits ménages qui émigrent de la commune. Cela n'a rien d'étonnant puisque ce type de ménages est fortement représenté dans cette commune. D'autres explications peuvent venir enrichir cette explication, notamment celle relative au prix de l'immobilier. En effet,

nous avons vu les avantages financiers qui existent à Viroinval et il est compréhensible que l'achat de logements prévus pour de grands ménages soit difficile dans d'autres communes de Wallonie.

Plus de la moitié (55 %) des émigrants depuis 2000 a moins de 30 ans. Cela signifie que les « forces vives » quittent la commune. Les personnes de plus de 50 ans qui quittent Viroinval ne représentent qu'environ 15 % du flux d'émigration. L'émigration semble donc aussi contribuer de manière générale au processus de vieillissement. On voit aussi clairement que beaucoup de ménages émigrants ne sont constitués que d'une seule personne. Cette information est à mettre en relation avec la répartition par âge. Il est en effet fort probable que ces jeunes qui quittent la commune soient des personnes qui déménagent de chez leurs parents pour aller trouver du travail ou faire des études par exemple.

La commune qui attire le plus les migrants est Couvin. Il est noté également la tendance claire des classes d'âge actives à rejoindre les villes proches procurant de l'emploi que sont, en plus de Couvin, Charleroi et Philippeville. L'hypothèse la plus plausible de l'attractivité de Couvin est sans aucun doute les facilités de mobilité, avec notamment la présence d'une gare SNCB. Des services et commerces supplémentaires sont aussi à disposition des habitants de Couvin. Pour les personnes qui ne possèdent pas de véhicule personnel ou qui doivent utiliser les transports en commun, il est plus aisé de vivre à Couvin qu'à Viroinval. En quelques sortes, Couvin réunit des avantages semblables à Viroinval, mais ne souffre pas des mêmes inconvénients en termes de cadre de vie.

Concernant les personnes qui viennent s'installer à Viroinval, une grande partie d'entre eux viennent de Couvin, sans doute pour des raisons de coût de l'immobilier et du foncier. Les agglomérations proches de Viroinval sont aussi des foyers d'immigration relativement importants.

Cette population immigrante est en grande majorité composée de ménages unipersonnels. Les proportions sont assez semblables entre émigration et immigration, mais il y a quand même légèrement plus de petits ménages qui s'installent que de petits ménages qui partent.

Alors que les jeunes actifs ont plutôt tendance à partir plutôt qu'à s'installer à Viroinval, les immigrants comptent une proportion plus importante de plus de 50 ans, ce qui contribue là encore au vieillissement de la population.

C'est Nismes qui attire le plus les nouveaux arrivants, sans doute parce que c'est le village qui offre le maximum de services et commerces ainsi que le plus important nombre de logement.

2.12 PROFIL SOCIAL DE LA COMMUNE

2.12.1 Pyramide des âges

Analyse du SSC :

La population de Viroinval est légèrement plus vieille que celle des communes qui l'entourent, ou que la population wallonne de manière générale. En Wallonie, les « moins de vingt ans » représentent un quart de la population tandis que les « plus de soixante ans » en représentent un cinquième.

À Viroinval, ce sont les « plus de soixante ans » qui représentent presque un quart de la population et ils sont plus nombreux que les « moins de vingt ans ». L'entité présente donc une population relativement âgée et son évolution durant cette dernière décennie ne fait qu'affirmer ce processus de vieillissement.

	Viroinval	Micro-Région	Arr. Philippeville
Moins de 20 ans	23,5 %	24,5 %	24,6 %
Entre 20 et 39 ans	24,5 %	27,5 %	25,4 %
Entre 40 et 59 ans	27,7 %	24,7 %	28,5 %
Plus de 60 ans	24,3 %	23,3 %	21,5 %

Tableau 11 : Source : INS (chiffres au 1^{er} janvier 2004)

	1992		1998		2004	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
0 – 9 ans	666	12.0	663	11.7	633	11.2
10 – 19 ans	682	12.3	686	12.1	693	12.3
20 – 29 ans	782	14.1	690	12.2	622	11.0
30 – 39 ans	762	13.7	828	14.6	754	13.4
40 – 49 ans	658	11.8	739	13.0	796	14.1
50 – 59 ans	585	10.5	585	10.3	767	13.6
60 – 69 ans	750	13.5	673	11.9	536	9.5
70 – 79 ans	465	8.4	550	9.7	560	9.9
80 – 89 ans	187	3.4	220	3.9	232	4.1
90 ans et +	23	0.4	36	0.6	46	0.8

Tableau 12 : Source : INS

Depuis 1992, toutes les classes d'âges entre 0 et 39 ans ont perdu de l'importance proportionnellement à la population totale alors que toutes les autres en ont pris, à l'exception des 60-69 ans.

	1981	1991	2004	Variation entre 1981 et 2004
Moins de 15 ans	1100	978	993	- 9,7 %
Entre 15 et 24 ans	892	779	664	- 25,6 %
Entre 25 et 44 ans	1237	1564	1477	+ 19,4 %
Entre 45 et 64 ans	1370	1236	1373	+ 0,22 %
Plus de 65 ans	990	1037	1132	+ 14,3 %

Tableau 13 : Source : INS Ecodata

Le tableau ci-dessus indique clairement les grandes tendances d'évolution de la population. Même si le vieillissement est commun à l'ensemble de la région Wallonne, à Viroinval, en à peine plus de 20 ans, la structure de la population a considérablement évolué. L'aspect le plus étonnant est sans aucun doute la diminution de plus de 25 % de l'effectif des 15-25 ans. Les jeunes actifs, quant à eux, ont connu une croissance non négligeable, de même que les plus de 65 ans. Il en résulte logiquement une commune avec de moins en moins de jeunes et une moyenne d'âge qui grimpe relativement vite.

Viroinval est donc une commune dont la population, déjà vieille, s'inscrit dans un réel processus de vieillissement. Notons cependant que cette tendance s'observe également en Wallonie, tout comme au niveau national et même européen. Le vieillissement de la population de Viroinval est toutefois plus marqué que celui de la population wallonne.

Evolution depuis 2004 :

Classes d'âges	Viroinval	
	Effectifs	% du total
Moins de 20 ans	1.306	22,4 %
De 20 à 64 ans	3.395	58,3 %
65 ans et plus	1.120	19,3 %
Total	5.821	100 %

Figure 41 : Administration communale (chiffres au 31 décembre 2011).

En 2012, plus d'un quart de la population de Viroinval a moins de 20 ans, plus de la moitié des habitants ont entre 20 et 64 ans tandis qu'un petit cinquième est âgé de plus de 65 ans.

2.12.2 Les ménages

Analyse du SSC :

En 2004, Viroinval abritait 2591 ménages. 39 % de ces ménages ne sont composés que d'une seule personne et, entre 2000 et 2004, ce type de ménage a augmenté de 12,5 %. Entre 1981 et 2004, l'augmentation avoisine les 75 %. Il s'agit le plus souvent de femmes seules même si depuis 2000, le nombre d'hommes vivant seul a augmenté de 20 % alors que, pour les femmes, l'augmentation n'a été que de 6,5 %.

La proportion de ménages unipersonnels à Viroinval est supérieure d'environ 6 points à celle de la région wallonne dans son ensemble. Il est cependant possible que certaines des personnes qui se déclarent isolés ne le soient pas en réalité. En effet, en se déclarant isolés, les aides financières dont on peut bénéficier sont alors plus importantes.

La situation est assez similaire pour les familles monoparentales. À Viroinval, en 2004, 133 pères vivaient seuls avec leur(s) enfant(s) et il y avait 326 mères seules. Comme précédemment, le nombre de pères seuls a plus fortement augmenté que celui des femmes (+ 37 % contre 13,5 % entre 2000 et 2004).

Selon le rapport sur « les communes les plus défavorisées sur le plan socio-économique en Wallonie », réalisé pour le cabinet du Ministre Président, 18 % des jeunes de moins de 15 ans vivent dans une famille monoparentale en 1998. Pour cette même année 35,7 % des personnes de plus de 65 ans vivaient seuls.

Depuis l'année 2000, environ cent ménages supplémentaires ont été recensés. Cependant, pendant cette période, la population n'a quasiment pas augmenté. Le résultat de cette évolution est bien sur une réduction du nombre moyen de personnes par ménage, passant de 2,6 personnes en 1981 à 2,2 en 2004.

Plusieurs phénomènes peuvent expliquer cette situation. Par exemple les nouveaux ménages de Viroinval sont essentiellement de petits ménages (personnes seules ou petites familles monoparentales) attirés par le coût très bas de l'immobilier. Parallèlement, les jeunes adultes ont tendance à quitter Viroinval pour émigrer vers des secteurs où ils auront une plus grande chance de trouver un emploi, contribuant ainsi à la réduction de la taille des ménages.

Evolution sur les 10 dernières années (de 2001 à 2011) :

En 2012, la commune de Viroinval totalise 2.795 ménages privés. En 10 ans (de 2001 à 2011) la commune a accueilli 214 nouveaux ménages, soit une moyenne de 21 ménages par an. Sur la même période, la population est passée de 5.647 à 5.821 habitants, soit une augmentation de 174 habitants. Comme nous l'avons vu, le résultat de cette évolution confirme la réduction du nombre moyen de personnes par ménage, passant de 2,2 personnes en 2001 à 2,08 en 2011.

On peut remarquer sur base du tableau suivant que la commune de Viroinval possède un pourcentage de petits ménages plus élevé que celui de l'arrondissement et de la Région wallonne.

2009	Viroinval		Arr. Philippeville		Région wallonne	
	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total
Hommes seuls	499	18,4	4.255	15,5	243.450	16,3
Femmes seuls	587	21,7	4.602	16,7	276.304	18,5
Hommes ou femmes seuls	1.086	40,1	8.857	32,2	519.754	34,8
Ménages de 2 pers.	830	30,7	8.940	32,5	452.004	30,3
Ménages de 3 pers.	394	14,6	4.505	16,4	234.617	15,7
Ménages de 4 pers.	277	10,2	3.389	12,3	183.715	12,3
Ménages de 5 pers.	83	3,1	1.270	4,6	71.927	4,8
Ménages de 6 pers.	24	0,9	373	1,4	22.124	1,5
Ménages de 7 pers.	9	0,3	105	0,4	6.290	0,4
Ménages de 8 pers. et plus	2	0,1	63	0,2	3.389	0,2
Total des ménages	2.705	100	27.502	100	1.493.820	100

Tableau 14 : Source : SPF Economie, Classes Moyennes et Energies

2.12.3 Les revenus

Pour l'année 2009, le revenu moyen par déclaration s'élève à 20.182 euros à Viroinval alors que le revenu moyen de l'Arrondissement s'élève à 23.590 euros. Viroinval est donc bien en dessous du revenu moyen de son arrondissement. Il en est de même si l'on s'intéresse à l'échelle de la

province de Namur (25.523,00 €) ou de la région wallonne (25.159,00 €). Le revenu moyen y est en effet inférieur de 18 % au revenu moyen wallon.

Selon le rapport sur « les communes les plus défavorisées sur le plan socio-économique en Wallonie », Viroinval était considéré comme la 24^e commune ayant le plus faible revenu moyen par déclaration.

Exercice 2009 – Revenus par déclaration 2008	Viroinval		Arrondissement de Philippeville		Région wallonne	
	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total
Moins de 10.000 €	657	18,6	6.552	17,6	364.043	18,3
De 10.001 à 20.000 €	1.542	43,6	13.696	36,8	694.797	35,0
De 20.001 à 30.000 €	706	20,0	7.823	21,0	401.472	20,2
De 30.001 à 40.000 €	291	8,2	3.756	10,1	201.031	10,1
De 40.001 à 50.000 €	151	4,3	2.120	5,7	119.067	6,0
Plus de 50.001 €	186	5,3	3.291	8,8	205.694	10,4
Total	3.533	100%	37.238	100%	1.986.104	100%

Tableau 15 : Exercice 2009 – Revenus par déclaration 2008. Source : INS.

On note que plus d'un tiers des déclarations de Viroinval se situe dans la tranche « de 10.001 à 20.000 euros », que près de 20 % des déclarants ont des revenus inférieurs à 10.000 euros et que moins de 20 % des déclarants ont des revenus supérieurs à 30.000 euros.

Il semble cependant, aux yeux des autochtones, qu'il existe quelques légères disparités au sein de l'entité. En effet, Le Mesnil, et ceci depuis bien longtemps, abriterait une population relativement aisée, et, à l'inverse, Oignies recevrait une population au niveau de revenu bien plus faible.

2008 (exercice 2009)	Revenu moyen par déclaration	Revenu moyen par habitant	Indice de richesse Belgique = 100
Cerfontaine	23.547	13.182	86
Couvin	21.233	12.517	82
Doische	21.669	12.434	81
Florennes	24.311	13.834	91
Philippeville	22.982	13.546	89
Walcourt	26.729	15.059	99
Viroinval	20.482	12.629	83
Arrondissement de Philippeville	23.590	13.642	89
Région wallonne	25.159	14.377	94

Tableau 16 : Exercice 2009 – Revenus par déclaration 2008. Source : INS.

La totalité des communes limitrophes de Viroinval affichent un revenu moyen par contribuable supérieur. Viroinval fait donc office de commune pauvre en Wallonie et dans sa micro région.

Quant au revenu moyen par habitant, il s'élève à 12.629 euros à Viroinval contre 13.642 euros pour l'Arrondissement de Philippeville et 14.377 euros en région wallonne.

2.12.4 Les ayants droit au revenu d'intégration sociale

Analyse du SSC :

Au cours de l'année 2004, le CPAS déclare avoir accordé 49 revenus d'intégration sociale.

31 concernaient des personnes isolées, dont 8 ayant un ou plusieurs enfants à charge et 18 des cohabitants. Depuis plusieurs années, le nombre de bénéficiaires du RIS n'a pas réellement tendance à diminuer. En effet, au 31 décembre 2002, 51 bénéficiaires étaient recensés et, en 2003, ce nombre était descendu jusqu'à 44, avant de remonter l'an dernier à 49, ce qui traduit sinon une aggravation actuelle de la situation sociale et financière des habitants, au moins une absence d'amélioration. Selon le CPAS, deux tiers environs de ces personnes ont moins de 25 ans, ce qui prouve les difficultés d'intégration professionnelle des jeunes gens de Viroinval.

Parmi ces ayants droit, plusieurs sont, selon le CPAS, « sans domicile fixe ». En effet, 2 ménages et 3 personnes isolées dont 1 avec un enfant mineur sont domiciliés en camping. 2 hommes et une femme avec enfant sont en maison d'accueil et 2 personnes ont leur adresse au CPAS, c'est à dire qu'ils n'ont pas de domiciles connus.

Certaines de ces personnes bénéficiant du RIS peuvent aussi être employées par le CPAS, constitué alors en association. Le but est de pouvoir réintégrer ces personnes dans le monde du travail et actuellement 16 sont employées, pour la majorité dans la maison de repos du CPAS. Ce dernier mène d'ailleurs une action très active dans ce domaine, mais la situation étant relativement délicate, il est difficile d'obtenir des résultats importants.

Heureusement, selon le CPAS, il n'existe pas de cas de très grande précarité ou d'exclusion à Viroinval.

Evolution depuis 2004 :

Depuis 2004, le nombre de personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale n'a fait qu'augmenter. De 49 en 2004, il est passé à 57 en 2011.

La situation semblait se stabiliser jusqu'en 2008, mais depuis 2009 la situation n'a fait que se dégrader.

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de revenus d'intégration sociale au 31/12	48	47	59	60	57

Tableau 17 : Source : Administration communale de Viroinval.

2.12.5 La population étrangère

Analyse du SSC :

Depuis 1980, la population étrangère n'a pas cessé de diminuer à Viroinval. A cette date, ils étaient 367 étrangers, ce qui représentait 7 % de la population totale. En 1990, cette population ne représentait plus que 5,1 % des habitants de la commune. En 2000, ce chiffre baissait à 4,6 % pour atteindre au 31 décembre 2004 le taux de 3,8 % pour un effectif de 216.

Il s'agit pour la plupart de ressortissants de l'Union Européenne (environ 95 %). Les trois quarts environ de ces ressortissants européens sont de nationalité française. Les ressortissants d'autres continents ou de pays européens non-membres de l'Union ne représentent donc qu'une très faible part de la population (environ 0,2 %).

Cette répartition s'explique logiquement par la présence de la frontière française aux limites du territoire communal. Elle est d'ailleurs, malgré la baisse perpétuelle du nombre de « non-belges », très stable depuis 1980 avec toujours une majorité d'européens et parmi eux une grande majorité de français.

Evolution depuis 2004 :

Depuis 2004, la population étrangère a tendance à augmenter. Au 31 décembre 2011, ce chiffre remonte à 4,2 % pour un effectif de 247.

Notons que cette augmentation reste très faible. En effet, depuis 2004, la commune a accueilli 31 étrangers soit une moyenne de 4 étrangers par an.

Le centre pour réfugiés « Chantecler » a été créé en 2006 par la Croix Rouge à Oignies-en-Thiérache. D'une capacité de 150 personnes, Chantecler a été affublé de containers provisoires permettant d'accueillir 12 résidents de plus, depuis la crise des hôtels bruxellois.

2.13 LA POPULATION ACTIVE

2.13.1 Caractéristiques de la population active

Sur la population totale, soit 5.821 personnes, la commune de Viroinval comptabilise au 1er janvier 2012, 3.762 personnes en âge de travailler (15 à 64 ans). La population active est de 2.430 personnes, ce qui signifie que 1.332 personnes qui sont en âge de travailler sont inactives, soit 35,4 %.

Sur les 2.430 personnes actives, 1.885 sont occupées, soit 77,6%. La commune compte donc 545 personnes actives inoccupées (chômeurs DEI)³⁰.

Décembre 2011	Population en âge de travailler	Population active		
		Population active occupée	Population active inoccupée	Total population active
Virvoinval	3.762	1.885	545	2.430

Tableau 18 : Population active à Viroinval. Source : INS, FOREM, IWEPS.

Si on s'attarde sur les taux, et non plus sur les chiffres bruts, on constate qu'en 2012, Viroinval a un taux d'activité³¹ de 64,6% et un taux d'emploi³² de 50,1%, ce qui la classe légèrement en dessous de la moyenne des communes limitrophes de l'arrondissement de Philippeville pour le taux d'activité mais bien en-dessous des moyennes concernant le taux d'emploi.

Décembre 2011	Taux d'activité ³³	Taux d'emploi
Cerfontaine	71,2 %	59,2 %
Couvin	66,6 %	51,8 %
Doische	66,1 %	55,9 %
Florennes	68,1 %	57,5 %
Philippeville	69,1 %	57,8 %
Walcourt	69,7 %	60,9 %
Viroinval	64,6 %	50,1 %
Arrondissement de Philippeville	68,3 %	56,8 %
Région wallonne	67,6 %	56,5 %

Tableau 19 : Taux d'activité et taux d'emploi dans l'arrondissement de Philippeville. Source : FOREM.

³⁰ Source : IWEPS – FOREM – INS

³¹ Taux d'activité = (salariés + indépendants + demandeurs d'emploi) / population en âge de travailler

³² Taux d'emploi = emplois dans les entreprises, commerces et administrations locales, tant salariés qu'indépendants / population en âge de travailler

³³ Le taux d'activité est le rapport entre la population active la population en âge d'activité (15-64 ans); la population active comprend la population active occupée (emploi) et les demandeurs d'emploi. Le taux d'emploi est le rapport entre la population active occupée et la population en âge d'activité.

2.13.1.1 Les indépendants

En 2010³⁴, on recense 359 indépendants toutes catégories confondues³⁵, ce qui représente 15 % de la population active totale de Viroinval. Parmi eux, on compte 133 femmes, soit 37 % du total. Plus de 60 % d'entre eux sont donc des hommes. En ce qui concerne la qualité des indépendants de Viroinval, 324 sont des indépendants et 35 des aidants. On constate donc une proportion 90%-10%.

Même si la commune de Viroinval semble faire preuve d'un esprit d'initiative économique, traduit par sa proportion de travailleurs indépendants, elle reste en retard par rapport aux communes qui lui sont limitrophes et qui forment l'arrondissement de Philippeville. Dans l'ensemble de l'arrondissement de Philippeville, le nombre d'indépendants représente 18 % du total des actifs. En comparaison, la micro-région, formée par les communes de Couvin, Doische, Philippeville et Viroinval, atteint le taux de 20 % et si l'on retire à cette région la commune de Viroinval, on obtient un taux d'indépendant de 21 %. Ce taux d'indépendants reste également inférieur à la moyenne wallonne qui est de 17 %.

Indépendants	2010		
	Indépendants	Population active	% population active
Cerfontaine	370	2.191	17
Couvin	1.086	5.900	18
Doische	256	1.190	22
Florennes	920	5.010	18
Philippeville	803	3.983	20
Walcourt	1.598	8.475	19
Viroinval	359	2.430	15
Arrondissement de Philippeville	5.392	29.178	18
Région wallonne	265.782	1.555.178	17

Tableau 20 : Source : INASTI

Si on analyse l'évolution du nombre d'indépendants à Viroinval, on constate depuis 2001 plusieurs phases successives de croissance et décroissance. Ainsi, après une diminution entre 2000 et 2002, la commune a connu une forte augmentation jusqu'en 2005. En 2006, on note une baisse brutale, suivie d'une augmentation tout aussi brutale en 2007. Depuis 2007, le nombre d'indépendants semble se maintenir avec toutefois une tendance à la baisse. Si on regarde l'évolution entre 2001 et 2010, on constate une évolution positive de 2,8 %, soit un total de 10 indépendants en 10 ans.

Nombre d'indépendants	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Viroinval	349	342	358	366	374	348	370	363	368	359

Tableau 21 : source : INASTI

³⁴ Données au 31 décembre 2010. Source : INASTI.

³⁵ Veuillez noter qu'en ce qui concerne la répartition géographique des assujettis, celle-ci est effectuée d'après l'adresse officielle (domicile) ou l'adresse indiquée, laquelle ne correspondant pas nécessairement au lieu où l'activité professionnelle est exercée. Cette dernière donnée n'est d'ailleurs pas connue de l'INASTI.

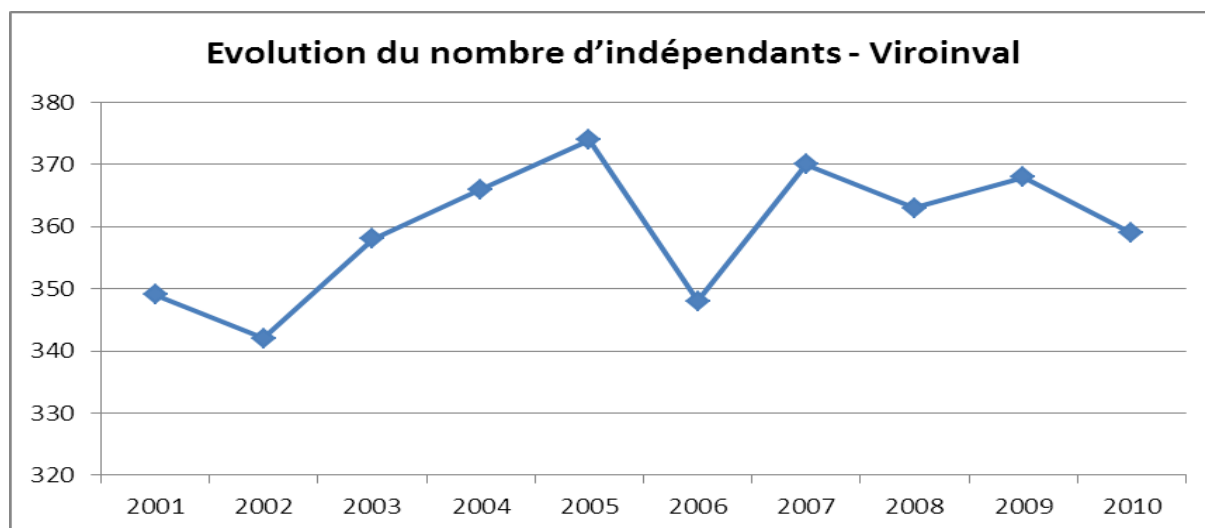


Figure 42 : Evolution du nombre d'indépendants à Viroinval. Données : INASTI – Graphique : DR(EA)²M.

Plus précisément, sur les 359 indépendants recensés en 2010, 246 exercent leur activité à titre principal, 85 à titre complémentaire et les 28 restants sont des actifs ayant dépassé l'âge de la retraite.

Indépendants au 31 décembre 2010	Nombre	Pourcentage
Activité principale	246	68 %
Activité complémentaire	85	24 %
Actifs après pension	28	8 %
Total	359	100 %

Tableau 22 : source : INASTI

Les indépendants de Viroinval sont pour beaucoup d'entre eux (33 %) des commerçants. 24 % sont de petits industriels ou des artisans. 20 % exercent des professions libérales et 12,5 % travaillent dans le secteur de l'agriculture ou de la sylviculture.

Secteur d'activité	Branche d'activité	Nombre	Pourcentage	
Secteur primaire	Agriculture-sylviculture	45	12,5 %	12,5 %
	Pêche	0	0 %	
Secteur secondaire	Industrie et artisanat	87	24,2 %	24,2 %
Secteur tertiaire	Commerces	118	32,9 %	63,3 %
	Professions libérales	73	20,3 %	
	Services	34	9,5 %	
	Autres	2	0,6 %	

Tableau 23 : Source : INASTI – Chiffres au 31 décembre 2010.

C'est dans le secteur tertiaire que le nombre d'indépendants évolue le plus au détriment du secondaire et du primaire.

2.13.1.2 Les salariés

En 2010, on recense 679 travailleurs assujettis à l'ONSS à Viroinval, ce qui représente 28 % de la population active totale de Viroinval. Alors qu'ils étaient 550 en 2001, la commune a connu une augmentation de près de 24 % des emplois salariés en 10 ans.

Secteurs	Salariés 2001		Salariés 2002		Salariés 2003		Salariés 2004		Salariés 2005	
Public	309	56,2%	311	56,2%	259	50,6%	264	45,6%	263	44,6%
Privé	241	43,8%	242	43,8%	253	49,4%	315	54,4%	327	55,4%
Total	550	100%	553	100%	512	100%	579	100%	590	100%
Secteurs	Salariés 2006		Salariés 2007		Salariés 2008		Salariés 2009		Salariés 2010	
Public	263	42,1%	263	42,1%	289	42,8%	289	42,4%	282	41,5%
Privé	361	57,9%	362	57,9%	386	57,2%	392	57,6%	397	58,5%
Total	624	100%	625	100%	675	100%	681	100%	679	100%

Tableau 24 : Source : ONSS.

En 2001 et 2002, le secteur public était le plus gros employeur avec 56,2% des salariés contre seulement 43,8% dans le privé. En 2010, sur les 679 travailleurs assujettis à l'ONSS, 397 (58,5%) sont engagés dans le secteur privé et 282 (41,5%) dans le secteur public. La part de l'emploi public diminue ces dernières années, ce qui signifie que la création d'emplois provient davantage des entreprises privées, ce qui est plutôt positif pour la commune.

4 ^{ème} trimestre 2010	Secteurs	Salariés	
CHARLEROI	Public	28.212	33,8 %
	Privé	55.231	66,2 %
	Total	83.443	100 %
NAMUR	Public	29.469	49,1 %
	Privé	30.581	50,9 %
	Total	60.050	100 %
CHIMAY	Public	1.521	43,0 %
	Privé	2.019	57,0 %
	Total	3.540	100 %
COUVIN	Public	971	28,5 %
	Privé	2.431	71,5 %
	Total	3.402	100 %
PHILIPPEVILLE	Public	1.183	43,0 %
	Privé	1.569	57,0 %
	Total	2.752	100 %
VIROINVAL	Public	282	41,5 %
	Privé	397	58,5 %
	Total	679	100 %
DOISCHE	Public	79	35,4 %
	Privé	144	64,6 %
	Total	223	100 %
ARRONDISSEMENT PHILIPPEVILLE	Public		
	Privé		
	Total		100%

Tableau 25 : Source : ONSS.

En comparant avec les communes voisines, et les pôles d'emplois proches, on constate que Charleroi est un pôle d'emplois important dans la région, suivi de Namur, ainsi que Chimay et Couvin et Philippeville dans l'Arrondissement de Philippeville. Les communes de Viroinval et Doische n'offrent pas beaucoup d'emplois.

La part du secteur public semble assez semblable dans la plupart des communes, variant de 33 à 43 %, excepté à Couvin où elle est moins importante (28,5 %) et à Namur où elle est supérieure (49 %).

Travailleurs assujettis à l'ONSS	2001		2010	
	Nombre d'emplois	Pourcentage	Nombre d'emplois	Pourcentage
Secteur primaire	0	0%	0	0%
Secteur secondaire	103	19%	76	11%
- Industrie alimentaire	6	5,8%	4	5,3%
- Travail du bois	12	11,7%	13	17,1%
- Imprimerie	5	4,9%	1	1,3%
- Construction et assemblage de véhicules	1	1,0%	0	0%
- Construction	79	76,7%	58	76,3%
Secteur tertiaire	447	81%	603	89%
- Commerce de gros et de détail	15	3,4%	21	3,5%
- Hôtels et restaurants	22	4,9%	32	5,3%
- Activités financières	5	1,1%	3	0,5%
- Immobilier, location, services aux entreprises	5	1,1%	11	1,8%
- Agences de voyages	1	0,2%	8	1,3%
- Activités créatives, artistiques et de spectacle	0	0%	15	2,5%
- Activités juridiques et comptables	0	0%	5	0,8%
- Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques	0	0%	5	0,8%
- Recherche-développement scientifique	5	1,1%	27	4,5%
- Santé et action sociale	88	19,7%	122	20,2%
- Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	9	2,0%	54	9,0%
- Activités des organisations associatives	20	4,5%	44	7,3%
- Administration publique	119	26,6%	146	24,2%
- Education	100	22,4%	97	16,1%
- Services collectifs, sociaux et personnels	30	6,7%	13	2,2%
Conseil et assistance fournis aux entreprises	9	2,0%	0	0%
Activités liées aux sports	5	1,1%	0	0%
Activités des ménages	3	0,7%	0	0%
Entretien et réparation des véhicules automobiles	11	2,5%	0	0%
Total	550	100%	679	100%

Tableau 26 : Source : ONSS – 2^{ème} trimestre 2001 et 4^{ème} trimestre 2010.

La comparaison des chiffres de 2001 et de 2010 montre que le nombre de salariés, qui est en baisse dans le secteur secondaire, a connu une hausse dans le secteur tertiaire. Entre 2001 et 2010, le nombre de salariés du secteur tertiaire a augmenté de 35 %, passant de 447 à 603.

En 2001, le secteur tertiaire représentait plus de 80 % de l'offre dans la commune. C'est le domaine de l'activité publique qui employait le plus grand nombre de personne : l'administration communale employait 120 personnes, l'enseignement 100 et le secteur de la santé et de l'action

sociale, avec notamment la maison de repos du CPAS « Le repos des vallées » occupait 88 personnes. Notons tout de même que ce secteur de la santé et de l'action sociale a aussi son influence dans l'emploi privé puisqu'il existe une seconde maison de repos à Viroinval, la résidence « La Fontaine ». Le secteur secondaire représentait les 20 % restant avec plus des trois quarts des emplois dans le secteur de la construction.

Le secteur primaire, aussi bien lié à l'agriculture qu'à la sylviculture, n'est pas source d'emploi à Viroinval. Notons cependant que la commune comptait 48 exploitations agricoles (données du recensement agricole 2004) en 2001 et en compte encore 35 aujourd'hui (données du recensement agricole 2011).

En 2010, le secteur tertiaire est en augmentation et représente près de 90 % de l'offre dans la commune. C'est toujours le domaine de l'activité publique qui emploie le plus grand nombre de personnes : l'administration communale emploie 156 personnes, l'enseignement 97 et le secteur de la santé et de l'action sociale 122 personnes. Le secteur secondaire en nette diminution ne représente plus que 10 % de l'offre. Que ce soit dans le domaine de la construction, de l'industrie alimentaire, du travail du bois, de l'imprimerie ou de la construction et l'assemblage de véhicules, tous sont en baisse. Le secteur de la construction reste néanmoins la plus important avec plus des trois quarts des emplois.

Certaines activités sont apparues ou se sont développées dans la commune : le commerce, l'Horeca, les professions libérales (juriste, comptables, architectes), la recherche et le développement scientifique, l'activités des organisations associatives, ainsi que les activités liées au tourisme et à la culture (agence de voyage, activités créatives, artistiques et de spectacle, bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles).

2.13.2 Caractéristiques de la population non active

2.13.2.1 Le chômage

Analyse du SSC :

Au 1^{er} mars 2005, les demandeurs d'emplois inoccupés étaient au nombre de 486, ce qui représente 13,8 % de sa population en âge de travailler (population des 15-64 ans pour l'année 2004).

Pour comprendre la situation de Viroinval par rapport au chômage, il est tout d'abord nécessaire de s'intéresser à l'évolution du taux de chômage. Les taux ci-après sont calculés non pas en fonction du nombre de personnes en âge de travailler comme précédemment mais en fonction de la population active, c'est-à-dire les personnes ayant un emploi ou étant en recherche d'emploi.

Selon les données du FOREM, durant les années allant de 2002 à 2005, la tendance est visiblement à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi (+ 30 % entre mai 2002 et mai 2005).

Les classes d'âges semblent toutes souffrir du problème du chômage, aucune n'est réellement épargnée. Une tendance apparaît pourtant constante sur les 4 dernières années, en effet, on remarque que le nombre de chômeurs diminue au fur et à mesure que les âges augmentent. Ce sont donc les plus jeunes qui sont les plus touchés par le manque d'emploi.

Le FOREM fournit aussi des données concernant la durée d'inactivité des chômeurs. Les chiffres de 2005 montrent la proportion relativement importante tenue par les durées supérieures à 2 ans (près de la moitié du nombre total de chômeurs). Il existe donc à Viroinval des chômeurs de longue, voire de très longue durée, qui peuvent être l'illustration d'une situation économique réellement bouchée pour la population active de Viroinval.

Notons que le problème du chômage semble toucher davantage les femmes et les jeunes, comme dans la plupart des communes wallonnes. Il est donc possible que le vieillissement de la population, qui a été précédemment mis en avant, est dû en partie à un départ des jeunes actifs en recherche d'emploi vers des communes économiquement mieux loties.

Evolution depuis 2004 :

En janvier 2012, Viroinval comptait 544 personnes actives inoccupées (ou DEI).

Depuis janvier 2004, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 11,9 %, passant donc de 486 à 544 DEI.

Demandeurs d'emploi inoccupés	Janvier 2004	Janvier 2008	Janvier 2012
Viroinval	486	575	544

Tableau 27 : Source : Le Forem.

En janvier 2012, l'Arrondissement de Philippeville comptabilise 4.762 demandeurs d'emploi, contre 5.085 en janvier 2008, ce qui marque une diminution de 6,4 %. La commune de Viroinval représente donc en 2012, 11,4 % des chômeurs de l'Arrondissement de Philippeville. En matière de variation des DEI entre 2008 et 2012, Viroinval, connaît une variation négative proche des autres communes

Demandeurs d'emploi inoccupés	Janvier 2008	Janvier 2012	Variation 2008-2012
Cerfontaine	372	350	- 5,9%
Couvin	1.350	1.273	- 5,7%
Doische	201	177	- 11,9%
Florennes	783	780	- 0,4%
Philippeville	686	648	- 5,5%
Walcourt	1.118	990	- 11,4%
Viroinval	575	544	- 5,4%
Arrondissement de Philippeville	5.085	4.762	- 6,4%
Région wallonne	251.029	247.643	- 1,3%

Tableau 28 : Source : Le Forem.

2.13.2.2 L'âge des demandeurs d'emploi

En ce qui concerne l'âge des demandeurs d'emploi, on constate qu'à Viroinval, en janvier 2012, la classe des 25-30 ans est la moins représentée.

	< 25 ans	25 < 30 ans	30 < 40 ans	40 < 50 ans	50 ans et +	Total général
janvier 2008	119	78	121	139	118	575
janvier 2009	102	64	117	131	116	530
janvier 2010	125	65	119	126	132	567
janvier 2011	121	69	128	117	119	554
janvier 2012	98	69	124	117	136	544

Tableau 29 : Source : Le Forem.

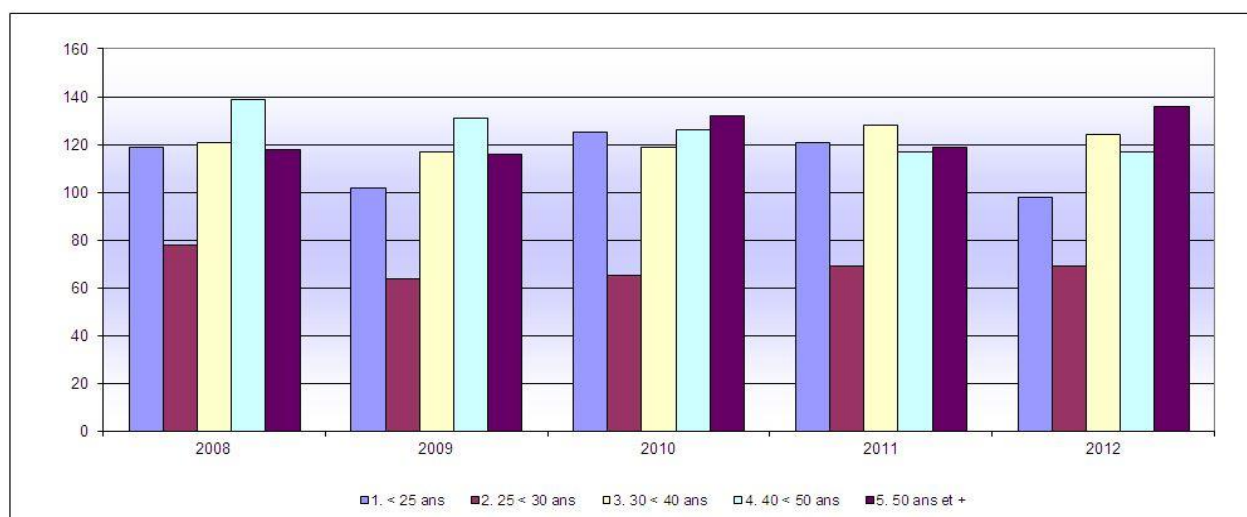


Figure 43 : Source : Le Forem.

Sur les cinq dernières années, à Viroinval, le nombre de DEI jeunes (de moins de 25 ans et de 25 à 30 ans) et moins jeunes (40-50 ans) diminue et ce sont les DEI plus âgés qui voient leur nombre augmenter (50 ans et +).

Si l'on s'attarde sur les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, ils représentent 18 % du total des demandeurs d'emploi, au 1^{er} janvier 2012.

2.13.2.3 Le niveau de formation des demandeurs d'emploi

Si on regarde le niveau de formation des demandeurs d'emploi de Viroinval, on remarque que plus de la moitié ont un niveau faible, voire très faible (91 % n'ont pas dépassé le 3^{ème} degré du secondaire et 55 % le 2^{ème} degré).

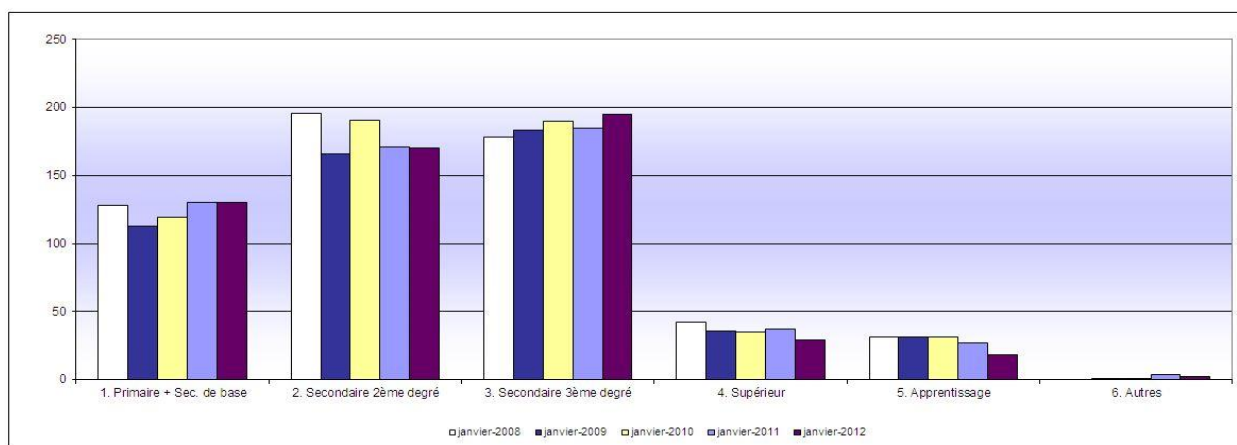


Tableau 30 : Source : Le Forem.

2.13.2.4 Le taux de chômage

En janvier 2012, le taux de chômage de la commune de Viroinval est de 22,4 %. Si on regarde une évolution sur les cinq dernières années, on note que le taux de chômage n'a cessé de diminuer.

Taux de chômage³⁶	Janvier 2008	Janvier 2009	Janvier 2010	Janvier 2011	Janvier 2012
Viroinval	23,63%	21,81%	23,34%	22,80%	22,39%
Arrondissement de Philippeville	17,57%	16,37%	17,59%	16,76%	16,32%
Région wallonne	16,57%	16,04%	16,98%	16,02%	16,27%

Tableau 31 : Source : Le Forem.

Lorsque l'on compare en janvier 2012 le taux de chômage de la commune (22,39%) avec celui de l'Arrondissement (16,32%) et de la région wallonne (16,27%), on constate que Viroinval est au-dessus de la moyenne.

Par rapport aux communes limitrophes, Viroinval possède le taux de chômage le plus élevé de la microrégion et de l'arrondissement.

Taux de chômage	Janvier 2008	Janvier 2012
Cerfontaine	17,58%	15,98%
Couvin	22,94%	21,58%
Doische	16,84%	14,88%
Florennes	15,81%	15,57%
Philippeville	17,46%	16,27%
Walcourt	13,25%	11,68%
Viroinval	23,63%	22,39%
Arrondissement de Philippeville	17,57%	16,32%

Tableau 32 : Source : Le Forem.

³⁶ Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi et la population active.

2.14 ECONOMIE LOCALE

2.14.1 Généralités

Les activités économiques et commerciales du territoire de Viroinval ne bénéficient pas d'une santé particulièrement bonne. Pour preuve, selon l'ONSS, une seule entreprise employant plus de 20 personnes (une cinquantaine en réalité) est présente sur le territoire de la commune. La très grande majorité des entreprises se trouvent dans la catégorie des « moins de 5 employés ». Pourtant, le territoire de l'entité a abrité, durant les siècles précédents, une industrie importante dont les principales activités étaient la sidérurgie, la tannerie du cuir, la fabrication de sabots et de bouchons de liège. Nismes comptait par exemple au tout début du XXe siècle environ 200 sabotiers et la fabrique de bouchon, à son apogée, plus d'une soixantaine d'ouvriers. La tannerie Houben, quant à elle, fonctionna de 1858 à 1981, et employait jusqu'à 120 salariés.

Aujourd'hui, la plus grande partie des entreprises de Viroinval officie dans le secteur tertiaire et celui de la construction.

2.14.2 Les pôles d'emploi proches

Les pôles d'emploi les plus proches de Viroinval sont sans conteste les villes de Couvin (avec les zonings de Frasnes et Mariembourg) et de Chimay. Cependant, l'influence de villes comme Charleroi et Namur se ressent.

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'emplois salariés dans ces différentes communes.

	Charleroi	Namur	Couvin	Chimay	Philippeville
1999	78643	49916	3265	2857	2119
2000	78588	50740	3301	3022	2182
2001	79007	51259	3250	3138	2149
2002	78159	52066	3205	3160	2222
2003	78.078	53.723	3.243	3.144	2.285
2004	78.492	53.949	3.329	3.148	2.458
2005	80.415	53.937	3.312	3.263	2.479
2006	80.147	54.727	3.373	3.323	2.535
2007	81.377	56.320	3.302	3.315	2.606
2008	82.522	56.726	3.287	3.515	2.837
2009	80.987	56.916	3.345	3.451	2.782
2010	83.443	60.050	3.402	3.540	2.752

Tableau 33 : Source : ONSS.

Il semble que les communes proches de Couvin et Chimay offrent un réservoir d'emploi important pour les habitants de Viroinval, d'autant que les emplois à Chimay ont connu une croissance d'environ 13 % depuis 2011. Depuis 1999, Philippeville a connu une hausse de plus de 28 % de ses postes salariés. Cependant ces augmentations n'ont visiblement pas eu d'impact « miraculeux » sur le niveau du chômage à Viroinval.

Dans tous les cas, il apparaît que les communes voisines possèdent une meilleure santé économique que Viroinval elle-même.

Certaines villes françaises attirent probablement une partie de la main d'œuvre domiciliée en Belgique, et notamment à Viroinval. Citons par exemple les communes de Givet, qui abrite le site de la centrale nucléaire de Chooz, Fumay et Revin.

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'emplois salariés dans ces différentes communes.

	Givet	Fumay	Revin
1999	2.263	1.613	3.123
2008	1.952	1.538	2.692

Figure 44 : Source : INSEE³⁷.

Ces 3 communes françaises sont relativement importantes en termes d'emploi. Elles regroupaient à elles trois 6.182 postes salariés en 2008. Il n'est donc pas impossible que certains habitants de Viroinval aient pu y trouver du travail. Notons cependant que, contrairement aux communes voisines belges, ces trois communes françaises ont connu une diminution d'environ 13 % (pour les communes de Givet et Revin) et 5 % (Fumay) de leur emploi.

2.14.3 Les déplacements professionnels

La carte qui suit montre de quelles entités proches ou lointaines proviennent les revenus nets du travail des habitants de Viroinval. Ainsi, le lieu de travail des habitants de Viroinval est principalement la commune de Viroinval et ses environs immédiats (Couvin, Philippeville). Comme nous l'avons vu, l'influence des villes de Charleroi et Namur se ressent également. Notons également l'influence de Bruxelles.

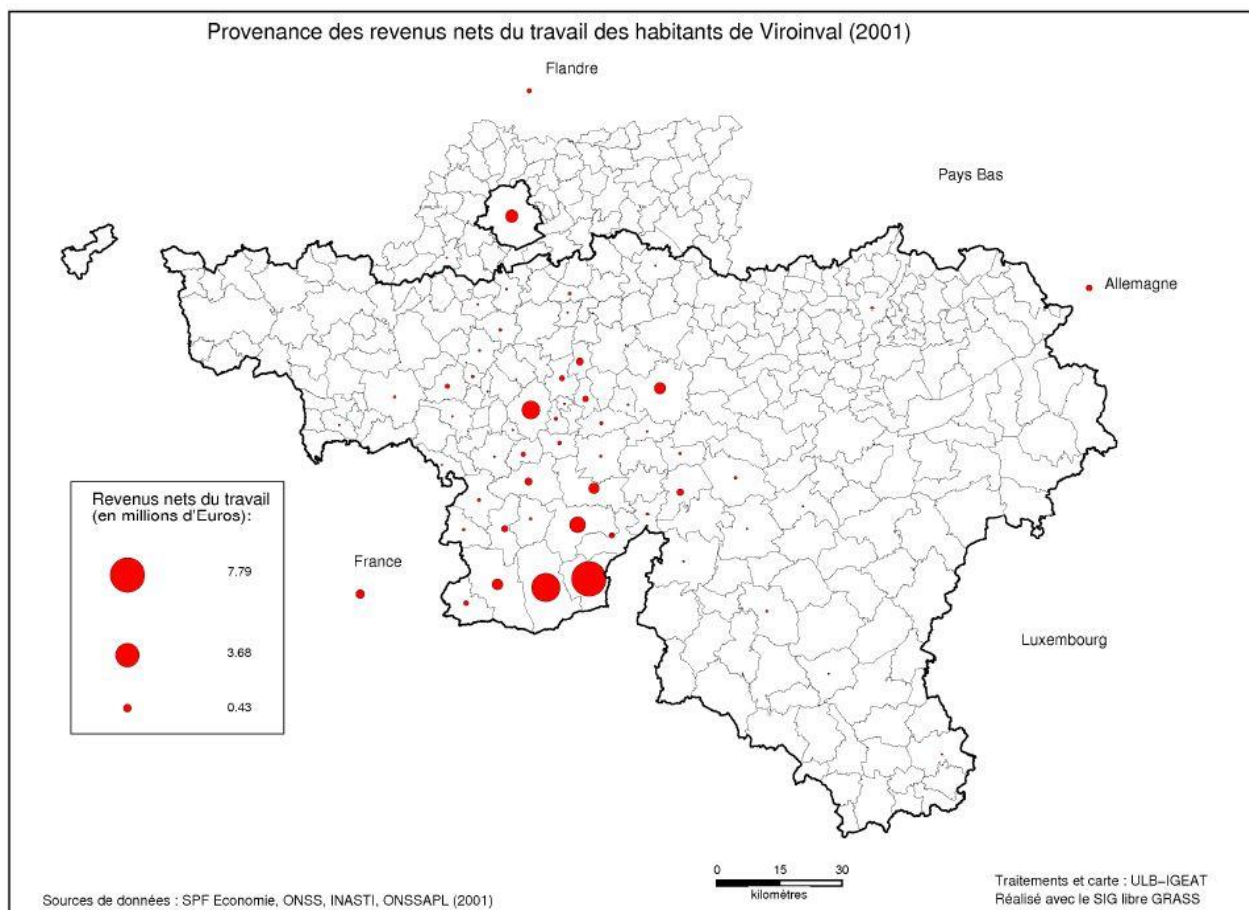


Figure 45 : Provenance des revenus du travail des habitants de Viroinval (2001) – Source : CPDT.

La carte suivante nous indique l'origine des personnes travaillant à Viroinval, ce qui permet de définir vers quelles communes sont distribués les revenus nets du travail générés par l'activité économique présente sur le territoire de Viroinval. Ainsi les personnes travaillant à Viroinval

³⁷ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, France.

proviennent principalement de Viroinval et des communes voisines (Couvin, Philippeville et Doische).

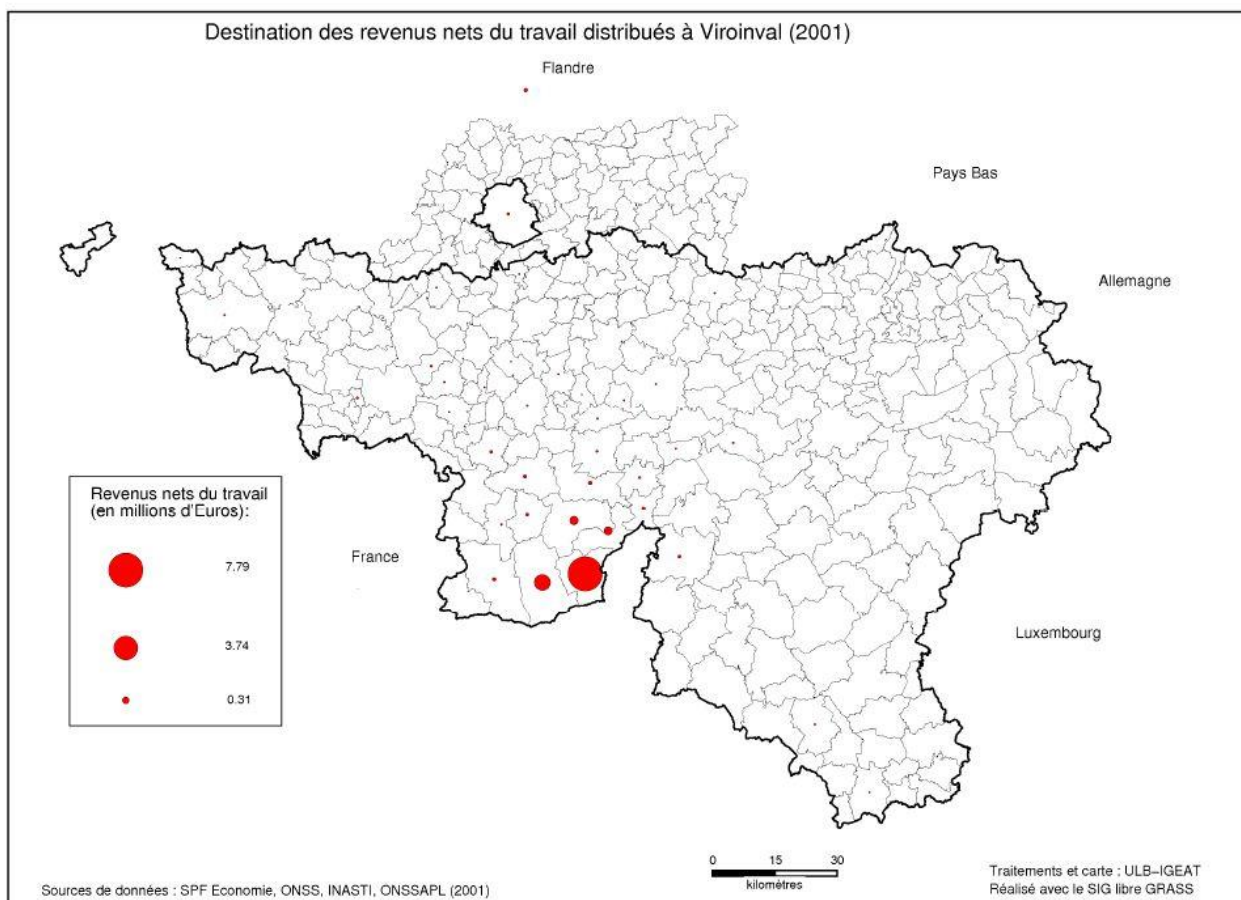


Figure 46 : Destination des revenus du travail distribués à Viroinval (2001) – Source : CPDT.

2.14.4 Les entreprises

2.14.4.1 Le nombre d'entreprises

Analyse du SSC :

Il existe très peu d'entreprises importantes dans l'entité. En 2002, l'ONSS ne recensait qu'une seule entreprise de plus de 20 salariés. L'essentiel de la dynamique économique communale est donc le fait de petites structures privées. L'INS recensait quant à elle, pour l'année 2003, 290 entreprises. La majorité d'entre elles sont donc très probablement unipersonnelles ou emploient moins de 5 personnes et sont assimilables à des commerces locaux dans le sens où elles ont une aire d'influence a priori très peu développée hors de la commune.

Evolution depuis 2004 :

Fin 2008, selon une étude réalisée par le Bureau Economique de la Province de Namur³⁸, le nombre d'établissements recensés à Viroinval s'élevait à 108, ce qui représente 8,3 % du total des établissements recensés dans l'arrondissement de Philippeville.

³⁸ « Tableau de bord socio-économique de la Province de Namur », septembre 2010.



Figure 47 : Source : BEP, « Tableau de bord socio-économique de la Province de Namur », septembre 2010

Entreprises actives		2008
Arr. de Philippeville		1.298
Micro-région		742
	Cerfontaine	46
	Couvin	374
	Doische	37
	Florennes	220
	Philippeville	223
	Walcourt	290
	Viroinval	108

En 2010, 97 entreprises actives sont recensées sur la commune (Source : INASTI).

Entre 2001 et 2010, le nombre d'entreprises actives est passé de 72 à 97. Viroinval connaît donc une certaine stabilité et même une augmentation au niveau du nombre d'entreprises actives.

La première activité de ces entreprises est le commerce de gros et de détail et la construction. Viennent ensuite l'industrie, l'artisanat et le secteur de l'Horeca.

2.14.4.2 Les permis d'environnement

En 2011, deux permis d'environnement de classe 1 ont été déposés à l'administration communale. Le premier concerne l'installation et la création d'une prise d'eau plus captage d'eau dans le Domaine des Nobertins à Oignies. Le deuxième concerne la création d'une zone de baignade naturelle dans le parc commune de Nismes. Notons que ce dernier projet a été abandonné.

Un permis de classe 2 a été délivré en 2011 (début 2012) pour la création de ballade en 4x4 dans l'entité par l'asbl Ardenne Jeep Club de Nismes.

22 permis de classe 3 ont été déposés en 2011. Ils concernent principalement :

- installation et exploitation d'une citerne aérienne de gaz propane (16) ;
- installation d'un rucher comprenant 10 ruches à Oignies ;
- installation d'un système d'épuration individuelle au Domaine de Nobertins à Oignies ;
- remplacement des 3 antennes Gsm existantes à Oignies (reconnu comme non recevable par le collège communal) ;
- installation de télécommunication mobile à Mazée, à Olloy et à Vierves (reconnu comme non recevable par le collège communal).

	Classe1	Classe 2	Classe 3
2003	1	3	19
2004	4	11	42
2005	2	4	27
2006	0	2	32
2007	0	5	19
2008	0	3	23
2009	4	0	23
2010	2	3	25
2011	2	1	22

Tableau 34 : Permis d'environnement déposé à l'Administration communale de Viroinval.*Source : Administration communale.*

2.14.4.3 Les entreprises potentiellement polluantes

On ne recense sur la commune de Viroinval aucune entreprise potentiellement polluante. Comme nous l'avons vu, la principale source industrielle potentiellement polluante dans la région est la fonderie Nestor Martin située à Couvin (devenue l'une des plus importantes au monde pour les pièces d'appareils de chauffage).

2.14.4.4 Les faillites

En 2010, on recense 2 faillites à Viroinval, soit 10 % des faillites de l'arrondissement de Philippeville (qui compte 20 faillites en 2010).

Entreprises en faillite	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Arr. de Philippeville	17	14	19	18	30	21	19	28	25	20
Micro-région	10	7	8	9	14	7	6	14	12	6
Cerfontaine	0	2	1	2	0	1	2	1	1	1
Couvin	4	5	4	7	4	6	4	7	8	4
Doische	1	1	0	0	4	0	0	2	1	0
Florennes	3	2	8	3	6	4	3	6	5	8
Philippeville	5	0	2	2	3	0	1	5	1	0
Walcourt	4	3	2	4	10	9	8	7	7	5
Viroinval	0	1	2	0	3	1	1	0	2	2

Tableau 35 : Source : INASTI - Service Statistiques.

2.14.4.5 Les Sites à réaménager (SAR)

Trois sites à réaménager ont été répertoriés dans l'entité de Viroinval :

- l'ancienne tannerie « Houben », rue Roche à Lomme à Dourbes ; repris dans la liste des Sites d'Intérêt Régional (SIR).
- les anciens fours à chaux au Nord de Treignes, rue du Gay, à proximité d'une ancienne carrière ;
- le site des anciens fours à chaux au Sud de Nismes, rue Saint-Joseph.

Le site de la tannerie Houben a été réhabilité par le BEPN (en tant que maître d'ouvrage). Au plan de secteur, ce site est inscrit en zone d'activité économique industrielle.

Dans son schéma de structure, la commune a montré la nécessité de sauvegarder le patrimoine architectural de l'ancienne tannerie et a émis le constat que ses reconversions les plus plausibles sont le logement, l'hébergement touristique et les activités économiques.

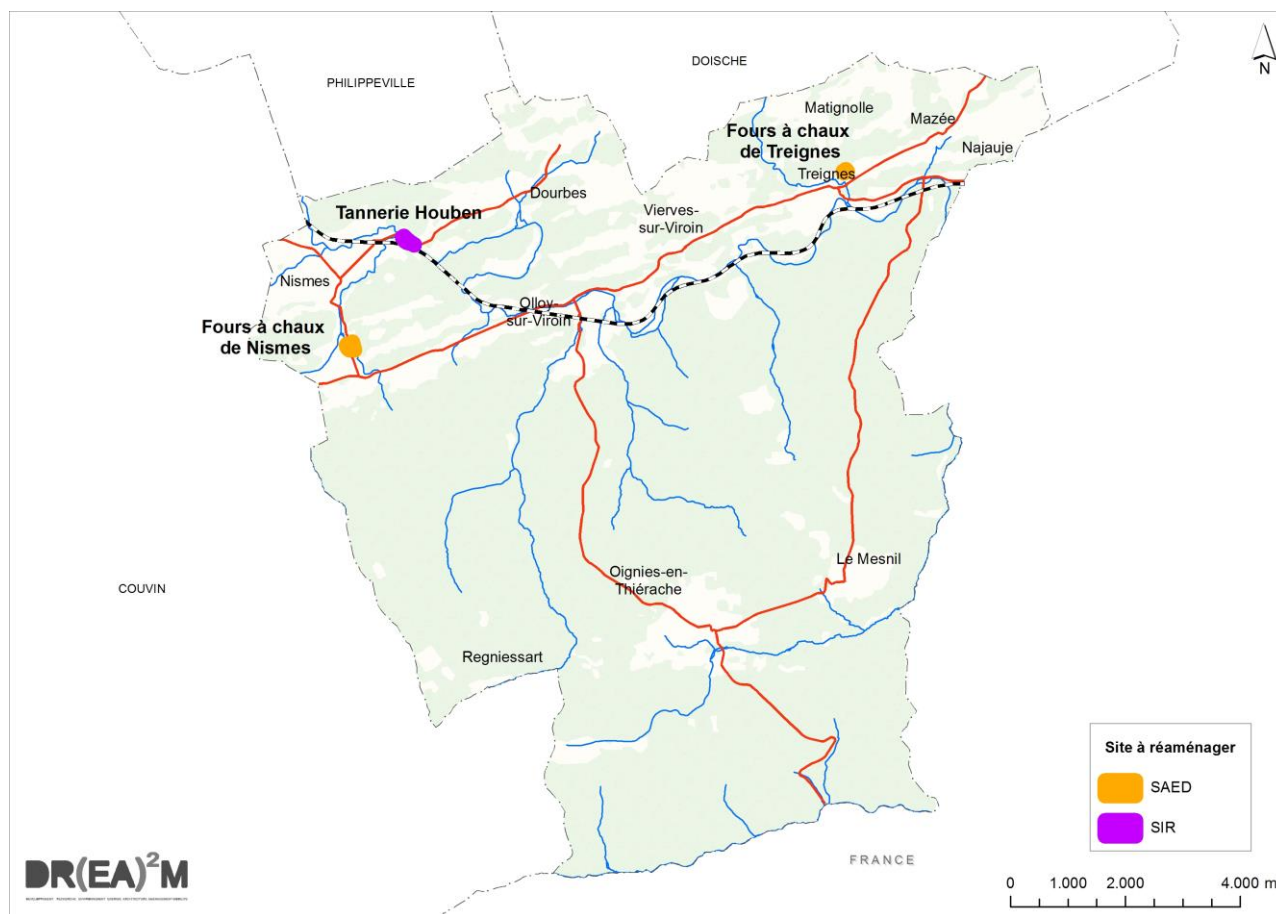


Figure 48 : Localisation des sites à réaménager sur la commune de Viroinval (cartographie : DR(EA)²M).

2.14.5 Groupement Economique Sud-Entre-Sambre-et-Meuse (GECO)

Le Geco est le Groupement économique de la région du SUD ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE.

Fondé le 20 septembre 1988, le GECO est né de la volonté d'entreprises de la région SUDESEM de se regrouper et de constituer ensemble une association de dirigeants et d'indépendants en vue d'assurer la promotion, la représentation et l'aide au développement des entreprises.

Le Geco regroupe 153 dirigeants et indépendants des communes de l'arrondissement de Philippeville (Cerfontaine, Couvin, Doische, Philippeville, Florennes, Viroinval et Walcourt) ainsi que les communes de la botte du Hainaut (Beaumont, Froidchapelle, Sivry-Rance, Chimay et Momignies).

Le GECO se donne notamment pour missions de :

- RENFORCER l'Attractivité économique de la zone
- INFORMER ET SUSCITER des idées et des partenariats
- DEVELOPPER et PROMOUVOIR l'Esprit d'entreprise
- DEFENDRE les Intérêts économiques spécifiques à la région du SUDESEM

Quelques exemples :

- Défendre le désenclavement de la région par un réseau cohérent et efficace d'infrastructures de communication ;
- Revendiquer une juste part dans l'octroi des Fonds structurels européens ;
- Organiser la mise en réseau des entreprises et mettre en valeurs les potentialités de la région.

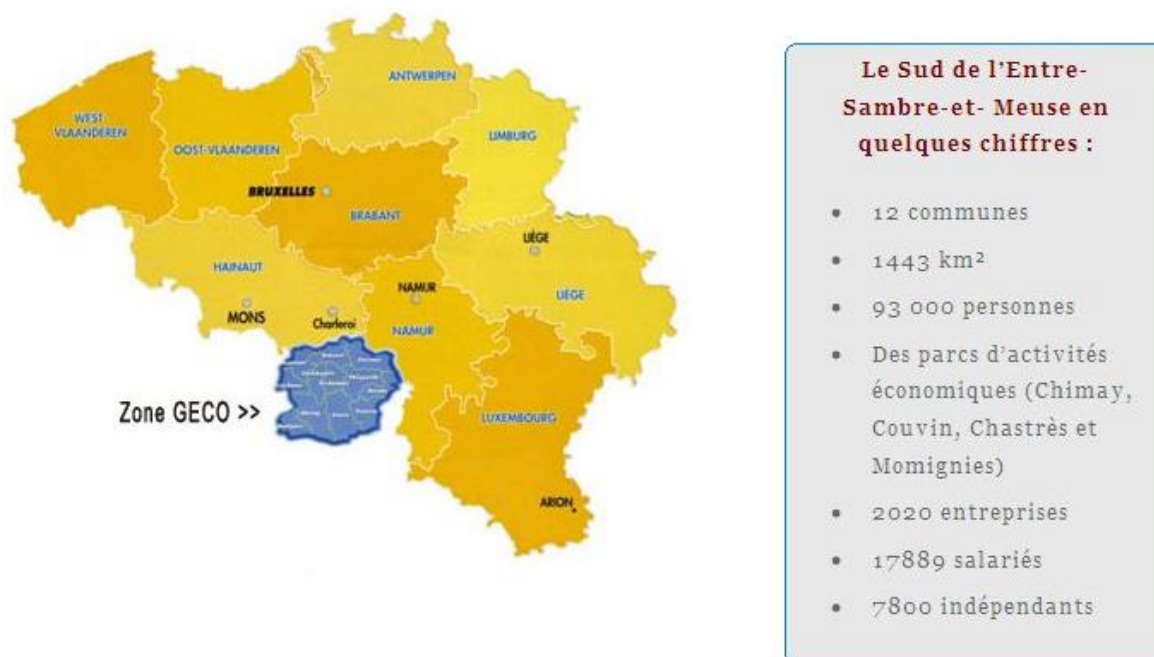


Figure 49 : <http://www.geco-asbl.be>.

En 2005, la Région Wallonne donne un élan décisif (et financier) pour un vaste programme d'investissement en matière d'infrastructures collectives susceptibles d'accroître l'attractivité du site des lacs de l'Eau d'Heure. Plusieurs grands projets sont en cours de réalisation et de nouveaux subsides considérables sont débloqués.

Pour l'année 2007, le GECO a décidé d'inclure la thématique des énergies renouvelables dans son programme d'activités. Ainsi, « Energies renouvelables, économies d'énergies : quelles perspectives pour l'ESEM ? » est devenu un fil rouge pour l'année en cours.

2.14.6 Le BEP, Bureau Economique que la Province de Namur

En tant qu'agence de développement économique en territoire namurois et interlocuteur des entreprises de la province de Namur depuis 40 ans, le BEP vise à être un modèle d'entreprise publique proactive, visant la bonne gouvernance et l'animation territoriale, partenaire privilégié des collectivités régionale et locales. Le BEP anime, gère et coordonne les intercommunales thématiques, soit BEP Expansion économique, active dans le développement économique de la région namuroise ; BEP Environnement, en charge notamment de la gestion des déchets ; BEP Développement territorial et BEP Crématorium, qui assure la construction et la gestion du crématorium de Ciney. Le BEP assure également la gestion administrative et financière de l'Intercommunale de financement IDEFIN.

Les différents métiers du BEP sont l'aide aux entreprises et l'ingénierie touristique, le développement territorial, la gestion intégrée des déchets, le Crématorium, les programmes européens et Namur Expo.

- BEP Développement économique : En tant qu'agence de développement économique du territoire namurois, le BEP met à disposition des entrepreneurs une approche personnalisée, des services de proximité et des outils spécifiques. Il accompagne les entreprises dans le développement de leurs activités (création, développement, consolidation, internationalisation, implantation, etc.) et facilite l'émergence de projets d'entreprises innovants.
- BEP Environnement : Partenaire des communes, BEP Environnement s'occupe de la gestion des déchets ménagers en Province de Namur. Il assure les collectes sélectives des déchets ménagers et gère les parcs à conteneurs sur le territoire namurois, ainsi que l'acheminement des déchets vers les centres de tri, de recyclage et de valorisation. Il incite à produire moins de déchets, à acheter mieux, jeter moins, trier plus pour mieux valoriser les déchets.

- **BEP Développement territorial :** Le BEP contribue au développement des communes namuroises en matière d'urbanisme, de gestion énergétique et d'architecture. Il les assiste dans leurs projets de développement territorial durable et coordonne leurs réflexions urbanistiques ou architecturales, en mobilité et optimisation de l'efficacité énergétique, et gère l'équipement des parcs d'activité économique.
- **BEP Crématorium :** BEP Crématorium est une intercommunale chargée de développer un outil de crémation public, à destination des populations namuroises et luxembourgeoises. Il s'agit d'une intercommunale rassemblant les Provinces de Namur et de Luxembourg, ainsi que 10 Communes (namuroises et luxembourgeoises).

Les objectifs stratégiques du BEP se déclinent en 5 axes prioritaires qui constituent le fondement de la dynamique de projets et positionnent le BEP en qualité d'opérateur de référence dans les métiers où il agit.

- **Promouvoir un développement territorial durable :** Consolider sa position d'organisme de référence en matière de développement territorial durable, aux yeux de tous les niveaux de décision (Europe, fédéral, régional, local).
- **Fédérer les acteurs :** Coordonner et fédérer les acteurs qui concourent au développement durable du territoire namurois.
- **Promouvoir l'expertise du BEP :** Faire valoir l'expertise de gestion territoriale et encourager au niveau régional et européen la transposition des expériences pilotes probantes.
- **Renforcer la qualité des services :** Renforcer la qualité et l'éventail des services, en adéquation avec les besoins évolutifs des publics cibles et les valeurs de bonne gouvernance.
- **Mobiliser les forces vives namuroises via Axud :** AXUD est une démarche initiée par le BEP en septembre 2007 dans le cadre du dépôt des projets pour la nouvelle période de programmation européenne 2008-2013. Face au risque de voir la Province de Namur quelque peu « délaissée » dans la répartition des Fonds européens et de manière à donner toutes leurs chances aux projets déposés par les opérateurs namurois, le BEP les a regroupés dans un même document stratégique, dénommé « Axud ».

Axud est conscient des enjeux de certains dossiers pour le territoire.

- Lancement d'une étude de développement économique et territorial le long des axes structurants namurois ;
- Volonté de Namur d'accueillir l'école d'administration régionale ;
- Installation à Namur d'éventuelles nouvelles fonctions politiques et administratives dans le cadre des réformes institutionnelles à venir ;
- La candidature du territoire namurois comme terre d'accueil du futur 6e pôle de compétitivité, dédié aux technologies environnementales ;
- Amélioration des relations avec les Ardennes françaises.

Le premier parc d'activité économique, alors appelé zoning industriel, est créé en novembre 1965 à Gembloux. Depuis lors, le BEP n'a cessé de développer infrastructures et services à destination des entrepreneurs et investisseurs intéressés par le territoire namurois : 2 parcs thématiques (Crealy® et Ecolys®), 29 parcs d'activité économique, 1.200 hectares, 15.000 travailleurs, 1.100 entreprises.

Dans le domaine de l'innovation technologique, le BEP exploite des outils spécifiques, dont le programme Lauréat d'Impulsion à l'innovation technologique (éventail d'incitants pour accompagner les entreprises dans leurs projets d'innovation, avec coup de pouce financier tout au long de la genèse du projet innovant, de l'émergence de l'idée jusqu'au lancement commercial).

A souligner aussi son implication dans le Centre Relais d'Innovation de Wallonie (accompagnement des PME namuroises en matière de transfert transnational de technologie), son partenariat avec Techno.Bel Lessive (sensibilisation des entreprises à l'e-commerce) et sa participation active dans deux pôles d'existence, l'Infopôle des systèmes d'information et de communication et l'Agrobiopôle (organisation des acteurs du secteur - entreprises et centres de recherches - et développement, entre eux, de synergies au niveau de la recherche et des entreprises).

Parmi les services offerts, retenons également le FOPPEX (Fonds Provincial de Promotion à l'Exportation) qui apporte aux PME un incitant financier à chaque stade de leur démarche à l'exportation, le SIE (Secrétariat d'Intendance à l'Exportation) avec son assistance technique et pratique pour l'accès aux marchés étrangers et le PRIN (Programme de Relations Internationales en Province de Namur) qui favorise leur participation à diverses missions et foires internationales, au travers d'actions de préparation, d'accompagnement et de suivi, ...

Enfin, grâce à sa politique de décentralisation, le Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation (CEEI) du BEP est présent, sur le terrain, au travers notamment de l'antenne de Mariembourg (Couvin). Au cours des années qui viennent, cette présence sera encore accentuée par son implication dans la mise en œuvre des projets retenus, au titre d'Objectif 2 des Fonds Structurels européens, en faveur du développement endogène de l'arrondissement de Philippeville comme de celui de Dinant.

Coordonnées :

Bureau Economique de la Province de Namur 2, avenue Sergent Virthoff à 5000 Namur Tél.: 081/71.71.71 - Fax:081/71.71.00	Antenne PME de l'Entre-Sambre et Meuse Parc Industriel de Mariembourg Tél.: 082/66.55.30 - Fax: 081/71.71.00
---	--

2.14.7 Les zones d'activités économiques les plus proches

Une trentaine de parcs d'activité économique sont répartis sur l'ensemble du territoire namurois, en fonction de leur dimension régionale, intercommunale ou locale, et de leur thématique éventuelle (Ecolys pour l'éco-construction, Créalys pour les sciences du vivant, etc.).

Les parcs d'activité économique les plus proches de la commune de Viroinval sont :

- Le parc industriel de Mariembourg (Couvin) : 44 implantations pour 565 emplois ;
- Le parc industriel de Frasnes (Couvin) : 2 implantations pour 91 emplois ;
- Le parc industriel de Chastrès (Walcourt) : 58 implantations pour 614 emplois ;
- Le parc industriel de Mettet (Mettet) : 31 implantations pour 440 emplois.

Aucun parc d'activité économique n'est implanté dans la commune de Viroinval. Concernant les opportunités de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, on ne relève à partir du plan de secteur que deux zones d'activité économique industrielle, toutes deux situées au Nord de Nismes, et cinq zones d'activité économique mixte, dont deux entre Nismes et Dourbes, et trois autres à l'entrée d'Olloy. Certaines de ces zones ne sont pas mises en œuvre et représentent donc un potentiel foncier intéressant dans l'optique d'un développement économique. C'est le cas notamment :

- de la zone d'activité économique industrielle située rue Roche à Lomme : sa partie Nord (environ 2 ha) est vierge d'urbanisation ;
- de la zone d'activité économique mixte située au Nord de Nismes, à proximité de la tannerie Houben : elle est entièrement occupée par des prairies.

Le BEPN a fait réaliser un recensement des sites valorisables pour de nouvelles zones d'activité économique en province de Namur. A l'issue de la première phase d'inventaire, un site avait été retenu sur le territoire de Viroinval ; il s'agit d'une zone située à l'entrée Ouest d'Olloy, le long du chemin de fer, couvrant la ZACC et une partie de la zone d'habitat à caractère rural. Ce site n'a toutefois pas été repris dans le cadre de la phase de sélection de sites stratégiques.

2.14.8 L'Agence de développement local (ADL)

Le premier PCDR avait, en 1999, défini la nécessité de mettre sur pied une agence de développement local pour redynamiser l'économie à Viroinval. Celle-ci n'a fonctionné qu'environ 2 ans et selon l'Administration communale, de manière peu intensive.

2.15 SECTEURS D'ACTIVITE

2.15.1 Le secteur primaire

2.15.1.1 L'agriculture

Analyse SSC :

En 2003, l'agriculture occupait, en termes de surface, environ 22 % du territoire communal. Il s'agit donc d'un secteur particulièrement important. Selon l'étude réalisée en 1989 par l'Institut d'Economie Agricole, Viroinval, ainsi que les communes limitrophes, ont une agriculture orientée vers la production « lait-bovins mixtes », il s'agit donc d'une agriculture tournée vers l'élevage.

En conséquence :

- environ 67 % de la Surface Agricole Utilisée (SAU) est destinée de façon permanente aux pâtures ;
- 10 % sont attribués à des cultures fourragères qui sont essentiellement du maïs fourragé ;
- 18 % à la culture de céréales, dont pour moitié au froment.

Les cultures industrielles sont donc très minoritaires et couvrent à peine 10 % de la SAU. Elles se partagent équitablement entre betteraves sucrières et colza. Quelques hectares sont aussi consacrés à la culture de pommes de terre et de légumineuses.

D'après le recensement agricole de 2004 effectué par l'INS, ce sont 48 exploitations qui se partagent une surface de plus de 1600 ha. 34 de ces exploitations possèdent des bovins, et 45 possèdent des surfaces toujours couvertes d'herbes, ce qui confirme l'orientation de la commune vers l'élevage.

Comme partout ailleurs, le nombre d'exploitations est en diminution constante. En 1980, Viroinval abritait 70 exploitations. Elles n'étaient plus que 65 en 1992, 54 en 1997 et 53 en 2001. Parallèlement à cette chute du nombre d'exploitations, nous assistons à la hausse de leur taille moyenne qui était de 24,6 ha en 1980 contre 29,6 en 2002 (Source : fiches environnementales SPW-DGO3). Notons cependant que cette tendance à la diminution du nombre et à l'élargissement des exploitations est relativement moins marquée que dans les communes voisines. Les exploitations de Viroinval restent de taille modeste par rapport à celles des communes proches. La commune aura donc sûrement tendance à préserver plus longtemps un paysage à caractère rural, ce qui peut être un atout important pour une valorisation touristique de Viroinval.

L'observation de la répartition des responsables d'exploitation montre que la tendance générale est à l'augmentation du nombre de non permanents. Il semble aussi que cette orientation ne soit pas le seul fait de la commune de Viroinval, cependant les communes limitrophes la subissent moins rapidement. Ce phénomène peut traduire une baisse de rentabilité de l'activité agricole et en particulier de l'élevage. En ce sens, les responsables d'exploitation peuvent se voir obligés de travailler autre part pour compléter leurs revenus.

Les exploitants de Viroinval sont relativement plus jeunes que ceux de la région. Cette constatation peut amener à la conclusion que l'agriculture locale connaît un dynamisme plus prononcé que pour les communes limitrophes.

	Viroinval		Micro Région		Arr. de Philippeville	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moins de 35 ans	5	10,4 %	34	8,2%	72	9,6 %
De 35 à 45 ans	16	33,3 %	124	30,0%	213	28,5 %
De 45 à 55 ans	12	25,0 %	103	24,9%	188	25,1 %

	Viroinval		Micro Région		Arr. de Philippeville	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
De 55 à 65 ans	7	14,6 %	70	16,9%	129	17,2 %
Plus de 65 ans	8	16,7 %	82	19,9%	146	19,5 %

Tableau 36 : Source : recensement agricole 2004.

L'évolution de ces données dans le temps montre que la tendance générale est au rajeunissement des responsables d'exploitations. Deux explications peuvent être envisagées. Soit le travail agricole qui semble ne plus suffire au niveau des revenus nécessite que les responsables soient jeunes pour effectuer en complément un autre travail, soit le plus grand nombre des exploitants arrivant à l'âge de la retraite n'ont pas de successeurs, ce qui correspond finalement assez bien à la diminution du nombre des exploitations.

Le recensement agricole de 2004 montre que, sur les 26 responsables d'exploitation qui se prononcent sur leurs successeurs, seulement 2 affirment en avoir un. 16 d'entre eux n'en ont pas, et leurs exploitations sont ainsi vouées soit à être revendues et à grossir les autres exploitations, soit à disparaître. Cependant la grande majorité des agriculteurs de Viroinval n'ayant pas dépassé les 55 ans, l'activité agricole a encore de beaux jours devant elle.

Il est aussi nécessaire de s'intéresser au reste de la filière agroalimentaire. En aval de l'activité de production, il n'existe sur le territoire communal aucune entreprise. Cependant il semble se développer à Viroinval une nouvelle activité complémentaire à la production agricole, celle du tourisme rural. Viroinval compte en effet 31 gîtes dont une grande partie de « gîtes à la ferme ».

Il peut s'agir d'une activité productrice de revenu à la fois pour l'agriculteur mais aussi pour le reste des commerçants de la commune.

Les difficultés économiques actuelles, les quotas imposées par l'Union Européenne, la concurrence des marchés extérieurs cassant les prix poussent les agriculteurs à réduire leur production et à réorganiser leur manière de produire ; ce phénomène conduit à la diminution du nombre d'exploitation agricole, à la contraction des surfaces agricoles (se manifestant notamment à travers la conversion de terres de cultures en pineraies ou en prairies) et par l'augmentation de la taille des parcelles ; ce dernier phénomène est aussi à imputer à des opérations de remembrement au Nord-Est de la commune.

Remembrement :

Le remembrement des biens ruraux est un outil au service des agriculteurs et du monde rural.

Lors des opérations de remembrement, les agriculteurs et les ruraux concernés peuvent, dans un périmètre donné, redéfinir ensemble et de façon privilégiée l'espace rural qui les concerne. Outre la restructuration parcellaire des terres agricoles, le remembrement permet l'amélioration des infrastructures du périmètre visé pour en optimiser spatialement l'usage et ceci au profit de tous ses utilisateurs. Tour à tour, différents intervenants sont sollicités officiellement (propriétaires, exploitants, communes, groupements d'intérêts, administrations), ceci via des procédures précises et grâce à des organes créés spécifiquement, à savoir les comités de remembrement, les comités d'échange, les comités provinciaux et les commissions consultatives chargées, pour leur part, d'assister les comités.

Lors d'une opération de remembrement, on distingue la phase des formalités dites préalables visant entre autres à fixer un périmètre de remembrement, en vérifier l'utilité, réaliser les enquêtes publiques, rechercher les exploitants agricoles et propriétaires concernés, instituer les comités, etc. et la phase d'exécution proprement dite visant à réaliser les travaux nécessaires et assurer le relotissement.

La phase d'exécution se termine par la passation de l'Acte de remembrement qui fixe la date de prise de possession des nouveaux lots. La restructuration du parcellaire est alors arrêtée et intégrée par l'Administration du Cadastre au niveau des planches et de la matrice cadastrale. Au-

delà de cette phase, les comptes financiers des intéressés sont établis et clôturés et les dernières formalités sont effectuées. La dissolution du comité de remembrement marque la fin du remembrement.

En ce qui concerne le territoire de la commune de Viroinval, plusieurs remembrements y ont été effectués :

Remembrement en loi de 1970	Institution du Comité	Acte de remembrement	Dissolution du Comité
Matagne I	14.04.1958	06.06.1961	03.07.1978
Niverlée	22.03.1974	15.12.1976	02.06.1999
Matagne II	14.09.1973	19.12.1978	02.06.1999
Viroinval	18.03.1985	04.06.1992	
Remembrement en loi de 1978	Arrêt du plan parcellaire		
Viroinval I	22.12.1993		
Viroinval II	19.09.1997		

Tableau 37 : Remembrement ruraux effectués à Viroinval. Source : Administration communale.

Risques liés à l'activité agricole³⁹ :

Avec le tourisme, le secteur agricole est celui qui génère les principaux problèmes environnementaux :

- pollution diffuse des eaux souterraines par les nitrates apportés en excès aux terres et par des résidus de pesticides ;
- pollution bactériologique de certaines de ces eaux par les effluents d'élevage ;
- pollution accidentelle par des fuites d'hydrocarbure.

Par contre, les risques de pollutions accidentelles par des produits phyto sont très faibles, peu d'agriculteurs en utilisent et uniquement de manière ponctuelle. Le stockage de tels produits est quasi inexistant.

Les effluents d'élevage (fumier, lisier, purin), en l'absence de certaines précautions lors du stockage et de l'épandage, peuvent représenter des risques pour l'environnement. Or on n'observe que peu de stockages conformes, les installations étant parfois anciennes (voir délabrées) ou incomplètes ; ceci pouvant générer des écoulements vers des fossés ou directement dans des cours d'eau.

Les conditions de stockage d'engrais liquides et d'hydrocarbures présentent une image similaire, avec des citernes dépourvues de cuve de rétention.

La charge animale à l'hectare est généralement acceptable par rapport aux menaces qu'elle peut représenter pour l'environnement et notamment sur les taux de nitrates des nappes souterraines. Cependant sur certains sites, que ce soit à l'étable ou en extérieur, les niveaux atteints peuvent être préoccupants pour l'environnement.

Ces problèmes se rencontrent plus couramment dans les petites exploitations. La situation économique actuelle et l'avenir incertain n'incitent pas les petits agriculteurs à investir dans la sécurisation de leurs installations. On trouve donc, dans certaines fermettes, en bord de voirie, des tas de fumier en dehors de zones de rétention et des écoulements de lixiviats vers les rigoles des voiries publiques.

³⁹ Tiré de l'analyse réalisée dans le cadre de l'élaboration du schéma de structure communal.

Deux anciens gués permettant de traverser le Viroin à proximité de Vierves sont utilisés de temps en temps par des éleveurs pour remplir les citernes à eau destinée au bétail. En marche arrière, le tracteur pousse la citerne ouverte dans le cours d'eau. Ceci est néfaste pour la qualité du lit de la rivière et accroît également le risque d'amener des polluants (hydrocarbure de lubrification, produits d'entretien, boues, ...).

L'accès du bétail aux cours d'eau induit des pollutions organiques et sédimentaires qui pourraient être limitées en clôturant les berges.

Evolution depuis 2004 :

En 2011, l'agriculture occupe toujours 22 % du territoire communal, soit 2.649 hectares répartis en prairies (1.704 hectares, soit 14,1 % du territoire communal), terres de culture (897 hectares, soit 7,4 % du territoire communal) et vergers (48 hectares, soit 0,4 % du territoire communal). Comme nous l'avons vu, l'agriculture dans la commune est surtout une agriculture d'élevage. Les exploitations sont composées pour près de 65 % de prairies. Il y a peu de céréales et de vergers.

		2004		2011	
		Ha	%	Ha	%
Bâti		338	2,8%	356	2,9%
Non bâti		11429	94,5%	11435	94,6%
Agriculture	Culture	813	6,7%	897	7,4%
	Prairie	1810	15,0%	1704	14,1%
	Verger	35	0,3%	48	0,4%
Bois		8039	66,5%	7924	65,5%
Terres vaines et vagues		709	5,9%	835	6,9%
Eau		9	0,1%	5	0,0%
Autres surfaces non bâties		14	0,1%	22	0,2%
TOTAL CADASTRE		11767	97,3%	11791	97,5%
Non cadastré		323	2,7%	299	2,5%
TOTAL		12090	100,0%	12090	100,0%

Figure 50 : Occupation du sol.

La superficie agricole utilisée a diminué de 151 hectares entre 1990 et 2009, soit une diminution de 8,8 % en 20 ans. Si l'on regarde l'évolution sur les 10 dernières années, la diminution n'est que de 45 hectares.

	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
SAU ⁴⁰ (ha)	1710	1608	1610	1479	1482	1640	1502	1510	1574	1561	1559	.

Tableau 38 : Source : Fiche « Etat de l'environnement », Aspect socio-économique, DGRNE, édition 2008 + Recensement agricole (Source : CapRuralité).

La commune a également connu une diminution du nombre d'agriculteurs, passant de 53 en 2011 à 35 en 2010, soit une baisse de 34 %. Alors que le nombre d'exploitations diminue, leur superficie augmente.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'exploitations	59	56	53	50	49	48	45	44	42	40	38	35

⁴⁰ SAU : Superficie agricole utilisée.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Superficie moyenne par exploitation (ha)	27,79	28,65	30,39	29,58	30,25	34,16	33,39	34,32	37,48	39,04	41,04	.

Tableau 39 : Source : Fiche « Etat de l'environnement », Aspect socio-économique, DGRNE, édition 2008 + Recensement agricole (Source : CapRuralité).

En 2010, le nombre d'exploitations agricoles dans la commune de Viroinval représente 6 % des exploitations de l'Arrondissement de Philippeville (qui en compte 586) et 11 % des exploitations de la microrégion (qui en compte 313).

Nombre d'exploitations	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Arr. de Philippeville	719	688	664	636	609	586
Micro-région	397	381	364	342	328	313
Cerfontaine	81	79	78	75	67	66
Couvin	124	119	116	113	110	106
Doische	77	76	71	68	64	61
Florennes	119	113	109	108	100	99
Philippeville	151	142	135	121	116	111
Walcourt	122	115	113	111	114	108
Viroinval	45	44	42	40	38	35

Tableau 40 : Source : Fiche « Etat de l'environnement », Aspect socio-économique, DGRNE, édition 2008 + Recensement agricole (Source : CapRuralité).

En 2009, la superficie agricole utilisée est de 1.559 ha. Plus de 69 % de la surface agricole est couverte par l'herbe, le reste étant consacrés aux cultures fourragères (15 %) et quelques cultures céréalières (12 %). La situation a peu évolué ces 10 dernières années. On observe néanmoins une légère diminution des prairies au profit des cultures fourragères.

VIROINVAL	2000		2009	
	Ha	%	Ha	%
Céréales pour le grain	219,9	13,7 %	289,4	12,3 %
Cultures industrielles	39,9	2,5 %	27,1	1,8 %
Pommes de terre	2,5	0,2 %	0,15	0,1 %
Fourrages	163,5	10,2 %	174,8	14,8 %
Légumes en plein air (y c. cultures fruitières non permanentes)	0	0,0 %	0,05	0,1 %
Cultures ornementales en plein air	1	0,1 %	0	0,0 %
Jachères	4,1	0,3 %	22,7	1,5 %
Petits fruits en plein air	0	0,0 %	0,01	0,05 %
Vergers	0	0,0 %	0,02	0,1 %
Pépinières en plein air	0	0,0 %	0	0,0 %
Cultures ornementale	0,04	0,0 %	0,018	0,1 %
Cultures fruitières	0	0,0 %	---	0,0 %
Pépinières	0	0,0 %	---	0,0 %
Légumes frais	0	0,0 %	0,017	0,05 %
Superficie toujours couverte d'herbe	1174,1	73,0 %	1045	69,1 %
Total	1608,2	100 %	1559,3	100 %

Tableau 41 : Recensement agricole (Source : CapRuralité).

Viroinval	2004		2010	
	Effectif	%	Effectif	%
Moins de 35 ans	5	10,4 %	3	7,9 %
De 35 à 45 ans	16	33,3 %	10	26,3 %
De 45 à 55 ans	12	25,0 %	14	36,8 %
De 55 à 65 ans	7	14,6 %	7	18,4 %
Plus de 65 ans	8	16,7 %	4	10,5 %
Total	48	100 %	38	100 %

Tableau 42 : Source : Recensement agricole 2004 - 2010.

Depuis 2004, la tendance au rajeunissement des responsables d'exploitations ne se fait plus ressentir et tend même à s'inverser. En effet, sur les 21 exploitants agricoles âgés de moins de 45 ans, il n'en reste que 13 en 2010. Les exploitants de 45 à 65 ans sont au même nombre (notons 2 exploitants de plus en 2010) alors que la moitié des exploitants âgés de plus de 65 ans est partie à la retraite sans qu'il y ait de successeur.

Cheptel	Viroinval		Arr. Philippeville
	2004	2009	2009
Nombre de bovins	2673	2480	59403
Nombre de porcins	8	0	18063
Nombre de volailles	305	20	363547
Nombre d'ovins	167	136	3150
Nombre de caprins	20	2	3896
Nombre d'équidés	81	0	0

Tableau 43 : Source : Recensement agricole 2004 - 2010.

Notons depuis 2004 la perte de la diversification au niveau de l'élevage (disparition des porcins, et équidés et forte diminution des volailles et des caprins). Seul se maintient l'élevage des bovins (94 %) et des ovins (5 %).

La commune de Viroinval compte en 2009, 2.480 bovins, soit seulement 4 % du cheptel de l'Arrondissement de Philippeville, ce qui est largement sous la moyenne des communes qui le composent. Même constatation pour les ovins, qui ne représentent que 4 % du cheptel de l'arrondissement.

Notons aussi qu'il existe à Viroinval trois exploitations en agriculture biologique, créneau qui a vocation à se développer dans l'économie agricole, surtout dans l'optique d'une distribution à l'échelle locale ou d'un développement du « tourisme à la ferme ».

Selon la fiche environnementale de la commune, le nombre de mesures agro-environnementales activées sur la commune de Viroinval est de 20 en 2006.

2.15.1.2 La forêt : sylviculture et chasse

Les zones boisées représentent une superficie importante sur le territoire de la commune. Environ 65 % du territoire communal est recouvert par la forêt. D'après le Tableau de Bord de l'Environnement Wallon, qui tire ses sources de l'inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW), plus de 80 % de cette forêt est productive, c'est à dire qu'elle est exploitée dans sa quasi-totalité.

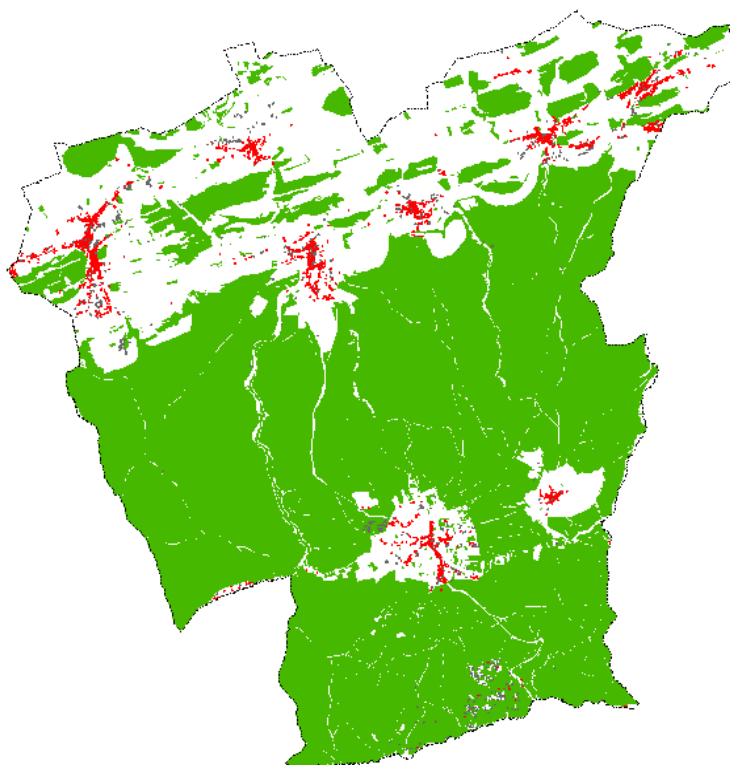


**Figure 51: Localisation des zones boisées sur le territoire communal
(Extrait carte d'occupation du sol)**

Aujourd'hui, la forêt est un espace multifonctionnel qui remplit

- une fonction économique avec la production de bois, les locations de chasse,
- une fonction sociale pour les activités de loisirs et de détente et
- une fonction écologique pour la conservation de la biodiversité et la protection du sol et des eaux.

La forêt représente donc un enjeu important en tant que ressource économique, sur le plan de la préservation et valorisation d'un patrimoine naturel et en tant que ressource potentielle pour la valorisation touristique du territoire.

Fonction économique :

C'est la régie foncière qui gère cette ressource sur le territoire communal (travaux, vente de bois, location chasses, etc.). Notons que deux ouvriers forestiers sont employés à temps plein par la commune pour la réalisation des travaux nécessaires à cette exploitation. La commune fait aussi appel, via des marchés de travaux, à des entreprises du secteur privé. D'après l'Administration communale, il n'existe pas à Viroinval un grand nombre d'exploitants forestiers. En effet, les données de l'occupation du sol de Viroinval indiquent une surface cadastrale de bois de 7.924 ha, et environ 6.150 ha appartiennent à la commune. C'est donc cette dernière qui est logiquement le plus gros exploitant forestier de l'entité. Il est donc évident que la forêt représente une réelle manne financière pour Viroinval et son Administration.

La chasse est pratiquée avec assiduité en période autorisée. Le DNF demande aux chasseurs de remplir le rôle des prédateurs naturels du gibier, aujourd'hui disparu. Plusieurs sociétés de chasse

existent sur le territoire. La commune leur loue des terrains communaux, bois et plaines, pour l'organisation de leurs activités. Au total, 29 territoires de chasses sont répartis sur l'ensemble du territoire communal.

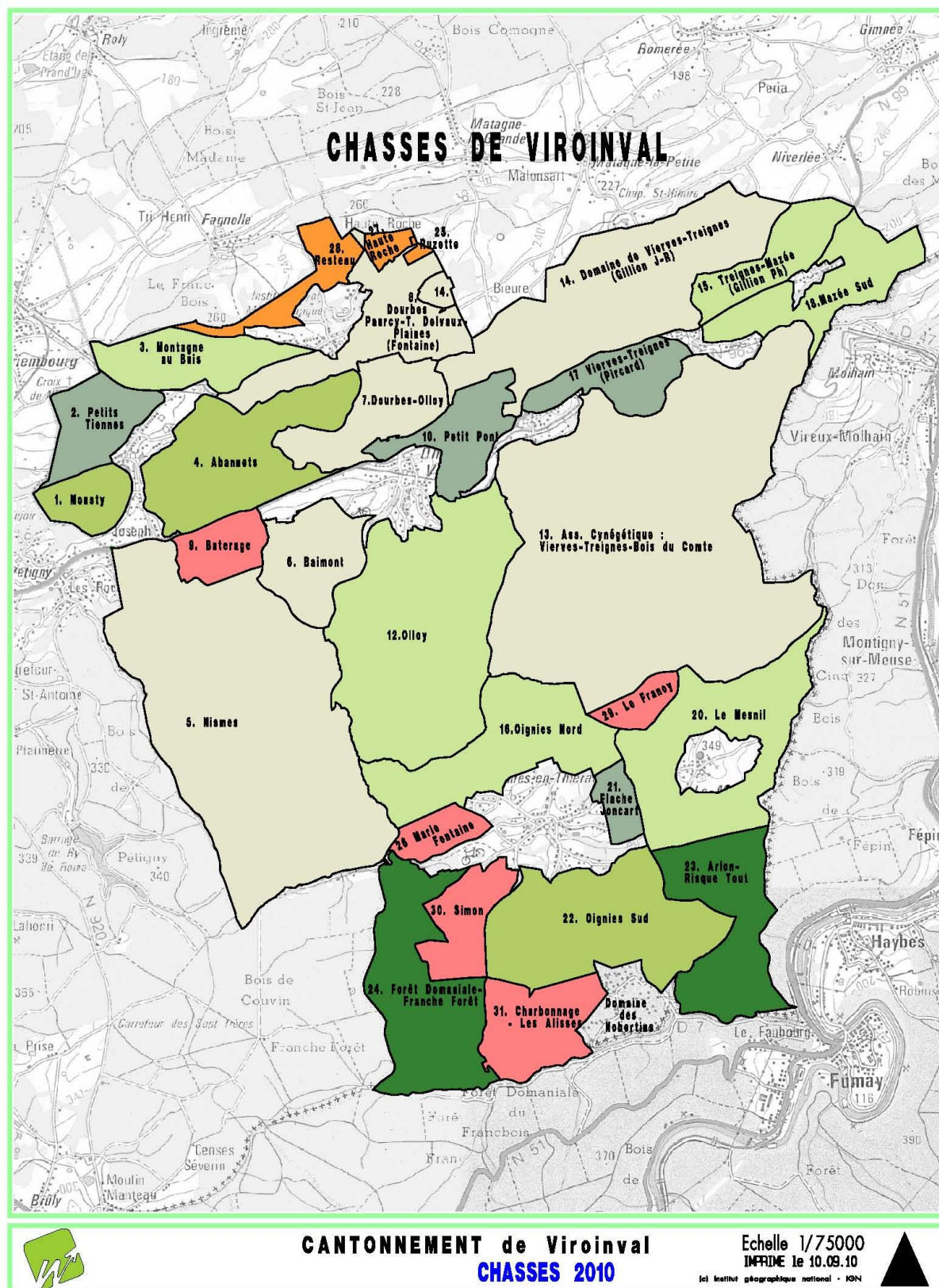


Figure 52 : Carte des territoires de chasse à Viroinval. Source : Administration communale.

Oltre la production de bois, la forêt fournit des produits naturels qui peuvent servir à des fins non commerciales aux habitants pour leur consommation personnelle et dans un cadre de valorisation des traditions locales : la myrtille qui pousse en pessière, les champignons, le miellat de conifères.

Fonction sociale :

La forêt est un espace privilégié pour les loisirs, la détente et la promenade. Cette fonction, en attirant le public, a également des répercussions économiques directes et indirectes. Une récente enquête de l'Observatoire wallon du Tourisme (OWT) du Commissariat général au Tourisme (CGT) montre que les touristes choisissent la destination « Ardenne » pour ses espaces naturels et spécialement pour sa forêt, qui constituent un potentiel de ressourcement par les activités de loisirs et de détente qu'elle propose.

Nombre de sentiers de randonnées la sillonnent. L'espace forestier est un support idéal pour l'initiation à l'écologie et à la gestion de l'espace. Il permet également la pratique de sports comme le VTT ou l'équitation.

La commune dispose de 300 kilomètres de sentiers balisés où l'on peut trouver des aires de repos, de pique-nique (voir chapitre relatif au tourisme). La forêt est ouverte au public toute l'année en prenant attention à la période de chasse qui s'étend d'octobre à janvier. La circulation en forêt est réglementée (Code Forestier, Titre XIV- De la circulation dans les bois et forêts en général en Région wallonne) dans une optique de protection des écosystèmes et de développement d'un tourisme de qualité.

Dans l'esprit du décret sur la circulation en forêt, les mouvements de jeunesse disposent de zones d'accès libre dans la propriété communale. Les agents forestiers, disponibles à tout moment, seront des interlocuteurs incontournables pour les mouvements de jeunesse. Ils leur montreront les « zones d'accès libre » et désigneront avec précision les bois utilisables (construction, feu), l'emplacement du feu, les limites exactes des aires de bivouacs ainsi que les précautions à prendre en matière de surveillance et de sécurité.

Fonction écologique :

La forêt est un écosystème riche et complexe. Elle abrite des espèces animales et végétales et des habitats à fort intérêt scientifique.

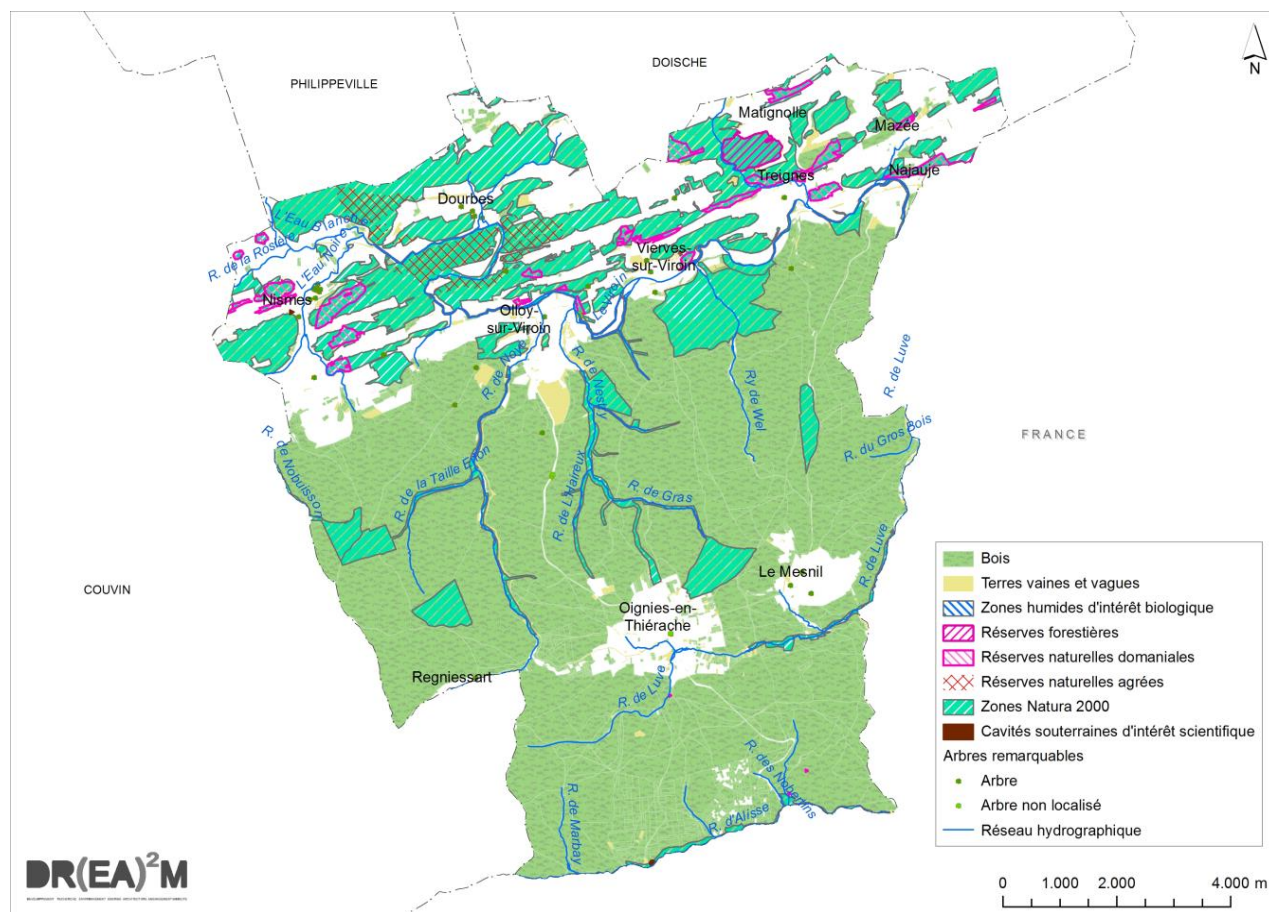


Figure 53 : Patrimoine naturel – Source : SPW-DGO3 - Cartographie : DR(EA)²M.

Quatre sites Natura 2000 répertoriés dont deux grands sites : le site BE 35030, « La Calestienne entre Frasnès et Doische » et le site BE 35032, « Bassin ardennais du Viroin ».

La commune de Viroinval possède également une réserve forestière de 48,3 ha au Nord de Treignes. Il s'agit du bois de Matignolle (date de signature de l'arrêté de désignation : le 18 février 1998). L'essentiel de sa superficie est occupé par une chênaie-charmaie xérophile riche en alisier (*Sorbus torminalis*) ainsi que par une hêtraie calcicole à orchidées, dans laquelle on rencontre notamment la rare laîche des montagnes (*Carex montana*).

Participation à la certification forestière PEFC (date de signature 23/10/2006).

La gestion de la forêt : bois soumis :

La loi du 19 décembre 1854 (code forestier), révisée par le nouveau Code forestier, détermine les bois et forêts qui sont soumis à un régime forestier particulier. Le nouveau Code forestier a été adopté par le Parlement wallon le mardi 15 juillet 2008. Désormais la forêt ne sera plus abordée dans son aspect strictement économique lié à la production du bois, mais dans sa multifonctionnalité, c'est-à-dire dans sa fonction économique mais aussi dans ses fonctions écologique, sociale et récréative.

Un régime forestier particulier s'applique aux bois et forêts des domaines de l'état et des régions, mais aussi des communes, CPAS et institutions publiques, ainsi qu'à toutes les forêts des administrations subordonnées, même si leur superficie est inférieure à 5 ha⁴¹.

Les agents forestiers restent également compétents pour surveiller l'application du code et de ses arrêtés d'exécution dans les bois et forêts privés. Plusieurs mesures de gestion concernent directement la forêt privée (coupe à blanc, essences, fertilisants, herbicides, fongicides, insecticides, drainage, ...).

Sur le territoire communal, 6.960,42 ha dont 6.148,58 ha appartiennent à la commune (fiche environnementale, 2008).

Les différents bois présentent généralement les caractéristiques d'une futaie, ils sont essentiellement constitués de feuillus. Leur état actuel résulte de l'évolution progressive des activités humaines depuis le XVe siècle, et notamment du taillis qui y était maintenu jusqu'il y a une cinquantaine d'années. Ceci explique la faible pression du bûcheronnage dans les bois et leur plus grande valeur financière issue de la chasse.

Les bois de la Calestienne sont diversifiés :

- petites surfaces de hêtraies calcicoles (bois de Matignolle), formation ancestrale locale ;
- frênaies-éablières de ravin sur les pentes calcaires exposées au Nord ;
- forêts alluviales le long du Viroin à Dourbes avec des aulnes et des ormes lisses ;
- buxaies thermophiles sur les versants calcaires exposés au Sud comprenant des chênes pubescents ;
- pinèdes (pin d'Autriche et pin sylvestre) récentes plantées au détriment des pelouses calcaires.

L'Ardenne (forêt de la Thiérache) est essentiellement couverte d'une chênaie-charmaie, où les chênes sessiles et les charmes occupent l'essentiel de l'étage supérieur, associée à d'autres essences indigènes (frênes, hêtres, érables, ...). Sous cette strate, les bouleaux, merisiers et sorbiers des oiseleurs occupent l'étage intermédiaire. Vient ensuite l'étage inférieur avec les noisetiers, houx, prunelliers et sureaux qui forment un taillis plus ou moins dense selon le degré de gestion du bois. Enfin, au sol, la digitale pourpre, la myrtille, des graminées, des fougères, des ronces et des orties apparaissent par massif.

Il existe plusieurs propriétés forestières privées dans le massif ardennais :

⁴¹ L'ancienne loi du 19 décembre 1984 ne soumettait au régime forestier que les bois et forêts d'une superficie de plus de 5 hectares, ou situés à moins d'un kilomètre d'un bois déjà soumis à un régime forestier.

- Bois Lecomte, 400 ha entre Treignes, Vierves-sur-Viroin, Oignies-en-Thiérache et Le Mesnil. Sa gestion repose sur des coupes à blanc régulières mais non contraignantes pour le milieu, suivies de repousses naturelles ;
- Le Gros Bois, 80 ha au Nord de Le Mesnil ;
- 150 ha au Sud de Oignies en Thiérache ;
- plusieurs parcelles de moindres importances comme Mary Fontaine à l'Ouest de Oignies-en-Thiérache, ou les Charbonnages au Sud-Ouest.

La gestion de ces différentes propriétés se fait sans concertations vis-à-vis des parcelles voisines et les actions de reboisement se font principalement à l'aide de résineux. Ceci produit, à l'échelle de la superficie boisée, une légère modification des équilibres écologiques en place.

Les résineux, dont l'introduction est récente, ne couvrent que quelques 20 % de la surface boisée, soient 1.580 hectares à vocation purement sylvicole. Les agents du DNF préconisent d'augmenter ce pourcentage à 33 % au cours des 50 prochaines années. D'une manière générale, on évite de planter une deuxième génération de résineux sur la même parcelle ; ceci afin d'éviter un appauvrissement du sol et une production de bois de mauvaise qualité. Remarquons que la plantation de résineux n'est pas interdite en Calestienne (Art.56 CN).

Le Département Nature et Forêt :

Chef de cantonnement : Monsieur SCOHY, Avenue Reine Astrid 39 • B - 5000 Namur.

Le DNF a pour mission de gérer, promouvoir, vulgariser et faire respecter la nature en tant qu'écosystème et, en particulier, la forêt wallonne dans tous ses aspects. Elle regroupe différents services, structurés en services centraux et services extérieurs ; les services extérieurs sont eux-mêmes divisés en directions, cantonnements, brigades et triages, chaque unité étant une sous-division de la précédente.

La commune de Viroinval est entièrement comprise au sein du cantonnement de Viroinval, faisant partie de la Direction de Namur. Le cantonnement est composé de cinq brigades (dont 4 sur le territoire de Viroinval) et 17 triages (dont 13 sur le territoire de Viroinval).

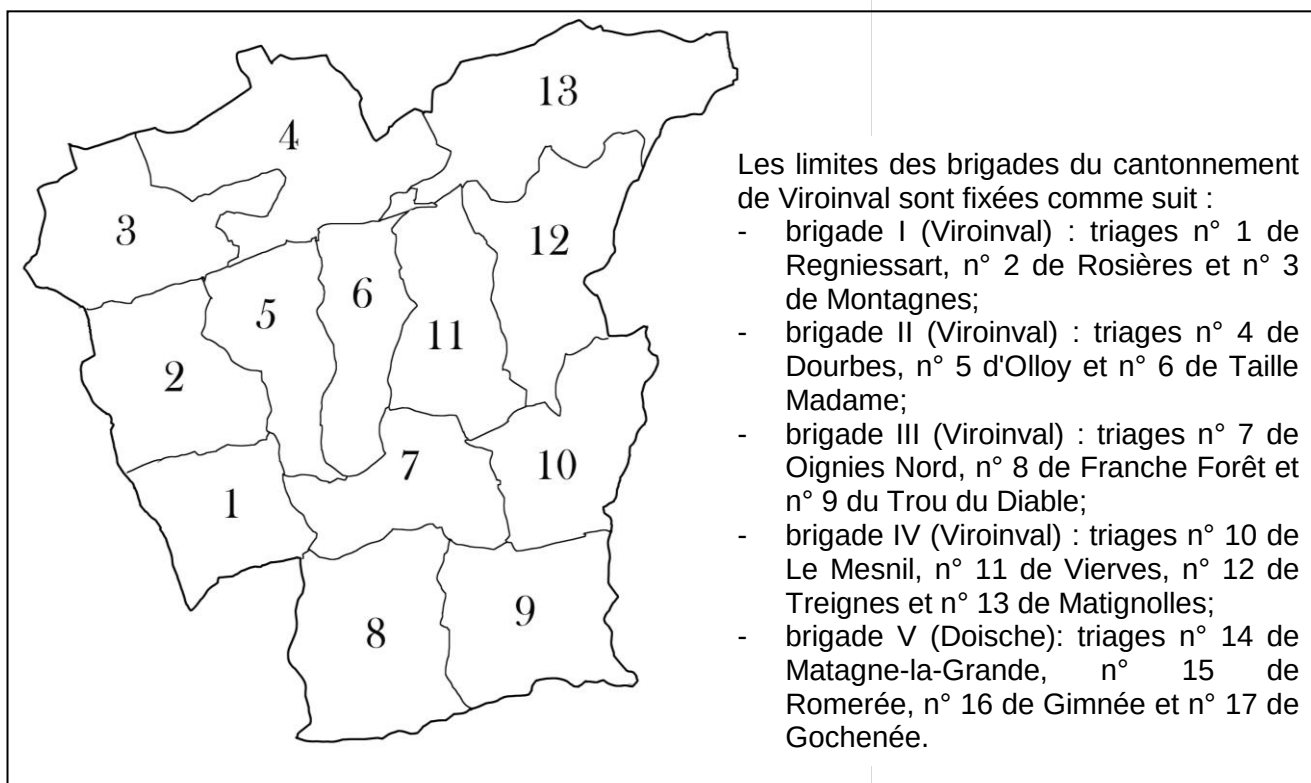


Figure 54 : Limites des brigades du cantonnement de Viroinval.
Source : administration communale – cartographie : DR(EA)²M.

Le Parc Naturel Viroin-Hermeton :

Dans une optique de gestion forestière multifonctionnelle et durable, trois grands enjeux de territoire structurent la stratégie d'intervention du Parc Naturel et de ses partenaires en matière forestière :

1. Aider à l'optimisation de la gestion de l'espace et à la valorisation de toutes les fonctions de la forêt (DNF)

La forêt est un élément incontournable des paysages du Parc. Le maintien d'un équilibre entre les espaces agricoles et forestiers en évitant la fermeture et la banalisation des milieux comme des paysages est essentiel. Le Parc encourage donc une sylviculture adaptée au territoire et à chaque secteur du Parc. Par l'intermédiaire de ses partenaires et des moyens dont ils disposent, il privilégie l'exploitation raisonnée des forêts existantes, dans une triple approche, écologique, économique, socio-culturelle et paysagère. Le Parc favorise les modes de gestion appropriés en fonction des intérêts patrimoniaux.

Le Parc participe à la connaissance du patrimoine naturel (notamment par des inventaires), en coordination avec ses principaux partenaires forestiers. Il favorise les échanges, la concertation et la connaissance. Il informe le public.

2. Dynamiser la filière-bois (DNF)

Les forêts existantes présentent des spécificités ainsi qu'une potentialité économique non négligeable. La dynamisation de la filière-bois fait partie des objectifs du Parc car elle est susceptible de créer des emplois, de valoriser les ressources locales. Le Parc encourage donc la structuration de la filière et participe à la recherche et la promotion de débouchés pour les essences locales.

Le Parc peut initier des études pour la connaissance et l'optimisation de la filière-bois. Il encourage les innovations et les expérimentations de nouvelles utilisations du bois.

3. Soutenir l'amélioration de l'exploitation forestière (DNF)

Le Parc doit favoriser l'exploitation forestière qui maîtrise les risques de dégradation de l'environnement et des paysages. L'information, la formation et la sensibilisation des exploitants forestiers, l'intégration de ces préoccupations en amont et l'expérimentation de nouvelles techniques d'exploitation limiteront l'impact de l'exploitation forestière. Une réflexion doit être initiée qui encouragera des techniques alternatives d'exploitation forestière.

2.15.1.3 La pêche

Chaque village implanté le long du Viroin et de l'Eau Noire possède une société de pêche. Celles-ci, avec l'accord du DNF, peuvent rempoissonner les cours d'eau (Viroin, Eau Blanche, Eau Noire, Ry d'Alyse). Elles possèdent également un représentant auprès du Fond piscicole où sont débattus les différents projets de travaux et d'actions relatives au Viroin, à l'Eau Noire et à l'Eau Blanche.

Les sociétés de pêche :

- Olloy : « les Pêcheurs du Viroin » Monsieur Piret 060/39.00.45
- Vierves : « la Truite Viervoise » Monsieur Frédéric Hallet 0473/ 71.27.65
- Treignes : « la Treignoise » Monsieur Depinois 060/31.07.34
- Oignies : « la Tranquillité » Monsieur Linglet 0033324.41.25.09
- Oignies : « les Pêcheurs Réunis » Monsieur Joseph Thiry 0473/825451
- Nismes : « Association des Pêcheurs Nismois » Monsieur Michel Castin 060/313987
- Mazée : « le Véron Mazéen » Monsieur Defèvre 0473/83.73.84
- Dourbes : « Les Fervents de la Gaulle » Monsieur Schellen 060/39.03.56
- Le Mesnil : « Pêche Privée de Le Mesnil » Monsieur Pire 060/39.00.60

2.15.2 Le secteur secondaire

2.15.2.1 Les industries et l'artisanat

Comme nous l'avons vu, l'industrie et l'artisanat représentent 24 % du travail des indépendants de la commune de Viroinval.

Les principaux secteurs économiques de la commune de Viroinval sont, par ordre d'importance, le secteur de la construction, suivi du travail du bois (traitement de la matière première et la fabrication de produits finis ou semi-finis), de l'industrie alimentaire et l'imprimerie.

La liste des entreprises actives dans la commune de Viroinval se trouve en annexe n°6.

2.15.3 Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire occupe 63 % des indépendants de la commune de Viroinval, qui sont majoritairement des commerçants (33 %) ou qui exercent des professions libérales (20 %).

Rappelons également que le secteur tertiaire représente 589 % des emplois salariés sur la commune de Viroinval.

2.15.3.1 Les commerces

Zone d'influence, rayonnement et dynamique territoriale :

Au niveau des zones d'influence des grandes villes, la commune de Viroinval est reprise dans la zone de Charleroi.

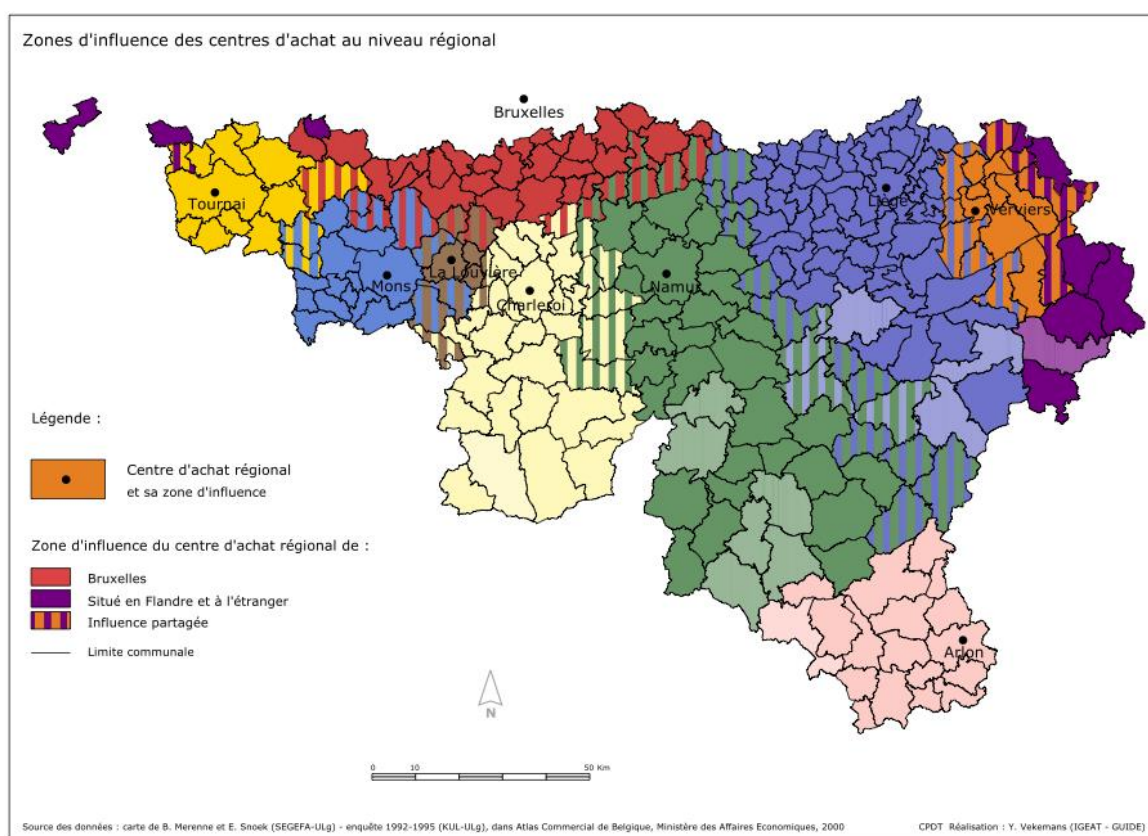


Figure 55 : Zones d'influence des centres d'achat au niveau régional. Source : CPDT, Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie.2001-2002.

À l'échelle des « petites villes », Couvin possède sa propre zone d'influence, limitée, outre l'entité elle-même, à Viroinval et Doische. Cette étroitesse s'explique aisément vu la présence, au Nord, de Philippeville, et à l'Ouest, de Chimay.

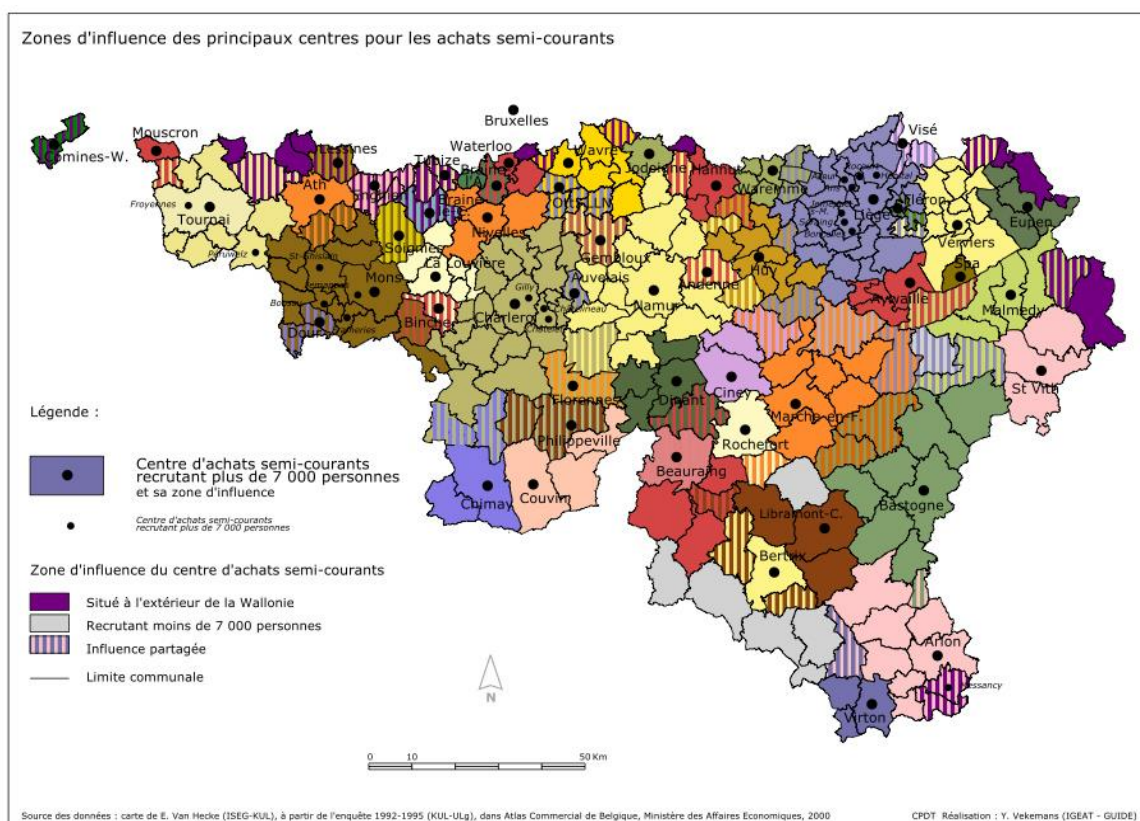


Figure 56 : Zone d'influence des principaux centres pour les achats semi-courants. Source : CPDT, Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie.2001-2002.

La zone de chalandise est le territoire au sein duquel un point de vente ou une polarité commerciale recrute la majorité de sa clientèle (généralement entre 80 % et 90 %). Elle dépend des caractéristiques de l'offre, des conditions d'accessibilité, des polarités concurrentes et de l'organisation spatiale locale.

Sur base de ces données, on peut facilement imaginer que la zone d'influence des commerces de Viroinval ne s'étend pas au-delà des limites communales. Le commerce de Viroinval est tributaire d'une clientèle locale, complété par une clientèle touristique.

Les commerces locaux :

La commune est assez bien pourvue en commerces locaux et on a déjà pu constater qu'ils représentaient une part relativement importante de l'activité économique. Les habitants de Viroinval ont donc la possibilité d'effectuer une grande partie de leurs achats sur le territoire de la commune. Cependant, il est clair que pour des achats plus importants ou même les achats vestimentaires, le choix est limité et oblige certainement les consommateurs à acheter hors de la commune.

L'offre en commerce est assez diverse, la commune de Viroinval abrite des banques (2), boucheries (3), boulangeries (6), salons de coiffure (9), cordonnerie-marroquinerie (1), librairies (2), magasins d'alimentation (10), boutique cadeaux (1), horlogerie (1), des garages automobiles (2), et autres⁴². Bien qu'il y ait une dizaine de magasins d'alimentation sur la commune, Il n'existe cependant pas de grandes ou moyennes surfaces sur le territoire communal qui sont pourtant les endroits où la majorité des belges font leurs achats alimentaires. Nous pouvons donc penser que les habitants de Viroinval effectuent une part importante de leurs achats à l'extérieur de la commune.

⁴² Source : Site de l'Administration communale.

Les villages comme Dourbes ou Le Mesnil sont très peu peuplés et abritent donc très peu de commerces. En tenant compte de l'éloignement des pôles commerciaux et de services, ainsi que de l'âge moyen avancé de la population communale, il se peut que certaines personnes âgées éprouvent des difficultés à répondre à leurs besoins, peut-être même à ceux qui sont de première nécessité.

Il est possible qu'à l'image des communes vieillissantes, Viroinval entre dans une phase où les commerces risquent de se faire de plus en plus rares, d'autant plus que la conjoncture socio-économique locale n'offre pas un grand pouvoir d'achat aux habitants.

Dans tous les cas, il faut se réjouir que la plupart des villages abritent encore au moins une épicerie, ainsi qu'une école.

Le tableau ci-dessous reprend quelques-unes des activités commerciales de proximité dans les différents villages. On constate notamment que tous les villages disposent d'une épicerie (à l'exception de Dourbes), mais que les autres activités commerciales telles les boucheries, les boulangeries et les banques ne sont pas facilement accessibles à tous les habitants.

	Nismes	Dourbes	Olloy	Vierves	Treignes	Mazée	Oignies	Le Mesnil
Alimentation générale	3	-	1	1	2	1	1	1
Boulangerie	2	-	2	-	1	-	1	-
Boucherie	1	-	1	-	-	-	1	-
Banque	1	-	1	-	-	-	-	-
Librairie	1	-	-	1	-	-	-	-
Coiffeur	3	-	2	-	2	1	1	-
Horlogerie	1	-	-	-	-	-	-	-
Cordonnerie	1	-	-	-	-	-	-	-
Boutique cadeaux	-	-	1	-	-	-	-	-

Tableau 44 : Source : Administration communale et les Pages d'or.

C'est à Nismes et à Olloy que l'on trouve le plus de commerces. Le village de Dourbes est dépourvu de toute activité commerciale et hormis une épicerie, on ne trouve guère plus à Vierves, Mazée et Le Mesnil.

Par ailleurs, le marché hebdomadaire de Nismes a lieu tous les vendredis dans l'après-midi et en début de soirée dans la rue Vieille Eglise à Nismes. A l'issue d'une réflexion globale sur le devenir du marché, il s'est avéré indispensable de revoir fondamentalement et radicalement les modalités d'organisation de celui-ci, à défaut de quoi il fallait s'attendre à sa disparition pure et simple à moyen terme. Plusieurs initiatives ont été tentées en vue d'un regain d'attractivité (système de transports gratuits via le chemin fer des 3 Vallées et petit train touristique, réduction voire la suppression de la perception du droit de place). Il a alors été décidé de :

- modifier le jour et le lieu : autrefois organisé le samedi en matinée sur la Place de Châtillon, le marché a maintenant lieu dans l'ensemble de la rue Vieille Eglise le vendredi après-midi et en début de soirée. Un marché dans le coeur du vieux Nismes présente l'avantage d'un cadre plus riche et plus attractif, pour les touristes notamment, et une disposition en ligne des échoppes favorise le passage des visiteurs devant tous les emplacements.
- convertir la place de Châtillon en espace de stationnement principal pour l'ensemble des usagers et des visiteurs.

2.15.3.2 Les professions libérales

Comme nous l'avons vu, les professions libérales représentent 20 % du travail des indépendants de la commune de Viroinval.

Parmi celles-ci on peut trouver à Viroinval :

	Nismes	Dourbes	Olloy	Vierves	Treignes	Mazée	Oignies	Le Mesnil
Médecin généraliste	3	-	2	-	1	1	2	-
Médecin spécialisé	-	-	-	-	1 (gynécologue)	-	-	-
Kinésithérapeute	3	-	-	-	3	-	-	-
Infirmière	2	-	1	-	-	-	2	1
Pharmacie	1	-	1	-	1	-	-	-
Vétérinaire	-	-		1	1	1	-	-
Dentiste	-	-		1	-	-	-	-
Notaire	-	-	1	-	-	-	-	-
Architecte	1	-	1	-	1	-	-	-

Tableau 45 : Source : Administration communale et les Pages d'or.

On constate notamment que tous les villages disposent d'une épicerie (à l'exception de Dourbes), mais que les autres activités commerciales telles les boucheries, les boulangeries et les banques ne sont pas facilement accessibles à tous les habitants.

C'est à Nismes et à Olloy que l'on trouve le plus de commerces. Le village de Dourbes est dépourvu de toute activité commerciale et hormis une épicerie, on ne trouve guère plus à Vierves, Mazée et Le Mesnil.

2.15.3.3 Le tourisme

Le territoire est avant tout une zone de prédilection pour les activités de relaxation et de détente et pour les activités de pleine nature (découverte et sports).

Nous renvoyons le lecteur au chapitre consacré au tourisme.

2.16 ENSEIGNEMENT

2.16.1 Les écoles

2.16.1.1 L'enseignement fondamental

En matière d'éducation, Viroinval regroupe 11 écoles. Une école communale est installée dans chacun des villages, à l'exception de Mazée qui abrite cependant la seule école primaire autonome de la Communauté Française de la commune. Trois écoles libres sont également situées sur l'entité : à Oignies, Olloy et Nismes.

Nom de l'établissement	Adresse
Enseignement fondamental communal	
Ecole communale fondamentale de Nismes	Parc communal, 1 5670 Nismes
Ecole communale fondamentale d'Olloy	Rue Saint-Eloi, 5 5670 Olloy-sur-Viroin
Ecole communale fondamentale de Vierves	Rue des Ecoles, 1 5670 Vierves
Ecole communale fondamentale de Treignes	Rue Eugène Defraire, 30 5670 Treignes
Ecole communale fondamentale de Oignies	Route de Le Mesnil, 6 5670 Le Mesnil
Ecole communale fondamentale de Le Mesnil	Rue du la Folie, 26 5670 Le Mesnil
Enseignement fondamental libre – Ecole Libre des Trois Vallées	
Ecole Libre de Nismes	Rue Saint-Roch, 4 5670 Nismes
Ecole Libre d'Olloy	Rue Saint-Eloi, 38 5670 Olloy-sur-Viroin
Ecole Libre de Oignies	Rue de Rocroi, 37 5670 Oignies
Enseignement fondamental de la Communauté française	
Ecole de la Communauté française de Mazée	Rue Bucq, 6 5670 Mazée

Tableau 46 : Administration communale.

En septembre 2010, la population scolaire fréquentant les établissements locaux atteignait 518 élèves :

- 351 dans l'enseignement communal, soit 70 % de la population scolaire dans l'entité ;
- 183 dans l'enseignement maternel, soit 35 % de la population scolaire dans l'entité et 100 % de la population de 3-5 ans ;
- 335 dans l'enseignement primaire, soit 65 % de la population scolaire dans l'entité et 92 % de la population de 6-11 ans ;

Les tableaux ci-dessous reprennent la répartition des élèves selon le cycle d'étude (maternel et primaire), le réseau d'enseignement fréquenté et l'année.

Ce tableau permet de suivre l'évolution de la population scolaire dans l'entité depuis 2001.

Année scolaire	Ecole Communale			Ecole libre des 3 Vallées			Ecole de la Communauté Française		
	Maternelle	Primaire	Total	Maternelle	Primaire	Total	Maternelle	Primaire	Total
2001-2002	125	235	360	49	95	144	-	-	-
2002-2003	133	224	357	37	92	129	29	-	29
2003-2004	137	205	342	49	96	145	23	51	74
2004-2005	125	217	342	60	89	149	17	33	50
2005-2006	113	203	316	56	78	134	21	34	55
2006-2007	131	204	335	47	81	128	23	20	43
2007-2008	129	207	336	42	90	132	17	17	34
2008-2009	129	207	336	42	90	132	17	17	34
2009-2010	125	208	333	40	90	130	17	19	36
2010-2011	127	225	352	45	89	134	11	21	32
2011-2012	128	223	351	39	77	116	-	-	-

Tableau 47 : Administration communale.

En 2004, l'analyse réalisée dans le cadre du schéma de structure communal révélait que, sur les 20 dernières années, les effectifs des écoles communales de Viroinval augmentaient de manière relativement régulière. Elle faisait remarquer également que cette augmentation se faisait en parallèle d'une stagnation, voire d'une diminution des classes d'âges concernées par l'école. Cela pouvait se traduire par une amélioration du taux de scolarisation dans les écoles communales, au détriment des écoles libres ou de la communauté française.

En Janvier 2012, le nombre d'élèves dans chaque école communale est de :

Année scolaire 2011-2012	Maternelle	Primaire	Total
Nismes	39	63	102
Dourbes	15	10	25
Olloy	13	27	40
Vierves	11	21	32
Treignes	25	22	47
Oignies	17	43	60
Le Mesnil	0	13	13
Total	120	199	319

Tableau 48 : Administration communale (chiffres au 13 janvier 2012).

La tendance observée en 2004 ne semble plus d'actualité. En effet, sur les 10 dernières années, le nombre d'élèves dans les écoles de la commune de Viorinval a tendance à diminuer et ce, aussi bien dans les écoles communales que les écoles libres ou de la Communauté française.

De toutes les écoles communales de l'entité, c'est celle de Nismes qui accueille le plus grand nombre d'élèves. Elle compte dès lors 3 classes de maternelles et 4 classes de primaires réparties de cette façon : 1 classe en première primaire, 1 classe en deuxième primaire, 1 classe pour les 3 et 4^{èmes} années primaires et 1 classe pour les 5 et 6^{èmes} années primaires.

L'école de Treignes accueille 2 classes de maternelles et 1 classe de primaire (toutes les années réunies). L'école de Vierves accueille 1 classe de maternelles et 2 classes de primaires (1 classes pour les 3 premières années et 1 classe pour les 3 dernières années).

Les autres écoles (Dourbes, Olloy, Oignies et Le Mesnil) comptent uniquement 1 classe par cycle d'étude (à l'exception de Le Mesnil qui ne possède pas de maternelle).

2.16.1.1 L'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur

Seuls les niveaux de maternelle et de primaire sont présents sur l'entité. Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, les élèves doivent se rendre au mieux à Couvin et en ce qui concerne le supérieur, les pôles universitaires sont relativement éloignés puisqu'il pourrait s'agir alors de Charleroi ou de Namur.

Notons que l'implantation de différents centres de recherches universitaires sur le territoire communal pourrait être un préalable à l'installation de certaines formations supérieures diplômantes au sein de ces centres de recherche.

2.17 SERVICES A LA POPULATION

2.17.1 Les services communaux

2.17.1.1 Les services communaux

On compte 8 services communaux, à savoir :

- Directrice générale
- Directeur Financier
- Service Finances et Régie
- Service Population
- Service Ressources Humaines et Jeunesse
- Service Cadre de vie
- Service Travaux
- Service Affaires Générales

La Commune compte également un service communal du Logement.

Directrice générale :

Sa mission consiste à :

- Diriger et coordonner les services communaux ;
- Gérer le personnel communal ;
- Préparer les séances du conseil communal et du collège ;
- Rédiger les procès-verbaux de ces réunions ;
- Etablir la comptabilité de la régie communale.

Directeur financier :

La commune de Viroinval bénéficie des services d'un Directeur financier communal. Il est chargé, seul et sous sa responsabilité d'encaisser les recettes communales et d'effectuer les paiements de la Commune et de la Régie Foncière de Viroinval.

Le Directeur financier travaille en étroite collaboration avec le Collège communale, la Directrice générale le service Finances et Régie.

Le Directeur financier de la Commune est également le Directeur financier du CPAS de Viroinval.

Service Finances et Régie :

Le service Finances et Régie regroupe les services des Finances de la Commune et la Régie Foncière de Viroinval et se compose de 5 agents. Ses attributions principales sont entre autres :

- Budgets, modifications budgétaires et comptes de la Commune et de la Régie Foncière ;
- Engagements des dépenses (bons de commande et mandats de paiement) ;
- Taxes et redevances ;
- Identification et gestion des conteneurs à puce ;
- Gestion de la trésorerie ;
- Gestion des bois : (Travaux, vente de bois, location chasses) ;
- Gestion des infrastructures touristiques (Campings Try des Baudets et K d'Or, Bassin de natation) ;
- Gestion des logements sociaux communaux ;
- Gestion des terrains et du patrimoine.

Service Population :

Le service Population regroupe les services population et état civil de la commune de Viroinval et se compose de 4 agents. Ses attributions principales sont entre autres :

- Changement de domicile

- Certificats
- Légalisation de signature
- Autorisation parentale de quitter le territoire
- Certificat conforme
- Extrait du casier judiciaire
- Cartes d'identité et passeports ;
- Permis de conduire ;
- Extraits d'actes d'état civil ;
- Pensions, allocations ;
- Noces d'Or et de Diamant ;
- Gestion des cimetières, concessions et patrimoine funéraire ;
- Recherches généalogiques ;
- Dons d'organes.

Service Ressources Humaines et Jeunesse :

Le service Ressources humaines et jeunesse regroupe les services du personnel et de l'enseignement de Viroinval et se compose de 4 agents. Ses attributions principales sont entre autres :

- Les assurances ;
- L'emploi et la formation ;
- L'enfance et petite-enfance
- La jeunesse
- L'enseignement - Accueil extrascolaire ;
- Les ressources humaines.

Service Cadre de Vie :

Le service des affaires de cadre de vie regroupe les services de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, la sécurité et salubrité, l'énergie, les affaires agricoles et les dossiers travaux et se compose de 3 agents. Ses attributions principales sont entre autres :

- Environnement : PCDN, PCDR, contrats rivières, permis d'environnement, règlement général d'égouttage et la qualité de l'eau de distribution, pollution et nuisances diverses ;
- Urbanisme : plan de secteur, mobilité, permis d'urbanisme, permis d'urbanisation, infractions urbanistiques, monuments et sites classés, relations notaires ;
- Sécurité et Salubrité : établissements classés, débits boissons, sécurité publique, sécurité incendie et pollutions ;
- Dossiers travaux : plan triennal, travaux de voiries et les travaux des bâtiments communaux.

Service Travaux :

Ce service regroupe :

- Le Contrôleur des travaux ;
- Le Contrôleur des travaux adjoint ;
- Le Service entretien général : ce service prend en charge l'entretien général du territoire de la commune (tonte de pelouses, entretien des parcs et plantations, bords de route). Il assure la responsabilité plus particulière des Cimetières ;
- Le Service voirie : ce service effectue l'entretien et la création de voiries (pose de filets d'eau, tarmac). Il effectue aussi les travaux forestiers lourds (création de voiries, quais de chargement) ;
- Le Service bâtiment : ce service assure l'entretien des bâtiments communaux et rassemble plusieurs ouvriers spécialisés en électricité, plomberie, sanitaires, maçonnerie. Il assure aussi l'entretien du charroi communal ;
- Le Service administratif.

Service Affaires Générales :

Le service des affaires générales se compose de 9 agents. Ses attributions principales sont entre autres :

- Information, communication (Viroinval Infos, Site internet, Enviroin, guide de Viroinval pour les nouveaux arrivants)
- Informatique
- Marché hebdomadaire
- Marchés Publics
- Questions juridiques
- Secrétariat de la Directrice Générale (préparation Collège et Conseil communaux)
- Sécurité (Police, Service Régional Incendie, Prévention)
- Tourisme
- Vie associative, culturelle et sportive (fiches signalétiques, réservations de salles, autorisations de manifestations, mouvements de jeunesse etc.)
- Cimetières, Concessions et Patrimoine Funéraire

Service communal du Logement :

Le Service communal du logement a un rôle d'information, d'orientation et de coaching :

- Informer : le service du Logement donne des informations de base sur les aides au logement (primes, prêts, allocations, assurances, permis de location, ...) ;
- Documenter : le service du Logement fournit les formulaires de demande, les brochures d'information, ...
- Orienter : Orienter le citoyen vers les services compétents de la Région wallonne.

2.17.1.2 Information et communication**Le site internet de la commune :**

La commune de Viroinval s'est dotée d'un site internet qui reprend toutes les informations concernant la vie communale, politique et sociale, la culture, le sport, le tourisme, l'histoire et le patrimoine.



Figure 57 : Site internet de la commune de Viroinval : www.viroinval.be

Viroinval Infos :

La politique communale en matière d'information des habitants se concrétise par la publication en « toutes boîtes » de l'hebdomadaire local « Viroinval Infos ». C'est par ce biais que sont communiqués les informations ou événements spécifiques. Chaque semaine une page d'information est rédigée et paraît dans le « Passe Partout » en fonction des besoins de l'administration, des demandes reçues et des activités en cours.



Figure 58 : Viroinval Infos. Site internet de la commune de Viroinval : www.viroinval.be

2.17.1.1 Le plan de cohésion sociale

Le Plan de prévention de proximité devient le Plan de Cohésion sociale. Il s'inscrit dans un effort général déployé par la Région wallonne pour favoriser la cohésion sociale et soutenir les communes qui y œuvrent sur leur territoire. Le collège communal en sa séance du 24 février 2009 a adopté le projet de Plan de cohésion sociale 2009-2013, établi par la Plateforme jeunesse. Le Gouvernement wallon a retenu le projet de Viroinval en sa séance du 14 mai 2009. Le Conseil communal du 30 septembre 2009 a approuvé le PCS en version définitive.

La Commission d'accompagnement est composée comme suit :

- Président : Mr Alain BOUKO, Président du CPAS
- Vice-Présidente : Mme Françoise Rocher-Prumont, Conseillère CPAS et de la commune de Viroinval
- Vice-Président, représentant le secteur associatif : Maison des Jeunes de Viroinval, Mme Sarah GUILLIN et Centre culturel Action Sud, Mr Pierre GILLES
- Chef de projet : Mme Caroline PHILIPPE

La commission d'accompagnement est composée également des personnes représentant les institutions, services ou associations suivantes :

- le CPAS ;
- l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi (Le Forem) ;
- le centre de planing familial (FPS) ;
- les Habitations de l'Eau Noire ;
- le Centre d'Action Interculturelle ;
- Point Jeunes Olloy ;
- les Maisons des Jeunes de Viroinval ;
- l'ALE (Agence local pour L'emploi) ;
- le Répit asbl (service d'aide et d'accompagnement psycho-social aux usagers de drogues) ;
- le Miresem (Mission Régionale pour l'Emploi et l'Insertion du Sud de l'Entre-Sambre et Meuse) ;
- Centre Croix Rouge Chantecler ;
- le PAC Dinant Philippeville ;
- l'ASBL Carrefour (centre de formation et de réinsertion professionnelle) ;
- l'ASBL CODEF (Centre d'Orientaion et de Développement pour l'Emploi et la Formation) ;
- le Centre de formation de Treignes ;
- le Cyber Espace d'Olloy.

Le plan répond à deux objectifs : le développement social des quartiers et la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité.

Au travers de deux maisons de quartier (Nismes et Najauge) et d'un service de médiation, il travaille sur 3 axes :

- 1. l'axe insertion socioprofessionnelle ;
- 2. l'axe accès à la santé et le traitement des assuétudes
- 3. l'axe retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Activités de la maison de quartier de Nismes :

- Aide à l'insertion socioprofessionnelle : aide à la recherche d'emplois, rédaction de CV et lettres de motivation, initiation au clavier, ... ;
- Permanences de Miresem 2 fois par semaine (le lundi après-midi et le jeudi matin) ;
- Accueil, écoute, orientaion et accompagnement vers des services et des institutions spécialisées : le Répit, les tribunaux, CPAS, solidarité alimentaire, violence conjugale, centre de Santé mentale, ... ;
- Permanences Cyber-espace : mardi, mercredi et jeudi après-midi et vendredi matin.

La maison de quartier de Najauge organise des animations pour les enfants le mercredi après-midi ainsi qu'un groupe de mamans le mardi après-midi.

Le service de Médiations Familiales est accessible sur rendez-vous et gère en autres les problèmes de mésentente ou conflit familial (pré et post divorce, couple conjugal et parental, parents, grands-parents, frères, sœurs, ...).

Autres tâches du PCS : Eté solidaire, Eté jeunes sports, réduction des risques dans la rue, accompagnement des jeunes de Vierves et Dourbes, intergénération, recouvrement de dettes.

Des stages sportifs sont également organisés à Pâques et aux grandes Vacances.

2.17.2 Les services sociaux

2.17.2.1 Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS)

Le CPAS compte un président (Alain BOUKO), une Directrice générale (Nathanaëlle BERGER), un Directeur financier (Laurent DELTOUR), 8 conseillers et 6 travailleurs sociaux.

La composition du CPAS se trouve en annexe n°7.

6 travailleurs sociaux assurent les permanences du lundi au vendredi de 8 heures à 11 heures 30 ou sur rendez-vous :

- Guidance psycho-sociale et éducatives ;
- Accompagnement dans les démarches ;
- Aide matérielle : revenu d'intégration sociale, avances sur prestations sociales, allocations, handicapés, chômage, aides ponctuelles ;
- Réinsertion sociale.

Plusieurs services sont proposés par le CPAS :

- Repas à domicile (toute l'année pour 5 euros, excepté le 1er janvier) ;
- IDESS - TAXI Social : véhicule avec chauffeur à disposition pour se rendre à un rendez-vous médical, administratif, pour faire ses achats, ... (prix en fonction des revenus) ;
- TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) : Service orienté vers les publics fragilisés. Ce service a pour but de favoriser l'apprentissage des nouvelles technologies de communication et les contacts intergénérationnels. Sont proposés : initiation au traitement de texte, initiation à l'utilisation d'Internet, utilisation de la console de jeu Wii, utilisation d'un téléphone portable.
- JOB Mobile : mise à disposition d'un véhicule (voiture, scooter) pour les personnes de Viroinval, bénéficiaires, du RIS ou d'une aide sociale qui doivent se déplacer pour se rendre en formation, en stage ou au travail.

Outres ces différents services, le CPAS gère également la maison de repos « Le repos des Vallées », située à Nismes.



Figure 59 : Source : Site internet de la commune de Viroinval : www.viroinval.be

2.17.2.2 L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE)

Responsable : Madame Patricia Collart

Rue Vieille Eglise 5 – 5670 Nismes

Les particuliers, ainsi que les A.S.B.L., les associations non commerciales, les établissements d'enseignement et les entreprises horticoles peuvent faire appel à l'Agence Locale pour l'Emploi (A.L.E.) pour les travaux ménagers, lessive, repassage, entretien du jardin, petits travaux de réparation, travail administratif, etc...

Les travailleurs ALE sont des personnes au chômage depuis 2 ans ou plus, ou des personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale. Ils peuvent travailler un maximum de 45h sur le mois.

2.17.2.3 Le guichet de l'emploi.

Un « Guichet de l'emploi » a été ouvert au rez-de-chaussée du château communal à Nismes.

Les personnes ont accès à un ordinateur placé dans le cadre des « Télé-services » pour effectuer des recherches d'emploi ou rédiger un CV.

Un panneau d'information a été placé à l'entrée du service accueil en vue d'y apposer les appels de candidature d'emploi reçus tous les jours via le Forem.

2.17.3 Les services à l'enfance et à la jeunesse

2.17.3.1 Les écoles

Voir chapitre consacré à l'enseignement.

2.17.3.1 L'accueil extra-scolaire

Suite à l'appel à projet 2003-2004 relatif à l'accueil extrascolaire (décret de la Communauté Française du 03/07/2003), le Ministère de la Communauté Française a octroyé des subventions devant permettre l'engagement d'une employée coordinatrice mi-temps (tous les matins) et des crédits pour son fonctionnement

Les missions à remplir sont :

- coordonner la réalisation de l'état des lieux
- amener le lien avec les opérateurs, les acteurs concernés et la population.
- impulser un travail de partenariat
- aider à la préparation du programme CLE (coordination locale de l'Enfance)
- faire des propositions cohérentes et globales pour une politique d'accueil
- assurer le secrétariat de la commission communale de l'accueil.
- gestion des dossiers relatifs aux subventions des projets.

Le Centre Récréatif et de Loisirs

Ce centre récréatif et de loisirs propose plusieurs activités originales durant les vacances d'été (4 semaines de mi-juillet à mi-août). Ouvert aux enfants à partir de 4 ans, chaque semaine est axée sur un thème différent (multisports, découverte des 4 éléments, univers fantastique, aventure, ...). Possibilité d'accueil entre 8 h et 17 h. Un car passe prendre les enfants si besoin. Prix : 4 euros la journée.

L'école des devoirs de Nismes :

Organisation d'une école de devoirs les lundis et jeudis, hors congé scolaire.

L'école de devoirs compte en juin 2011, 12 élèves régulièrement présents soit 2 de plus qu'en 2010. Lors de sa réouverture en octobre 2011, avec les départs des 6ème, 10 enfants inscrits, ce qui facilite l'encadrement.

L'école des devoirs manque de bénévole. Depuis octobre, l'école de devoirs fonctionne également dans la salle de la balle Pelote à Nismes, place de Châtillon. Cet endroit n'est pas très approprié à mazout et il n'y a qu'une seule pièce, ce qui est très difficile quand des enfants ont terminé leur devoir et que d'autres travaillent encore.

Latitude J :

Latitudes J (anciennement Ampli Junior) est un service d'accueil extrascolaire invitant les enfants à la détente, à la découverte et à la rencontre. Durant l'année, les enfants de 2,5 à 12 ans encadrés par des éducateurs participent à des activités, animations et ateliers récréatifs thématiques.

Tous les lieux d'accueils sont contrôlés et agréés par l'ONE

La structure d'Olloy-sur-Viroin accueille les enfants de 3 à 6 ans (Maison Communale d'Accueil de l'Enfance - « Les Petits Spirous ») et les enfants de 6 à 12 ans (« Les Indiens »).

Ce service assure le ramassage scolaire dans les sections maternelles et primaires des écoles communales et libres de l'entité ainsi qu'une aide aux devoirs, limitée dans le temps à 1h par jour les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi. Les mercredis sont réservés aux activités ludiques. Des ateliers thématiques, activités ludiques et stages à thèmes sont également organisés.

2.17.3.2 I.M.A.J.E. ((Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants)

L'I.M.A.J.E. (Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants) a été créée à l'initiative de la Province de Namur en octobre 1990 en partenariat avec le privé (Asbl) ou le public (CPAS et Communes).

I.M.A.J.E. a pour mission l'accueil des enfants de 0 à 12 ans dans des structures adaptées et spécialisées en fonction de la demande de chacun.

I.M.A.J.E. offre :

- des maisons communales d'accueil de l'enfance et crèches ;
- un service d'accueillantes conventionnées ;
- un service enfants malades ;
- un service d'accueil extrascolaire ;
- écoute enfants (103) ;
- le service "Le Lien" ;
- le trait d'union – SIIF ;
- FaMédia.

Ces différents services sont répartis sur l'ensemble du territoire de la Province de Namur.

Maison communale d'Accueil de l'Enfance :

Elle accueille des enfants de 0 à 3 ans. Elle est agréée par l'O.N.E. L'accueil est réalisé par une équipe de puéricultrices encadrées par une assistante sociale et/ou une infirmière sociale.

Maison Communale d'Accueil de l'Enfance - « Les Petits Spirous »

MCAE OLLOY (IMAJE)

Rue Cheraivoie 16

5670 Viroinval

Capacité : 12

Un service d'accueillantes conventionnées agréées par l'O.N.E. :

Les accueillantes accueillent des enfants âgés de 0 à 3 ans. Elles sont encadrées par une assistante sociale.

Le service de l'I.M.A.J.E. encadre 109 accueillantes d'enfants conventionnées et deux co-accueillantes réparties par secteur géographique sur l'ensemble de la province de Namur.

L'accueillante est agréée pour l'accueil à son domicile de trois ou quatre enfants équivalent temps plein avec un maximum de cinq enfants présents simultanément.

L'encadrement est assuré par une assistante sociale et une psychologue. L'assistante sociale rend régulièrement visite aux accueillantes qui acceptent les rencontres aussi souvent qu'il est nécessaire.

Un service de garde d'enfants malades à domicile :

L'IMAJE propose un service de garde d'enfants malades à domicile. Ce service est destiné à tous les enfants de 0 à 12 ans domicilié sur la province de Namur. L'équipe est composée d'une quinzaine de puéricultrices expérimentées, habitant la province de Namur et d'une assistante sociale organisant l'encadrement de l'équipe.

Le service "Le Lien" :

A côté des crèches et autres lieux d'accueil extrascolaire plus traditionnels que pilote l'intercommunale, le service « Le Lien » s'attache à une problématique particulière : les relations parfois difficiles entre les parents et leurs tout jeunes enfants.

La découverte d'un handicap chez un enfant, la situation de déprime post partum d'une mère, le jeune âge des parents, leur déficit mental... autant de situations qui peuvent avoir des conséquences néfastes sur la relation en construction entre le nourrisson et ses parents. La question de leur accompagnement s'est posée avec acuité au service de garde d'enfants malades de l'intercommunale namuroise, sollicité par le Centre hospitalier régional pour accompagner des parents et de jeunes nourrissons, de retour à la maison. En réponse, naît Le lien courant février 1999. Une petite dizaine de puéricultrices compose le service.

Le Service Ecoute-Enfants (103) :

103, la ligne des enfants, trois chiffres à retenir, pour parler, pour être écouté. 103, le numéro d'appel gratuit (de partout en Belgique) du Service Ecoute-Enfants de la Communauté française, depuis le 23 mars 1998. Ecoute-Enfant est à l'écoute des enfants et adolescents, 7 jours sur 7, de 9 heures à 24 heures.

Le Trait d'union – SIIF (Services d'Intervention Intensive en Famille) :

Le trait d'union - SIIF est un projet pilote de la Communauté Française. La spécificité de ce projet est la prise en charge intensive et ambulatoire des familles en situation à haut risque de maltraitance ou en situation de négligence grave, potentielle ou avérée.

Ce service offre, sur mandat du SAJ ou du SPJ, une aide socio-éducative régulière et globale pour les enfants de 0 à 6 ans en vue d'offrir :

- Une alternative aux placements malgré la situation de négligence ou de maltraitance ;
- Un relais lorsque les services de l'ONE, un service d'aide en milieu ouvert ou tout autre service ne sont pas ou plus en mesure d'apporter l'aide nécessaire ;
- Une prise en charge rapide, le cas échéant à la sortie de la maternité ou au terme d'un placement.

Service FAMEDIA - Service de médiation familiale :

Le "FAMEDIA" est un service de médiation familiale pluridisciplinaire (juriste, AS, psychologue). La médiation a pour but d'amener les familles à résoudre leurs conflits relationnels et juridiques dans des situations de séparation, de divorce, de conflits générationnels, ...

Le service reçoit en différents endroits de la Province de Namur (Couvin, Philippeville, Namur, ...). Il est agréé et peut intervenir sur mandat judiciaire. Le protocole d'accord peut être homologué par jugement.

2.17.3.1 Consultations ONE

L'ONE organise régulièrement des consultations pour les nourrissons et enfants jusqu'à l'âge de six ans dans trois antennes :

- Me Hanus Régine rue de Treignes 19 à Mazée ;
- Me Defrere Véronique rue des Pins 1 à Oignies ;
- Me Emilien Gladys rue St Joseph 50 Nismes.

2.17.3.2 La Maison de l'enfance

Les locaux de Nismes ne répondant plus aux nouvelles conditions d'accueil de nourrissons en consultation de l'ONE, il a été décidé de louer un bâtiment situé en plein centre de Nismes afin d'éviter l'éventuelle suppression de ce service.

Le bâtiment étant à disposition, l'idée de lui donner un usage complémentaire a fait son chemin et c'est ainsi qu'il a été décidé de créer la Maison de l'Enfance et de la Famille de Viroinval (l'inauguration s'est déroulée le 19 mai 2006).

La maison de l'enfance est située à Nismes, rue Vieille Eglise n°9 et la responsable est Mme Marie-Jeanne CAMBY.

La maison de l'enfance a pour objectif :

- D'être un endroit neutre ;
- D'être un lieu de rencontre pour les parents ;
- D'être un lieu d'information dans le domaine de l'Enfance ;
- De développer divers projets inexistant dans la Commune ;
- De créer par la suite des antennes dans les différents villages de la Commune (une antenne est située à Olloy rue Cheraivoie 6 et une autre antenne à Treignes rue de la Gare 81).

Les activités actuellement prévues sont :

- Création d'une école de devoirs ;
- Création d'un espace jeux et d'un espace lecture ;
- Groupe à thème : lieu de rencontre pour les parents ou autre suivant un thème bien précis ;
- Création de formation-conférence-exposé sur des thèmes concernant l'enfance, la famille, la santé.

2.17.3.1 La Ligue des Familles de Viroinval

Oignies : Ligue des Familles de Viroinval - Madame Françoise Joye

2.17.3.2 Les associations de jeunesse

- La Maison des Jeunes de Viroinval - Rue Delizée, 11 à Oignies. Contact : Sarah Guillin ;
- Olloy : Point Jeunes - Rue des Frères Bouré à Olloy : Activités : Animations culturelles – Occupations des loisirs. Responsable : Carlos et Marylin Jimeno – Vermeire ;
- Olloy : Jeunesse d'Olloy - Mr Lhotte Sylvain ;
- ASBL Plateforme jeunesse - rue Vieille Eglise, 5b à Nismes. Activités : Coordination de la politique jeunesse de l'entité – accompagnement et encadrement des jeunes – travail de rue – lieux de rencontres : accueil, écoute, échanges. Responsable : Didier Laurent

Par l'intermédiaire de sa plate-forme jeunesse et du Plan de cohésion sociale, la commune montre l'intérêt qu'elle accorde à ses jeunes. En plus des différents centres d'accueil mis à disposition des jeunes dans chaque village, l'équipe de la plate-forme met en place de nombreuses activités et animations. Cinq axes majeurs sont explorés par la plate-forme :

- l'accompagnement des jeunes par l'intermédiaire des maisons de jeunes et des animateurs ;
- La prévention, notamment au niveau de la consommation de drogues et aussi de la connaissance « du monde adulte », en les préparant à leur entrée dans les écoles secondaires et en les sensibilisant aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans la rue, en ville, comme par exemple le racket ;

- Le sport qui est considéré ici comme un facteur d'intégration social relativement important. Par exemple, durant l'été, 17 stages sportifs sont ouverts aux jeunes et la majorité d'entre eux sont gratuits pour permettre l'accessibilité à tous ;
- « L'international » avec des organisations de voyages à l'étranger et notamment dans les pays du bassin méditerranéen. Il est aussi important de souligner une action entreprise par la plate-forme en collaboration avec la commune pour intervenir auprès des jeunes palestiniens. Un cyber espace a donc été construit dans la bande de Gaza en parallèle de la mise en place de son homologue nismois, afin de permettre aux jeunes palestiniens de communiquer avec l'extérieur et notamment avec les jeunes de Viroinval. Douze de ces jeunes sont venus passer quelques jours de dépaysement à Viroinval pendant l'été ;
- Les activités et services permanents avec par exemple le cyber espace dont nous avons parlé précédemment ou « Jeunes Alter-Natifs », le journal des jeunes de Viroinval, écrit par eux.

2.17.3.3 Les comités de jeunesse

- Vierves : Les Durs E Crous - Rue Roger Delizée 73a Oignies. Contact : Lydie ANCIAUX ;
- Dourbes : Les Coulevrots - Rue de Fagnolle 43 à Dourbes. Contact : David Massin ;
- Dourbes : Les Joyeux Dourbois – Association de fait ;
- Oignies : Les Margoulins – Contact : Kévin BOIZIOT.
- Mazée : comité de jeunesse de Mazée - Mr David Pestiaux.

2.17.3.4 Journée « Place aux enfants »

La commune a participé pour la quatrième année à l'opération « Place aux enfants » proposée par les Provinces et la COCOF à toutes les Communes francophones.

Une opération proposée aux communes et associations locales par les services provinciaux wallons, la COCOF et la Ligue des Familles.

Comité organisateur : l'Administration communale de Viroinval, le Centre culturel Régional "Action-Sud", la Maison des Jeunes de Viroinval et la Plate-Forme Jeunesse

Cette journée est prévue chaque année le troisième samedi du mois d'octobre (15 octobre 2011).

Grâce à la collaboration d'indépendants, artisans, et autres de la Commune, 71 enfants ont pu découvrir le monde des adultes sur Olloy et Vierves (il s'agit de villages différents chaque année).

L'opération a accueilli plus de vingt enfants supplémentaires par rapport à 2010 (54 enfants), plusieurs ont même dû être refusés.

Le fait de changer de village chaque année permet aux enfants de découvrir tous les métiers de la commune, aux enfants n'ayant pas de moyens de locomotion d'y participer au moins une fois, d'éviter que les « hôtes d'un jour » ne s'essouffent, même si certains reviennent chaque année tel la police avec la cavalerie et la douane également, le secourisme, la poterie avec Rita Hendrickx, la sculpture sur pierre avec Jean-Marc Jopart, ... par ailleurs nous remarquons que la majorité des enfants s'inscrivant chaque année, les choisissent toujours, alors qu'ils connaissent déjà l'activité.

2.17.3.1 Les jeunes de Viroinval

L'analyse réalisée dans le cadre du schéma de structure communal révélait que malgré les divers investissements auprès de la population des moins de 25 ans, il existe bel et bien quelques inquiétudes pour les jeunes de la commune. Tout d'abord, il existe apparemment un certain clivage entre les jeunes des différents villages.

Il existe aussi quelques problèmes de consommation de drogues ou de petite délinquance. Il semble aussi que les jeunes connaissent de réelles difficultés scolaires qui sont probablement la conséquence d'une démotivation créée par la situation économique et sociale qu'ils rencontrent à Viroinval. Pour essayer de palier à ce problème, un projet d'école de devoirs a vu le jour.

Les jeunes ne sont pas retenus dans l'entité car ils n'y trouvent pas de travail et pour ceux d'entre eux qui veulent faire des études, il leur est souvent nécessaire de partir de leur village.

Là encore, il semble exister de sérieux problèmes quant à la mobilité qui est relativement réduite lorsque l'on habite à Viroinval, ainsi il est peut-être plus facile pour les jeunes qui cherchent un emploi de se rapprocher des plus grandes villes et des voies de communication.

2.17.4 Les services au troisième âge

2.17.4.1 Hôte : "Le Repos des Vallées"

Direction : Mme DUBOIS Dominique

Rue Ainseveau 44

5670 NISMES

La maison de repos est ouverte à tous : valides, semi-valides, quel que soit le degré d'autonomie.

La direction anime des équipes de personnes composées d'infirmier(e)s, de kinésithérapeutes, d'un ergothérapeute, d'aides-soignantes, de personnel technique et d'entretien et de personnel administratif.

Le Repos des Vallées offre des chambres particulières avec cabinet de toilette et WC, des chambres doubles pour les couples.

Sont assurés, l'entretien de la chambre, les soins infirmiers, les produits de soins, les actes d'aide à la vie journalière, l'utilisation de structures d'ergothérapie, les activités d'animation et de loisirs, les services buanderie.

Les chambres sont meublées mais les pensionnaires ont la faculté d'apporter du mobilier ou des objets personnels.

Chaque chambre possède une prise TV, un détecteur incendie et un système d'appel d'infirmière.

Dépendant du CPAS de Viroinval, il s'agit actuellement d'une maison de repos (M.R.) et d'une maison de repos et de soins (M.R.S.). La partie M.R. compte 39 places et la partie M.R.S. 25 places.

2.17.4.1 Résidence « La Fontaine » s.a.

Direction : Monsieur FEVRY

Rue de Fumay, 33

5670 Oignies-en-Thiérache

La maison de repos est ouverte à tous : valides, semi-valides, invalides, parkinson, Alzheimer, soins palliatifs, quel que soit le degré d'autonomie.

Il s'agit d'une maison de repos (M.R.) d'une capacité de 49 lits.

2.17.4.2 Les clubs de seniors de Viroinval

- Mazée : « Les Amis d'Arthur Masson » : club de vélos ;
- Nismes : « Les Crayats », Madame Goffoy Marie-Paule ;
- Olloy : « Tamalou », Monsieur Baudrez Jacques ;
- Treignes : « Club des 3X20 », Monsieur Dujardin Jules ;
- Viroinval : « Centre des Seniors » Madame Delphine Preumont.

2.17.5 Les services aux personnes handicapées

A.S.P.H. - Plateforme clé de concertation de la personne handicapée

Contact : Mme Suzel TIERNY.

AWIPH :

L'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH) est un organisme public créé par le décret du Conseil Régional wallon du 6 avril 1995. Elle est chargée de mener à bien la politique wallonne en matière d'intégration des personnes handicapées.

L'AWIPH propose des aides à l'emploi et à la formation et des interventions financières dans l'acquisition ou l'équipement de matériel spécifique qui favorise l'autonomie au quotidien.

L'AWIPH agréée et subventionne des services (répartis à travers toute la Région wallonne) qui accueillent, hébergent, emploient, forment, conseillent et accompagnent les personnes handicapées.

2.17.6 Hôpitaux et services en matière de soins

Comme nous l'avons vu, il n'y a pas de médecin dans chacun des villages de Viroinval mais il en existe tout de même neuf pour 5.821 habitants. Même si ce chiffre (1 médecin pour 647 habitants) peut paraître suffisant, il est de beaucoup inférieur à la moyenne nationale qui est de 1 médecin pour 222 habitants⁴³. Dans une commune où la population suit un processus de vieillissement important, et même si cette situation n'est pas réellement alarmante, elle indique tout de même un manque.

Cette carence en termes d'accès aux soins peut notamment se faire ressentir et poser quelques problèmes pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

	Nismes	Dourbes	Olloy	Vierves	Treignes	Mazée	Oignies	Le Mesnil
Médecin généraliste	3	-	2	-	1	1	2	-
Médecin spécialisé	-	-	-	-	1 (gynécologue)	-	-	-
Kinésithérapeute	3	-	-	-	3	-	-	-
Infirmière	2	-	1	-	-	-	2	1
Pharmacie	1	-	1	-	1	-	-	-
Dentiste	-	-		1	-	-	-	-

Tableau 49 : Source : Administration communale et les Pages d'or.

Notons aussi qu'il existe quelques médecins spécialistes sur l'entité : un gynécologue, un dentiste et 6 kinésithérapeutes. La Croix-Rouge est également présente sur la commune.

Il est difficile de dire s'il s'agit d'un réel manque mais il est possible que, la demande étant forte pour les médecins spécialistes en partie à cause des personnes âgées, leur nombre soit tout de même trop faible.

Selon le rapport de la Conférence Permanente du Développement Territorial⁴⁴, la situation sanitaire dans la microrégion est loin d'être la meilleure de Wallonie. En effet, qu'il s'agisse de la couverture en médecins généralistes, spécialistes ou infirmières, la région de Viroinval arbore souvent des résultats peu satisfaisants.

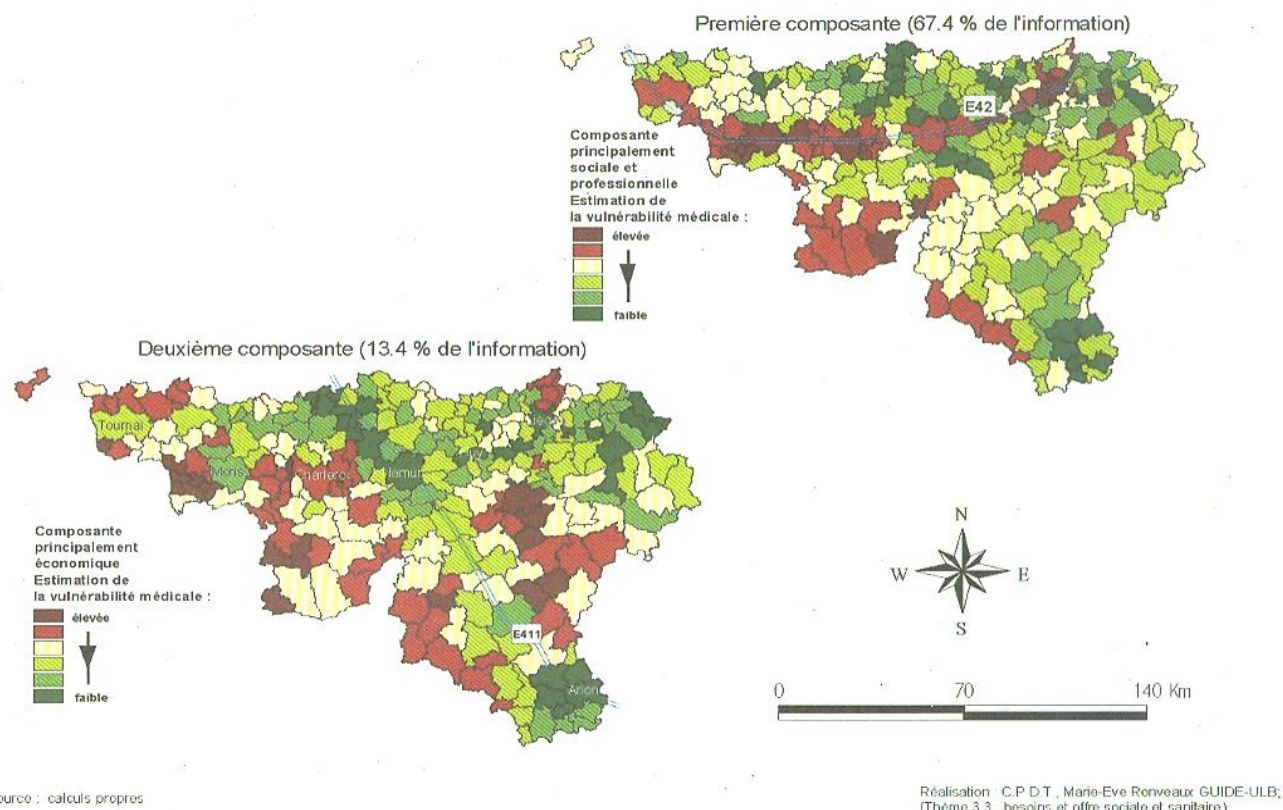
Cependant, cela ne serait pas très important si les besoins sanitaires de cette population étaient faibles. Ce rapport s'est aussi intéressé à la vulnérabilité médicale des populations à partir de plusieurs indicateurs sociaux et économiques comme principalement, la structure par âge, le taux de chômage, le taux d'instruction et les pourcentages de familles monoparentales et d'isolés pour

⁴³ Source : Le Soir en ligne, 10 mai 2005.

⁴⁴ La lettre de la CPDT numéro 10, juin 2005

l'aspect social, et les revenus principalement pour l'aspect économique. A partir des cartes ci-après, on peut voir que Viroinval se situe dans une réelle situation de vulnérabilité médicale.

Vulnérabilité médicale : synthèse des indicateurs socio-économiques et démographiques



Il ne serait donc pas faux de diagnostiquer un manque en termes d'accès aux soins, surtout pour les personnes âgées dont la mobilité est réduite, d'autant que le pôle hospitalier le plus proche est situé à Chimay. Heureusement, il existe, outre les transports en commun, un service médical d'urgence, ainsi qu'un service de transport à prix « démocratique » fourni par le CPAS, qui permet donc d'améliorer considérablement la mobilité d'une partie des habitants. Pour les personnes âgées, il existe aussi aujourd'hui un système de « bracelet d'alarme » permettant de prévenir automatiquement les secours en cas de chute de la personne. Ce système est effectif dans la commune.

2.17.7 Les services fédéraux et régionaux

2.17.7.1 Police locale

Zone de Police Couvin-Viroinval

Avenue de la Libération 52 à 5660 Couvin

Tél. : 060/31.02.02 - Fax : 060/31.03.07.

Postes de proximité de Viroinval :

- Nismes : rue Saint-Roch 54 - Tél. : 060/31.17.90
Permanences : lundi, mercredi, vendredi de 15h à 17 h et mardi, jeudi de 9h à 12h00
- Vierves : rue de la Gendarmerie - Tél. : 060/39.90.22
- Permanences : lundi de 8 à 10h ; mardi et jeudi de 15 à 17h ; mercredi et vendredi de 9 à 12 h.

Site internet : www.police3vallees.be

2.17.7.2 Bureaux de poste

La poste et ses points de vente :

Nismes :

- Bureau de poste - rue Saint-Roch 54 à 5670 Nismes.

Points poste :

- Point Poste de Treignes - rue E. Defraire 77 A à 5670 Treignes.
- Point Poste d'Olloy - rue Jean Chot 1 à 5670 Olloy-sur-Viroin.
- Point Poste Dé Lys - rue J-B Périquet 10 à 5670 Oignies en Thiérache.

2.17.7.3 Service incendie

SRI Couvin : pompiers de Couvin, Cerfontaine, Viroinval

Rue Tienne de Boussu, 1

5660 Couvin

Tél : 060/34 45 14

Officier – Chef de service : Capitaine Vincent Léonard

2.17.7.1 Zone de secours

La zone de secours Dinaphi (pour Dinant / Philippeville) est l'une des 34 zones de secours de Belgique et l'une des 3 zones de la province de Namur.

La zone de secours Dinaphi couvre les 22 communes suivantes : Anhée, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Gedinne, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Onhaye, Rochefort, Somme-Leuze, Vresse-sur-Semois, Yvoir, Cerfontaine, Couvin, Doische, Florennes, Philippeville, Viroinval et Walcourt.

2.17.7.2 Protection civile

La Protection civile offre son aide à la population et vient en renfort des services de secours et de police lors de catastrophes ou de calamités de grande ampleur. Ses hommes interviennent 24h/24 et 7j/7. Il arrive pourtant que les 600 agents professionnels aient besoin d'aide. Pour cela, les agents volontaires sont essentiels.

La protection civile accomplit des prestations ponctuelles telles que :

- Distribution d'eau potable ou des vivres ;
- Participation à la recherche de personnes disparues ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Soutien logistique à la police et la justice ;
- Participation à des missions d'aide internationales ;
- Entretien du matériel lourd ;
- etc.

2.17.8 L'accès aux technologies de l'information et de la communication

Grâce à leur développement fulgurant (puissances des équipements disponibles, simplicité des interfaces) au cours des années 1990, les TIC⁴⁵ se sont rendues indispensables y compris dans le domaine privé. Cet extraordinaire essor s'est accompagné d'une problématique dont on mesure depuis peu les effets : la « fracture numérique ».

⁴⁵ TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

2.17.8.1 L'accès à Internet

L'expression « fracture numérique » désigne le fossé séparant les personnes (et sociétés) sachant exploiter les potentialités de ces technologies et les personnes (et sociétés) n'étant pas en mesure d'exploiter ces potentialités en raison d'un déficit d'accès ou de compétence.

Des discriminations peuvent se marquer de quatre manières :

- un accès inégal à l'emploi, à la formation et aux possibilités d'apprentissage continu ;
- des capacités inégales à (re)composer un réseau social ;
- des modalités inégales d'accès aux services publics et aux processus démocratiques ;
- un accès inégal aux biens de consommations et aux services.

De plus en plus de renseignements (horaires de train ou de bus, offres d'emploi), de documents (déclaration d'impôts, commande de livres) et services (banque en ligne, réservations touristiques), sont disponibles sur des sites web. La connexion à un réseau à haut-débit (de type ADSL) facilite largement les différentes recherches et demandes. Il en résulte que l'informatisation de pans entiers de la vie sociale altère progressivement l'autonomie de certaines personnes.

La plupart des études sur le sujet démontrent une corrélation linéaire entre la « fracture numérique » et le niveau des études et le niveau de vie.

A Viroinval, la situation n'est pas des meilleures puisque seulement 49,4 % des ménages déclarent posséder⁴⁶ une connexion contre 51,0 % en Wallonie.

2.17.8.2 Le guichet « Télé-Services ».

Un poste informatique relié à Internet est mis à disposition des citoyens à titre gratuit pour toutes consultations. Ce poste mis en place est une borne interactive. Il est à noter que les citoyens ont également la possibilité de se rendre dans d'autres lieux publics en vue d'avoir accès à internet gratuitement.

L'administration communale dans le cadre de dossier de subventionnement a placé des ordinateurs dans les endroits suivants : au local de la Plateforme jeunesse de Nismes, à l'Office communal du Tourisme de Nismes, à l'Espace Arthur Masson à Treignes.

A ce jour, il appert que les ordinateurs de la PFJ et Espace Arthur Masson ne sont plus accessibles. Ils ont été retirés (déclassés).

2.17.8.3 La téléphonie mobile

L'accès à la téléphonie mobile est plus aisé que celui à l'internet, il ne génère pas de phénomène de fracture sociale liée à la possession ou non d'un téléphone mobile.

Le taux de possession de téléphone mobile au sein de l'entité de Viroinval est de 63,9 %, soit légèrement inférieur à la moyenne wallonne de 71,0 %.

2.17.9 Les autres services

2.17.9.1 Le Culte

Les paroisses catholiques :

Village	Paroisse	Adresse
Mazée	Paroisse "Notre Dame de la Nativité"	Mr l'Abbé Phoba Bayombe Rue Eugène Defraire 40 5670

⁴⁶ Les chiffres cités dans cette section proviennent pour la plupart des déclarations personnelles (+ de 18 ans) établies lors du recensement national de 2002.

Village	Paroisse	Adresse
		Treignes
Nismes	Paroisse "St Lambert"	Mr l'Abbé Depas André Rue Vieille Eglise 11 5670 Nismes
Oignies-en-Thierache	Paroisse "St Remi"	Mr l'Abbé Kabisa Fuci Kamiya Kabisu Jules Rue de la cure 19 5670 Oignies
Olloy-sur-Viroin	Paroisse "Assomption Notre Dame"	Mr Isidore MAZITA KONGOLO Rue des Frères Bouré 24 5670 Olloy-sur-Viroin
Treignes	Paroisse "St Ruffin Valère"	Mr l'Abbé Phoba Bayombe Rue Eugène Defraire 40 5670 Treignes
Le Mesnil	Paroisse "St Martin"	Mr l'Abbé Kabisa Fuci Kamiya Kabisu Jules Rue de la cure 19 5670 Oignies
Vierves	Paroisse St Ruffin et Valère	Mr l'Abbé Depas André Rue Vieille Eglise 11 5670 Nismes
Dourbes	Paroisse St Servais	Mr Isidore MAZITA KONGOLO Rue des Frères Bouré 24 5670 Olloy-sur-Viroin

2.17.9.1 Maison de la Laïcité Viroinval-Doische

Rue Vieille Eglise, 5a

5670 Nismes

Tél.:(060)31.20.20- Fax.: (060) 31.13.82

2.17.9.2 Maison de la Solidarité

Rue Bassidaine, 13 a

5670 Nismes

2.17.9.3 Associations diverses - Santé - SOS

Association "Alcooliques anonymes" de Viroinval

Tél. : 071/32.46.68

Croix Rouge de Viroinval

Tél : 060/39.12.27

Contact : Mr Philippe CUVELIER

ASBL Aide familiale A.S.D.

Tél. : 071/61.00.88

Contact : Mme Françoise ROSCHER

2.18 DEVELOPPEMENT CULTUREL, SPORTIF ET TOURISTIQUE

2.18.1 La culture

En 1999, la commune regroupait quelques 97 associations ce qui correspondait à environ une association pour 60 habitants. Il s'agit clairement d'un nombre relativement important. Il est aussi intéressant de voir qu'elles sont relativement diversifiées, allant du cercle d'histoire au cercle de naturalistes en passant par les clubs de personnes âgées, les fanfares et bien sûr le sport.

Le centre culturel régional Action-Sud situé à Nismes en recensait 126 en 2004. Il est donc évident que la dynamique sociale ne s'est pas essouffée, bien au contraire.

En 2012, Viroinval est toujours très riche en associations ; elle en compte 93 au total, toutes catégories confondues.

Viroinval possède une offre culturelle relativement satisfaisante. Le nombre des associations montre en effet qu'il existe une réelle dynamique culturelle à Viroinval. Il est vrai que la vocation touristique du territoire nécessite une importante dynamique culturelle.

2.18.1.1 Le Centre culturel régional Action-Sud

Nismes abrite un centre culturel régional, le centre Action-Sud, qui, conformément au décret du 28 juillet 1992, joue aussi le rôle de centre culturel local. A ce titre, il occupe deux missions principales que sont l'organisation de la concertation des différentes associations et la mise en place d'un comité de rédaction en vue de la publication d'un journal dont les objectifs sont :

- le soutien et la promotion des associations de l'entité de Viroinval et de leurs activités ;
- la diffusion d'informations à destination des associations ;
- l'information de la population concernant les activités organisées sur l'entité ;
- la mise en réflexion et en application de projets locaux.



Figure 60. Centre culturel régional Action-Sud, rue Bassidaine n°6 à Nismes.

Le centre culturel régional Action Sud est un des 13 centres culturels régionaux que compte la Communauté française. Il coordonne l'action culturelle sur le territoire de l'arrondissement de Philippeville. Grâce à ce centre, Viroinval revêt une importance particulière vis-à-vis des autres communes de l'arrondissement de Philippeville.

Le centre culturel collabore avec les autres centres culturels de l'arrondissement de Philippeville (Couvin, Doische, Philippeville, Florennes, Walcrout), du Sud du Hainaut (Chimay, Momignies, Sivry-Rance) et des communes françaises voisines (le centre culturel « Le Manège » de Givet, la Maison de jeunes et de la Culture de Fumay, l'Espace culturel Jean Vilar de Revin, le MJC Calonne de Sedan et « Les Petits comédiens de chiffon de Charleville).

Les infrastructures du centre comportent une salle de spectacle d'une capacité de 340 places équipée d'un gradin, une salle de conférence et de spectacle d'une capacité de 150 places, une salle d'exposition de 160 m², une salle « cabaret » équipée d'un petit plateau d'une contenance de 100 places et une cafétéria. Lorsque cela est possible, les spectacles ou expositions sont délocalisées dans les autres villages de l'entité. D'après le centre culturel, la fréquentation des différentes manifestations est très satisfaisante et les habitants de l'entité sont relativement « consommateurs » d'activités culturelles. D'ailleurs, le patrimoine culturel local reste fédérateur, beaucoup de pièces par exemple sont jouées dans le patois local.

Chaque année, le Centre culturel propose des activités variées : théâtre, concerts, arts plastiques, expositions diverses d'artistes locaux ou non. Dans le cadre de sa mission d'Education permanente, un important travail avec les écoles et le tissu associatif local et régional est également présenté.

Le centre culturel a cependant de nombreux projets pour l'avenir culturel de la région. Il envisage notamment un partenariat avec d'autres centres culturels et peut-être même, une participation à un projet Interreg en collaboration avec des communes françaises.

Depuis 2004, s'est mise en place la cellule régionale Article 27 Chimay-Philippeville, dont le nom se réfère à l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui prévoit que chaque individu puisse prendre part à la vie culturelle et bénéficier des bienfaits qui résultent des arts et de la culture. Le concept de cette association est de sensibiliser et de faciliter l'accès à toute forme de culture pour les personnes vivant une situation sociale et/ou économique difficile et d'ouvrir un maximum des manifestations payantes aux personnes les moins aisées. Le principe est simple, les partenaires d'article 27 fournissent des billets à l'association, ceux-ci sont vendus pour seulement 1,25 €.



L'asbl Article 27 propose des sorties culturelles tout au long de l'année : du théâtre, de la musique, du cinéma, des spectacles pour enfants, adultes et pour toute la famille, des expos, des musées, découverte du patrimoine dans les centres culturels et chez d'autres organisateurs.

Outre ces manifestations et sorties culturelles, le centre Action-Sud organise des stages et ateliers divers (théâtre, stylisme, sculpture, philo, stages de langues, ...).

2.18.1.2 Les Musées

Nismes : Le Musée du Petit Format :



**Musée
du Petit
Format a.s.b.l.**

Le Musée d'Art contemporain international crée par les artistes. Une collection de plus de 3200 œuvres d'Art contemporain tenant sur feuille de papier standard "din A4" ; 75 nationalités représentées ; Les plus grands artistes contemporains parmi lesquels Pol Bury, Roger Somville, Mig Quinet, Christo et Jeanne Claude, Antonio Segui, Bogdan Borcic, pour n'en citer que quelques-uns

Une arthothèque (soutenue par la Fondation Chimay-Wartoise) conne la possibilité aux particuliers, associations, pouvoirs publics et entreprises, de louer des œuvres issues de la collection.

Théâtre des aventures de Toine Culot et autres héros d'Arthur Masson, Treignes est aussi le village des Musées :

- L'écomusée du Viroin (Treignes) :



L'Ecomusée présente les principaux métiers traditionnels autrefois pratiqués en Entre-Sambre-et-Meuse. Des milliers d'outils illustrent les métiers qui ont fait hier la richesse économique de la région : forestier, charbonnier, tonnelier, tanneur, bourrelier, cordonnier, sabotier, forgeron, charron... Démonstration de fabrication de sabots artisanaux.

- Le musée du machinisme agricole (Ecomusée du Viroin – Treignes) :



Ancien hangar à marchandises de la gare désaffectée de Treignes. Histoire des techniques agricoles, de 1850 à 1950, liées aux grandes cultures céréalières : outils manuels, mécanisation et motorisation.

- L'Espace Arthur Masson (Trignolles - Treignes) :



Pour une promenade en Ardenne au temps d'Arthur Masson. Le visiteur se replonge dans l'atmosphère d'un village ardennais des années 30 à 60 à travers 11 scènes issues de l'œuvre d'Arthur Masson considéré comme le "PAGNOL Wallon" (audioguidage, décors en 3D, projections audiovisuelles, éclairage, film d'accueil).

- Le musée du chemin de fer à vapeur des 3 Vallées (Treignes) :



Ce musée, situé près de la gare terminus de la voie ferroviaire Mariembourg-Treignes, présente toute une collection de matériel de chemins de fer composée notamment de locomotives à vapeur, diesel et électriques.

De nombreuses vitrines recèlent du matériel de voyageurs originaires du monde entier.

- **Le musée du Malgré-Tout (Treignes) :**



Ce musée d'archéologie aménagé dans une centrale électrique du début du XXe siècle, organise chaque année une ou deux expositions temporaires de portée internationale. Les collections permanentes portent sur l'archéologie du Sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse et l'évolution de l'Homme et de ses techniques dans la Préhistoire.

<http://www.museedumalgretout.be>

- **Le parc de la préhistoire des peuples chasseurs-cueilleurs (Treignes) :**



Le parc contigu au musée du Malgré-Tout présente des reconstitutions grandeur nature d'habitations des peuples chasseurs-cueilleurs de la Préhistoire européenne.

<http://www.museedumalgretout.be>

- **La Villa gallo-romaine « Des Bruyères » (Treignes) :**



A 300 m du centre de Treignes, au milieu des cultures se dressait, du Ier au IVe siècle de notre ère, une villa entourée de ses dépendances couvrant plus de 6 ha.

Les fondations mises au jour entre 1980 et 2000 ont été soigneusement restaurées. La vaste demeure comporte de très nombreuses pièces, dont une grande installation de bains et une cave. Le matériel archéologique est conservé au Musée du Malgré-Tout.

<http://www.museedumalgretout.be>

2.18.1.1 Le Ciné Chaplin



Ciné Chaplin
Rue de l'Eglise, 20 à Nismes
Site : <http://www.cine-chaplin.be>

Le Ciné-Chaplin est un cinéma de quartier. Il a conservé son caractère convivial et chaleureux grâce notamment à son ambiance feutrée et à son confort, sa qualité de projection et sonore, grâce aussi à l'accueil de son équipe de passionnés, attentive au bien-être et au plaisir de chaque spectateur. Le Ciné-Chaplin se distingue aussi par la variété et la richesse de sa programmation.

La programmation commerciale régulière, qui déjà favorise le film de qualité, se trouve confortée par divers cycles spécifiques qui font du Ciné-Chaplin un lieu de découvertes cinématographiques exceptionnel pour la région.

- Cycle "Perles rares" : une programmation régulière (deux films par mois) de films d'auteurs en version originale sous-titrée, choisis pour leurs qualités artistiques, culturelles ou thématiques, en provenance de tout pays.

- Cycle "Exploration du monde" : 5 à 6 fois par an, un film de voyage présenté par son auteur.
- Cycle "Cinéma Paradiso" : un ensemble de grands classiques de l'histoire du cinéma, projeté à nouveau sur grand écran grâce au procédé numérique et à la restauration de quelques chefs-d'œuvre inoubliables.
- Séances scolaires : à la demande ou sur offre, un choix de films à la fois de délasserment ou outil pédagogique.

2.18.1.2 Les infrastructures culturelles

Bibliothèques :

- Bibliothèque Paroissiale « Saint Remi » Mme Marie-Ange Manise ;
- Bibliothèque Publique et de la jeunesse, Mme Viviane Delizée ;
- Le Bibliobus de la Province de Hainaut s'arrête en moyenne une fois par mois en deux endroits de l'entité, Nismes (rue de la Vieille Eglise) et Treignes (sur la Place).

Foyer culturel :

- Foyer Socio culturel, M Bruno Buchet
- Foyer Socio- Culturel Nismes, M Alain Bouko

Les locaux de rencontre dans les villages

Le Centre Action-Sud dispose de plusieurs salles pouvant accueillir les associations qui le souhaitent.

D'autres infrastructures sont en outre mises à la disposition des groupements et associations par l'administration communale : anciennes maisons communales, salles d'écoles (ou anciennes écoles) et salle polyvalente (salles communales, salles de fêtes, maison de village).



Le Mesnil : salle des fêtes - rue de la folie n° 1



Olloy : salle communale rue Jean Chot n° 43
+ salle anciennement du "Foyer"



Oignies : salle ancienne maison communale
rue de Rocroi n° 2



Oignies : salle de l'école communale
rue de Le Mesnil n° 6



Mazée : salle "Arthur Masson"
rue du château n° 12



Treignes : salle communale
« anciennement Union Fraternelle »
rue Eugène Defraire 86



Nismes : salle communale
place de Chatillon n° 1



Dourbes : maison de Village
rue de Fagnolle 33

Chaque village possède donc au moins un lieu de rencontre pour les associations présentes sur son territoire.

2.18.1.3 Répertoire des associations culturelles

La liste des différentes associations actives dans l'entité de Viroinval est présentée en annexe n°8. Les domaines couverts sont principalement la musique, les loisirs, la culture et les fêtes.

La commune compte également plusieurs comités de fêtes et groupements folkloriques.

Cercles d'histoire :

- Cercle d'histoire locale de Nismes, Mme Françoise Hankart
- Cercle d'histoire locale d'Olloy, Mr Bernard NAIN

Cercles généalogiques et minéralogiques :

- ASBL GEPHIL, Mr. Jean Simon
- GESEM, Mr. Gilbert Minette
- Cercle minéralogique de Nismes "Pierres et Minéraux", Mr. Jean Lefèvre

Musique :

- Dourbes : Fanfare « La Renaissance » et l'école de musique, Mr Vic Detaille
- Nismes : Les Fanfares Royales de Nismes et l'école de musique, Mr Robert Jonveau
- Olloy : Harmonie « L'Entente Musicale », M Thierry Lebec
- Treignes : Fanfare Union Fraternelle, M Bernard Brootcoorens
- Vierves : Fanfare Royale « les Echos du Viroin », Mme Fabienne Dupont
- Le Mesnil : Atelier guitare et chansons "Les Manches"
- Asbl Natura Music Festival

Comités des fêtes :

- Nismes : « Comité des Fêtes », Monsieur Alain Bouko - Nismes
- Le Mesnil : « Comité des Fêtes », Monsieur Alain Heyman Rue Marie Colaux 6 à Le Mesnil
- Dourbes : Les Joyeux Dourbois - Mr Renard Martin
- Oignies : Ensemble pour le village - Mr Eric BUCHET

- Oignies : « Les Amis du Baty »
- Oignies : ASBL Domaine des Nobertins
- Mazée: Comité de quartier " Rue de Treignes" à Mazée
- Nismes : Comité de la fête de la gare - Mme Jacques Hélène
- Nismes: « Lundi D'el Dicause » Monsieur Joëlle Bouko
- Olloy : « Comité des fêtes » Monsieur Bernard Pierret
- Vierves : « Les Diables Rouges » Madame Fabienne Dupont
- Vierves : « Comité du Mardi Gras »
- Treignes: « Comité des Fêtes », Monsieur Michel Vanderzwalmen - Rue de la Gare 30

Gropements folkloriques :

- Dourbes : "Marche Folklorique Saint Servais" , Mr Yvon Massin
- Nismes : " Marche Militaire et Folklorique Saint Lambert ", Mme Nancy Empain
- Nismes : "Crayas'val", Mme Corinne Soret,
- Nismes : Les Saboti's' Mr Laudeloup Guy

Diverses associations :

- Présence et Action Culturelles, Mr Bruno Buchet
- GSARA (production, diffusion et formation en audiovisuel) M Thierry Baudaux
- Club pyramide Nimfertiti, Mme Nicole Caty
- Association philatélique, M. Jacques Baudrez
- Maison de La Laïcité Viroinval-Doische, Mme Marianne Louicis
- ASBL « ICARé » , M Jean-Pol Lebrun
- Le Mesnil : AL'CHIJE
- Cercle Horticole Couvin et Environs
- Nismes : Atelier de Couture
- Mazée : jeux de carte
- Treignes : Vie Féminine
- Nismes : Espace Elément Terre

2.18.1.4 Outils d'information et de communication

L'administration communale dispose en interne d'une structure de communication et de plusieurs vecteurs de diffusion de l'information :

- un journal d'informations communales intitulé « Viroinval Infos », hebdomadaire distribué en « toutes boîtes » ;
- un site internet ;
- des panneaux d'affichage libre implantés dans le centre des agglomérations.

A l'échelle supra communale, on retiendra également l'existence :

- de la télévision régionale de Namur (CanalC Télévision) ;
- le site internet du centre culturel régional Action-Sud.

2.18.1.5 Jumelage

Nismes est jumelée avec la localité de Châtillon-en-Vendelais (région Bretagne, Département Ile-et-Vilaine, France).

2.18.2 Le sport

Au niveau sportif, nous pouvons constater une grande diversité des sports praticables à Viroinval ainsi qu'un nombre relativement important de structures.

Les sportifs de Viroinval sont particulièrement bien lotis et il est tout à fait probable que ces nombreuses structures et infrastructures liées à l'activité sportive aient un rôle incitatif, notamment auprès des jeunes : rivières et plans d'eau pour la pêche et les activités nautiques, pitons rocheux pour l'escalade, terre de prédilection pour les amoureux de la randonnée pédestre pour les adeptes du cheval, et du VTT.

Nous recensons entre autres plus de 350 km de sentiers balisés pour la marche et le VTT, 4 clubs de pétanque, 6 clubs de football, 3 clubs de marche, 3 clubs de cyclisme, 2 de tennis, 4 de tennis de table, 2 de balle pelote, 2 clubs de modélisme et 3 clubs de sport moteur, 2 clubs d'escalade, plusieurs centres équestres, neuf sociétés de pêche et un centre de sport de glisse.

Des cartes de promenades sont en vente à l'office du tourisme et des randonnées à thèmes sont organisées pour des groupes.

La commune connaît également quelques temps forts sur le plan sportif :

- Course de baignoires à Nismes ;
- Course de trottinettes d'Olloy ;
- Course de Caisse à Savon de Mazée ;
- le championnat de moto-cross ;
- Belgium Open (ATB Wold Open Series circuit)
- ...

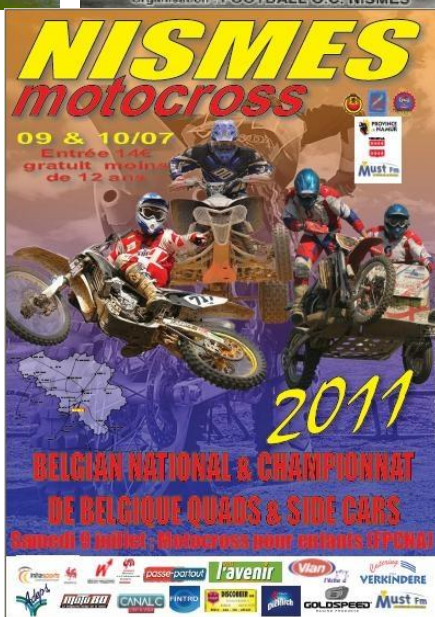


Figure 61 : Temps forts à Viroinval : les courses de baignoires, trottinettes et caisses à savon de Nismes, Olloy et Mazée, le championnat de moto-cross et le Belgium Open Tour à Oignies.

2.18.2.1 Répertoire des clubs

La commune compte une quarantaine de clubs et associations dans le domaine sportif. Pour une liste plus détaillée, consulter l'annexe 9.

	Nismes	Dourbes	Olloy	Vierves	Treignes	Mazée	Oignies	Le Mesnil
Clubs de pétanque	1	-	-	-	2	-	1	-
Clubs de football	2	-	1	-	1	1	1	-
Clubs de marche	1	1	-	1	-	-	-	-
Clubs de vélos	1	-	1	-	-	1	-	-
Clubs de tennis	1		1					
Clubs de tennis de table	1	-	1	-	1	-	1	-
Clubs de balle pelote	-	-	1	1	-	-	-	-
Modélisme	-	-	-	-	-	1	1	-
Sports moteur	3	-	-	-	-	-	-	-
Escalade	-	1	1	-	-	-	-	-
Les centres équestres	-	-	1	1	-	-	2	-
Les sociétés de pêche	1	1	1	1	1	1	2	1
Planche à roulettes et sports de glisse	-	-	-	-	-	-	1	-

Tableau 50 : Source : Administration communale et les Pages d'or.

2.18.2.2 Circuits balisés

Le réseau de randonnées balisées et la Marche permanente « La Viroinvaloise » :

La commune de Viroinval propose un des plus beaux réseaux de circuits pédestres balisés de Wallonie : 37 circuits en boucle au départ de chacun des 8 villages de l'entité pour un total de 300 km (avec des liaisons balisées entre certains circuits) au milieu de villages préservés, de forêts denses, de collines, vallées et prairies ou le long d'anciennes carrières.

23 des 37 circuits ont été choisis et repris pour former la marche permanente " LA VIROINVALOISE" qui totalise 175 km. Il est possible de ne réaliser que 16 circuits et de comptabiliser 125 km (Voir ci-dessous la liste des circuits repris).

Village	Circuit	175	125
Nismes	La Roche aux Faucons	8	8
	Le Mousty	6	6
	Le Tienne aux Pauquis	8	8
	Les Abannets	9	
	Le Tienne Breumont	4	
Dourbes	La Haute Roche & Bayeumont	11	11
Olloy	La Croix Sauvage	5	5
	La Roche du Pas	6	6
	Les Sept Frères	6	
	Les Bornes	7	
Mazée	Les Crêtes	7	7
	Les Bornes frontières	8	8
Le Mesnil	La Folie	9	9
Oignies	Le Centre Europe des 15	9	9
	Les Taillettes	8	8
	Mary Fontaine	7	
Vierves	Robertsart	9	
	Les Anciennes carrières	8	
	Les Charmes	7	7
	La Rouge Croix	10	10
Treignes	Fays	7	7
	Le Fond de Chaule	8	8
	Les Elmonts et le Pré Aigret	8	8

Ces 23 circuits sont maintenant reconnus par la Fédération Francophone Belge de Marches Populaires ce qui permet dès lors de les comptabiliser dans les carnets de marche et d'obtenir l'estampille officielle de la Fédération Francophone Belge de Marches Populaires (FFBMP).

Les circuits de "LA VIROINVALOISE" sont accessibles et réalisables toute l'année, et ce, dans l'ordre souhaité. L'Office du Tourisme de Viroinval met à disposition des cartes de contrôle et un topo-guide (à la fois topoguide, guide nature et guide culturel). Une carte des circuits balisés y est également disponible.

Il existe de même, un écusson de "LA VIROINVALOISE", ainsi qu'un T-Shirt "LA VIROINVALOISE".

Les chemins des ardoisières - Forêt transfrontalière de Oignies-Fumay :

Il existe un autre réseau de promenades balisées, axées sur les anciennes ardoisières de Oignies, Fumay et Haybes, où l'exploitation au siècle passé a déterminé la vie et l'histoire des habitants de ces villages. Une ardoise aux teintes roses-mauves, d'excellente qualité y était extraite des profondeurs du sous-sol.

Il n'y a pas si longtemps, la majorité des habitants de Oignies travaillait dans les ardoisières. Les poussières d'ardoises, encore plus nocives que les poussières de charbon, provoquaient la silicose des poumons. Tant d'hommes furent fauchés dans la quarantaine, que Oignies était surnommé "Le Village des Veuves".

8 promenades de découvertes de ces lieux aux noms évocateurs, comme le « Trou du diable », à quelques centaines de mètres du Centre Géographique de l'Europe des Quinze, sont proposées sur fond de carte IGN au 1/25000, avec les commentaires respectifs des lieux rencontrés en chemins, ainsi qu'une présentation des villages

- Fumay : Circuit 1 : "A la Découverte de Fumay", 7 km - 2h30 ;
- Fumay : Circuit 2 : "Le Chemin des Eaux", 10 km - 3h00 ;
- Haybes : Circuit 3 : "Exploitation en Forêt", 7,5 km - 2h30 ;
- Haybes : Circuit 4 : "Les Grandes Ardoisières", 4 km - 2h00 ;
- Oignies : Circuit 5 : "Promenade de l'Amérienne", 7,5 km - 2h00 ;
- Oignies : Circuit 6 : "Promenade du Risque-Tout", 5,5 km - 2h00 ;
- Oignies-Fumay : Circuit 7 : "Promenade de l'Alyse", 7 km - 2h00 ;
- Oignies-Haybes-Fumay : Circuit 8 : "Promenade des 3 communes", 17 km - 6h00.

GR 126 Tour de l'Entre-Sambre et Meuse - Tronçon de Viroinval :

Deux sentiers de grandes randonnées passent sur la commune de Viroinval. Il s'agit du GR 125 qui fait le tour de l'Entre-Sambre-et-Meuse, et du GR 12 qui relie Paris à Amsterdam. Ces deux sentiers se croisent à Olloy-sur-Viroin.

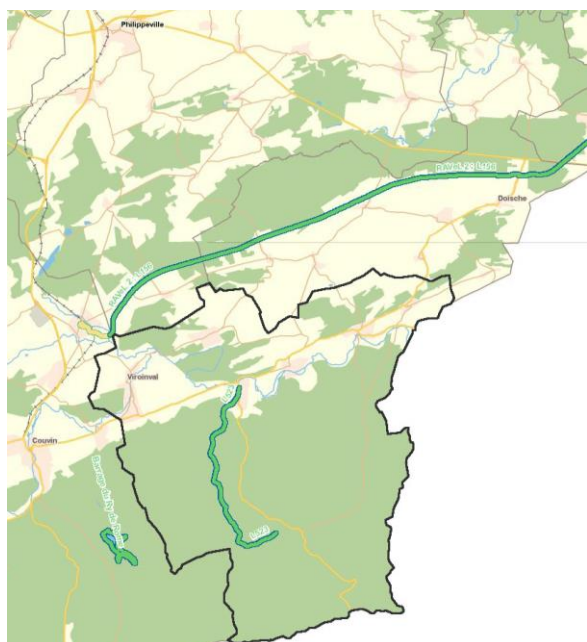
Réseau de circuits VTT et cyclotouristes - Par monts et par vaux :

Les cinq communes, Viroinval, Cerfontaine, Couvin, Doische et Philippeville, ont uni leurs efforts pour offrir aux amateurs de balades VTT et cyclotouristes, le premier réseau d'itinéraires balisés en Province de Namur.

D'une longueur totale de 400 km, ce réseau s'adresse non seulement aux sportifs mais aussi à un public familial. La plupart des itinéraires proposent des versions courtes et longues et sont maillées de telle sorte qu'une mobilité maximale soit possible entre les cinq communes."

Plusieurs circuits passent sur ou aux abords de la commune de Viroinval. Circuits s'adressant surtout aux VTT, tant le relief est marqué.

Raval 2 - Ancienne ligne de chemin de fer Mariembourg - Hermeton-sur-Meuse – Dinant – Namur – Jodoigne - Hoegaarden :



Il est également possible de parcourir le Nord de la commune de Viroinval en se promenant sur le Réseau RAVEL ou de rejoindre les villages de Oignies et Olloy via un tronçon isolé.

Figure 62 : Extrait de la carte du Ravel. Source : Les voies lentes de Wallonie.

Réseau de Marche nordique :

La marche nordique est un sport accessible à tous et excellent pour la santé.

Comme dans la plupart des sports, une initiation à la technique est nécessaire. La Marche Nordique est bien plus qu'une simple marche avec des bâtons.

Le maintien droit du corps, l'amplitude du mouvement, l'ouverture et la fermeture des mains, la rotation du buste, le déroulement du pied, etc., nécessitent quelques jours voire semaines de pratique.

L'Office du Tourisme de Viroinval en collaboration avec l'Ecole de Marche Nordique de Viroinval propose des séances de découverte, d'initiation et des stages, des randonnées accompagnées ainsi que la location de « Nordic sticks ».

Il s'agit du 1er réseau de promenades balisées pour la marche nordique en Belgique : au total, 15 circuits balisés en forêt avec différents niveaux de difficulté (vert, bleu, rouge), en accès libre, ou accompagné par un moniteur.

Des aires de départ sont aménagées à Nismes, Olloy et Oignies.

Promenades découverte :

Pour plus de détails nous renvoyons le lecteur au chapitre consacré au tourisme.

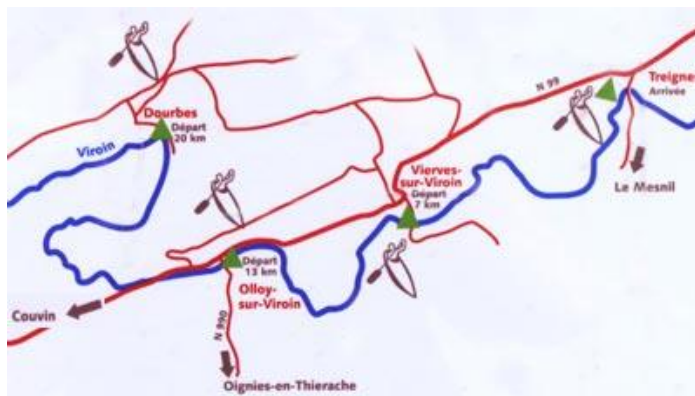
2.18.2.1 Activités d'eau

Kayak et canoë sur le Viroin :

L'embarquement ainsi que le débarquement des embarcations (embarcations privées : kayaks, canoës, embarcations gonflables conçues pour transporter trois personnes au maximum ou louées) s'effectuent aux endroits suivants :

- Dourbes : au Saucy, au pied des ruines du château de Haute-Roche ;
- Olloy-sur-Viroin : en aval du Vieux Pont (Rue des Mines - rive gauche) ;
- Vierves : en amont du pont du Viroin (rive droite) ;
- Treignes : en amont du pont de la Rue Basse aux Raines (rive droite).

Location de kayak : Café - Restaurant Le Montjoie et Hôtel L'Etape de Viroinval à Treignes, Café Chez Raoul à Olloy-sur-Viroin.



La pêche en rivière à Viroinval : Voir chapitre consacré à la pêche.

2.18.2.1 Escalade

Sur le territoire de la commune de Viroinval, deux endroits sont autorisés pour la pratique de l'escalade (tout autre endroit est interdit).



Olloy : Au lieu – dit “Carrière Prosper” :

(Photo de gauche)

Une partie de la carrière est privée et l'autorisation du propriétaire est requise :

Accès impossible en voiture. A pied, à cheval ou à vélo, suivre le sentier balisé de rectangles jaunes au départ d'Olloy.

Dourbes : Au lieu – dit “Maisselle” :

Accès possible en voiture jusqu'au pied du château de Haute-Roche. Poursuivre ensuite à pied sur environ six cent mètres le long du Viroin. Conditions d'accès : Toute l'année sauf les jours de battue de chasse.

2.18.2.1 Infrastructures sportives

En ce qui concerne les équipements sportifs, la commune de Viroinval compte sur son territoire :

- des salles de sport dans certaines écoles (école libre des Trois Vallées,...) ;
- des salles de sport privées ou à disposition des clubs sportifs (salle Cercle Saint Georges à Nismes, salle Communale rue de Le Mesnil à Oignies, salle Patria rue Cheraivoie à Olloy) ;
- des terrains de tennis, rue Jean Chot à Olloy et Rue Ainseveau, à Nismes (ainsi qu'une salle couverte à Nismes) ;
- 5 terrains de football sur 5 implantations (Nismes, Olloy, Treignes, Gimnée/Mazée, Oignies) ;
- Le Wanyi Park à Oignies (ski, piste en pente et tremplins)
- des infrastructures équestres à Olloy, Oignies et Vierves ;
- des étangs pour la pêche (étang de la Vallée des Prés et étang de la Jussière).

La commune de Viroinval ne possède pas de hall omnisport mais bénéficie des infrastructures de la commune de Couvin avec laquelle elle est associée. Ainsi, des événements tels que la cérémonie des mérites sportifs entre autres, ont lieu au Couvidôme Bernard Pignon de Couvin.

Des plaines de jeux ont été aménagées dans plusieurs villages :

A Olloy-sur-Viroin, la plaine de jeu est située à proximité de l'ancienne gare, l'accès en est libre toute l'année. Un espace multisports a été créé ainsi qu'un terrain de tennis.



A Mazée, la plaine de jeux est située en haut de la Rue de Vaucelles. L'accès est libre toute l'année. Une deuxième aire de jeux a été aménagée dans le centre du village, sur la place du Bucq.

A Oignies-en-Thiérache, la plaine de jeux est située au bout de la Rue de Revin, à proximité du terrain de camping le "K d'Or". L'accès est libre toute l'année, sauf en juillet et août durant l'organisation de la plaine de jeux communale. Durant cette période, l'accès à la plaine est possible après 17 heures, ou la journée avec l'autorisation du directeur de la plaine.



2.18.3 Le tourisme

Le territoire est avant tout une zone de prédilection pour les activités de relaxation et de détente et pour les activités de pleine nature (découverte et sports).

Les statistiques fournies par l'Observatoire du Tourisme wallon (OTW), montrent que, dans les établissements d'hébergement en Wallonie, 56 % des répondants sont belges (les wallons sont les principaux répondants), 24 % viennent des Pays-Bas, 6% de France, 3 % d'Allemagne et du Royaume-Uni.

Le profil de la clientèle diffère également selon le mode d'hébergement choisi. Ainsi, la clientèle des villages de vacances et campings est majoritairement constituée de belges et de hollandais (90%), alors que dans le secteur hôtelier la diversité de provenance est plus grande.

Si l'on se réfère aux statistiques propres à la province de Namur, on remarque que « *sur la zone "Ardenne" (Liège, Luxembourg et Namur), les Néerlandais constituent la 1^{ère} nationalité après les Belges.(...) Dans la province de Namur, on les retrouve majoritairement dans les hôtels et les villages de vacances/groupes et également dans les campings.(...) Les Belges ont moins séjourné dans les hébergements touristiques, surtout dans les centres pour groupes* »⁴⁷.

La fréquentation des hébergements touristiques présents sur la commune de Viroinval peut vraisemblablement être comparée à celle de la province de Namur.

2.18.3.1 Attraits touristiques de la région

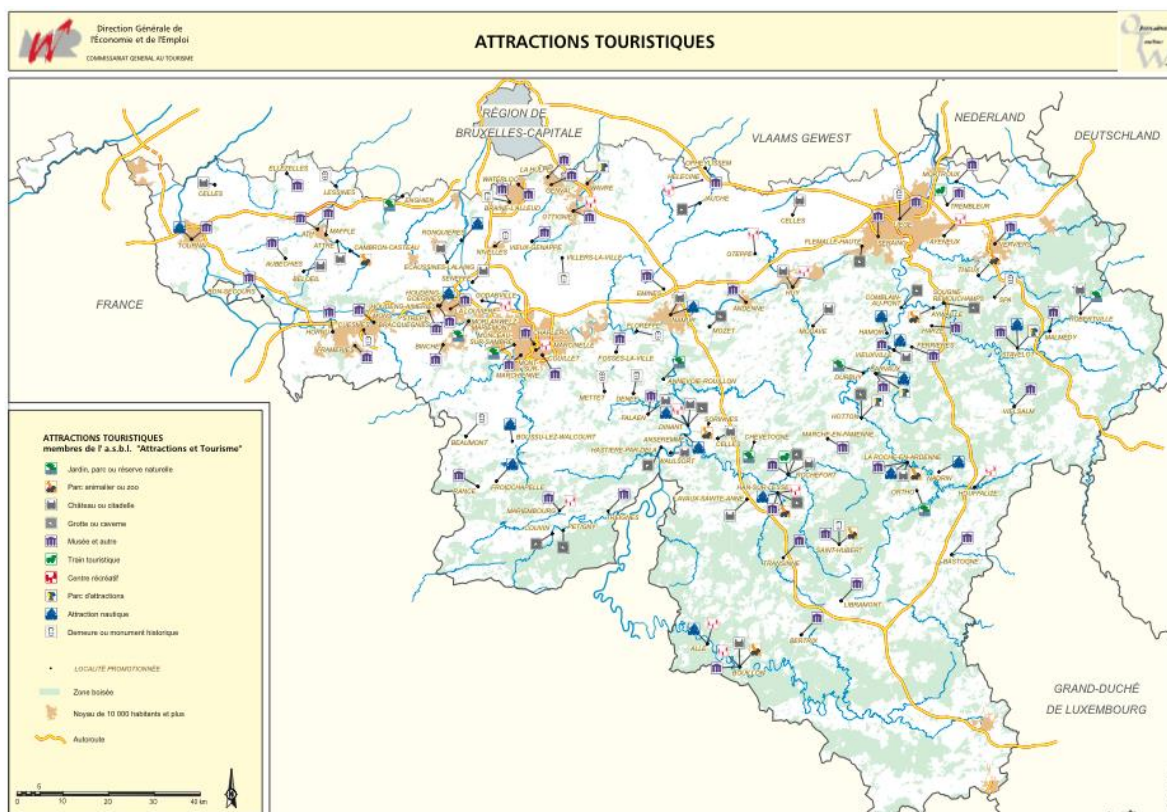


Figure 63 : Attractions touristiques en Région wallonne - Source : Observatoire du Tourisme Wallon.

La région wallonne compte plus de 200 attractions touristiques (offre en tourisme d'un jour). Il s'agit d'attractions du type : jardins, parcs ou réserves naturelles, parcs animaliers ou zoo, musées, châteaux ou citadelles, grottes, parcs d'attractions, centres récréatifs, attractions nautiques, demeures ou monuments historiques.

⁴⁷ « La fréquentation des hébergements. Document de synthèse », Observatoire du Tourisme wallon.

Les musées représentent 55 % de l'offre, ils sont dominés par les thématiques « Art et Histoire », « Artisanat et Folklore » et patrimoine industriel.

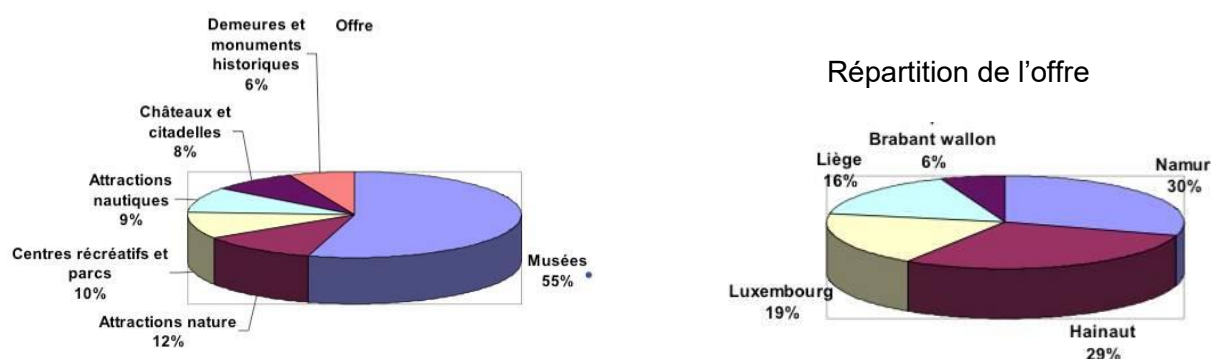


Figure 64 : Données de l'Observatoire du Tourisme wallon (OTW).

L'offre en attractions est inégalement répartie sur le territoire wallon. Elle est très représentée (59 %) dans le Hainaut et dans la province de Namur, vient ensuite la province du Luxembourg (19 %), suivie de la province de Liège (16 %) et du Brabant wallon (6 %).

Une cinquantaine d'attractions touristiques sont présentes en province de Namur. Parmi celles-ci, on peut citer, le jardin des senteurs à Namur, les Jardins d'Annevoie, le domaine des Grottes de Han, la descente de la Lesse, la Citadelle de Namur, le domaine de Chevetogne, le centre archéologique de la grotte Scladina à Sclayn, le Parc attractif Reine Fabiola à Namur, le Parc de la Faculté Universitaire des sciences agronomiques de Gembloux, ...

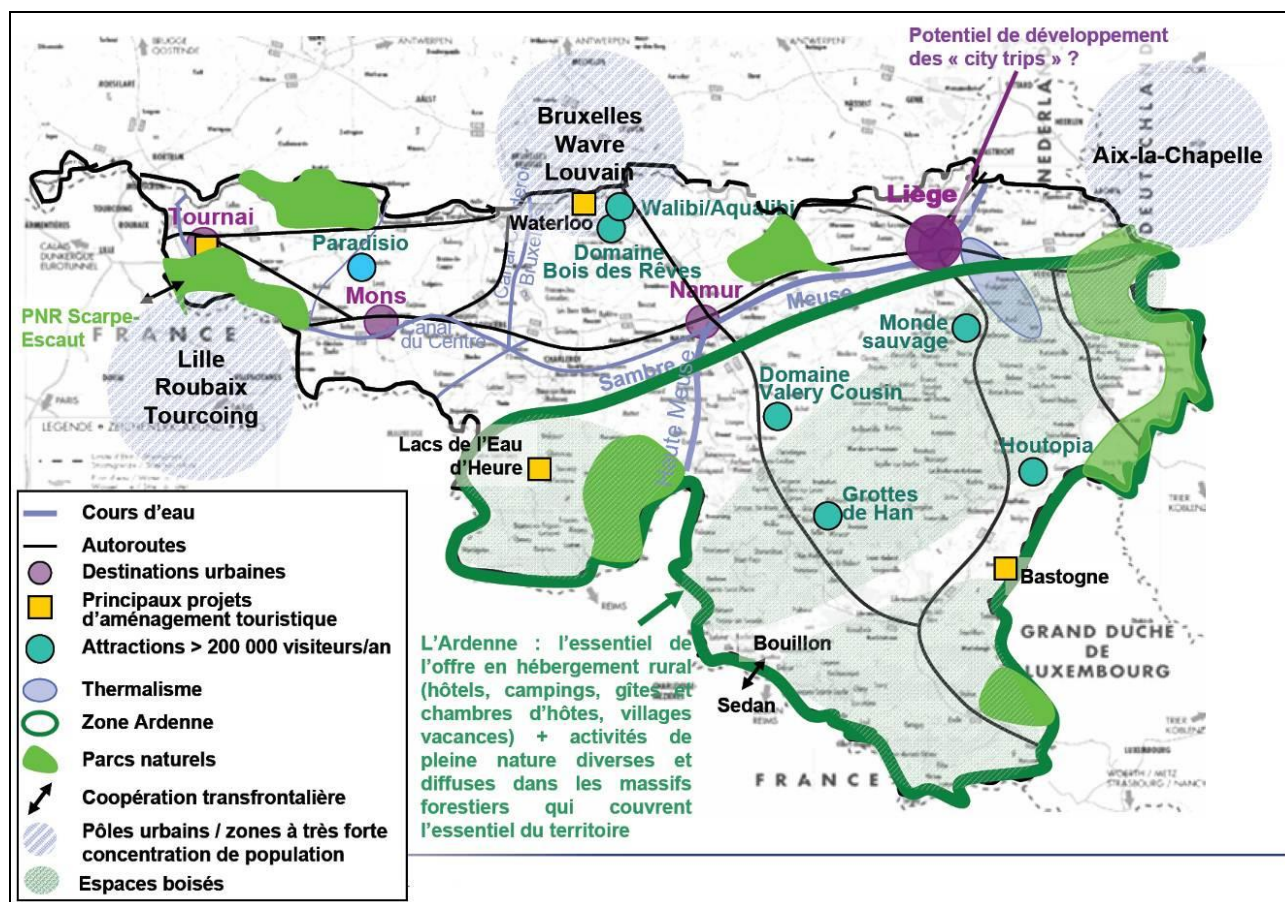


Figure 65 : Analyse du tourisme en Région wallonne - Carte de synthèse - Source : KPMG SA.

Zone touristique des Vallées des Eaux Vives



Figure 66 : Localisation de la zone touristique des Vallées des Eaux Vives (cartographie : DR(EA)²M).

Cette zone regroupe les communes de l'arrondissement de Philippeville, à savoir, Couvin, Cerfontaine, Doische, Florennes, Philippeville, Viroinval et Walcourt.

Lacs, rivières, sources, vallées sinueuses, collines escarpées, forêts profondes...à moins d'une heure de Bruxelles, au sud-ouest de la Province de Namur, les Vallées des Eaux Vives offrent une richesse naturelle incomparable en Belgique. Chaque année, des scientifiques de haute renommée viennent observer et étudier le biotope particulier de cette région. Ce phénomène est lié à l'existence d'une grande diversité de sous-sols (Thudinie, Condroz, Fagne, Calestienne et Ardenne se succèdent sur moins de cinquante kilomètres). Ces régions géologiques forment des paysages contrastés les uns par rapport aux autres et créent les conditions de vie pour le développement d'une flore et d'une faune très diversifiées. Guides nature, circuits de promenades balisées (plus de mille kilomètres de randonnées, à pied, en vélo tout terrain, à cheval ou encore en compagnie d'un âne de bât), attractions et musées permettent de se divertir, de découvrir, d'apprendre ou de comprendre la vie des habitants qui en ont fait l'histoire de la période du paléolithique jusqu'au monde rural du siècle dernier.

Trois des plus beaux villages de Wallonie sont repris dans la zone des vallées des Eaux vives. Il s'agit de Fagnolles (Philippeville), Vierves-sur-Viroin (Viroinval) et Soulme (Doische).

La zone touristique des Vallées des Eaux Vives offre une assez grande possibilité d'attractions. Outre les Lacs de l'Eau d'Heure à Cerfontaine, le Chemin de fer à vapeur des 3 vallées, les plaines de jeux de Philippeville, on trouve plusieurs musées (12), sites naturels (14), quelques châteaux et ruines, édifices religieux, sites gallo-romains ainsi que plusieurs possibilités d'activités sportives et récréatives.

Entre parcs et réserves naturels, zones boisées et protégées, le patrimoine des Vallées des Eaux Vives est très riche.

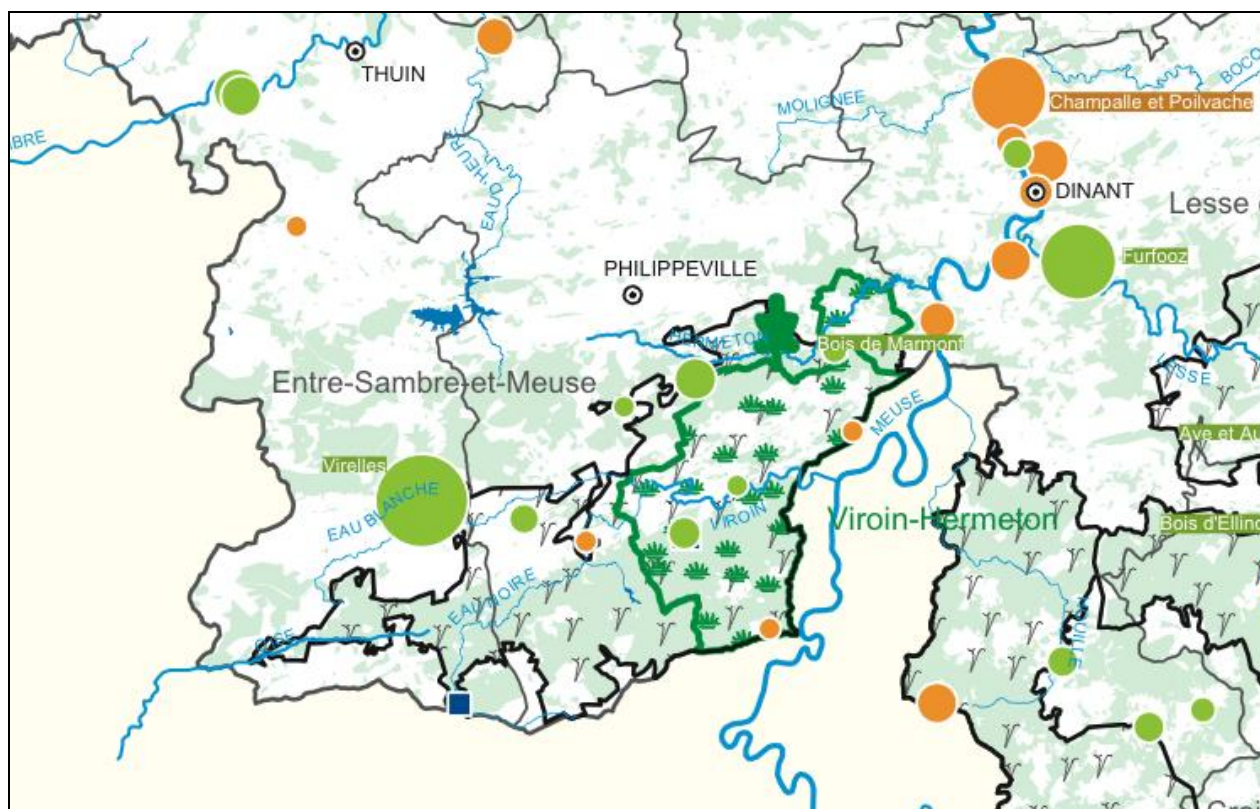


Figure 67 : Patrimoine naturel en Région wallonne (zoom sur les Vallées des Eaux Vives)
Source : Observatoire du Tourisme Wallon.

2.18.3.1 Attraites touristiques de la commune de Viroinval

Commune située entre la Calestienne et l'Ardenne. La nature y est riche et généreuse, tout comme les paysages et le patrimoine (architectural, archéologique et culturel). En règle générale, le tourisme est ici un tourisme vert, naturel et culturel.

Nature et patrimoine :

Le patrimoine naturel de la commune est un atout exceptionnel. Parmi les sites naturels d'exception, on peut citer la Vallée de l'Eau Noire et du Viroin, la résurgence de l'Eau Noire, la Roche à Lomme à Dourbes, la Roche Trouée, le Fondry des Chiens et le Fondry Matricolo à Nismes, le plateau des Abannets, les pelouses sèches calcicoles, La réserve naturelle « Sous Saint-Roch ».le Cercle des naturalistes de Belgique : Centre Marie Victorin et le Parc Naturel Viroin-Hermeton.



Figure 68 : Sites naturels dans la commune de Viroinval
Château Haute Roche à Dourbes, Fondry des Chiens à Nismes, Roche à Lomme à Dourbes, Roche Trouée à Nismes

Source : Guide touristique de la commune de Viroinval.

L'offre touristique à Viroinval est particulièrement intéressante⁴⁸. En terme culturel, cinq musées sont ouverts au public⁴⁹, mais c'est avant tout sur l'aspect « sport et nature » que les activités

⁴⁸ Le guide des attractions touristiques de la commune de Viroinval est repris à l'annexe 10.

foisonnent. Plus de 350 km de sentiers ont été balisés afin de permettre la pratique de la marche et du vélo. Il existe même un exercice pour marcheurs confirmés, la « Viroinvaloise » qui est en réalité une sorte de challenge où les marcheurs doivent pointer à l'Office du Tourisme pour chacune de leurs marches et ainsi calculer leur temps. Il s'agit là de tourisme sportif. De nombreuses visites ou balades guidées sont aussi organisées, soit par la commune, soit par des guides indépendants. Au cœur de Nismes, le château et son parc invitent à la détente, à la promenade et aux jeux (Jardins d'O).



Figure 69 : Parc du château de Nismes – Jardins d'O.

La commune de Viroinval a en outre remporté le premier prix du concours européen EDEN « European Destination of Excellence ». Il s'agit d'un concours coordonné par la Commission européenne, qui vise à promouvoir les meilleurs exemples européens de développement touristique durable.



Figure 70 : Attractions touristiques dans la commune de Viroinval
Ecomusée et musée du Malgré-Tout à Treignes, train touristique de Nismes, le Trou du Diable à Oignies,
Vierves, Kayaks sur le Viroin, Wanyi Park à Oignies
Source : Guide touristique de la commune de Viroinval.

⁴⁹ Espace Arthur Masson, Musée du Malgré-Tout et parc de la préhistoire, Musée du chemin de fer à vapeur, Ecomusée du Viroin, la Villa gallo-romaine des Bruyères, le Musée du Petit Format. (Voir chapitre consacré à la culture).

Attractions et musées :

Pour plus de détails concernant les musées, nous renvoyons le lecteur au chapitre consacré à la culture.

- Le Chemin de fer à vapeur des trois Vallées et son musée : découverte du Chemin de Fer à Vapeur des 3 Vallées en toutes saisons à bord d'un Train Vapeur ;
- Train routier touristique « l'Espérance » : visite des principales curiosités de Nismes ;
- Les Jardins d'O de Nismes : Rivière, canaux, étang, cascades, jeux pour enfants, à découvrir, en barque électrique ou à pied.

Sport et détente :

- Circuits balisés : Comme nous l'avons vu, plus de 350 km de sentiers ont été afin de permettre la pratique de la marche et du vélo. Il existe même un exercice pour marcheurs confirmés, la « Viroinvaloise » qui est en réalité une sorte de challenge où les marcheurs doivent pointer à l'Office du Tourisme pour chacune de leurs marches et ainsi calculer leur temps.
- Promenades découvertes : parmi les différents circuits de promenades, 5 circuits ont été conçus pour permettre la découverte du patrimoine (naturel, architectural, archéologique) de la commune : circuits Fondry des Chiens, La Roche aux Faucons, promenade découverte de Nismes, Treignes et Vierves.



Figure 71 : Photos du dessus : Fondry des Chiens, Roche Aux Faucons, Village de Treignes
Photos du dessous : Villages de Nismes, Vierves et le Viroin à Treignes.

- De nombreuses visites ou balades guidées sont aussi organisées, soit par la commune, soit par des guides indépendants (le Centre Marie Victorin, l'Office du Tourisme de Viroinval, le bureau des guides, les clubs de marche, ...). Citons entre autres les promenades pédestres organisées par l'Office du Tourisme (« Les Fondrys de Nismes » et « La flore printanière dans les forêts de Calestienne »), les randonnées à la carte d'une demi-journée ou d'une journée, et les excursions à thèmes (Géologie, minéralogie, paléontologie, faune et flore, archéologie, patrimoine et légendes⁵⁰).
- Le tour du Parc Naturel Viroin-Hermeton : 3jours/2nuits de randonnée à travers le Parc naturel du Viroin-Hermeton, accompagné d'un guide en montagne breveté ;

⁵⁰ R1 : Les minières de fer - un après-midi – R2 : Les crêtes du Viroin - une journée – R3 : Les points de vue de Nismes - un après-midi – R4 : Les ardoisières - une journée – R5 : Regniessart par Berono, Bon Dieu Rouge, Forêt nismoise - une journée.

- Viroinval GPS Tour : jeu GPS familial autour de Nismes, organisé par la Maison du Parc naturel Viroin-Hermeton ;
- Randonnées équestres : avec sa propre monture ou avec un cheval loué accompagné d'une personne qualifiée. Des stages et des randonnées sont proposés par les centres équestres de Viroinval ;
- Randonnées VTT : location de VTT (idem location kayaks). Sur le réseau de circuits balisés : 400 km sur les communes de Viroinval, Doische, Couvin, Philippeville et Cerfontaine. Sur les chemins et routes des forêts (les sentiers ne sont pas autorisés). Sur le terrain de moto - cross de Nismes (accord préalable à demander) ;
- Activités d'eau : pêche, kayak, canoë, les Jardins d'O de Nismes ;
- Le Wanyi Park : Mountainboardcenter, Rue de Revin à Oignies-en-Thiérache : Location de matériel de ski et de snowboard. De mai à octobre, ouvert tous les weekends. Vacances scolaires tous les jours. En hiver : ski alpin, ski de fond, snowboard et luge.
- Autres activités sportives : escalade, pétanque, tennis,

Pour plus de détails concernant les activités sportives, nous renvoyons le lecteur au chapitre consacré au sport.

Commerces et restaurants :

On recense sur la commune une douzaine de restaurants : deux à Olloy, deux à Treignes, six à Nismes, un à Oignies et un à Vierves. En matière de petite restauration, il existe trois d'établissements de petite restauration, localisés à Nismes.

En ce qui concerne les commerces, on recense, entre autres 3 boucheries, 3 boulangeries, 10 magasins d'alimentation ainsi qu'une boutique cadeaux à Olloy⁵¹. Comme nous l'avons vu, tous les villages disposent d'une épicerie (à l'exception de Dourbes), mais les autres activités commerciales comme les boucheries et les boulangeries ne sont pas facilement accessibles. C'est à Nismes et à Olloy que l'on trouve le plus de commerces. Le village de Dourbes est dépourvu de toute activité commerciale et hormis une épicerie, on ne trouve guère plus à Vierves, Mazée et Le Mesnil.

Les produits locaux :

De nombreux produits régionaux sont en vente à la boutique de l'espace Arthur Masson :

- La Toine blonde et brune : la Toine brune est de la tradition des bières à fermentation haute. Elle est typique de ce que l'on pouvait boire au début du siècle passé à la place de la pils actuelle. Elle est aromatique, avec un goût caramel prononcé. Refermentée en bouteille, elle contient une lie de levure qui lui permet d'évoluer les mois qui suivent la mise en bouteille ;
- Fromages : la boulette (Surice) et le fromage aux algues (Rochefort) ;
- Les charcuteries : Assiette trignolaise (assiette de charcuterie composée de divers jambons, saucisson à la Toine, andouille, tête pressée, pâté à la Toine, etc.), Pâté de canard à la Toine, pâté à la Toine et pâté aux chicons (Mariembourg) ;
- Divers : Escargots de Seloignes, escargots à la Toine (Treignes), quiches ardennaises, champignons de Vireux (Nord de la France), œufs provenant directement de la ferme (Matagnes), omelettes aux champignons ou au fromage à la Toine, miel (Bertzée), escavèche (Olloy-sur-Viroin), pain à la Toine (Olloy-sur-Viroin), ... ;
- Les desserts : Tartelette de Toine (Matagne), Rabotte (Chez Antoine, Olloy), crêpes au sucre, à la cassonade ou à la confiture ;
- Les apéritifs : la Pescarina, un alcool à base de pêche et d'orange (Vierves-sur-Viroin), la Florilia au thym, à la Sauge et au Thym Citron (Vierves-sur-Viroin).

Trois artisans locaux sont également répertoriés dans la guide touristique de la commune :

- Tourneur sur bois, art du travail du bois : André Fevry - Rue Pierre Bosseau à Nismes ;

⁵¹ Source : Site de l'Administration communale.

- Escavèche « La Madeleine » - recette traditionnelle d'escavèche d'aiguillat originaire de Chimay : Philippe Dumoulin - Rue Jean Chot, 35 à Olloy-sur-Viroin :
- La boucherie Janvier - artisan patronné de Oignies : Eddy Buchet - Rue J-B Periquet, 6 à Oignies en Thiérache.

En outre, le marché hebdomadaire de Nismes, qui a lieu tous les vendredis dans l'après-midi et en début de soirée dans la rue Vieille Eglise à Nismes, est également l'occasion pour les touristes de découvrir les produits locaux.

Les manifestations récurrentes :

Viroinval accueille un grand nombre de manifestations tout au long de l'année :

Février :

- Train de Saint Valentin au cfv3v (Treignes)
- Marche des Crayas (Nismes)
- Carnaval d'Olloy
- Carnaval de Vierves
- Carnaval de Nismes
- Carnaval de Treignes

Mars :

- Marche des Coulevrots (Dourbes)

Mai :

- Marche folklorique St Servais (Dourbes)
- Marche des Orchidées (Nismes)
- Printemps des musées (Treignes)

Juillet :

- Course de baignoires (Nismes)
- Marche ADEPS à Oignies
- Marche ADEPS à Mazée
- Journée du patrimoine belge au cfv3v (Treignes)
- Journée du modélisme du cfv3v (Treignes)
- Courses de trotinettes à Olloy
- Marche du Viroin (Vierves)
- Concours international de pétanque (Nismes)
- Championnat de moto-cross

Aout :

- Course de caisses à savon à Mazée
- Marche des Hautes Roches (Dourbes)
- Marché nocturne (Nismes)
- Belgium Open (ATB Wold Open Series circuit) à Oignies (Wanyi Park)

Septembre :

- VTT Les Coteaux du Viroin (Olloy)
- Marche au Centre Géographique de l'europe des 15 (Oignies)
- Journée du patrimoine
- Marche St Lambert (Nismes)
- Fête de Toine Culot (Treignes)
- Festival vapeur (Treignes)
- Exposition de Champignons des Bois (Vierves)

Octobre :

- Festival de la pomme et du miel (Nismes)
- Train d'halloween (Treignes)

Novembre :

- Marche ADEPS à Mazée

Décembre :

- Marché de Noël à Nismes
- Train du Père Noël au cfv3v (Treignes)
- Train de Saint Sylvestre au cfv3v (Treignes)

2.18.3.2 Structures d'accueil et d'information

La Maison du Tourisme des vallées des eaux vives

Le bureau de la Maison du Tourisme des Vallées des Eaux vives se trouve à Couvin, rue de la Falaise n°3.

L'Office du Tourisme de Viroinval

Le bureau de l'Office du Tourisme et du Syndicat d'Initiative se trouve à la rue de la Vieille Eglise n°5 à Nismes. Il est ouvert tous les jours de la semaine durant toute l'année :

- Basse Saison : 8h30 à 16h30, semaine et 9h à 16h30h le WE ;
- Haute Saison : 9h à 17h, semaine et 18h le WE ;
- En Juillet et Août : 9h à 18h tous les jours.

La Maison du Parc Naturel Viroin-Hermeton

Aujourd'hui entièrement restaurée, la « Maison des Baillis » est devenue le siège administratif du Parc naturel Viroin-Hermeton et de la Maison de l'urbanisme de l'arrondissement de Philippeville.

Rue d'Avignon, 1 à Nismes.

2.18.3.3 Risques liés à l'activité touristique

Le tourisme et certaines activités de loisirs présentent certains impacts négatifs sur l'environnement. L'implantation des campings et autres villages de vacances s'est toujours déroulée au détriment de prairies sèches sur calcaire ou de zones humides. La fréquentation de ces lieux induit aussi une dégradation du milieu, dépôts sauvages, pollutions aquatiques, ...

Les activités de loisirs ayant le plus gros impact sur l'environnement sont celles liées aux nouveaux « sports-nature » : moto vertes, véhicules tout-terrain, quads, VTT, kayaks. Les déplacements bruyants effraient les grands mammifères et morcellent leur territoire. Les autres déplacements, devenus plus fréquents éloignent les blaireaux de leurs terriers, dérangent les oiseaux et engendrent des dépôts de déchets.

Une convention existe néanmoins entre une association d'amateurs de véhicules « tout-terrain » et la DNF ; celle-ci les autorise à organiser une fois par an une randonnée à travers la commune.

La commune ne semble pas touchée par le phénomène récent du quad sauvage.

2.18.3.4 Hébergement

De nombreux gîtes ruraux, hôtels, chambres d'hôtes, villages de vacances, campings et centres d'hébergements sont répartis sur tous les villages de la vallée du Viroin.

Il est possible d'accéder à une liste d'hébergements de différentes sortes. Voici ceux qui sont recensés par l'Office du Tourisme :

	Dourbes	Le Mesnil	Mazée	Nismes	Oignies	Olloy	Treignes	Vierves	Viroinval
Hôtels	/	/	/	1	1	1	1	1	5
	/	/	/	20p.	14p.	20p.	54p.	24p.	132p.
Villages de vacances	/	/	/	/	1	/	/	/	1
	/	/	/	/	50 chalets	/	/	/	50
Chambres d'hôtes	/	/	1	2	/	/	/	/	3
	/	/	7p.	27p.	/	/	/	/	34p.

	Dourbes	Le Mesnil	Mazée	Nismes	Oignies	Olloy	Treignes	Vierves	Viroinval
Campings	/	/	/	4	2	4	2	1	13
	/	/	/	/	/	/	/	/	441
Héb. groupes	/	/	/	2	/	1	/	2	5
	/	/	/	120p.	/	90p.	/	126p.	336p.
Gîtes	3	/	4	7	5	4	5	3	31
	53p.	/	55p.	53p.	38p.	34p.	79p.	17p.	276p.
Camps sous tente	3	2	1	2	/	4	1	1	14

Tableau 51 : répartition de l'offre en hébergement dans la commune de Viroinval - Nombre d'établissements et nombre de place - Source : Site Web de la Commune, Office du Tourisme.

Une borne de service (la 13ème du pays) est installée sur la Place de Châtillon à Nismes (Viroinval), à l'attention des vacanciers qui se déplacent en motorhome ou mobilhome. Cette borne autorise l'approvisionnement en eau et en électricité et permet d'effectuer les vidanges sanitaires du véhicule. Les bornes les plus proches se trouvent aux barrages de l'Eau d'heure (Plate Taille), à Bouffieux, puis à Lives-sur-Meuse, et Han-sur-Lesse.

2.18.3.1 Fréquentation des attractions et des hébergements de Viroinval

En 2010, la commune a accueilli 18.754 visiteurs. Depuis 2001, la fréquentation a tendance à diminuer, avec une petite baisse de 13 %.

INS fréquentations communales annuelles								
Année	Province	Commune	Total arrivées	Arrivées belges	Arrivées étrangers	Total nuitées	Nuitées belges	Nuitées étrangers
2001	Namur	Viroinval	21604	18051	3553	76055	58487	17568
2002	Namur	Viroinval	20356	18001	2355	63714	54181	9533
2003	Namur	Viroinval	22056	19507	2549	67658	57744	9914
2004	Namur	Viroinval	20799	18666	2133	63465	55156	8309
2005	Namur	Viroinval	19048	17180	1868	54451	47640	6811
2006	Namur	Viroinval	22793	19726	3067	77903	65530	12373
2008	Namur	Viroinval	18872	15655	3217	61758	46262	15496
2009	Namur	Viroinval	17889	14681	3208	64043	46290	17753
2010	Namur	Viroinval	18754	15471	3283	64004	45588	18416

Le nombre de nuitées par an est un indicateur important dans ce domaine. En 2011 et 2006, le nombre de nuitées annuelles était supérieur à 70.000. L'année 2006 a été une année très propice puisque le nombre de nuitées s'est élevé à 77.903. Si l'on compare le nombre de nuitées au nombre total d'arrivées, on peut supposer que la durée moyenne d'un séjour sur la commune est de 3,4 jours.

En analysant le tableau qui précède, on constate que Viroinval attire davantage les touristes belges que les étrangers. En 2010, 80 % des touristes étaient belges.

On peut également noter qu'en termes de nationalités, les touristes belges séjournent en moyenne 2,9 jours sur la commune de Viroinval alors que les touristes étrangers restent plus de 5,6 jours.

Les chiffres mensuels fournis par l'INS indiquent d'emblée un pic de fréquentation en période de vacances (juillet et août). La fréquentation hors saison est loin d'être négligeable, et représente 72 % pour l'avant saison (de janvier à juin) et 41 % pour l'arrière-saison (de septembre à décembre). Ces écarts importants ont sans aucun doute un impact sur l'emploi dans le secteur Horeca. Il serait réellement intéressant de voir se développer une offre touristique en basse saison pour Viroinval, de manière à créer des emplois, ou à les stabiliser notamment dans le secteur Horeca, et raviver la dynamique économique locale.

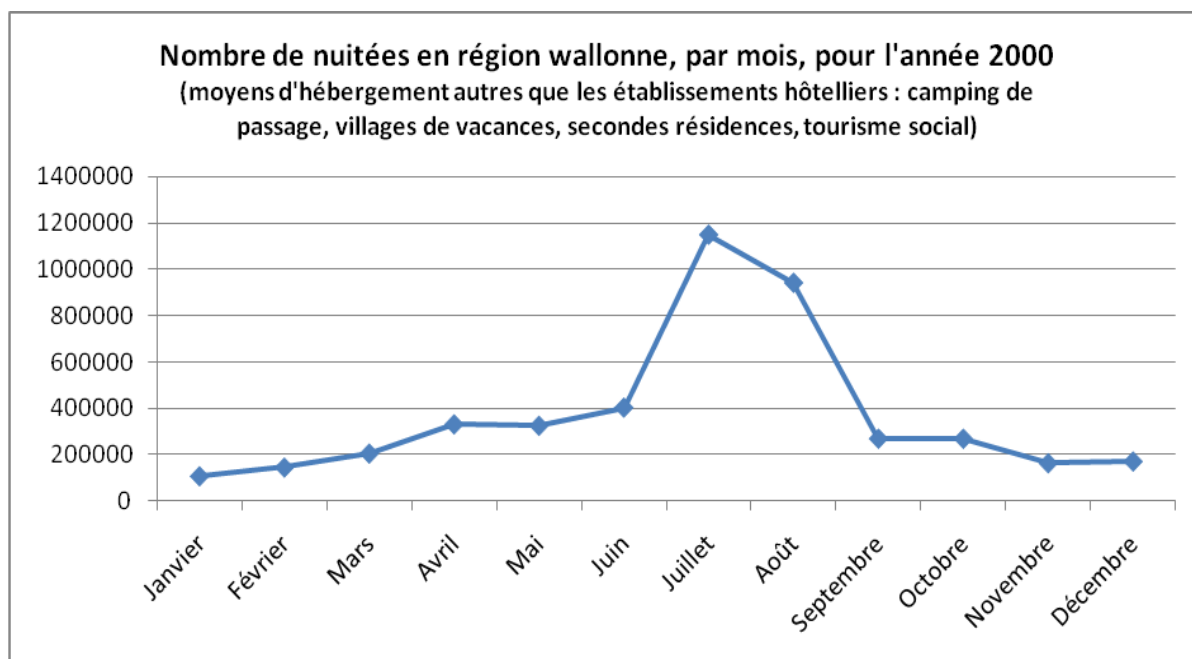


Figure 72 : Nombre de nuitées en région wallonne, 2000 - Source : Observatoire du tourisme wallon (OTW).

2.18.3.2 Potentiel de développement

La demande en région wallonne

Selon les conclusions du Plan stratégique de structuration et de valorisation de l'offre touristique 2008-2016 en Région wallonne :

- Les villages de vacances enregistrent une forte baisse de la fréquentation depuis 2000, principalement due à la chute de la fréquentation belge ;
- La saisonnalité est relativement marquée, avec des pics de fréquentation les mois de vacances scolaires : juillet-août principalement ainsi que février, avril et octobre ;
- Exceptés pour les principaux villages de vacances (Vielsam, Eau d'Heure, ...), les hébergements sont devenus obsolètes. Ils ne répondent plus aux attentes des clientèles et génèrent des coûts de maintenance importants.

Projets au niveau communal

La commune de Viroinval bénéficie d'un potentiel important grâce à la qualité de ses paysages et de son environnement naturel, au bon niveau de développement du tourisme de pleine nature et à la bonne attractivité de la commune.

Un projet de village de vacances dans la zone de loisirs dite de « Batterage » au Sud de Nismes est l'occasion d'actualiser l'offre existante qui, même si elle est toujours attractive auprès des clientèles belges et néerlandaise, nécessite de renouveler les produits pour maintenir le positionnement concurrentiel de l'offre.

Porte du massif forestier

Le tourisme en forêt : c'est la nouvelle filière touristique que la Région wallonne souhaite développer en Wallonie. Le CGT (Commissariat général au Tourisme) finance actuellement une étude pour la planification de ce nouveau type de tourisme.

Pour développer cette filière, la Région wallonne s'est dotée d'un plan stratégique et a défini huit grands « massifs forestiers touristiques » en Wallonie. Parmi ces huit massifs, elle en a sélectionné quatre pour lesquels la planification est en cours.

Un des massifs forestiers sélectionnés concerne la commune de Viroinval : c'est celui qui se situe au sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse, avec les communes de Chimay, Couvin, Doische, Froidchapelle, Momignies, Philippeville, Sivry-Rance et Viroinval. Il est le numéro 1 sur la carte ci-dessous.

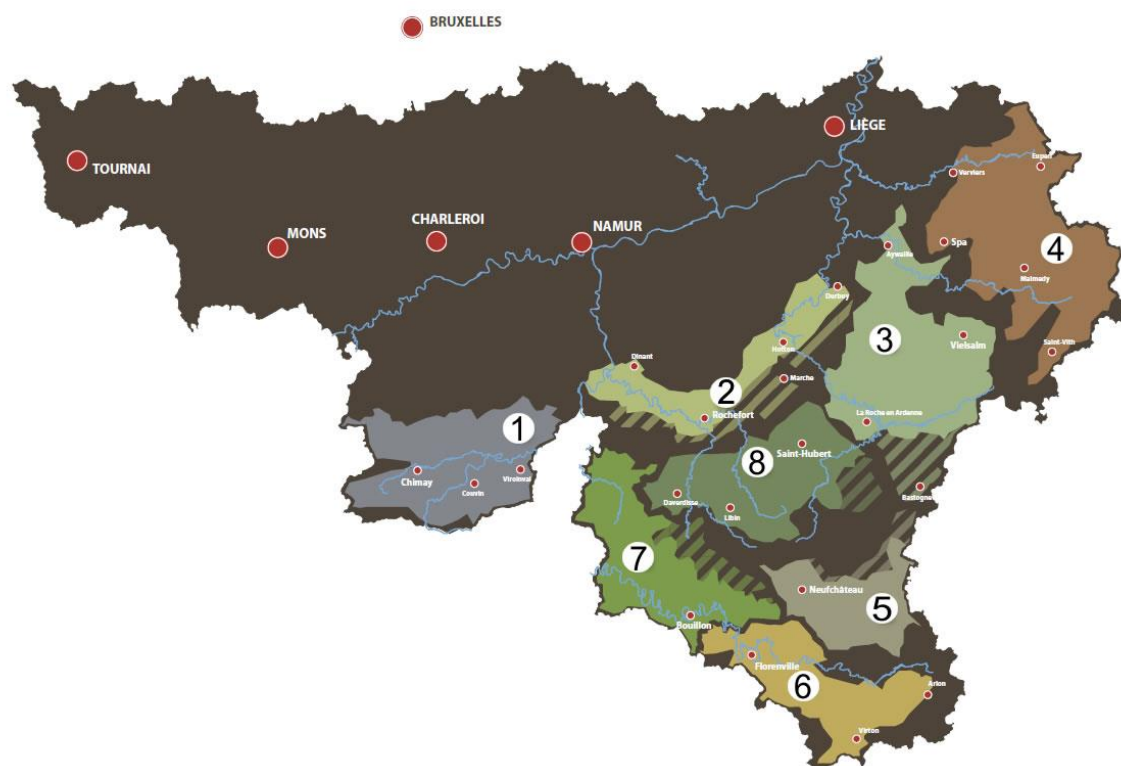


Figure 73 : Localisation des Massifs forestiers sélectionnés - Copyright : Daniel BODSON et SPW.

Selon le plan stratégique, la nouvelle filière « massif forestier » doit fédérer les différentes offres touristiques de manière à former un véritable réseau. Ce réseau profitera à tous, en valorisant le massif entier, dans toutes les communes des deux provinces (Namur et Hainaut). La promotion profitera donc à tous les participants de ce nouveau réseau et permettra une meilleure visibilité sur le marché, aussi bien en Wallonie que dans les régions frontalières (Flandre, Bruxelles, France).

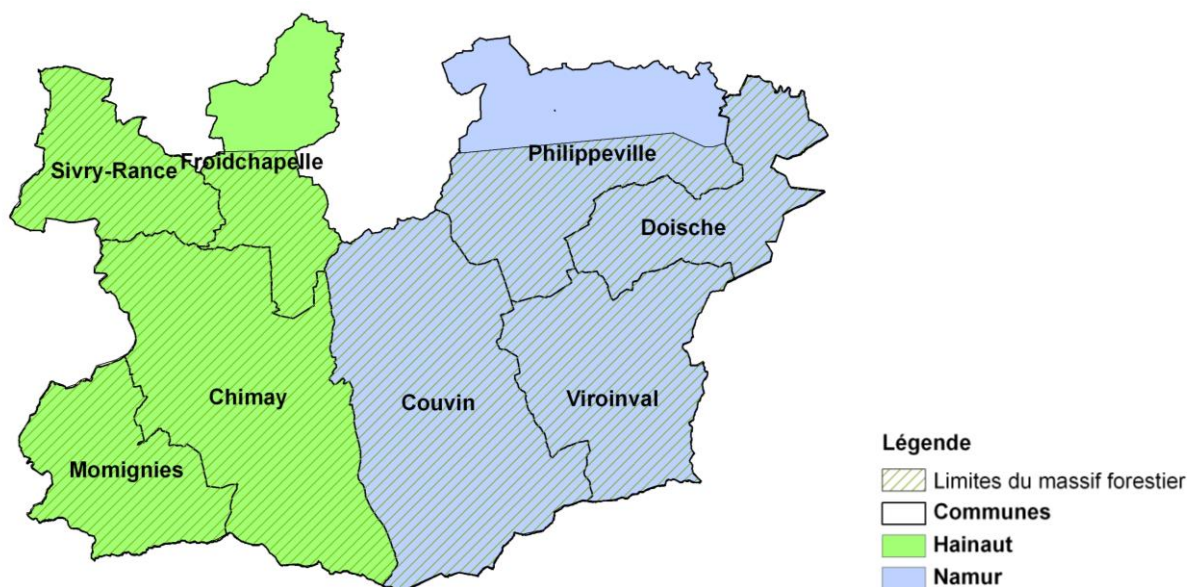


Figure 74 : Communes concernées par le Massif forestier du Pays de Chimay. Source : PNVH.

2.18.3.3 Environnement concurrentiel

Les principales destinations concurrentes de la Wallonie, sont la Flandre, le Sud des Pays-Bas, le Nord de la France et le Sud-Ouest de l'Allemagne.

Il s'agit principalement de destinations urbaines de notoriété importante, ayant une politique culturelle et/ou événementielle de qualité. Les attractions récréatives et de loisirs sont par contre moins importantes qu'en Wallonie. Concernant les activités de pleine nature, la principale concurrence est celle de la France.

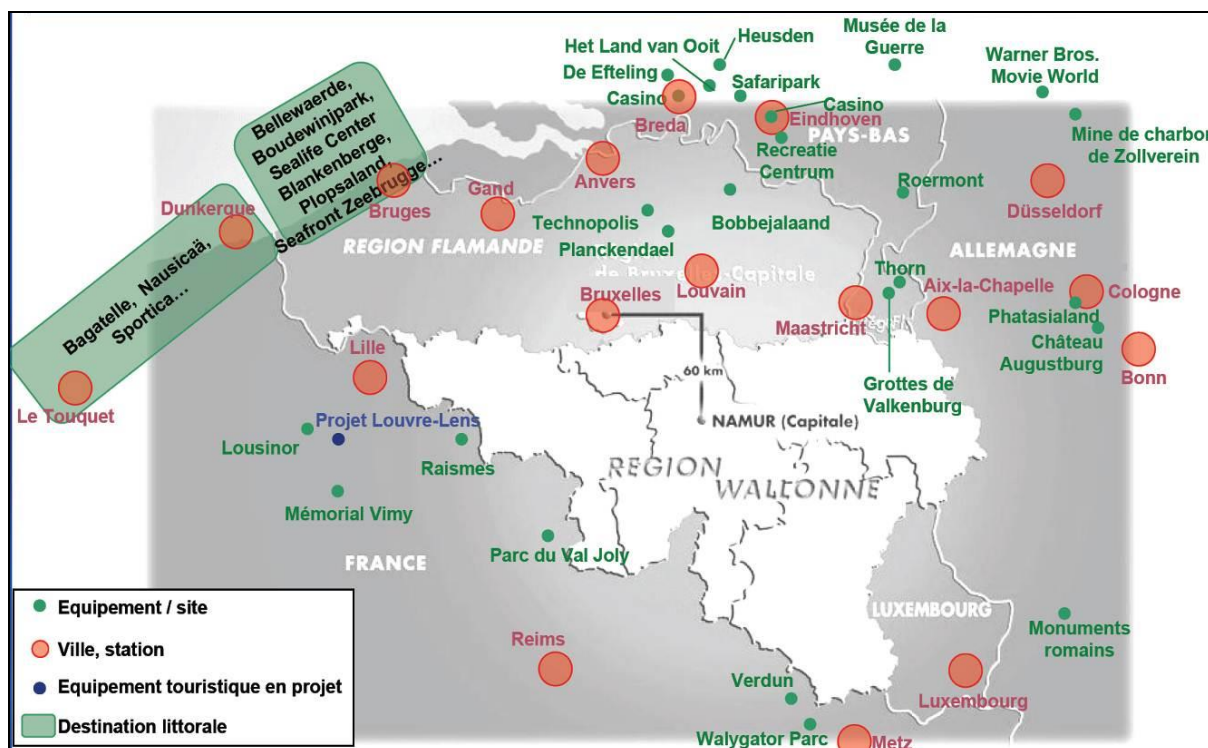


Figure 75 : Principaux pôles d'attraction touristique dans l'environnement régional - Carte des destinations et attractions majeures - source : KPMG SA.

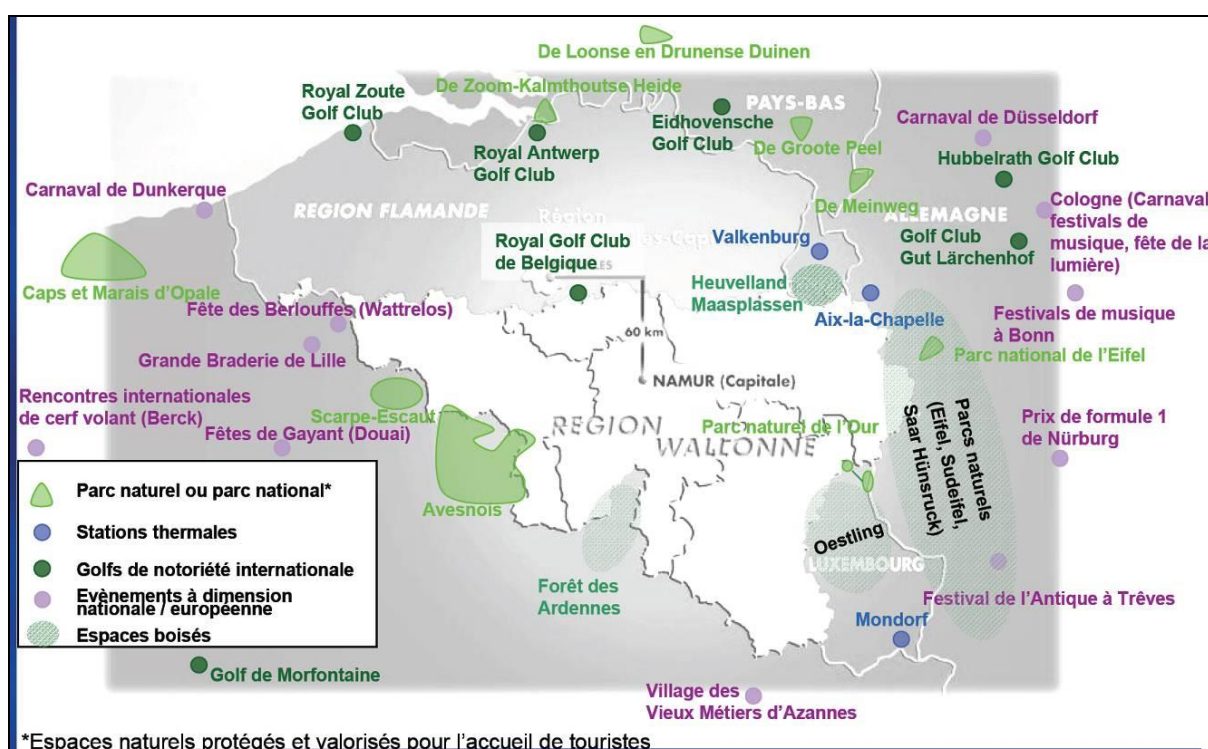


Figure 76 : Principaux pôles d'attraction touristique dans l'environnement régional - Carte des espaces naturels d'intérêts touristiques, stations thermales, golf - source : KPMG SA.

2.19 MOBILITE

2.19.1 Les voies de communication

Pour une petite commune rurale, où sont seulement implantés de petits commerces, et dont la vocation principale est le tourisme, son accessibilité depuis l'extérieur (et inversement) est réellement un atout important.

Pour les habitants, le problème existe d'autant plus qu'il n'y a pas de gare en fonctionnement sur le territoire communal et que la desserte en transports en commun, bien qu'existante, ne suffit pas à combler tous les besoins. Hors période scolaire, la situation est d'autant plus problématique que cette desserte est réduite. De plus, Viroinval ne comporte pas de grands axes de transports en commun.

2.19.1.1 Réseau routier

La commune de Viroinval n'est traversée par aucun tronçon autoroutier. L'axe le plus proche et le plus important, en termes de charge de trafic, est la N 5. Celle-ci est accessible depuis le centre de Nismes via la N 939 par le Nord (5 km) ou via la N 99 par l'Ouest en passant par Couvin (5,5 km). Remarquons que depuis Le Mesnil, village le plus « enclavé » de l'entité, il faut parcourir environ 19 km pour atteindre la N 5 (soit 20' de trajet).

Par contre, le territoire est concerné par 41,9 kilomètres de voiries régionales faisant partie du réseau interurbain (RESI) wallon, dont la gestion est assurée par le district routier de Philippeville (SPW-DGO1 - D 131.14). Ces voiries sont toutes constituées de 2x1 bande de circulation.

- la N 99 qui relie Chimay à Doische ;
- la N 939 qui relie Mariembourg à Nismes ;
- la N 963 qui relie Treignes à Najauge ;
- la N 990 qui relie Olloy à Fumay ;
- la N 998 qui relie Mazée à Le Mesnil.

Dans le sens Ouest-Est, la N 99 traverse le Nord de la commune sur 13,4 km, reliant le quartier Saint-Joseph de Nismes au village de Mazée. La N 990 traverse la commune du Nord au Sud sur 12,6 km, reliant Olloy-sur-Viroin à la ville de Fumay, en passant par Oignies-en-Thiérache.

A partir de ce village, la N 998 remonte vers le Nord sur 10,2 km, jusqu'à Mazée, en traversant Le Mesnil. Au Nord-Ouest de l'entité, la N 939 part de la N 99 pour remonter vers le Nord (Mariembourg) en traversant la quasi totalité du noyau bâti de Nismes. Son parcours sur l'entité de Viroinval fait 3,3 km. Enfin, une cinquième route régionale, la N 963, relie sur 2,45 km le village de Treignes au hameau mazéen de Najauge. Remarquons que le tronçon reliant Nismes à Dourbes (5,0 km) est une ancienne voirie régionale, la N 939a, cédée à la commune.

Le réseau des voiries communales représente 183,2 km. 40 % de ces voiries sont des chemins communaux empierrés. Les sentiers représentent à eux seuls 392 km.

Les Atlas des communications vicinales des anciennes communes répertorient de nombreux chemins et sentiers sur le territoire. La plupart des chemins inscrits en 1841 sont devenus, comme partout ailleurs, les rues et routes actuelles. L'évolution de l'urbanisation et des modes de déplacement a fondamentalement modifié l'usage des sentiers et donc leur degré d'utilisation.

Hiérarchie du réseau :

La « Voirie de transit sous-régional » est une voirie de charge moyenne, ayant une fonction de liaison entre un pôle communal et l'extérieur, et inversement. Ces voiries sont la N 99, la N 939 et la N 963.

La « Voirie de liaison » est une voie de connexion entre différentes agglomérations généralement internes à la zone. Dans certains cas, ces connexions peuvent conduire à des liaisons externes à la commune mais qui resteront de l'ordre du local. Certaines de ces voiries peuvent avoir des

extensions de liaison vers les voiries de transit. Ces voiries de liaison sont la N 990, de Olloy à Oignies, et les routes communales de Nismes à Dourbes (rue de la Station et rue Roche à Lomme), continuant vers Matagne-la-Grande (Doische).

Le dernier niveau est la « Voirie de desserte locale ». Il s'agit de voiries ayant uniquement une fonction de desserte d'un village, d'un quartier depuis une voirie de transit ou de liaison. Certaines de ces voiries peuvent jouer le rôle de voirie de liaison. C'est le cas notamment des routes reliant Dourbes à Olloy et à Vierves ; ce sont en fait des chemins agricoles créés ou rectifiés dans le cadre des opérations de remembrement qui ont eu lieu au début des années 90. La N 998 est également une voie de liaison entre deux villages, et les deux routes s'y connectant, depuis Vierves et Treignes, peuvent avoir la même fonction. D'une manière générale, on peut ajouter que, excepté les quelques voiries évoquées ci avant et quelques chemins communaux empierrés, les voiries communales ne jouent le rôle que de desserte interne aux noyaux, et ce sont presque uniquement les routes régionales qui liaisonnent les villages de l'entité.

2.19.1.2 Réseau ferroviaire

La commune de Viroinval ne compte aucune gare ni point d'arrêt SNCB, seule la ligne touristique du CFV3V parcourt le Nord de l'entité en longeant le Viroin. Cette ligne, appartenant à la SNCB, a été inaugurée le 15 juin 1854 et reliait Mariembourg à Vireux-Molhain (première ville après la frontière française), sous l'appellation de « ligne 132 ». A partir de décembre 1962, le trafic voyageurs a été progressivement abandonné, puis le trafic marchandises dès 1971. La section Treignes-Vireux a été défermée en 1975, mais la partie entre Mariembourg et Treignes a été préservée et est à présent exploitée comme ligne touristique depuis 1976 par le CFV3V, qui la loue à la SNCB. La prolongation vers Vireux-Molhain espérée ne sera probablement jamais réalisée (source : SNCB).

L'ancienne ligne vicinale 523 entre Oignies et Olloy a été aménagée en RAVeL. La Région Wallonne a également repéré un tronçon de l'ancienne ligne 132 entre Treignes et Najaage comme potentiellement intéressant pour la réalisation d'une section du RAVeL.

Il faut rejoindre Couvin ou Mariembourg pour pouvoir prendre le train en direction de Charleroi via la ligne 134 Couvin-Mariembourg et la ligne 132 Mariembourg-Charleroi. Ces lignes, non électrifiées, ont fait l'objet d'un important projet d'amélioration de la qualité qui s'est achevé en décembre 2002, avec l'introduction de matériel performant et l'augmentation de la vitesse commerciale. Notons encore que la ligne 134 a été fermée au trafic voyageurs le 17 octobre 1954, puis réouverte le 3 juin 1984. Le trafic de marchandises a quant à lui été abandonné sur cette ligne depuis 1995.

Le tableau suivant nous donne les durées de trajet au départ de la gare de Couvin. Depuis la gare de Mariembourg, il faut enlever 7 minutes :

Destination	Durée du trajet	Fréquence moyenne	Remarques
Charleroi-Sud	De 50' à 1h	1 train toutes les 38'	
Bruxelles-Central	De 1h50 à 1h55	1 train toutes les 42'	Changement à Charleroi-Sud
Namur	De 1h30 à 1h45	1 train toutes les 42'	Changement à Charleroi-Sud
Liège-Guillemins	De 2h15 à 2h30	1 train toutes les 78'	Changement à Charleroi-Sud

Pour rejoindre la gare de Couvin ou de Mariembourg en voiture depuis la commune de Viroinval, les parcours minimum et maximum sont les suivants :

- du centre de Nismes à la gare de Mariembourg : 4,2 km en 6 minutes environ ;
- du centre de Le Mesnil à la gare de Couvin : 20 km en un peu plus de 20 minutes.

Les habitants de Viroinval ne bénéficient donc pas d'une excellente offre en transport par train. Les trajets sont relativement longs et les gares les plus proches se trouvent en dehors de la commune. Ils disposent malgré tout d'une alternative à la voiture.

2.19.1.3 Réseau(x) de transport par bus

La commune de Viroinval bénéficie des services du TEC Namur-Luxembourg. Trois lignes régulières desservent l'entité :

- La ligne 56 (Namur – Couvin) part de Nismes (Eglise), passe par la gare de Couvin et continue jusqu'à Namur. La durée du trajet entre Nismes et la gare de Namur est de 1h30 ; en période scolaire, on dénombre environ 15 allers-retours pour une fréquence moyenne de 1 bus toutes les 42' ;

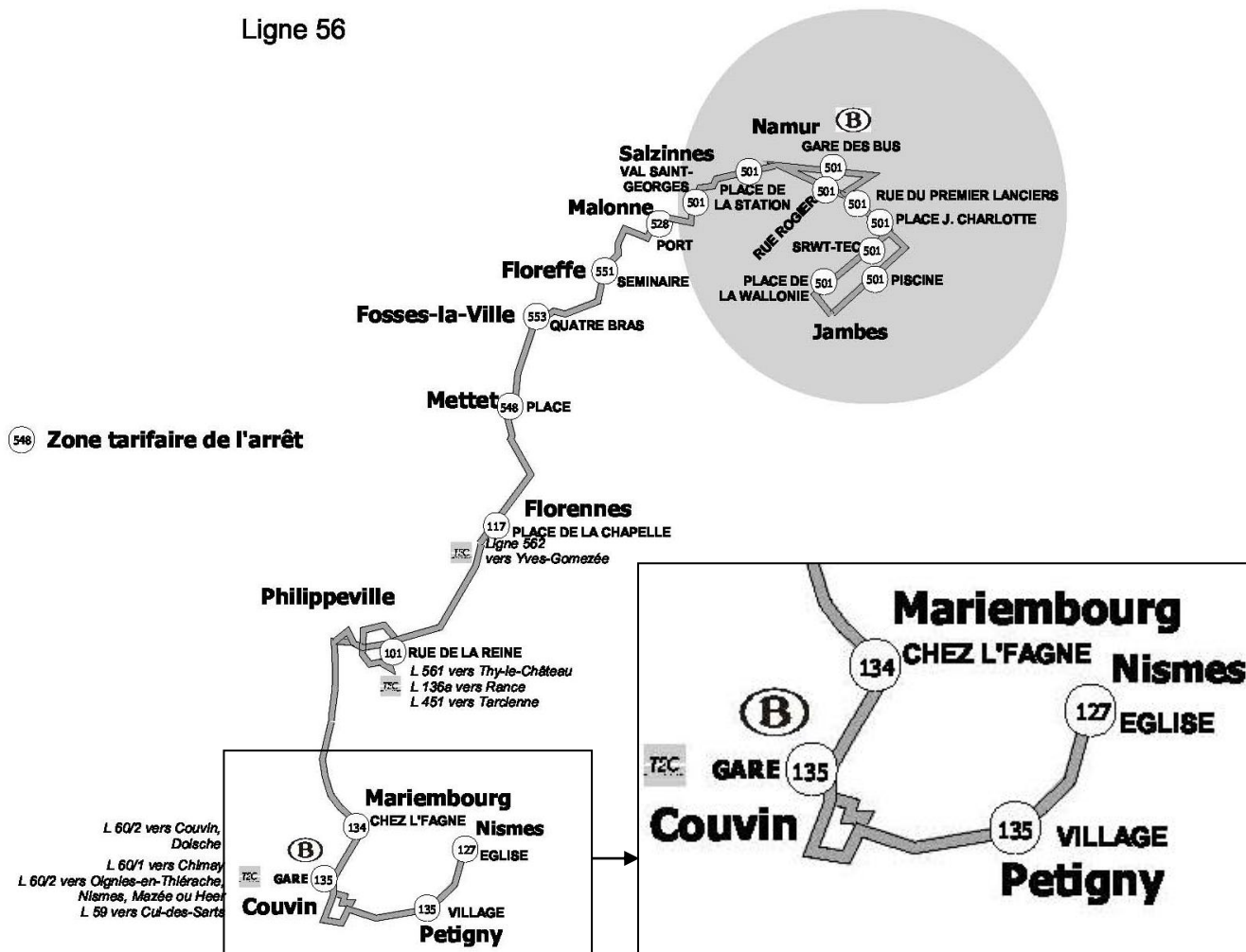
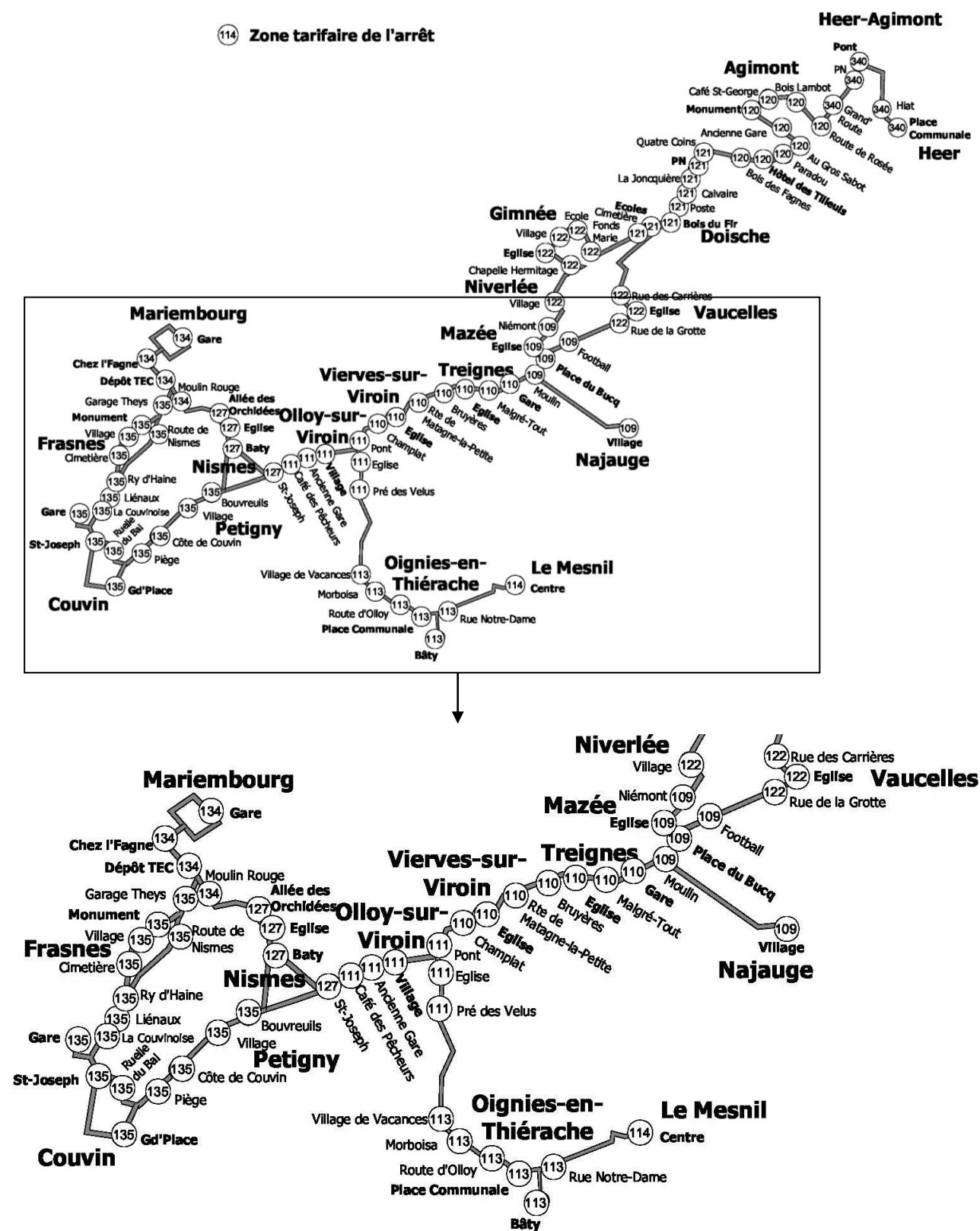


Figure 77 : Source : TEC – www.infotec.be

- La ligne 60/2 (Mariembourg / Couvin – Le Mesnil / Heer-Agimont) permet de connecter tous les villages de l'entité entre eux, excepté Dourbes, et de les relier aux gares de Couvin et de Mariembourg. Cette ligne emprunte toutes les routes régionales hormis le tronçon de la N 998 reliant Le Mesnil à Mazée et le tronçon de la N 99 entre Treignes et Mazée. On y dénombre 28 arrêts au total mais le nombre de passages en semaine varie très fort en fonction du village.

En effet, on remarque que les villages du Nord (le long de la N 99) sont mieux desservis puisque, en semaine, 13 trajets aller-retour sont effectués entre Mazée et une gare SNCB (Couvin ou Mariembourg) ; ce nombre s'élève même à 17 dans le cas de Nismes. Par contre, Oignies et Le Mesnil disposent d'une desserte très limitée puisqu'on dénombre seulement 3 passages dans chaque sens en jour de semaine.

Figure 78 : Source : TEC – www.infotec.be

- La ligne 156b (Mariembourg – Heer-Agimont) relie Nismes, Dourbes et la gare de Mariembourg, via la rue de la Station et la rue Roche à Lomme. Cette ligne se caractérise par 5 arrêts mais on y dénombre seulement 2 trajets le matin dans le sens Dourbes-Nismes et 2 trajets l'après-midi dans le sens inverse.

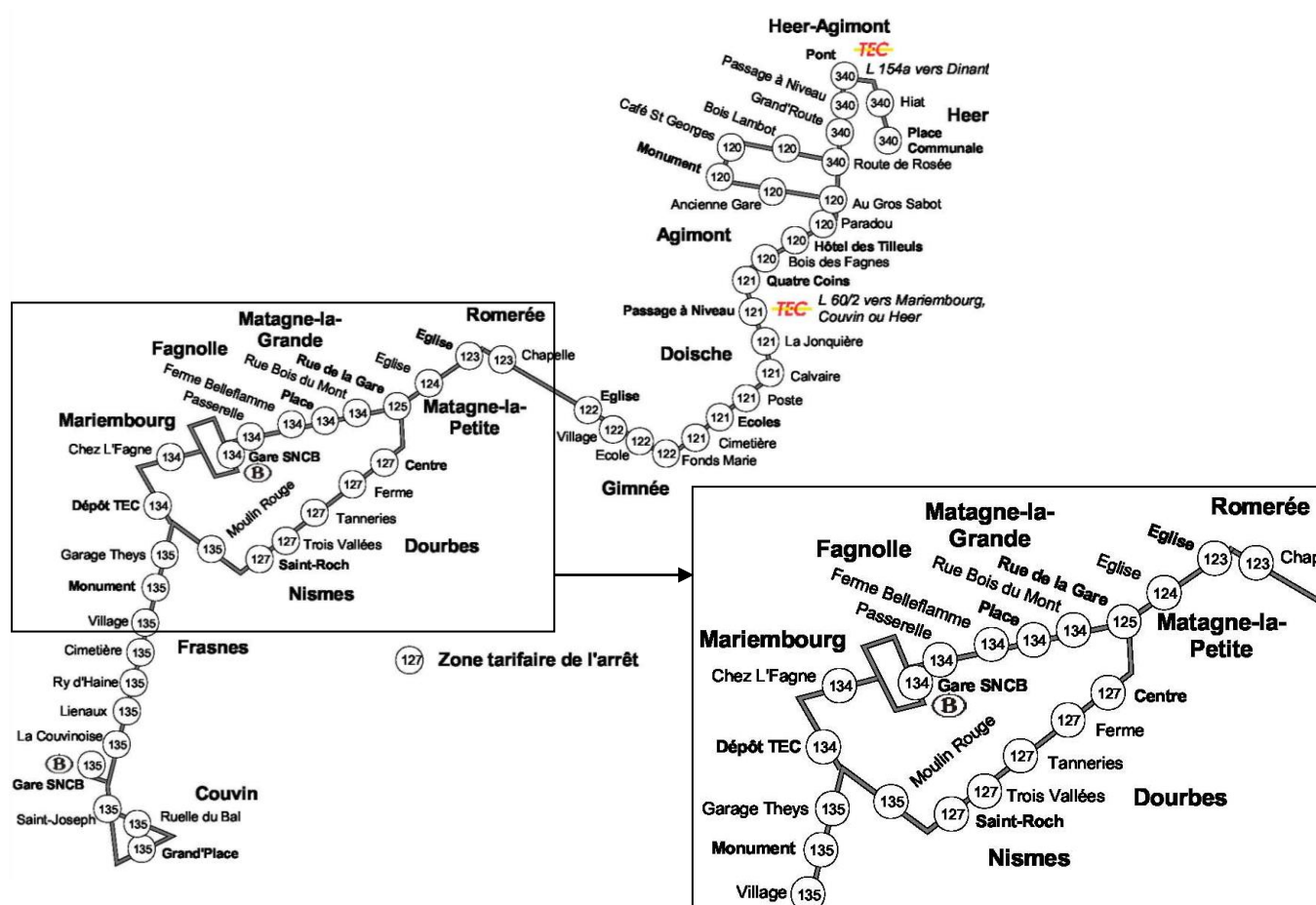


Figure 79 : Source : TEC – www.infotec.be

On remarque que les hameaux de Regniessart et Matignolle ne sont pas desservis par les services du TEC.

De l'analyse du schéma de structure communale, il ressort que la couverture des différents hameaux et villages de Viroinval par les services du TEC Namur-Luxembourg est perçue comme insuffisante par certaines classes de la population :

- les jeunes, qui souhaiteraient pouvoir bénéficier d'une fréquence minimale en dehors des horaires scolaires ;
- les personnes dépourvues de moyen de locomotion propre, qui ne peuvent compter que sur le bus pour effectuer des trajets d'une certaine longueur et sont demandeurs d'une couverture horaire et géographique plus souple ;
- les villages de Oignies, Le Mesnil et Dourbes, qui disposent d'une desserte très peu satisfaisante.

2.19.1.4 Transport aérien

L'aéroport civil régional le plus proche est celui de Gosselies, situé à 60 km. Il dessert des destinations telles que l'Ecosse, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Pologne et la Suède.

2.19.1.5 Transport fluvial

Viroinval ne compte aucun cours d'eau navigables.

2.19.1.6 Les « modes doux »

Le réseau des chemins et sentiers existants est un atout remarquable du territoire. Les chemins et sentiers ont soit une fonction utilitaire (déplacement des engins agricoles, forestiers, ...), soit une fonction de support de loisirs (promenades, randonnées) ou soit les deux.

Depuis 1995, de nombreux efforts ont été fournis pour la réouverture, la gestion et l'entretien des chemins de promenade. L'asbl ICARE, concepteur d'itinéraires balisés, en collaboration avec la commune, a édité une carte des promenades pédestres. Cette carte topographique, réalisée par l'IGN, reprend les 300 km des 37 sentiers balisés parcourant l'entité. De plus, 23 de ces circuits, sont repris en circuits permanents par les fédérations de marche, sous le nom de « La Viroinvaloise », dans un topo-guide du même nom. Ces sentiers sont pour la plupart dans un excellent état et bénéficient d'un balisage effectif de qualité.

On notera également que la commune de Viroinval est traversée par deux sentiers de Grande Randonnée :

- le GR 125 « Tour de l'Entre-Sambre-et-Meuse », traversant la partie Fagne-Famenne de la commune et empruntant la boucle Walcourt – Viroinval – Dinant – Namur – Fosses – Walcourt
- le GR 12, traversant l'entité du Sud vers le Nord et reliant Rocroi à Bruxelles.

En ce qui concerne les itinéraires cyclistes balisés, Viroinval s'est associée aux communes de Cerfontaine, Couvin, Doische et Philippeville pour éditer une carte de cyclotourisme et de randonnées VTT. L'ensemble du réseau totalise une longueur de 365 km sur ces cinq communes. Une piste cyclable de 11 km relie Olloy à Oignies, une autre piste relie Mariembourg à Hermeton sur Meuse en passant par Doische.

Les infrastructures cyclables sont donc bien développées du point de vue touristique par contre elles font cruellement défaut quand il s'agit d'un usage utilitaire. Par ailleurs, suite aux enquêtes menées, le PCM relève qu'il existe une grande potentialité de développement de l'utilisation du vélo à usage des déplacements scolaires et pour se rendre à des loisirs.

L'ancienne ligne vicinale 523 entre Oignies et Olloy a été aménagée en tronçon du RAVeL. De plus, une section de voie lente est à l'étude entre Treignes et Najauge (ancienne ligne 132).

Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur aux chapitres relatifs au sport (circuits balisés) et au tourisme (sport et détente).

2.19.2 La sécurité routière

La N 99, de Petigny à Olloy, et la N 939, depuis l'entrée Nord de la commune jusqu'à Nismes, sont les tronçons qui reçoivent les charges de trafic les plus élevées.

En 2007, on dénombrait (source : MET), dans les deux sens confondus :

- 4343 véhicules/jour entre Couvin et Nismes sur la N 99 ;
- 4276 véhicules/jour entre Nismes et Olloy sur la N 99 ;
- 3937 véhicules/jour entre Mariembourg et Nismes N 939 ;

Des données plus récentes (2005) nous renseignent des valeurs semblables (4.065 véhicules/jour) pour le tronçon allant de Couvin à Nismes.

Concernant les quatre autres routes régionales, le SPW-DGO1 ne dispose pas de données postérieures à 1999.

En 2004, l'analyse réalisée dans le cadre du schéma de structure communal recensait (données de 1999) :

- 2376 véhicules/jour pour la traversée de Nismes jusqu'à la N 99 ;
- 2192 véhicules/jour pour le tronçon de la N 99 allant de Olloy à Treignes ;
- 1476 véhicules/jour pour la N 99 de Treignes vers Doische ;
- 1368 véhicules/jour (avec un maximum de 1492 véhicules/jour le week-end) pour la N 990 de Olloy à Oignies ;

- 1256 véhicules/jour (avec un maximum de 1398 véhicules/jour le week-end) pour la N 963, de Treignes à Najauge ;
- moins de 300 véhicules/jour pour la N 998 entre Mazée et Le Mesnil.

La N 99 a une structure relativement dangereuse étant donné qu'elle traverse plusieurs zones agglomérées. Celles-ci ont cependant fait l'objet de plusieurs aménagements de sécurisation.

Ainsi, le contournement du village de Vierves a été réalisé. La voirie et les espaces publics dans le centre de Treignes ont été aménagés également. D'autres traversées d'agglomération par des routes régionales bénéficient également d'aménagements de sécurisation, telle que la traversée de Nismes par la N 939 ou encore la traversée d'Olloy par la N 990, de la rue des Mines à la rue Pré Velus.

Dans l'ensemble, ces voiries locales ne connaissent ni congestion systématique ni accidents réguliers. Comme dans la plupart des communes, les heures de pointe liées à l'activité des écoles sont celles où peuvent apparaître quelques problèmes de circulation et de stationnement.

Les chiffres d'accidents de la circulation montrent que la majorité des accidents ont lieu sur les routes régionales (entre 60 et 70 %) plutôt que sur les voiries communales. Ainsi, en 2003 et 2004, 83 accidents se sont produits sur voirie régionale contre 49 sur voirie communale. Plus de 40 % ont eu lieu sur la N 99, pour laquelle les tronçons les plus problématiques semblent se situer au niveau du quartier Saint-Joseph à Nismes et à l'entrée de Treignes (rue Eugène Defraire). La N 990 concerne un quart des accidents. La plupart des accidents survenus sur la N 963 se sont produits dans la traversée de Nismes : rues Saint-Roch, Bassidaine, Grande et Sainte-Anne.

Nous avons déjà évoqué ci-dessus les actions réalisées et les projets envisagés relatifs à la sécurité des usagers des voiries régionales. Depuis la réflexion menée dans le cadre du PCM, certaines voiries communales ont également fait l'objet d'aménagements de sécurité. C'est le cas de la rue de Mariembourg à Dourbes, de la rue de la Champagne et de la rue Jean Chot à Olloy. D'autres aménagements ont également été proposés : rue de Fays à Dourbes, rue de la Station à Nismes, rue de la Chapelle à Vierves.

On peut également citer d'autres projets proposés par le PCM spécifiquement en matière de déplacements lents tels que la création et la sécurisation d'un cheminement piéton à l'intérieur des villages de Nismes et de Treignes.

L'analyse réalisée dans le cadre du schéma de structure communal relevait que dans un nombre important de zones bâties (à l'exception des rues du centre de Nismes, de la Place J. Chot à Olloy, des aménagements rue Defraire à Treignes et de quelques places publiques), les trottoirs sont inexistantes et les accotements généralement non aménagés servent aux déplacements pédestres. Malgré le caractère rural de la commune et le faible taux de circulation en dehors des traversées d'agglomération, le peu de sites propres pour piétons peut poser problème. Les endroits où l'on peut rencontrer des « concentrations » piétonnes sont assez nombreux (écoles, équipements sportifs et culturels, ...). D'autre part, les déplacements pédestres à vocation touristique représentent un phénomène relativement important. Le PCM a également mis en évidence une forte demande de la population au niveau de la sécurité et des équipements des trottoirs et pistes cyclables. On observe donc un certain sentiment d'insécurité, notamment lorsque le stationnement s'effectue sur l'accotement ou les bas cotés. On peut également remarquer que certains endroits récemment aménagés et sécurisés ne présentent pas ou peu de limite entre l'espace rue et l'espace piéton (place de Treignes, place de Oignies).

2.19.3 Les actions menées en faveur de la mobilité

2.19.3.1 Le Schéma directeur cyclable des arrondissements de Dinant et Philippeville

Le Contrat d'avenir pour la Wallonie avait programmé l'élaboration d'un schéma directeur cyclable par direction territoriale du MET⁵².

Celui des routes de Namur a été réalisé en deux volets : Namur et Dinant - Philippeville (DG1-D131). Viroinval est concernée par le second, qui a été élaboré en 2001-2002 par le bureau d'études Survey & Aménagement.

En ce qui concerne la commune de Viroinval, le diagnostic établi par le schéma, la classe parmi les communes à « forte demande cyclable potentielle pour une pratique de loisirs/tourisme uniquement » (en compagnie de Hastière et de Vresse-Sur-Semois). Le schéma la caractérise également par une « offre cyclable conséquente » : existence d'un Plan vélo, d'un RAVEl, de stationnements vélo, de réseaux cyclables balisés et non balisés, de services de vente et de location. Finalement, l'étude conclut en une « attractivité communale forte, nuancée toutefois par la présence de fortes déclivités ».

Les mesures d'aménagement concernant Viroinval comprennent un projet de priorité 1 : l'aménagement du tronçon Nismes - Mariembourg ($\pm 2,5$ km) sur lequel seront réalisées deux pistes cyclables unidirectionnelles dans la zone située hors agglomération.

2.19.3.2 Plan Intercommunal de mobilité Couvin – Viroinval

Les communes de Couvin et Viroinval se sont lancées en 2001 dans l'aventure d'un plan de mobilité supra-communal. L'auteur de projet désigné était le bureau d'études « Survey & Aménagement » de Ronquières.

La phase de diagnostic a été présentée en mai 2001 et la définition des objectifs a été proposée en juin de la même année. Les propositions élaborées lors de la dernière phase ont été soumises à enquête publique durant le mois d'avril 2002. Le Plan (Inter)communal de Mobilité de Couvin-Viroinval a été adopté par le Comité d'Elaboration, le 27 juin 2002.

Trois objectifs généraux et sept objectifs sectoriels ont ainsi été définis, chacun assorti de principes de concrétisation.

- | |
|---|
| 1. Promouvoir une mobilité durable pour tous en diminuant l'impact et l'utilisation de la voiture et en favorisant l'usage des modes doux et des transports en commun |
| a. Développer un plan de déplacements pédestres sûrs qui comblient les chaînons manquants et s'articulent au réseau cyclable et de transports en commun |
| b. Conforter la place accordée au vélo depuis le lancement du « Plan Vélo » |
| 2. Accompagner la réalisation du contournement de Couvin et la mise à Grand Gabarit de la N5 |
| a. Développer un programme de sécurité routière |
| b. Restructurer les voiries régionales |
| 3. Offrir une bonne accessibilité des lieux fortement fréquentés tant à l'intérieur des deux entités qu'à l'extérieur |
| a. Assurer la liaison avec l'hôpital de Chimay |
| b. Renforcer l'efficacité et la complémentarité des réseaux TEC et SNCB |
| c. Gérer le stationnement des véhicules motorisés |

⁵² Pour la gestion des autoroutes et des routes régionales, la Wallonie est subdivisée en 7 directions territoriales : Mons, Charleroi, Brabant wallon, Namur, Liège, Verviers et Luxembourg.

La phase 3 propose une mise en œuvre du PCM (y compris des actions) en se basant sur un schéma d'organisation des déplacements. Celui-ci s'appuie sur les objectifs définis ci-dessus et définit

- Trois niveaux d'organisation des déplacements : supra-régional (niveau 1), régional (niveau 2) et local (niveau 3) ;
- Trois aires de mobilité : centrale, rurale Ouest et rurale Est ;
- Trois nœuds modaux : la gare de Couvin, la gare de Mariembourg et le centre de Nismes.

Le schéma des déplacements se décline ensuite en plans thématiques et actions. Les propositions propres au territoire de Viroinval sont :

Plan	
Hiérarchisation du réseau routier	- Préciser la hiérarchie du réseau routier : 2 voiries de niveau 2 (N99, N963) et 3 voiries de niveau 3 (N939, N939a, N990 de Olloy à Oignies).
Organisation des transports en commun	- Préciser le nœud « Nismes/Rue Grande » comme nœud principal. - Préciser la hiérarchie des lignes : une ligne TEC de niveau 1 (L56/Nismes-Namur), deux lignes TEC de niveau 2 (Boucle centrale et L602/Vallée du Viroin) et une ligne événementielle (Nismes-Centre de Santé des Fagnes).
Déplacements cyclables	- Préciser la hiérarchie du réseau cyclable
Sécurisation des aires rurales de mobilité	- Réalisation des aménagements des cœurs de villages et des projets sécurité du PCDR ⁵³ - Programme de sensibilisation et de contrôle/répression. - Programme de mise à 30 km/h des centres de villages. - Programme d'aménagement des lieux publics
Sensibilisation de la population	- Programme de sensibilisation et de contrôle/répression à la sécurité routière
Hiérarchisation du réseau routier	- Influence du contournement de Couvin ⁵⁴ , entre Frasnes et la N99, sur le réseau routier : diminution de la charge de trafic sur la N939 (-60%) et descente d'un niveau au sein de la hiérarchie (d'une voirie régionale à une voirie de liaison inter-villages).
Circulation et sécurisation	- Centre de Nismes : mise à 30 km/h, accès interdit aux véhicules de plus de 3,5 T et développement d'un plan de stationnement. - Gestion modulée de la vitesse aux entrées d'agglomération de Nismes
Organisation des transports en commun	- Aménagement des horaires des lignes TEC 156b, 602, 601 et 56 afin d'assurer les correspondances et de réaliser le bouclage central. - Mise en place de la ligne événementielle avec le Centre de Santé des Fagnes (Chimay). - Amélioration des fréquences de la ligne TEC 56. - Aménagements au niveau du nœud modal « Nismes/Rue Grande » : boxes vélos, information au niveau mobilité et directionnel, sécurisation des cheminements piétons et PMR.
Organisation des transports en commun	- Mise en place de la boucle centrale à l'aide de la création d'une nouvelle ligne (1 bus/heure/sens). - Simplification des itinéraires des lignes TEC 156b, 602 et 601 et afin d'assurer les correspondances et de réaliser le bouclage central.

Le tableau ci-dessous reprend la liste des fiches projet du PCM ainsi que l'état d'avancement des différents projets au 1er octobre 2005.

⁵³ Rue de la Gare à Treignes, route de Mazée à Treignes, rue de Mariembourg à Dourbes, rue de Fays à Dourbes, rue de Najauge à Mazée, rue R. Delizée à Oignies, pont de la rue des Mines à Olloy, rue de la Station à Nismes

⁵⁴ Dans l'hypothèse où le premier tronçon de la modernisation de la N5 serait réalisé.

Projets d'intérêt communal	Etat d'avancement (responsable)
Fiche projet n° 2002 – V-1 : Aménagement de sécurité rue de la gare à Treignes	Non réalisé (MET)
Fiche projet n° 2002 – V-2 : Aménagements de sécurité route de Mazée à Treignes	Non réalisé (MET)
Fiche projet n° 2002 – V-3 : Aménagements de sécurité rue de Mariembourg à Dourbes	Réalisé (Commune)
Fiche projet n° 2002 – V-4 : Aménagements de sécurité rue de Fays à Dourbes	Non réalisé (Commune)
Fiche projet n° 2002 – V-5 : Aménagements de sécurité rue de Najauge à Mazée (y compris accessibilité des bus)	En attente (MET)
Fiche projet n° 2002 – V-6 : Aménagements de sécurité rue R. Delizée à Oignies	Non réalisé (MET)
Fiche projet n° 2002 – V-7 : Aménagements de sécurité au pont de la rue des Mines à Olloy (accès)	Réalisé (MET)
Fiche projet n° 2002 – V-8 : Aménagements de sécurité rue de la Station à Nismes	Non réalisé (MET)
Fiche projet n° 2002 – V-9 : Création et sécurisation d'un cheminement piéton à l'intérieur du village de Nismes	Non réalisé (Commune)
Fiche projet n° 2002 – V-10 : Création et sécurisation d'un cheminement piéton à l'intérieur du village de Treignes	Non réalisé (Commune)
Fiche projet n° 2002 – V-11 : Mise en œuvre du Plan de stationnement dans Nismes	Non réalisé (Commune)
Fiche projet n° 2002 – V-12 : Actions de sensibilisation à la sécurité routière dans les écoles	Non réalisé (Commune)
Fiche projet n° 2002 – V-13 : Programme d'éducation des différents usagers de la route	Non réalisé (Commune)
Projets d'intérêt intercommunal Viroinval-Couvin	
Fiche projet n° 2002 – I-1 : Mise en place d'une liaison en transport en commun avec le Centre de Santé de Fagnes	Projet ELISE (CPAS)
Fiche projet n° 2002 – I-2 : Amélioration de la desserte actuelle de la ligne 56 – Elargissement des horaires	Horaires améliorés en journée
Fiche projet n° 2002 – I-3 : Aménagement de 2 carrefours de l'itinéraire cyclable n°1 (Couvin-Mariembourg)	Concerne Couvin uniquement
Fiche projet n° 2002 – I-4 : Aménagement de l'itinéraire cyclable n°2 (entre Olloy/Nismes et Mariembourg)	En cours

Fiche projet n° 2002 – I-5 : Création du RAVeL entre Oignies et Fumay	Non réalisé
Fiche projet n° 2002 – I-6 : Programme de contrôle/répression à l'entrée et dans les traversées des villages	Non réalisé (Commune)
Fiche projet n° 2002 – I-7 : Programme d'information et de promotion de la ligne 132	Non réalisé (SNCB)
Fiche projet n° 2002 – I-8 : Programme d'information générale sur la mise en œuvre du PCM	Non réalisé (Commune)

Au regard de ces informations, on remarque que peu de projets ont été mis en œuvre à ce jour (à confirmer par l'Administration communale).

2.19.3.3 Plan ZEN

Le premier axe du Plan Zen vise à renforcer la sécurité dans les villes et communes wallonnes en améliorant les quatre éléments suivants :

- la propreté publique ;
- l'éclairage public ;
- les aménagements sécurisant les voiries ;
- la sécurité routière aux abords des écoles.

Ce premier axe du plan est communément appelé « investissements sécurisant le cadre de vie quotidien ».

Grâce au plan Zen 2004, la commune a fait l'acquisition d'un aspirateur de déchets urbain et d'une balayeuse de rue en vue de poursuivre le programme de propreté existant dans les villages.

Deuxième axe : la prévention de proximité dans les villes et communes de Wallonie (décret du 15 mai 2003). Ce décret permet, moyennant le respect de certaines conditions qu'il fixe, aux communes wallonnes qui mettent en œuvre des actions favorisant la sécurité et l'intégration sociale de se voir octroyer une subvention régionale. Pour pouvoir bénéficier de cette aide, les communes doivent établir un Plan de prévention de proximité et répondre à certains critères d'éligibilité fixés par le Gouvernement wallon.

2.19.3.4 Plan Mercure

Lancé en juin 2005, le plan MERCURE concerne des projets innovants et de qualité dont l'objectif est de sécuriser les déplacements des usagers les plus vulnérables et d'améliorer le cadre de vie de la population de jour comme de nuit.

Mercure est l'acronyme de : Mieux Eclairer Rechercher la Convivialité des Usagers grâce à la Rénovation et à l'Entretien.

Dans le cadre du plan mercure, la commune de Viroinval a bénéficié d'une subvention en 2006 pour les aménagements de la rue de la station à Nismes (subvention de 150.000 € sur un investissement de 188.091,69 € TVA comprise - décompte final approuvé).

2.20 ESPACES PUBLICS

2.20.1 Les espaces publics⁵⁵

L'espace public de la commune de Viroinval est constitué principalement de voiries et de places publiques. On trouve également çà et là d'autres types d'espace public tel que le parc communal à Nismes et quelques plaines de jeux (Olloy, Mazée, Oignies). Les places ne sont pas souvent des espaces publics de grande dimension et en tout cas, peu de places se distinguent physiquement du réseau de voirie de la commune.

On peut souligner la valeur du tracé de cette voirie qui, de par son intégration dans le paysage, est remarquable. Il offre à l'ensemble de la commune une structure cohérente et de très haute qualité paysagère. Le long de ce réseau, villages et hameaux se sont développés au cours du temps.

Les points d'ancrage consistent soit en un nœud important du réseau (Nismes, Olloy) ou un vallon ensoleillé et protégé des vents dominants.

L'espace public peut donc être considéré comme un réseau continu de rues et de routes dont les assiettes se rétrécissent ou s'élargissent de façon à y accueillir différentes fonctions (circulation des voitures, véhicules agricoles et piétons, espace de rencontre et de rassemblement, etc.).

2.20.1.1 Etat sanitaire des voiries

L'observation du réseau montre que le niveau d'aménagement est à la fois dépendant de la classification hiérarchique et de la distinction rue/route décrite ci-dessus.

Dans l'ensemble, le réseau viaire se trouve dans un état sanitaire qui peut être qualifié de relativement « bon » (60 % de la voirie asphaltée a un niveau « bon » ou « bon à moyen »).

L'état des routes régionales est globalement satisfaisant. Toutefois, quelques nuances peuvent être apportées :

- à l'exception des traversées d'agglomération, les nationales ne sont ni équipées de trottoirs ni d'accotements aménagés ;
- la N 990 entre Olloy et Oignies ainsi que la N 998 entre Le Mesnil et Mazée présentent un bon état général mais se caractérisent localement par quelques signes d'usure et de dégradation ; ce phénomène s'accroît légèrement à l'entrée de Oignies ;
- la N 990 de Oignies à la frontière française montre également quelques signes d'usure ; tout comme le tronçon de la N 99 allant de Mazée vers Niverville ;
- la N 963 entre Treignes et Najauge se caractérise quant à elle par une absence de marquage au sol et quelques dégradations locales.

Plus de la moitié des voiries communales ont été qualifiées de « bonnes » au niveau de leur état sanitaire. Un peu moins de 20 % de ces voiries a un état « moyen » et un peu plus du quart montre un état relativement faible. Remarquons cependant que la route de Regniessart représente à elle seule un peu moins de la moitié des voiries de faible état sanitaire. De plus, celles-ci sont généralement localisées en périphérie des noyaux bâtis et n'ont pas une fonction de liaison entre des quartiers. Toutefois, des zones rouges nécessitent une attention particulière :

- la plupart des voiries du village de Dourbes sont dans un mauvais état (rustines, défoncements, discontinuité des matériaux et de la qualité des abords, ...) ; il existe cependant un projet de travaux de voirie pour la rue du Centre Physique du Globe et le chemin de Dourbes ;
- quelques rues centrales semblent problématiques à Vierves, Le Mesnil, Oignies et Nismes ;

⁵⁵ Analyse extraite du schéma de structure communal.

- au pied de la Roche à Lomme, le tronçon de l'ancienne route régionale est fortement dégradé.

D'une manière générale, l'état du revêtement de ces routes est souvent améliorable (notamment en ce qui concerne la planéité). La largeur aménagée est parfois très étroite (c'est le cas de la plupart des voiries au cœur des villages anciens) mais cette largeur et la sinuosité voire la dégradation du revêtement peuvent être considérés comme éléments qui tendent à préserver le caractère pittoresque et rural des lieux. Dans la majeure partie du réseau, la qualité des trottoirs fait défaut (revêtement difficilement praticable, étroitesse, voire absence complète).

2.20.1.2 Les espaces publics et semi-publics dans les agglomérations

Comme nous l'avons évoqué plus haut, les places publiques sont souvent des espaces de petite dimension qui ne se démarquent pas physiquement du réseau de voirie de la commune. Le territoire communal de Viroinval ne comporte d'ailleurs que trois espaces publics dénommés « places » à l'index des rues : la Place de Châtillon à Nismes, la Place Jean Chot à Olloy et la Place Albert Premier à Vierves.

On peut également considérer que les espaces suivants constituent des places : la place de l'Eglise Saint-Lambert et la place de la rue Vieille-Eglise à Nismes, la place de « la Motte » à Olloy, la place de l'Eglise à Treignes, la place du Bucq à Mazée et la place de la rue de la Cure à Oignies.

Pour les autres espaces publics, il s'agit du Parc communal de Nismes et de l'espace rue en face du centre culturel de Nismes, de la rue de Fagnolle à Dourbes, de l'espace public à la gare d'Olloy et de la place au début de la rue Cheraivoie à Olloy, du Parc de l'ancien cimetière de Vierves, des plaines de jeux de Mazée, de la plaine de jeux et de la place du Baty à Oignies.

L'évaluation de chaque place se base sur les aspects suivants :

- l'identification de l'usage fonctionnel ;
- l'identification des affectations limitrophes ;
- l'évaluation du degré d'appropriation par le piéton ;
- le degré de sécurisation de l'espace ;
- l'identification de la morphologie ;
- le degré de structuration du vide par le plein ;
- la lisibilité des limites ;
- l'identification d'une fragmentation ou d'une cohérence des aménagements ;
- l'évaluation sommaire du pourcentage d'occupation du sol par le minéral par rapport au végétal ;
- l'évaluation quantitative de la végétation verticale ;
- l'évaluation de la qualité globale des matériaux, du mobilier urbain, de l'éclairage, etc ;
- l'évaluation de la cohérence et de l'intégration de ces derniers éléments.

a. Place de l'Eglise Saint-Lambert à Nismes



Cette petite place, située devant l'entrée de l'église de Nismes, semble être essentiellement réservée au stationnement. Cependant, le pourtour de l'église, délimité par un petit muret de pierre, offre tout de même aux gens la possibilité de s'asseoir et de profiter de l'ombre créée par les érables qui entourent l'église. Le revêtement en asphalté de cet espace est en bon état. Le mobilier urbain est composé uniquement d'une poubelle et de deux panneaux d'information touristique. Elle est bordée par la rue Bassidaine qui traverse l'Eau Noire et qui est une des rues principales du village. Des passages piétons ont été aménagés pour faciliter l'accès à l'église.

Il est dommage que cette place, relativement attrayante grâce à l'ombrage qu'elle offre et aux vieilles pierres de l'église, ne possède pas un espace piéton plus important, au détriment du stationnement.

b. Place de la rue Vieille Eglise à Nismes



Cet espace, comme le précédent, est en majorité utilisé pour le stationnement des voitures, mais aussi du train touristique de Viroinval. Aucun aménagement à destination des piétons n'est observable si ce n'est les deux bancs en bordure de l'Eau Noire. Nous noterons aussi la présence d'une poubelle, de quelques arbres, des robiniers, et de deux cabanes en bois. Le revêtement est en asphalte, semblable à celui de la rue qui traverse cet espace. De morphologie rectangulaire, elle est délimitée, du côté de la rivière par un petit muret. Les bâtiments à proximité sont l'Office du tourisme, la maison de la laïcité et une friterie (une des deux cabanes). Cet espace est donc un endroit qui peut attirer un nombre non négligeable de personnes et mériterait peut-être un aménagement plus agréable, d'autant plus qu'elle offre une vue relativement ouverte du côté de la rivière. Notons aussi que des câbles électriques aériens la traverse.

c. Place de Châtillon à Nismes



Cette place est sans aucun doute la plus spacieuse de Nismes. Elle offre à la fois une aire de stationnement importante et un espace piétonnier non négligeable. Elle est délimitée d'un côté par la rue et de l'autre par la rivière et une rambarde. Autour, nous remarquons essentiellement des logements ainsi qu'une pharmacie et la salle polyvalente communale. De forme rectangulaire, elle est recouverte en partie par une pelouse et, dans sa majorité par de l'asphalte. On y retrouve deux poubelles, un banc, ainsi qu'un monument en hommage aux combattants des deux guerres mondiales. Elle offre une vue relativement ouverte sur la forêt, l'église et la rivière, et accueille plusieurs essences d'arbres (marronniers, tilleuls et érables). Elle est éclairée par un lampadaire sur poteau et plusieurs autres sur les façades de la rue.

d. Place J. Chot à Olloy



La Place Joseph Chot n'est pas une place publique à proprement parler puisqu'elle constitue le carrefour entre la rue Jean Chot et la rue des Mines. On peut toutefois observer que ce croisement a fait l'objet de plusieurs aménagements remarquables ; notamment, au niveau du mobilier de sécurisation de l'espace public, renforçant la démarcation entre l'espace rue et l'espace piéton. Ensuite, on peut observer un revêtement de type klinkers de grande qualité ainsi que du mobilier urbain varié valorisant le cadre de vie : bancs, fleurs, arbres et arbustes, lampadaires.

Cet espace se prolonge sur la rue Saint-Eloi où l'on peut également observer les mêmes caractéristiques (cf. photo ci-dessous). Enfin, on peut encore relever plusieurs commerces implantés au niveau de cet espace public : magasin d'alimentation, tavernes.



e. Place de la rue Cheraivoie à Olloy



Cette place apparaît comme entièrement dédié au stationnement automobile et au jeu de balle pelote. La seule délimitation de cet espace, qui est en réalité un carrefour, est le bâti, lui-même a fonction essentiellement résidentielle. Nous relevons tout de même un bar et une petite librairie, qui ne suffisent cependant pas à rendre cet espace réellement convivial. En termes d'équipement technique, il n'y a que les câbles électriques aériens ainsi qu'un lampadaire d'apparence assez ancienne.

f. Place de la Motte à Olloy



Cet espace est uniquement aménagé pour le parking des voitures. Il fait face à l'église d'Olloy et seul un snack et l'école se trouve à proximité. Ces bâtiments pourraient procurer à ce lieu un caractère de convivialité, mais il n'y a malheureusement aucun banc ni espace aménagé à destination des piétons. En termes de végétation, on ne compte que deux hêtres pourpres.

Le mobilier urbain se limite aux panneaux touristiques présents dans chaque village de Viroinval, une poubelle, une boîte aux lettres et 2 poteaux d'éclairages légèrement fleuris.

g. Place Albert 1er à Vierves



Là encore, cette place semble plus utile au stationnement qu'aux piétons. Cependant, elle est relativement spacieuse et agréable. Bien que le sol soit recouvert d'asphalte, plusieurs arbres sont plantés sur cette place dont notamment un très beau tilleul, repris dans la liste des arbres remarquables. Pour le mobilier urbain, nous comptons 3 bancs, des poubelles, les panneaux touristiques, des bacs de fleurs et des lampadaires. Cette place fait aussi office de ballodrome. Autour d'elle se trouvent l'église, le château des Seigneurs de Hamal, un petit kiosque, une taverne, l'entrée du petit parc communal et quelques logements. Les seuls équipements techniques apparents sont les éclairages. Il s'agit en fait d'une place très agréable qui nous est apparu comme un lieu qui pourrait être très convivial.

h. Place de l'Eglise à Treignes



Cet espace nous est apparu comme un espace plutôt réservé aux automobiles qu'aux piétons. On y trouve quelques éléments de mobilier urbain de grande qualité (bancs, lampadaires, abribus, ...) et le revêtement en pavé rend cet espace très esthétique. Cependant, aucun aménagement piétonnier n'a réellement été effectué et la distinction physique des espaces rue et piéton est absente. De plus, la route nationale (N 99) traverse cette place, ce qui peut lui donner un aspect peu sécurisant. L'espace est délimité par le bâti qui, outre l'église, a pour fonction le logement.

Aucune végétation n'est présente sur cette place et la vue est presque totalement fermée. Cet espace est donc peu convivial et ne peut réellement être tenu comme lieu de socialité.

i. Place du Bucq à Mazée



L'utilisation de cet espace semble se partager équitablement entre automobiles et piétons.

Un parking est aménagé en face de l'école qui, outre quelques logements et une baraque à frite, est pratiquement le seul bâtiment. De l'autre côté, c'est la rue qui délimite la place. Une grande partie est enherbée et plusieurs bancs sont installés, ainsi qu'un monument et un abribus. Deux poubelles y sont également installées, ainsi que des bulles à verre. La surface qui n'est pas enherbée est recouverte par un pavage. En termes d'équipement technique, seuls les lampadaires sont remarquables ; il s'agit des mêmes modèles qu'à Treignes, Oignies et Le Mesnil, ce qui donne une impression de continuité intéressante entre ces différents villages.

Il s'agit donc d'un espace bien aménagé, qui jouxte la récente aire de jeux pour enfants.

j. Rue de la Cure à Oignies, Place de l'église



Cet espace ne se limite pas à la devanture de l'église puisque que c'est en réalité sur ses côtés que l'on retrouve quatre bancs et 2 poubelles, ainsi que 2 panneaux touristiques. Là encore, le sol est recouvert par un pavage mais la délimitation entre « trottoir » et rue reste peu claire.

Nous retrouvons également quelques jeunes arbres. Autour de cette place, on trouve une supérette ainsi que la poste et pour le reste, il s'agit de logement. Il s'agit donc d'un espace mixte entre utilisation automobile et piétonne. Il est assez agréable mais ne permet pas de réels regroupements puisqu'il se situe en partie sur la voirie communale.

2.21 EQUIPEMENTS ET RESEAUX D'INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

2.21.1 Production, transport et distribution d'électricité

L'intercommunale AIEG⁵⁶ (bureaux à Flawinne) gère le réseau de distribution électrique, et de télédistribution.

Aucune ligne à haute tension ne traverse la commune. Par contre, Viroinval est alimentée par deux lignes électriques moyenne tension. Ces lignes entrent sur le territoire au Nord de Mazée et à l'Ouest de Nismes. Elles relient tous les villages entre eux.

2.21.2 La distribution d'eau

Deux intercommunales se répartissent la distribution de l'eau sur la commune.

L'INASEP couvre les besoins des villages de Nismes, Dourbes, Olloy, Oignies, Le Mesnil et du hameau de Regniessart, à partir du captage du barrage du Ry de Rome (Couvin) et de plusieurs réservoirs.

La SWDE dessert Vierves, Treignes, Mazée et les hameaux de Matignolle et Najauge, à partir du captage de Treignes et du barrage du Ry de Rome. Les réservoirs encore actifs sont avant tout des réservoirs « coupe pression ».

2.21.3 Transport et distribution du gaz naturel

Aucune ligne de transport de gaz naturel Fluxys ne traverse l'entité.

La création d'un réseau de distribution de gaz naturel a été envisagée par l'Intercommunale (AIEG) pour l'entité mais la densité de population est trop faible pour qu'un tel projet soit économiquement rentable.

Le gaz n'est donc pas distribué aux habitations de la commune et ce type d'équipement n'est pas à l'ordre du jour.

2.21.4 Réseau de téléphonie fixe

Le réseau de téléphonie est géré par Belgacom.

2.21.5 Réseau de télécommunication mobile

On relève dans l'entité, pour les réseaux des trois principaux opérateurs de téléphonie mobile, la présence de 7 antennes relais, dont plusieurs accueillent plus d'un opérateur : deux à Nismes, deux à Olloy, une à Vierves, une à Mazée et une à Oignies.

A l'entrée du village de Oignies se trouve la tour de télécommunication connectée au réseau Astrid, l'opérateur télécom dédié à tous les services belges de secours et de sécurité. Les opérateurs Mobistar, Proximus et Base sont également présents sur cette antenne.

C'est l'opérateur Mobistar qui couvre le réseau le plus important puisqu'il possède des équipements sur 5 des 7 antennes. Proximus est présent sur 4 antennes et Base sur 3.

2.21.6 La récolte et le traitement des déchets

La gestion des déchets est assurée par le BEPN⁵⁷. Le ramassage des déchets ménagers a lieu une fois par semaine.

⁵⁶ AIEG = Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz.

La commune possède un parc à conteneurs également géré par le BEPN. Ce parc est situé à Vierves, à 7 km du centre de Nismes. Des bulles à verre sont également disponibles.

2.21.7 Balise radiologique

Viroinval se trouve dans la sphère d'influence des risques potentiels de la centrale nucléaire de Chooz. Mazée et Treignes se trouve dans la zone d'évacuation (moins de 10 km de la centrale).

Les autres villages de l'entité sont tous en zone de confinement (entre 10 et 20 km de la centrale). Dans cette optique, elle dispose d'une balise radiologique placée sur le site du Centre Physique du Globe de l'Institut Royal de Météorologie à Dourbes. Celle-ci a comme fonction de mesurer et contrôler la teneur en radioactivité de la zone.

2.21.8 Centre Physique du Globe (CPG)

Le Centre de Physique du Globe (CPG) est un centre de recherche fondamentale et appliquée dépendant de l'Institut Royal Météorologique de Belgique. Il a été conçu et inauguré en 1956 et implanté à Dourbes, loin de toutes perturbations électriques et magnétiques.

Le CPG a pour mission l'étude approfondie et l'observation de nombreux et importants phénomènes géophysiques relevant de plusieurs disciplines scientifiques : le champ magnétique terrestre présent et dans le passé, la structure de l'ionosphère et l'étude de la haute atmosphère en relation avec les phénomènes solaires, le rayonnement cosmique, le champ électrique atmosphérique, les émissions radioélectriques des foyers orageux et la propagation troposphérique et la météorologie. Signalons que le centre abrite aussi d'autres laboratoires, qui sont gérés par des organismes scientifiques nationaux ou internationaux, pour des observations sismiques, des observations gravimétriques et le contrôle de la radioactivité atmosphérique.

Le site du CPG couvre une surface d'environ 53 ha et comprend une trentaine de petits pavillons de mesure.

⁵⁷ Bureau Economique de la Province de Namur (BEPN).

Titre 3

GESTION COMMUNALE

- 3.1 DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE
- 3.2 COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL ET ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUX
- 3.3 PROGRAMME DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS
- 3.4 MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS MIS EN ŒUVRE PAR LA COMMUNE
- 3.5 PROPRIÉTÉS PUBLIQUES



3.1 DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE

La déclaration de politique communale est reprise en annexe n°11.

3.2 Composition du Conseil communal et organigramme des services communaux

3.2.1 Composition du Collège communal et du Conseil communal

Compte tenu de son nombre actuel d'habitants, la commune dispose d'un Collège communal composé de 6 personnes et d'un Conseil communal comptant 17 personnes.

La composition du Collège communal et la répartition des compétences de chacun de ses membres figure en annexe n°12.

Le Conseil communal est composé du Bourgmestre, de 4 Echevins, du Président du CPAS et 11 conseillers communaux. La composition du Conseil communal figure en annexe n°13.

3.2.2 Organigramme des services communaux

L'organigramme des services communaux est repris en annexe n°14.

3.3 PROGRAMME DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

3.3.1 Programme triennal des travaux

Le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique en date du 13 avril 2004 a approuvé comme suit le programme triennal 2004-2006 des travaux extraordinaires à effectuer par la commune de Viroinval.

Années 2004-2006	Construction d'un hall technique à Vierves pour un montant de 915.000 euros avec promesse de subvention à 570.000 euros.
	Aménagement du grenier du château communal Nismes en vue d'y installer les archives communales pour un montant de 55.000 euros avec promesse de subvention à 43.310 euros.
Années 2007-2009	Aménagement du hall technique à Vierves : Phase 2 (abandonnée). Cette consistait en la rénovation de l'ancien hangar.
	Acquisition de la poste de Nismes.
Années 2010-2012	Aménagement de la poste de Nismes en Centre administratif.

Tableau 52 : Programme triennal des travaux. Source : Administration communale.

Dans son budget communal 2011, la commune affirme que le financement des travaux d'aménagement du bâtiment de la poste représente à lui seul près des 2/3 du montant total des investissements à financer par voie d'emprunts.

3.4 MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS MIS EN ŒUVRE PAR LA COMMUNE

3.4.1 Présentation des moyens humains

L'administration communale compte 32 employés, répartis dans 6 services (Bien-Etre, Cadre de vie, Affaires civiles, Affaires internes, Finances, Travaux), et 35 ouvriers dans le service des travaux. Outre ces services présents à la maison communale, d'autres personnes se répartissent sur d'autres sites tels que le CPAS, la plate-forme jeunesse. Durant la saison estivale, la commune engage également une cinquantaine d'étudiants pour différentes tâches (mise en peinture, plaine de jeux, travaux forestiers, camping communaux, office du tourisme, ...).

Au total, l'administration communale compte 46 agents administratifs et 57 agents techniques.

1) Agents administratifs	Equivalent temps plein	Effectif
Grades légaux	1,65	2
Services de l'Adm, générale	24,9	27
Emplois spécifiques (extrascolaire, camping)	5,3	10
Emplois PCS	4,6	5
Personnel mis à disposition (Ecole 3 vallées+cpas)	1	2
TOTAUX	37,45	46
2) Agents techniques	Equivalent temps plein	Effectif
Agents techniques	2	2
Contremaîtres	3	3
Nettoyage locaux scolaires	2,16	4
Agents APE et statutaire ouvrier, chauffeur, elect, sanitaire	33	35
Agents renfort PTP	9,4	11
Personnel mis à disposition de l'ASBL ICARE	1	1
Personnel art, 60 mis à disposition par le CPAS	1	1
TOTAUX	51,56	57

Tableau 53 : Source : Administration communale.

3.4.2 Affiliations aux intercommunales et sociétés privées

Pour la gestion des différents besoins de ses administrés, la commune est affiliée aux intercommunales et société privées suivantes :

- la Société wallonne de distribution de l'eau (SWDE) pour les villages de Mazée, Treignes, Vierves et les hameaux de Maignolle et Najauge ;
- l'Intercommunale Namuroise de Services Publics (INASEP) pour les villages de Nismes, Dourbes, Olloy, Oignies, Le Mesnil et le hameau de Regniessart ;
- l'Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz (AIEG) ;
- le Bureau Economique de la Province de Namur (BEPN) ;
- l'entreprise de services BELGACOM ;
- l'entreprise de services BRUTELE – VOO TV-NET-TEL.

3.4.3 Présentation des moyens financiers

3.4.3.1 Les Affaires Financières

Le service des affaires financières regroupe les services des Finances de la Commune et la Régie Foncière de Viroinval et se compose de 7 agents. Ses attributions principales sont entre autres :

- Budgets, modifications budgétaires et comptes de la Commune et de la Régie Foncière,
- Engagements des dépenses (bons de commande et mandats de paiement),
- Taxes et redevances
- Identification et gestion des conteneurs à puce

- Gestion de la trésorerie
- Marchés publics
- Gestion des bois : (Travaux, vente de bois, location chasses)
- Gestion des infrastructures touristiques (Campings Try des Baudets et K d'Or, Bassin de natation)
- Gestion des logements sociaux communaux
- Gestion des terrains

3.4.3.2 Les taxes

L'ensemble des taxes et redevances communales totalisent un montant de 2.639.807,55 € (exercice 2010).

Les taxes communales sont au nombre de vingt-deux : déchets, débit de boisson, séjours, imprimés toutes boites, versages sauvages, occupation de voirie, délivrance de documents administratifs, immondices, inhumations, panneaux publicitaires, séjour, dépôts de mitraille, banques et institutions financières, seconde résidence, antennes pylônes, immeubles inoccupés, précompte immobilier, impôts des personnes physiques, automobile, terrain de camping, location.

3.4.3.3 Les primes communales

En séance du 28/08/2008, le Conseil communal a voté une nouvelle prime de 250€ maximum pour la réalisation d'un audit énergétique d'une maison unifamiliale. Cette prime communale qui s'ajoute à la prime de la Région Wallonne (max. 360 €) et à la réduction d'impôt offerte par l'Etat (40% du prix de l'audit) rendra la Procédure d'Avis Énergétique (PAE) gratuite dans la plupart des cas.

Les autres primes délivrées par la commune sont :

- 75 € de prime de naissance
- 250 € pour l'installation de chauffe-eau solaires

3.4.3.1 Le budget communal

Le vote du budget est un acte majeur de la vie communale. L'adoption de ce document fondamental dessine les contours de la politique communale.

Dans son budget communal 2011, le bourgmestre rappelait que la commune de Viroinval vient tout juste (il y a deux ans) de sortir du processus d'accompagnement et de contrôle assuré par le CRAC visant les communes à finances obérées. Il rappelle que, bien que libérée de la « tutelle financière spécifique », il est du devoir de la commune de rester attentive et veiller à conserver les bonnes pratiques ainsi que les outils de gestion financière mis en place à l'époque du Comité d'accompagnement.

Le Collège a présenté un budget 2011 serré mais équilibré, avec un boni présumé de 19.691,50 euros à l'exercice propre. Les recettes et dépenses s'élevant à un montant de 3.337.764,21 euros se répartissent comme suit :

BUDGET ORDINAIRE 2011 :

Recettes	Budget 2011
Chapitre I : Recettes ordinaires	1.893.600,00 €
Chapitre II : Immobiliser à réaliser	151.207,10 €
Chapitre III : Mouvements spéciaux de trésorerie	600.000,00 €
Total des Recettes Ordinaires	2.644.807,10 €
Solde de trésorerie estimée au 01/01/2011	692.957,11 €
Total du budget ordinaire 2011	3.337.764,21 €

Dépenses	Budget 2011
Chapitre I : Fonctionnement	991.594,83 €
Chapitre II : Immobiliser à réaliser	57.500,00 €
Chapitre III : Mouvements spéciaux de trésorerie	1.470.000,00 €
Total des Dépenses Ordinaires	2.519.094,83 €
Solde de trésorerie estimée au 31/12/2011	818.669,38 €
Total du budget ordinaire 2011	3.337.764,21 €

Figure 80 : Source : Administration communale.

RECETTES ORDINAIRES

Recettes de fonctionnement	Budget 2010	Budget 2011		Evolutio	
200 - EXPLOITATION ZONINGS	12.000,00 €	200.600,00 €	↗	188.600,00 €	94,0%
210 - EXPLOITATION HORS ZONINGS	27.600,00 €	34.000,00 €	↗	6.400,00 €	18,8%
220 - EXPLOITATION LOGEMENTS	20.000,00 €	15.000,00 €	↘	- 5.000,00 €	33,3%
230 - EXPLOITATION BOIS	1.172.500,00 €	1.404.000,00 €	↗	231.500,00 €	16,5%
240 - EXPLOITATION CARRIERES	500,00 €	500,00 €		- €	0,0%
250 - TRAVAUX TIERS	91.000,00 €	91.000,00 €		- €	0,0%
260 - EXPLOITATION CAMPINGS	15.000,00 €	15.000,00 €		- €	0,0%
270 - AUTRES RECETTES	130.000,00 €	133.500,00 €	↗	3.500,00 €	2,6%
280 - EXPLOITATION BASSIN NISMES	- €	- €		- €	0,0%
Investissements	Budget 2010	Budget 2011		Evolution	
310 - OPERATIONS HORS ZONINGS	- €	- €		- €	
320 - OPERATIONS FORESTIERES	6.241,28 €	6.207,10 €	↘	- 34,18 €	0,6%
330 - CAMPING	265.000,00 €	- €	↘	- 265.000,00 €	
340 - VILLAGE VACANCES OIGNIES	- €	145.000,00 €	↗	145.000,00 €	100,0%
380 - EXPLOITATION BASSIN NISMES	- €	- €		- €	
Mouvements spéciaux trésorerie	Budget 2010	Budget 2011		Evolution	
400 - MOUVEMENTS TRESORERIE	600.000,00 €	600.000,00 €		- €	0,0%

Figure 81 : Source : Administration communale.

Pour plus de renseignements, voir l'annexe 15.

3.5 PROPRIETES PUBLIQUES

3.5.1 Les propriétés publiques

La commune et les autres opérateurs publics possèdent un patrimoine immobilier très important sur le territoire de Viroinval.

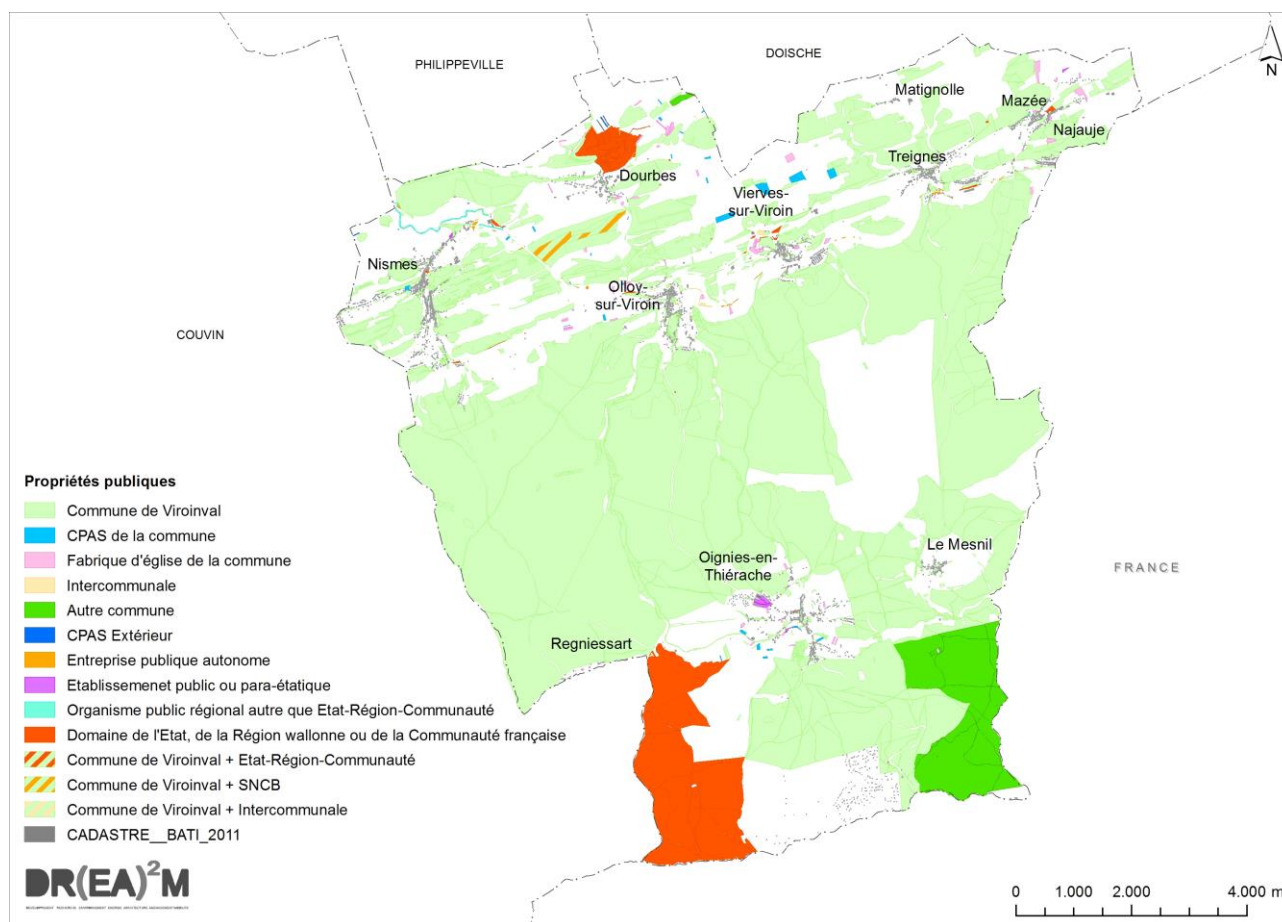


Figure 82 : Propriétés publiques. (Source : matrice cadastrale – cartographie : DR(EA)²M).

La surface totale des propriétés publiques équivaut à 7468,5 hectares, soit 62 % de la superficie totale de la commune.

Les propriétés publiques se répartissent comme suit :

- 6.528,6 hectares de propriétés communales ;
- 500,8 hectares de propriétés de l'Etat, de la Région wallonne ou de la Communauté française ;
- 360,8 hectares appartenant à d'autres communes (Ville d'Arlon principalement) ;
- 23,9 hectares de propriétés des fabriques d'église locales ;
- 16,1 hectares de propriétés du CPAS ;
- 4,9 appartenant à des établissements publics ou para-étatiques (SWL, SWDE, SRWT) ;
- 2,0 de propriétés d'intercommunales ;
- 2,5 de propriétés d'entreprises publiques autonomes (SNCB principalement) ;
- 1,09 hectare de propriétés de CPAS d'autres communes ;
- 2,08 hectares d'autres propriétés publiques ou assimilées.

Le total de ces chiffres ne correspond pas exactement à la superficie reprise en haut car certains terrains sont en co-propriété entre la commune et d'autres pouvoirs publics ou para-publics. Les parcelles concernées par une co-propriété représentent une superficie de 25,8 hectares.

Parmi l'ensemble des propriétés publiques, certaines ne présentent que peu d'intérêt sur le plan foncier dans la mesure où elles sont déjà entièrement occupées (habitations de vacances, terrains communautaires, ...) ou parce qu'elles sont situées hors des zones urbanisables.

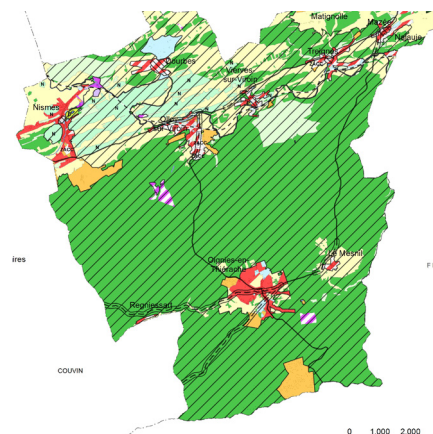
Au sein des zones urbanisables, les acteurs publics possèdent cependant un grand nombre de terrains « valorisables » :

- Près de 86 ha en zone de loisirs, dont la quasi-totalité à la commune ;
- Une septantaine d'hectares en zone d'habitat et en zone d'habitat à caractère rural, dont 88 % appartiennent à la commune (voir détails dans la partie relative au logement) ;
- La commune possède également une vingtaine d'hectares valorisables en zone de services publics et d'équipements communautaires.

Titre 4

ANALYSE DES PLANS RÉGLEMENTAIRES ET SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT

- 4.1 DOCUMENTS RÉGIONAUX ET SUPRA-COMMUNAUX
- 4.2 DOCUMENTS COMMUNAUX



4.1 DOCUMENTS REGIONAUX ET SUPRA-COMMUNAUX

4.1.1 Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)

Le SDER, approuvé en 1999, est le document de réflexions stratégiques qui « exprime les options d'aménagement et de développement pour l'ensemble du territoire de la Wallonie⁵⁸ ». Il comporte trois parties principales. La première est une analyse de la situation actuelle du territoire et des tendances qui se dessinent pour le futur. Sur la base des enjeux ainsi relevés, dans une deuxième et troisième partie, la vision stratégique du document est présentée. Elle comporte d'une part le projet de structure spatiale pour la Wallonie, et d'autre part des objectifs (au nombre de huit) qui se déclinent en options (32) et mesures, et au-delà en études et en propositions d'élaboration de programmation plus fines.

La commune de Viroinval n'est pas expressément citée dans le document mais l'analyse de la situation, illustrée par les cartes thématiques, met en évidence une série de caractéristiques importantes au niveau de son territoire :

- une occupation du sol largement dominée par la forêt ;
- un taux de 14 à 21 % de logements sans le confort de base ;
- la présence d'une bande calcaire sensible d'un point de vue hydrogéologique ;
- agriculture : valeur des terres faible et taux de reprise des exploitations faible ;
- économie : ratio emploi/population active résidente faible ;
- une zone de tourisme de vallée à forte pression résidentielle (phénomène lié au Parc naturel et au site naturel classé) ;
- patrimoine bâti : Vierves faisant partie des « plus beaux villages de Wallonie » (ainsi que Fagnolle dans la commune de Doische, situé à moins de 3 km de Dourbes) et plusieurs monuments classés.

Dans le « projet de structure spatiale pour la Wallonie » du SDER (cf. figure ci-dessous), Viroinval, compte tenu de sa situation géographique, n'est pas appelée à jouer un rôle stratégique de premier plan dans le développement régional. Elle bénéficie cependant de la proximité d'un axe majeur de transport⁵⁹, la N 5. A ce propos, le SDER rappelle que « le Projet de structure spatiale régionale repose notamment sur des axes de communication dont il est nécessaire d'éliminer certaines carences. Pour ce qui concerne le réseau routier, il faut : ... améliorer la N 5 entre Charleroi et la frontière française » (SDER, p203) ... « ... afin de l'insérer dans le réseau RGG1 » (SDER, p137).

On trouve également à proximité, deux pôles d'appui en milieu rural⁶⁰ : Couvin et Philippeville.

Le SDER précise que « comme pour les eurocorridors, il est souhaitable que l'on implante des points d'ancrage sur certains axes de liaison en s'appuyant sur des caractéristiques et des potentialités locales pour soutenir le développement de zones à caractère rural. Un tel point d'ancrage pourrait se localiser par exemple à Couvin sur l'axe de la N5 » (SDER, p139).

Un peu plus éloignés, on trouve un point d'appui touristique (Chimay) ainsi qu'un pôle régional situé en France (Charleville-Mézières). En tant que commune située en bordure d'un axe structurant, reliant des pôles d'appui importants, Viroinval pourrait envisager de s'associer à certains aspects de leur développement et en tout cas être attentif à l'évolution des projets liés à la mise en œuvre du réseau routier.

⁵⁸ CWATUPE art. 13

⁵⁹ Choisis pour leur rôle structurant, ces axes offrent la possibilité de développer les points d'ancrage pour le développement économique.

⁶⁰ Ville, agglomération ou lieu qui polarise les activités, notamment économiques, d'une aire, d'une région ou d'un territoire, et qui doit assurer un rôle central par rapport à la zone qu'elle draine en termes d'équipements, services, commerces et emplois.

Remarquons finalement que l'analyse du SDER classe la majeure partie du territoire communal en « zone de tourisme de vallée à forte pression résidentielle ». Cette pression touristique marque les paysages de la commune ; les chalets et les secondes résidences de vacances établies autour de Oignies-en-Thiérache et le long de la vallée du Viroin en sont les illustrations les plus visibles. Cette pression touristique s'explique certainement par la beauté du patrimoine paysager de la commune, ainsi que par une volonté de dynamisation de l'économie de la commune.

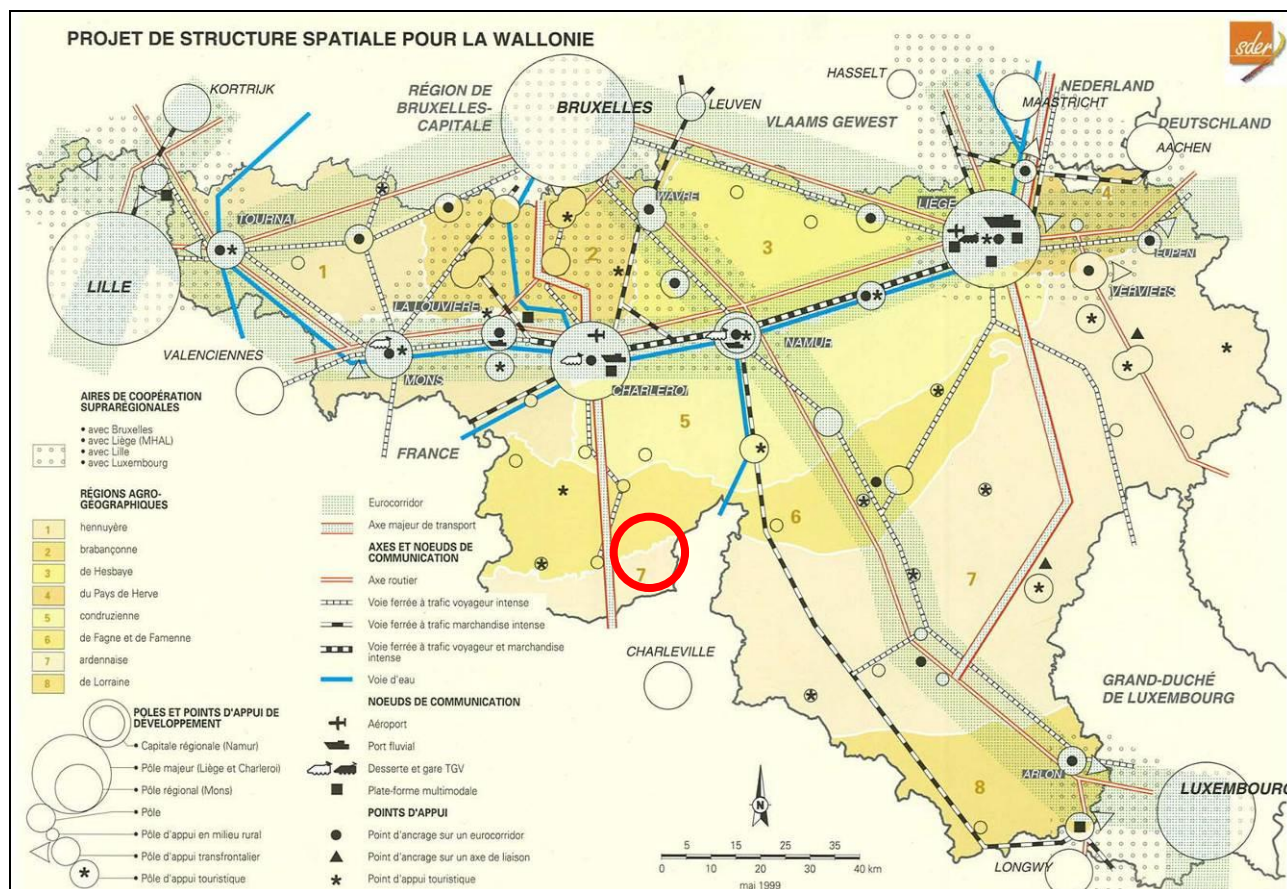


Figure 83 : Localisation de Viroinval dans le « Projet de structure spatiale pour la Wallonie » du SDER

On précisera encore que le SDER contient huit objectifs majeurs (énumérés ci-après pour mémoire) et que la Région encourage les communes qui élaborent un schéma de structure à se baser sur ces objectifs pour définir leurs propres lignes de conduite :

- structurer l'espace wallon ;
- intégrer la dimension supra régionale dans le développement spatial de la Wallonie ;
- mettre en place des collaborations transversales ;
- répondre aux besoins primordiaux des habitants ;
- contribuer à la création d'emplois et de richesses ;
- améliorer l'accessibilité du territoire et gérer la mobilité ;
- valoriser le patrimoine et protéger les ressources ;
- sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

4.1.2 Lignes de Force

Sur base de constats de la situation en région wallonne, et après avoir donné les raisons de freiner l'étalement urbain (surcoût pour les finances publiques et du citoyen, contribution au réchauffement du climat, dépendance énergétique, utilisation des transports en commun, vieillissement et accroissement de la population), le Ministre pose la question « quel territoire pour le 21ème siècle ? » et y apporte des éléments de réponse à travers 8 objectifs et 5 axes de travail.

Objectif 1 : Assumer la complexité, réfléchir à l'échelle des bassins de vie

La ville du 21ème siècle est un tissu distendu, complexe, un large bassin de vie avec un cœur dense, souvent à la recherche d'identité, des espaces périurbains étalés, des grandes voiries qu'empruntent les navetteurs, des zones d'activités en bordure des autoroutes et des villages d'ortoirs des citadins de la campagne. Pour gérer l'aménagement du territoire aujourd'hui, il est impossible de ne pas prendre en compte cette complexité.

Objectif 2 : Favoriser l'usage des transports en commun et des modes de déplacement doux

La lutte contre le réchauffement climatique implique une diminution de l'utilisation du pétrole, en ce compris pour le transport. Les changements devront être conséquents. Les déplacements motorisés individuels devront être fortement réduits et cela ne sera possible que si les activités humaines (habitat et emploi) sont recentrées dans des noyaux d'habitat plus denses, si l'offre et la performance en transports publics s'améliorent et si les espaces publics sont adaptés aux transports en commun et à l'utilisation des modes doux.

Par ailleurs, il faudra réduire l'accès de l'automobile dans les centres, en réduisant sa vitesse, en développant des parkings de dissuasion aux entrées de ville et près des gares ainsi qu'en maîtrisant le stationnement.

Objectif 3 : Les atouts des centres urbains et ruraux

Les villes, ainsi que les petits centres périurbains et ruraux situés à une distance raisonnable des services et des pôles d'échange (train, bus, modes lents, ...) sont considérées comme les « territoires à haut potentiel de développement ». Trois notions sont développées :

- Les centres urbains et les abords des gares

Théâtre d'une grande mixité de fonction et d'une excellente accessibilité multimodale, il y est préconisé une densité d'au moins 60 logements par hectare et l'application du mécanisme de « reconstruction de la ville sur la ville ».

- La ville (ou le village) à pied

Pour les espaces situés jusqu'à 15 minutes à pied d'un centre urbain (ou villageois) de la gare ou de l'arrêt TEC de référence, il est préconisé une densité d'au moins 40 logements par hectare (milieu urbain) ou 30 logements par hectare (milieu rural).

- La ville (ou le village) à vélo

Enfin, pour les espaces situés jusqu'à 15 minutes à vélo de la gare ou de l'arrêt TEC de référence, il est préconisé une densité d'au moins 25 logements par hectare.

D'autres considérations sont développées à propos de l'approche à appliquer pour la création de nouveaux quartiers (ne pas rejeter l'idée d'une rupture par rapport aux formes d'urbanisation existantes si celles-ci sont peu denses, aménager les espaces publics de façon conviviale au profit des usagers lents, réserver des espaces verts pour leur usage social ou pour le développement de la biodiversité, prêter attention à la qualité de l'architecture ainsi qu'aux performances énergétiques des bâtiments).

Objectif 4 : Préservation de la ruralité

Les idées maîtresses de cette section consacrée aux territoires ruraux sont :

- • garder leur identité aux espaces ruraux encore préservés ;

- construire un projet pour ces espaces en complémentarité de celui des villes ;
- encadrer l'urbanisation et éviter l'étalement urbain ;
- maintenir une densité faible, caractéristique intrinsèque de la ruralité (à l'exception des noyaux particulièrement bien desservis par les transports en commun dans lesquels on peut encore trouver des commerces, services et équipements, la mixité fonctionnelle constituant un levier tout aussi important que la densité en termes de réduction des distances de déplacements) ;
- l'architecture des nouvelles constructions devra s'accorder aux caractéristiques du paysage bâti.

Objectif 5 : Meilleure localisation de l'activité économique

Le manifeste expose ici les principes de :

- dynamisation des centres commerciaux ;
- densification des zones d'activité économique ;
- valorisation de l'activité extractive.

Objectif 6 : Trouver des solutions pour l'habitat permanent dans les zones de loisirs

Objectif 7 : Préserver les terres agricoles et les forêts

Le document rappelle que c'est au travers d'une centralisation accrue de l'urbanisation que l'on obtiendra la meilleure forme de garantie de préservation des espaces agricoles et sylvicoles.

Objectif 8 : Concilier paysage et développement

Le maintien de la qualité des espaces doit être tempéré par la prise en considération de préoccupations d'intérêt public (approvisionnement en énergie, mobilité, ... Il convient néanmoins de ne pas « sanctuariser » tous les paysages et même d'envisager la recomposition de certains d'entre eux.

L'absence d'exemple emblématique de quartier durable en Wallonie explique en partie le manque d'adhésion au principe de densification. La création d'un label d'éco-quartier, le développement d'opérations-pilotes s'ouvrant à des formes innovantes d'architecture et d'urbanisme et l'incitation à une émulation au sein du secteur privé contribueront à stimuler les bonnes pratiques.

4.1.3 Plan Wallon de Développement Rural (PWDR)

Le plan wallon de développement rural (PWDR) est l'un des nombreux documents de ce type soutenus par l'Union européenne dans les États membres, comprenant des mesures de soutien à l'agriculture et au développement des zones rurales.

Le plan wallon de développement rural (PWDR) a été élaboré en application du règlement (CE) n°1257/1999 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA).

Ce règlement définissait un ensemble de mesures de développement rural pour lesquelles un soutien est accordé. Ces mesures concernent :

- les investissements dans les exploitations agricoles ;
- l'installation de jeunes agriculteurs ;
- la formation professionnelle en agriculture/sylviculture ;
- la préretraite en agriculture ;
- les zones défavorisées et les zones soumises à des contraintes environnementales ;
- l'agroenvironnement ;
- l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles ;
- la sylviculture ;
- l'encouragement à l'adaptation et au développement des zones rurales.

Chaque Etat membre était libre de déterminer les mesures qu'il souhaitait inclure dans son programme de développement rural⁶¹, ce que la Région wallonne a fait dans son Plan wallon de développement rural. Ce document a vu le jour pour assurer le lien entre la politique agricole commune (PAC), les aides communautaires et les actions régionales en la matière. Le PWDR couvre l'ensemble du territoire wallon, sauf la province du Hainaut qui relève d'un autre programme européen (Phasing out de l'Objectif n°1).

Un premier PWDR a été rédigé en 1999 et adopté en 2000. Il comprend des mesures de soutien à l'agriculture et au développement des zones rurales pour la période 2000-2006.

Le Gouvernement met l'accent sur les mesures renforçant la valeur ajoutée créée au sein des exploitations agricoles et sylvicoles, ainsi que sur la formation des exploitants. Le rôle et les actions positives de l'agriculture en faveur de la biodiversité et de la protection des habitats fragiles sont encouragés via les programmes agri-environnementaux et Natura 2000. Une attention particulière est également accordée à la valorisation de la biomasse à des fins énergétiques, par les collectivités et/ou les agriculteurs ou sylviculteurs.

Le règlement européen sur le développement rural pour la période 2007-2013 a quant à lui été adopté en juin 2005. Un nouveau PWDR 2007-2013 est entré en vigueur en 2007. Celui-ci a fait l'objet d'une approbation par le Gouvernement wallon en première lecture, le 1^{er} mars 2007. La consultation publique relative à l'Evaluation Stratégique Environnementale dans le cadre de la mise en œuvre du PWDR pour la période 2007-2013 a été organisée entre le 10 avril et le 25 mai 2007. Le Programme wallon de Développement Rural a été approuvé par la Commission européenne le 30 novembre 2007. Il va permettre le soutien à la mise en œuvre de toute une série de mesures dans le secteur agricole (AIDA, ...) et environnemental (MAE, Natura 2000, ...) ainsi qu'en faveur du développement économique des zones rurales.

Le PWDR couvre l'ensemble du territoire de la Région wallonne à l'exception de la province du Hainaut qui n'est concernée que par les mesures 4 et 5 et qui relève d'un autre programme européen (Objectif 1, Phasing out).

La politique de développement rural est construite autour de quatre axes d'intervention (3 axes thématiques⁶² et un axe horizontal⁶³).

Les trois axes thématiques correspondent aux trois objectifs principaux de l'Union européenne en matière de développement rural. Il s'agit de « Compétitivité », « Environnement et espace rural » et « Qualité de vie et diversification ».

AXE 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier

Les objectifs prioritaires proposés pour cet axe sont :

1. favoriser la *création de valeur ajoutée* au niveau des exploitations agricoles et forestières ainsi qu'au niveau des entreprises de transformation et de commercialisation des produits agricoles et sylvicoles ;
2. améliorer la *valorisation des productions agricoles et sylvicoles* en encourageant leur *transformation* en Région wallonne ;
3. permettre aux agriculteurs et aux entreprises du secteur agro-alimentaire de *s'adapter rapidement au contexte en constante* et à *améliorer leurs conditions de travail* ;
4. « encourager l'*acquisition de compétences* et la *formation* au sens large ».

⁶¹ Seules les mesures agri-environnementales étaient obligatoires.

⁶² Les trois axes thématiques correspondent aux trois objectifs principaux de l'Union européenne en matière de développement rural : « Compétitivité », « Environnement et espace rural » et « Qualité de vie et diversification de l'économie rurale ».

⁶³ L'axe horizontal est fondé sur l'expérience des programmes Leader (stratégie locale de développement qui permet de réaliser des objectifs d'un ou de plusieurs des trois axes thématiques). L'axe Leader finance la mise en œuvre de la stratégie locale de développement, l'élaboration des projets de coopération, le fonctionnement du groupe d'action local (GAL), ainsi que l'acquisition de compétences et les actions d'animation sur le territoire.

Ces objectifs principaux seront atteints via les objectifs secondaires suivants :

- a. améliorer la *qualité des produits* ;
- b. favoriser la *transformation* des produits agricoles et forestiers et encourager l'implication du secteur primaire dans la *valorisation* des produits ;
- c. renforcer les *performances*, notamment *environnementales*, des entreprises et améliorer les *conditions de travail* dans les exploitations agricoles et sylvicoles ;
- d. encourager la *diversification* et l'*innovation* au sein des exploitations et des entreprises agroalimentaires (nouveaux produits, nouveaux procédés de production, ...) ;
- e. « renforcer les programmes de *formation* et d'*information*, en particulier sur l'évolution et la gestion des risques de prix ».

AXE 2 : Amélioration de l'environnement et de l'espace rural

Pour cet axe, les objectifs prioritaires seront :

1. encourager la *complémentarité de l'agriculture/sylviculture avec l'environnement* ;
2. préserver et développer les *zones à haute valeur naturelle* ;
3. enrayer le déclin de la *biodiversité*.

Les deux autres priorités de l'UE, à savoir « concourir à atteindre les objectifs de la directive-cadre relative à l'eau » et « concourir à atténuer le changement climatique » seront prises en compte.

Ces objectifs principaux seront atteints via les objectifs secondaires suivants :

- a. favoriser les *pratiques respectueuses de l'environnement* ;
- b. encourager la *restauration des zones les plus dégradées* ;
- c. *préserver les paysages cultivés* notamment dans les zones défavorisées ;
- d. lutter contre le changement climatique en encourageant l'*exploitation de la biomasse à des fins énergétiques*.

AXE 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

Les deux objectifs prioritaires pour cet axe seront :

1. la *création d'activités économiques et d'emplois*, en particulier ceux valorisant les produits agricoles et sylvicoles ainsi que le patrimoine culturel et naturel de la région ;
2. l'amélioration du *cadre de vie en zones rurales*.

Ces objectifs principaux seront atteints via les objectifs secondaires suivants :

- a. soutenir le *développement d'activités non agricoles hors des exploitations agricoles* ;
- b. encourager la fourniture et l'utilisation des sources d'*énergie renouvelables* ;
- c. favoriser la *diversification au sein des exploitations agricoles vers des activités non agricoles* (par exemple, l'agrotourisme) ;
- d. soutenir la mise en place d'*actions d'économie sociale* et de *services de proximité* ;
- e. favoriser les *partenariats trans-communaux* en matière de développement rural ;
- f. valorisation et dynamisation du *patrimoine naturel* et du *bâti rural* ;
- g. encourager la *mise en place d'ateliers collectifs privés* ;
- h. *rénovation et développement des villages*.

Des actions en matière de *formation et d'acquisition de compétences* et d'*animation* en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement seront prévues.

AXE 4 : Leader

La priorité pour cet axe sera l'*amélioration de la gouvernance* et la *mobilisation du potentiel de développement endogène des zones rurales*.

L'objectif sera de renforcer la stratégie de développement local des GAL tout en veillant à :

1. s'assurer du *développement socio-économique des territoires des GAL* par la création d'activités et d'emplois pérennes ;
2. renforcer les *partenariats au sein des GAL*, qu'ils soient le plus larges possible tout en y associant le secteur agricole ;
3. s'assurer d'une *mobilisation durable des partenaires privés*.

Chaque axe contient un certain nombre de mesures à mettre en œuvre afin de contribuer à la réalisation des objectifs de l'axe.

Mesures 1 : « Investissements dans les exploitations agricoles »

Mesures 2 : « Installation de jeunes agriculteurs »

Mesures 3 : « Formation professionnelle agricole et sylvicole »

Mesures 4 : « Agro-environnement »

Des subventions agro-environnementales sont octroyées aux producteurs qui s'engagent à mettre en œuvre une ou plusieurs des méthodes de production suivantes :

- Méthode 1 : Conservation d'éléments du réseau écologique et du paysage⁶⁴ ;
- Méthode 2 : Prairies naturelles ;
- Méthode 3 : Bordures herbeuses extensives ;
- Méthode 4 : Couverture du sol pendant l'interculture ;
- Méthode 5 : Réduction d'intrants en céréales ;
- Méthode 6 : Détention d'animaux de races locales menacées ;
- Méthode 7 : Maintien de faibles charges en bétail ;
- Méthode 8 : Prairies de haute valeur biologique ;
- Méthode 9 : Bandes de parcelles aménagées⁶⁵ ;
- Méthode 10 : Plan d'action agro-environnemental ;
- Méthode 11 : Production biologique ;
- Méthode 12 : Production intégrée de fruits à pépins.

Mesures 5 : « Amélioration des conditions de transformation et de commercialisation des produits agricoles »

Mesures 6 : « Sylviculture »

Mesures 7 : « Diversification - pluriactivité - produits de qualité »

Mesures 8 : « Services et infrastructures nécessaires au développement de l'activité agricole et du monde rural »

Mesures 9 : « Protection de l'environnement en ce qui concerne l'agriculture et la sylviculture et la gestion de l'espace naturel »

Mesures 10 : « Rénovation et développement des villages et protection et conservation du patrimoine rural »

⁶⁴ Les haies, alignement d'arbres, vieux arbres fruitiers à haute tige, bosquets, arbres matures isolés et autres petits éléments du paysage jouent un rôle de protection vis-à-vis de la faune sauvage. De plus, les mares constituent des milieux de grande valeur biologique dans un paysage agricole.

⁶⁵ Accueil de la faune et de la flore sauvage, bords de cours d'eau et lutte contre l'érosion, bande fleurie, bande de messicoles.

4.1.4 Règlements généraux d'urbanisme

Le Gouvernement peut édicter des règlements d'urbanisme pour assurer :

- « - la conservation, la salubrité, la solidité et la beauté des constructions (...)
- la conservation, la salubrité, la sécurité et la viabilité des voiries (...)
- la desserte des immeubles par des équipements d'intérêt général (...)
- la commodité du séjour des personnes résidant dans des lieux de tourisme (...)
- la qualité thermique et acoustique des constructions (...)
- l'accessibilité des espaces et bâtiments (...) ouverts au public (...) ».

Les territoires des huit villages de Viroinval sont concernés par le RGBSR, dont l'application est liée aux arrêtés suivants :

- AERW du 27 décembre 1998 pour Vierves-sur-Viroin ;
- AERW du 7 juin 1999 pour Le Mesnil, Mazée, Nismes, Oignies-en-Thiérache, Olloy-sur-Viroin et Treignes ;
- AERW du 7 juillet 1999 pour Dourbes.

Ce règlement a pour vocation de préserver la « personnalité » des villages wallons caractéristiques de la zone agro-géographique dans laquelle ils sont situés : respect de l'unité morphologique et des caractéristiques du bâti traditionnel.

Les règles urbanistiques générales sont applicables à l'ensemble de l'entité. Les règles urbanistiques particulières et caractéristiques de la zone agro-géographique de la Fagne-Famenne sont d'application pour les territoires de Dourbes, Mazée, Nismes, Olloy-sur-Viroin, Treignes et Vierves. Les règles particulières de la zone agro-géographique de l'Ardenne sont applicables aux territoires de Le Mesnil et de Oignies-en-Thiérache.

Les motivations de l'application du RGBSR à Viroinval découlent de la réflexion menée dans le cadre du PCDR. Suite aux réunions de consultation et des groupes de travail, la population a exprimé le souhait de sauvegarder son patrimoine et de veiller à l'intégration urbanistique des nouvelles constructions et des transformations. Cet objectif s'est concrétisé en une fiche projet appelée « Application du RGBSR à Viroinval ». Remarquons que ce projet était également une des priorités du Parc naturel.

En matière de protection, il existe d'autre initiative comme le Règlement Général sur les Zones Protégées en Matière d'Urbanisme (RGB/ZPU), cela vise à définir les modalités à suivre en matière de largeur de rues, harmonie de façades, harmonie des toitures aux constructions traditionnelles locales, de zones de cours et jardins, de traitement de sol des rues, de conduites de câbles et canalisations, de mobilier urbain et d'autres selon les dispositions des articles 393 à 405 du CWATUPE.

Bien que cinq sites soient concernés par un périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique : le centre de Nismes, le village de Dourbes et les noyaux centraux de Vierves, Treignes et Mazée, aucun n'est concerné par l'application du RGBZPU.

4.1.5 Les Fonds Structurels Européens

La politique de cohésion de l'Union européenne, intégrée dans les traités depuis 1998, s'est fixé comme objectif de réduire l'écart entre les niveaux de développement des différentes régions, pour renforcer la cohésion économique et sociale. L'Europe a fait face à de nouveaux défis résultant d'une accélération de la restructuration économique par suite de la mondialisation, de l'ouverture des échanges, des effets de la révolution technologique, du développement de l'économie de la connaissance, d'une population vieillissante et d'une croissance de l'immigration.

La Commission Européenne a élaboré une réforme globale des fonds structurels qui se traduit essentiellement par la concentration de l'action des trois fonds structurels (FEDER, FEOGA et FSE) sur cinq objectifs prioritaires :

- Objectif n°1 : développement et ajustement des régions en retard de développement ;
- Objectif n°2 : reconversion des régions ou parties de régions gravement affectées par le déclin industriel ;
- Objectif n°3 : lutte contre le chômage de longue durée ;
- Objectif n°4 : insertion professionnelle des jeunes ;
- Objectif n°5a : adaptation des structures agricoles ;
- Objectif n°5b : développement des régions rurales.

Les trois fonds européens interviennent pour la réalisation de tous les objectifs, à l'exception de l'objectif 5a, qui relève exclusivement du FEOGA.

Pour la période 1994-1999, seul le Hainaut bénéficiait de fonds structurels au titre de l'Objectif 1.

Pour la période 2000-2006, la réglementation des Fonds structurels prévoyait notamment la mise en place de 3 objectifs prioritaires :

- Objectif 1 : promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement ;
- Objectif 2 : soutenir la reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle ;
- Objectif 3 : soutenir l'adaptation et la modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation et d'emploi pour les régions hors objectif 1.

Les instruments financiers sont alors :

- Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) ;
- Le Fonds Social Européen (FSE) ;
- Le Fonds de Cohésion (destinés aux pays ayant rejoint l'Union en 2004) ;
- Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

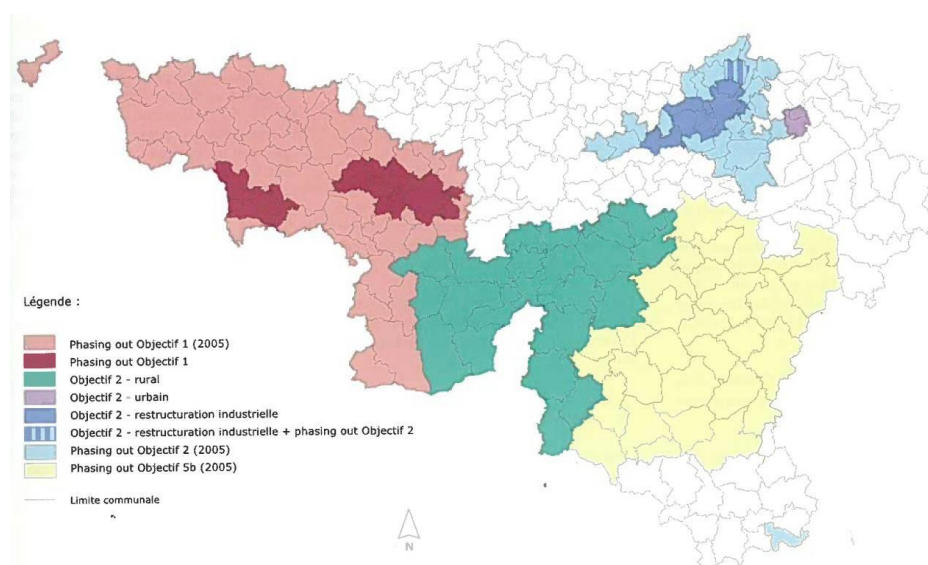


Figure 84 : Zones éligibles au titre des objectifs régionaux des fonds structurels européens (2000-2006).
(Source : Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie, Atlas CPDT)

Pour la période 2007-2013, l'Union européenne a fixé de nouvelles orientations stratégiques communautaires et intervient au titre de deux objectifs :

- "Convergence" : vise à soutenir la croissance et la création d'emploi dans les États membres et les régions les moins développées. Les priorités de cet objectif sont le capital physique et humain, l'innovation, la société de la connaissance, l'environnement et l'efficacité administrative ;
- "Compétitivité régionale et emploi" : vise à renforcer la compétitivité, l'emploi et l'attractivité des régions, en dehors de celles qui sont les moins favorisées.

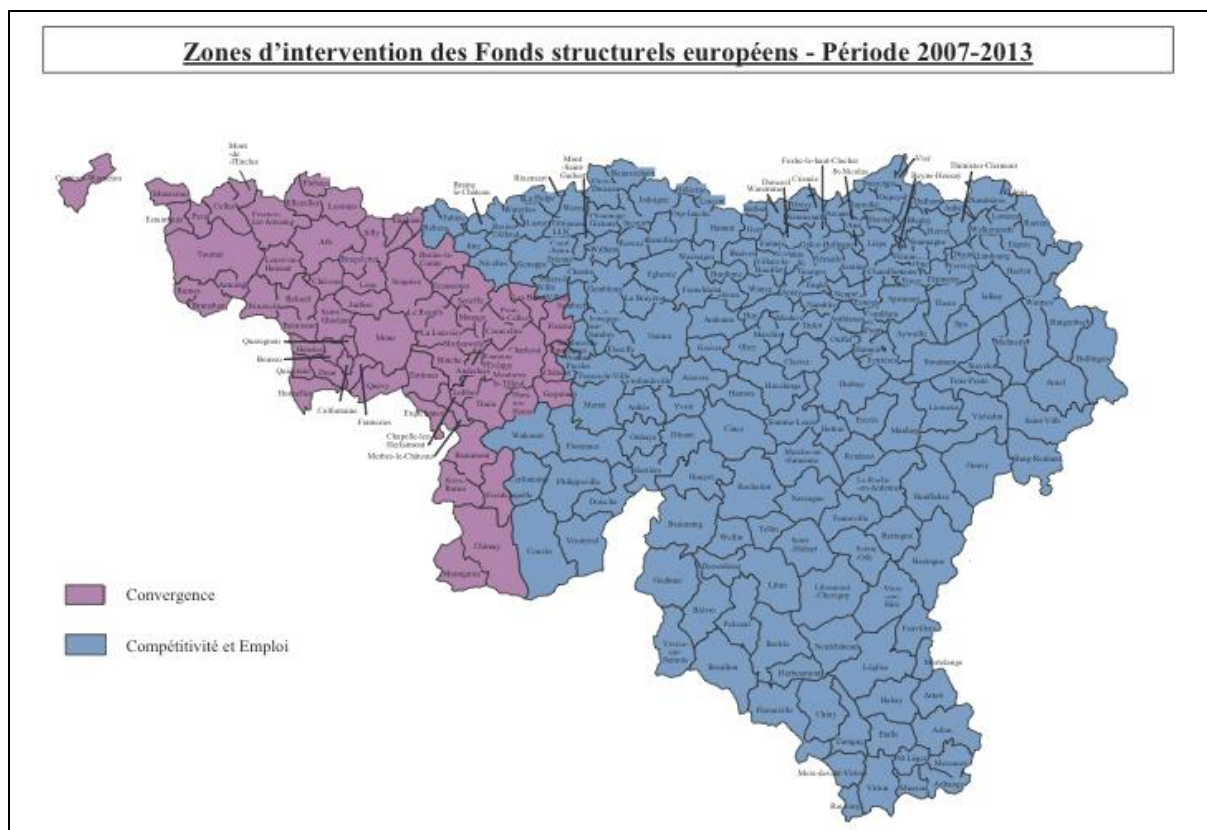


Figure 85 : Zones éligibles aux fonds structurels européens (2007 – 2013) - (Source : <http://europe.wallonie.be>)

Toutes les communes sont cette fois-ci éligibles pour les fonds structurels. La province du Hainaut répond à l'objectif « Convergence », le reste de la Région wallonne à celui de « Compétitivité ». Les financements proviennent du FEDER et du FSE.

4.2 DOCUMENTS COMMUNAUX

4.2.1 Programme communal de développement rural (PCDR)

C'est en mars 1995 que le Conseil communal a décidé le principe d'entamer une opération de développement rural sur l'ensemble de son territoire. La commune a confié l'élaboration du PCDR au Bureau Economique de la Province de Namur (auteur de projet) et à la Fondation rurale de Wallonie – Entre-Sambre-et-Meuse (organisme d'assistance).

En juin 1996, l'auteur de projet a remis au Collège échevinal la description des caractéristiques socio-économiques de la commune. Les habitants des villages de l'entité ont bénéficié d'une série de séances de consultation (avis sur l'opportunité de l'opération et recueil général des attentes) entre février et avril 1997.

Suite à cela, quatre groupes de travail à thématique large et huit groupes à thématique plus spécifique ont été progressivement mis en place à partir d'octobre 1997 sur les thèmes suivants :

- thématique large : Vie associative–Sports–Culture, Economie, Sécurité routière–Cadre de vie, Social–Transport–Logement ;
- thématique plus spécifique : Maison de village et cadre de vie de Dourbes, Place bas à Mazée, Transports, Spécial jeunesse, Filière bois/biomasse/pépinière, Avenir du Parc de Nismes, Maison de village et cadre de vie d'Olloy.

Cette phase de consultation a permis de dégager les points forts et faiblesses au niveau du territoire et de définir ainsi des objectifs de développement. Enfin, une quatrième phase a permis d'élaborer une série de fiches projet. L'avant-projet de programme a été approuvé par le Conseil communal le 1er février 1999.

Conformément au décret du 6 juin 1991, la démarche d'élaboration s'est effectuée en étroite collaboration avec la population puisque pas moins de 35 réunions d'information et de consultation (séances plénières, groupes de travail, CLDR, ...) ont été organisées durant les 4 années.

Le programme contient six objectifs, qui doivent être concrétisés grâce à l'application d'une centaine d'actions (projets). Les projets étaient répartis en quatre lots : projets en cours de réalisation ou ne faisant pas l'objet d'une convention (priorité 0), à très court terme (priorité 1 : 1999-2002), court terme (priorité 2 : 1999-2005) et moyen terme (priorité 3 : 1999-2009). A l'analyse du document final, on remarque que plusieurs projets touchent à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et aux aménagements urbains.

Objectifs

1. Soutenir et développer les activités créatrices d'emplois, axées sur les spécificités de la Commune :
 - a. Développement d'un tourisme intégré et permanent
 - b. Promotion des filières bois, environnement et Parc naturel, patrimoines bâti-paysager-archéologique
 - c. Valorisation de la situation géographique de Viroinval dans un espace transfrontalier
2. Gérer et développer le tourisme :
 - a. Valorisation des atouts touristiques
 - b. Adaptation des infrastructures à l'évolution de la demande
 - c. Formation des différents acteurs (accueil, gestion, langues)
 - d. Promotion touristique
 - e. Contrôle des effets générés par le tourisme (sites sensibles, responsabilisation, information)
3. Préserver et valoriser les patrimoines
4. Faciliter l'accessibilité et les déplacements dans la commune :
 - a. Améliorer la sécurité routière pour l'ensemble des usagers
 - b. Améliorer l'accessibilité entre la commune et des pôles voisins

5. Favoriser la qualité de vie de la population notamment par le soutien de la vie associative, le maintien d'un niveau d'équipement suffisant dans chaque village et l'amélioration du cadre de vie :
 - a. Solidifier le tissu associatif
 - b. Prise en compte des caractéristiques de la Commune, de la population et des ses aspirations
 - c. Mobilisation de la population pour promouvoir des projets
 - d. Développer des espaces conviviaux pour accueillir la population et les activités associatives
 - e. Maintenir un niveau d'équipement suffisant dans chaque village
6. Améliorer l'attractivité de la Commune en renforçant l'image de marque de Viroinval à l'intérieur et à l'extérieur de la Commune

4.2.1.1 Tableau des projets réalisés

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
1.	2.7	Réaménagement du Parc communal de Nismes		Projet autre que DR
1.	1.5	Aménagement d'une maison de village à Mazée	Décompte final (212.972,69 € tva)	RW- DGA Division de la Gestion de l'Espace rural
1.	1.6	Aménagement de l'ancienne maison communale de Dourbes en maison de village	Décompte final (109.713,06€ hors révision et hors tva)	RW – DGA Division de la Gestion de l'Espace rural
1.	1.7	Aménagement de la Place du Bucq à Mazée	Décompte final (466.147,04€ tva)	RW – DGA Division de la Gestion de l'Espace rural
1.	1.8	Mise en valeur du Centre culturel de Nismes	(Rubrique non complétée Projet autre que DR et non réalisé)	Projet autre que DR
1.	1.9	Réalisation d'aménagement afin de diminuer la vitesse rue de la Champagne et rue Jean Chot à Olloy	Décompte final (369.021,47€ tva)	RW – DGA Division de la Gestion de l'Espace rural
1.	1.10	Réalisation d'aménagements afin de diminuer la vitesse aux abords des écoles	(Rubrique non complétée Projet sans convention et non réalisé par la commune)	Projet sans convention
1.	1.11	Mise en place d'une signalisation touristique hiérarchisée et efficace	(Rubrique non complétée Projet autre que DR)	Projet autre que DR
1.	1.13	Entretien des haies avec mise à la disposition d'une machine pour les agriculteurs		Projet autre que DR PNHV – Machine achetée et prêtée aux agriculteurs
1.	1.14	Projet d'aménagement de la place de Treignes	(Rubrique non complétée Projet autre que DR et non réalisé par la commune)	Projet autre que DR
1.	1.15	Réalisation d'aménagements rue de la Station à Nismes	(Rubrique non complétée Projet autre que DR)	Projet autre que DR
2.	2.1	Développement et promotion de circuits à thèmes (archéologie, nature, gastronomie)	Rubrique non complétée (Projet autre que DR) CGT	Projet autre que DR (CGT)
2.	2.2.	Application du RGBSR à Viroinval	Rubrique non complétée (Projet sans convention)	Projet sans convention

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
2.	2.3	Gestion du Parc Naturel Viroinval-Hermeton	Rubrique non complétée (Projet autre que DR)	Projet autre que DR
2.	2.4	Installation de terminaux d'ordinateur avec accès à Internet	Rubrique non complétée (Projet autre que DR) Guichet emploi Arena	Projet autre que DR (Guichet emploi Arena)
2.	2.8	Aménagement de la Place d'Olloy	Rubrique non complétée (Projet sans convention)	Projet sans convention
2.	2.10	Préservation de l'environnement des zones sensibles en forêt	Rubrique non complétée (Projet autre que DR) Life	Projet autre que DR (Life)
2.	2.12	Le journal du PCDN	Rubrique non complétée (Projet sans convention)	Projet sans convention
2.	2.13	Aménagement d'un jardin naturel par les enfants d'une école maternelle et primaire	Rubrique non complétée (Projet autre que DR) discrimination positive PCDN	Projet autre que DR (discrimination positive) PCDN
2.	2.15	Présentation sur le terrain des mesures agri-environnementales et création d'un jardin conservatoire	Rubrique non complétée (Projet autre que DR)	Projet sans convention (PNVH) Conférences faite par le PNVH 2006/2007
2.	2.16	Réalisation d'aménagements pour diminuer la vitesse dans le village de Treignes	Rubrique non complétée (Projet autre que DR) PCM Couvin/Viroinval	Projet autre que DR (PCM Couvin/Viroinval)
2.	2.20	Implantation de troupeaux de moutons, construction d'une bergerie et engagement d'un berger	Rubrique non complétée (Projet autre que DR) PNVH	Projet autre que DR (PNVH)
3.	3.5	Sensibiliser des touristes et des villageois à la protection du milieu naturel et à l'environnement de Viroinval	Rubrique non complétée (Projet sans convention) PNVH	Projet sans convention (PNVH)
3.	3.10	Mise en œuvre de mesures permettant aux bus de desservir le quartier de Najauge	Rubrique non complétée (Projet sans convention)	Projet sans convention
2.	3.13	Amélioration de la plaine de jeux d'Olloy	Rubrique non complétée (Projet sans convention)	Projet sans convention
3.	3.15	Aménagement de l'espace de l'étang à Oignies	Rubrique non complétée (Projet sans convention)	Projet sans convention
3.	3.22	Recherche de promotion du bois (constructions, barrières de sécurité, etc...)	Rubrique non complétée (Projet sans convention) réalisé par du privé	Projet sans convention (réalisé par du privé)

4.2.1.2 Tableau des projets en cours

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
1.	3.1	Amélioration du site autour de l'église de Dourbes et aménagement d'un lieu convivial	Projet convention sans	A prévoir lors de l'étude de l'aménagement du centre de Dourbes
2.	3.2	Réalisations en cours d'aménagements afin de diminuer la vitesse dans les villages	Projet convention sans	Chaque village a fait l'objet d'une étude. Nismes, Treignes sont terminés.
3.	3.4	Coordination et promotion des différents secteurs touristiques et commerciaux de Viroinval	Projet convention (Office du Tourisme) sans	Toujours en cours, chaque année un guide est édité par l'Office du Tourisme
3.	3.7	Création d'un parcours santé	Projet autre que DR	Le projet a évolué et ce sont plutôt des sentiers de ballade qui ont été créés
3.	3.8	Valorisation esthétique de tous les villages de Viroinval	Projet autre que DR	Toujours d'actualité à chaque fois que la commune prévoit des travaux (éclairage, mobiliers urbains, touristiques...)
3.	3.11	Etude et mise en œuvre des solutions à apporter au problème parking les jours de marchés	Projet convention sans	Le marché a été déplacé et la place est devenue un parking.
3.	3.20	Etablissement d'un dialogue entre jeunes et police communale	Projet autre que DR (plate-forme jeunesse)	Sensibilisation en cours avec la plate-forme jeunesse
1.	2.6	Revalorisation du Centre commercial de Nismes (passé de dossier en attente à dossier en cours)		23/12/2009 : attribution du marché de service à Survey Aménagement pour l'étude de l'aménagement du Centre de Nismes

4.2.1.3 Tableau des projets en attente

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
1.	1.1	Réalisation aménagements afin de diminuer la vitesse rue de Mariembourg à Dourbes	Projet autre que DR	
1.	1.2	Aménagement d'un préau à l'école de le Mesnil		
1.	1.3	Réalisation d'aménagement afin de diminuer la vitesse route de Najauge à Mazée	Rue du MET	Au stade Essais radars à ce jour
1.	1.4	Réalisation d'aménagements afin de diminuer la vitesse route de Treignes à Mazée	Rue du MET	Au stade Essais radars à ce jour
1.	1.12	Réalisation d'aménagements pour diminuer la vitesse rue de la Chapelle à Vierves	Rue du MET	Au stade Essais radars à ce jour
2.	2.5	Valorisation à l'étage de la salle communale, d'un local collectif à Le Mesnil		
2.	2.9	Equipeement technique de sécurité incendie dans la rue Fontaine Saint-Joseph à Vierves		
2.	2.11	Equilibre Homme- Grande Faune et Flore en forêt communale		

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
2.	2.14	Aménagement des ruisseaux frayères		
2.	2.18	Développement d'une pépinière communale	Projet convention sans	
3.	3.3	Soutien et développement du covoiturage à Viroinval		
3.	3.6	Favoriser le débardage avec des chevaux de trait en vue de créer des emplois et de constituer un attrait		
3.	3.12	Etude de facilités pour les hôteliers débutant dans la profession		
3.	3.14	Aménagement d'un point de vue existant sur la vallée de la Meuse		
3.	3.16	Etude et réalisation d'un parking à Vierves		
3.	3.17	Aménagement d'une maison de village à Vierves		
3.	3.18	Placement de panneaux concernant les mesures agri-environnementales		
3.	3.19	Création d'un conseil communal des jeunes		
3.	3.21	Etude de création d'une école de bûcherons		
2.	3.24	Création d'une plaine de jeux à Treignes		
2.	3.25	Création d'une plaine de jeux à Vierves		
3.	3.23	Création d'une navette entre les villages pour la visite du parc		
2.	2.17	Amélioration du cheminement à l'intérieur du village de Treignes		

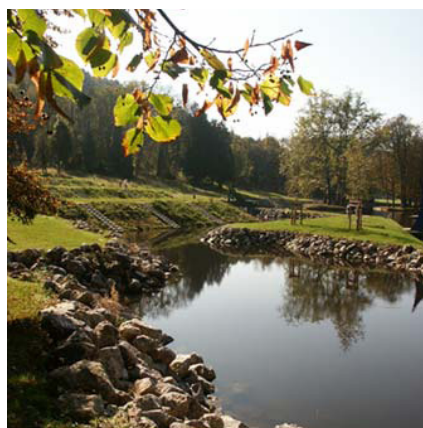
4.2.1.4 Tableau des projets abandonnés

Priorité PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Raison de l'abandon
3.	3.9	Classement et valorisation du vieux moulin de Mazée et de ses abords	Etablissement privé.

Titre 5

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DE VIROINVAL

5.1 SYNTHÈSE “AFOM”



Tourisme, Patrimoine, Culture et Traditions

Atouts		Faiblesses	
Pré-diagnostic	Population	Pré-diagnostic	Population
Qualité du patrimoine naturel et paysager ; Trois régions agro-géographiques spécifiques ; Identité historique riche ; Caractère rural très préservé ; Réseau hydrographique important ; Sous-sol varié ; Phénomènes karstiques remarquables ; Présence de nombreuses anciennes carrières ; Paysages au relief vigoureux ; Densité élevée de points de vue paysagers remarquables ; Quasi-totalité du territoire en périmètre d'intérêt paysager ; Vierves « plus beaux villages de Wallonie » ; Plus d'une centaine de biens repris à l'IPM ; Noyaux historiques bien préservés ; Importance de la forêt ; Territoire peu urbanisé ; Absence de friche industrielle abandonnée ;	Beauté de la région ; Vie associative (comités des fêtes, sport, fanfares, ...) ; Promenades entretenues ; Salle des fêtes dans chaque village ; Plaines de jeux ; Camping de qualité à Olloy et église bien rénovée ; Gare d'Olloy ; Office du tourisme ; Parc communal ; Centre Action-Sud ; Marché nocturne et hebdomadaire ; Salle de cinéma ; Festivités (carnavals, marche folklorique...) ; Maison des Baillis ; Possibilités d'escalade à Dourbes ;	Isolement et accessibilité faible ; Nom de la commune méconnu (au contraire des noms de villages) ; Quelques interventions nuisent à la qualité des paysages (antennes, urbanisation de loisirs, lotissements, lignes électriques, ...) ; Entrées de villages détériorées (faible qualité architecturale) ; Importante consommation d'espace par les activités de loisirs ; Pression touristique et activités de loisirs (dégradation du milieu, dépôts sauvages, pollution, ...) ; Isolement de Oignies, Le Mesnil et des hameaux (Matignolle et Regniessart) ; Enclavement par rapport à la	Vétusté de certaines salles des fêtes ; Disparition de la dynamique de fleurissement des villages ; Manque d'identité des villages par rapport à Viroinval ; Certaines plaines de jeux décentralisées (Le Mesnil, Olloy) ; Installations sportives vétustes à Olloy ; Office du tourisme mal situé ; Parc de Nismes à finaliser ; Manque d'infrastructures sportives ; Perturbations en période touristique (scouts) ; Pas de plaine de jeux à Dourbes ; Salle Dotherpa Dourbes ; Peu de soins du cours du Viroin ; Vétusté de la Tannerie à Dourbes ; Vétusté des ponts à Vierves et à Treignes ; Lavoir de Vierves à l'abandon ;

Réseau remarquable de chemins et sentiers ; Activité touristique importante ; Forte dynamique associative ; Offre culturelle et sportive importante et diversifiée ; RGBSR sur l'entièreté du territoire ; Périmètres de protection de la nature ; 9 monuments et 11 sites classés ; Inventaire récent des arbres remarquables (51 arbres) ; Parc Naturel Viroin-Hermeton.	Kayak ; Hébergements touristiques (gîtes ruraux...) ; Magnetic Valley ; Fermes biologiques ; Kiosques ;	N5/E420 ; 3 SAED.	Pas de salle communale à Vierves ; Panneaux didactiques détruits ; Certains sentiers de promenade impraticables.
--	---	----------------------	--

<i>Opportunités</i>			<i>Menaces</i>
Pré-diagnostic	Population (sur l'ensemble de la Commune)	Population (ciblées par villages)	Pré-diag. & Pop.
Se faire mieux connaître ; Tirer davantage profit de l'image de la commune ; Tirer profit du développement de la N5/E420 ; Réaliser un plan de gestion flore/faune pour les anciennes carrières ; Réaliser des études	Jumelage/échange entre villages (comités de quartier) ; Signalisation touristique ; Développement des circuits courts (agriculture, artisanat, commerces locaux, produits du terroir) ; Remise en état des différentes salles des fêtes et de leurs abords et création de nouvelles sales à Olloy et Vierves ; Mise en valeur du petit patrimoine (pompes, bornes, lavoir, sources, fontaines, kiosques, croix	Aménagement au sud de l'église de Le Mesnil ; Remettre en avant le four Banal de Le Mesnil (autoconstruit par les villageois) ; Restauration et utilisation du bâtiment dans la cour de l'école de Oignies ; Réouverture de la piste de ski, de la plaine de jeux de Oignies ; Poursuite de la brocante annuelle de Oignies ; Restauration de la salle l'Ardoisière de Oignies ;	Parcs éoliens ; Entrées de villages vulnérables ; Perte des traditions ; Oubli de certains villages ; Pression touristique trop

détaillées dans les anciens sites d'exploitation du sous-sol ; Redynamisation économique du territoire au travers du tourisme et des atouts locaux ; Développement dans le sens d'un tourisme vert ; Aménagement d'un tronçon de la ligne 132 dans le cadre du RAVeL ; Multiplication des coopérations intercommunales (cultures, sport, ...).	des Aviateurs) ; Organisation d'activités pour transmettre les coutumes, créations locales, nature, traditions manuelles, ... ; Fleurissement des villages ; Interdire tout type de dépôt sauvage ; Aider les associations (clubs sportifs, culturels) ; Création d'une école d'alpinisme ; Communication des activités et festivités ; Meilleur encadrement des scouts ; Meilleures infrastructures sportives ; Améliorer les abords du Viroin ; Plantations d'arbres intéressants ; Aménagement d'un RAVeL, des sentiers didactiques ; Mettre le chapiteau communal à disposition des comités de Viroinval ; Mettre en place un système d'échange local (SEL).	Visites guidées et restauration des ardoisières de Oignies ; Mise en place d'une journée Saint-Hubert à Oignies ; Créer un point de baignade à Nismes ; Aménagement du parc de Nismes (coin nature, infrastructures pour jeunes, parcours santé) ; Mini-ferme pédagogique, parc animalier à Nismes ; Aménagement/entretien des ruelles de Nismes ; Ouverture d'une bibliothèque à Nismes, Vierves et Oignies (+ médiathèque) ; Développement de la foire commerciale de Nismes ; Création d'une plaine de jeux à Dourbes ; Réparation du pont de la Tannerie de Dourbes ; Créer un lieu de rencontre à Vierves ainsi qu'une plaine de sports et jeux ; Maison des archives à Vierves ; Restauration des ponts de Vierves et Treignes ; Valorisation du cimetière de Treignes ; Rénover l'espace multisport de Mazée ; Maintien de la promenade le long du Viroin à Olloy.	importante.
---	--	---	--------------------

Jeunesse et Vie Associative

Atouts (pré-diagnostic)	Atouts (population)
- Chaque village abrite encore une école - Accueil petite enfance et extra-scolaire - Forte dynamique associative - Jeunesses et associations diverses (comités des fêtes, maisons de village, ...) - Offre culturelle et sportive très importante et diversifiée - Présence de deux centres de recherches en écologie (centre Marie Victorin et centre Paul Brien de l'ULB) - Parc communal de Nismes - Places publiques - Plainnes de jeux (Mazée, Oignies, Le Mesnil, Olloy)	- Présence de café dans certains villages (Le Mesnil, Oignies, Vierves, ...) - Maison de la Croix-Rouge à Nismes - Fête des voisins - Décoration du village de Vierves par les jeunes - Redynamisation des villages - Soutien aux associations de jeunesse pour les événements
Faiblesses (pré-diagnostic)	Faiblesses (population)
- Territoire de 12.000 hectares (densité de population quatre fois inférieure à la moyenne wallonne) - Isolement géographique et faible accessibilité du territoire communal - Isolement de Oignies, Le Mesnil et des hameaux - Evolution de la population peu dynamique - Vieillesse de la population - Phénomènes de migrations relativement importants (influence de villes proches telles que Couvin, Chimay, Charleroi, Namur, ...) - Solde naturel négatif - Revenus moyens par habitant faibles par rapport à la micro-région - Peu ou pas d'entreprises créatrices d'emploi - Taux de chômage élevé - Espaces publics de faible dimension, à dominante minérale et peu de distinction physique entre espace piéton et espace voirie - clivage entre les jeunes des différents villages (organisation de « bandes »). - problèmes de consommation de drogues ou de petite délinquance - Difficultés scolaires	- Vétusté de certaines salles des fêtes - Mauvais état ou mauvaise localisation de certaines plaines de jeux (Oignies, Olloy, ...) - Absence de plaine de jeux à Dourbes - Absence de salle communale à Vierves - Absence de local de jeunes à Treignes - Pas assez d'activités pour les jeunes et les Seniors - Plus de Vandalisme et incivilités courantes - Installations sportives vétustes (Olloy)

Opportunités (pré-diagnostic)	Opportunités (population)
- Maintenir les écoles - Réponse à la demande de sécurité et aux concentrations piétonnes existantes et potentielles (écoliers, sportifs, ...) - Développer de nouveaux espaces publics dissociés de l'espace rue là où le trafic pose problème - Satisfaction des besoins des habitants	- Jumelage/échanges entre villages (comités de quartier) - Remise en état des salles des fêtes - Création de potagers communautaires - Local pour la Jeunesse (Oignies, Olloy, Vierves, ...) - Plus d'activités pour les jeunes - Nouveau terrain de foot (Oignies) - Réouverture de la piste de ski et de la plaine de jeux de Oignies - Plus d'échanges entre associations - Dynamique intergénérationnelle - Éducation au respect des aînés - Ouverture d'une bibliothèque - médiathèque - Aides aux associations - Plaine de jeux (Olloy, Dourbes, Vierves) - Développement des activités d'éveil et de soutien scolaire - Ouverture d'un point de baignade - Infrastructures pour les jeunes, aménagement du parc communal de Nismes - Ouverture d'une école d'alpinisme - Ouverture d'écoles plus « modernes » - Implication des jeunes dans la vie villageoise - Développement des SEL (service d'échange local)
Menaces (pré-diagnostic)	Menaces (population)
- Disparition des écoles de village - Émigration des jeunes vers les plus grandes villes - Vieillesse de la population -	- Pas de soutien pour la jeunesse - Perte de la crèche d'Olloy - Disparition de la mixité sociale - Accentuation de la consommation de drogues - Ennui des jeunes - Pas de solutions face aux incivilités - Insécurité dans le parc - Pas de travail

Vie Sociale, Information et Communication

Atouts (pré-diagnostic)	Atouts (population)
- Chaque village abrite encore une école - Accueil petite enfance et extra-scolaire - Maison de la Croix-Rouge à Nismes - Services du CPAS (IDESS Taxi social) - Services du PCS et de la Plateforme Jeunesse - Services d'aide à la recherche d'un emploi (ALE, Guichet de l'emploi, MISEREM, CODEF et CFT) - Services à la population - Présence que quelques petits commerces et services de proximité	- Calme - Convivialité - Entraide toujours présente - Fête des voisins - Redynamisation des villages - Cellule locale d'intervention des services de secours mais essoufflement de ce service - Collaborations transfrontalières (ambulance) - Poste toujours présente à Nismes et Oignies - Groupes de 3^{ème} âge
Faiblesses (pré-diagnostic)	Faiblesses (population)
- Territoire de 12.000 hectares (densité de population quatre fois inférieure à la moyenne wallonne) - Isolement géographique et faible accessibilité du territoire communal - Isolement de Oignies, Le Mesnil et des hameaux - Evolution de la population peu dynamique - Vieillesse de la population - Phénomènes de migrations relativement importants (influence de villes proches telles que Couvin, Chimay, Charleroi, Namur, ...) - Solde naturel négatif - Revenus moyens par habitant faibles par rapport à la micro-région - 70 bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) - Commune pauvre en Wallonie et dans sa micro région - Hausse des prix de l'immobilier - Le nombre des bénéficiaires des services du PCS ne cesse d'augmenter - Logement permanent dans les campings - Manque en termes d'accès aux soins de santé	- Pas assez d'activités pour les jeunes et les Seniors - Plus de Vandalisme et incivilités courantes - Pas de travail - Manque de proximité de la Police (non connaissance des villageois) - Absence de l'agent de quartier - Isolement vis-à-vis des services de secours - Devoir se déplacer pour les documents administratifs - Réseau GSM très limité - Manque de communication, d'information - Manque de présence politique - Manque de guichets bancontact - Manque d'information relative aux services (CPAS, ...) - Poste inaccessible à Nismes

Opportunités (pré-diagnostic)	Opportunités (population)
- Maintenir les écoles - Développer de nouveaux espaces publics de rencontre intergénérationnels - Satisfaction des besoins des habitants - Décentraliser certains services basés à Nismes dans d'autres villages de l'entité - Développement des SEL (service d'échange local) - Jumelages/échanges entre villages (comités de quartier) - Développer des services de facilité pour la mobilité - Création d'un bulletin communal d'information - Développement du service transport et accompagnement des personnes âgées par des bénévoles - Développer un atelier d'échange entre les générations	- Création de potagers communautaires - Dynamique intergénérationnelle - Éducation au respect des aînés - Service d'incendie local - Plus de services de proximité - Plus de proximité de la police - Nouvelle maison de repos ou agrandissement du home - Développer des services de maintien à domicile - Lieu de rencontre - Cantonnier, garde champêtre, personne de contact - Décentralisation, permanence administrative des services communaux - Point de contact pour population âgée - Meilleurs réseaux de téléphonie et Internet - Meilleure coordination des services d'intervention (collaboration avec la France) - Créer des lieux d'information et d'échanges - Place plus importante au centre des villages pour garder la convivialité - Pavillons individuels pour les retraités
Menaces (pré-diagnostic)	Menaces (population)
- Disparition des écoles de village - Émigration des jeunes vers les plus grandes villes - Vieillesse de la population - Disparition de la mixité sociale - Appauvrissement de la population - Disparition des commerces de proximité	- Perte de la crèche d'Olloy - Pas de solutions face aux incivilités - Pas de travail - De plus en plus de population extérieure - Augmentation des prix des logements

Cadre de Vie, Environnement, Energie et Mobilité

Atouts (pré-diagnostic)	Atouts (population)
Cadre de Vie : - Qualité du patrimoine naturel, paysager et bâti - Identité historique riche - Caractère rural très préservé - Noyaux historiques bien préservés - Faible évolution de l'urbanisation - Bâti traditionnel en bon état, pas de quartier dégradé, de friche industrielle abandonnée - 10 monuments et 11 sites classés - Plus d'une centaine de biens repris à l'IPM - RGBSR sur l'entièreté du territoire - Transformations contemporaines respectueuses Environnement : - Réseau hydrographique important - Sous-sol varié - Présence de 2 centres de recherches en écologie - Réseau écologique bien développé - Pouvoir auto-épurateur des cours d'eau - Flore et faune très riche - Nombreuses actions en faveur de l'environnement - Protection de la nature (4 Natura 2000, 1 ZHIB, 3 CSIS, 1 RF, 3 RND, 3 RNA) - Parc Naturel Viroin-Hermeton - Plan Communal de Développement de la Nature - Plan Maya - 2 (3) stations d'épurations existantes	Cadre de Vie : - Tranquillité/calme/ruralité, air pur - Beauté/charme des villages et des paysages - Liberté de jeu pour les enfants (pas de dangerosité) - Volonté d'entretien et de conservation du patrimoine bâti - Augmentation du confort - Gentillesse/amabilité/convivialité/entraide des habitants - Balisage et entretien des sentiers de promenades, aire de pique-nique, plaines de jeux - Cœur de village réel (âme) - Entretien pont, kiosque à Vierves Environnement : - Nature/biodiversité exceptionnelle - Propreté (Nismes) - Parc à containers de Vierves - Mare didactique à Vierves - Dourbes : absence d'ondes (bon pour la santé) - Tri des déchets - Qualité des eaux - Pas de cultures, pas de pollutions (Oignies) Energie : - Parts de bois (mais payantes – Mazée, Vierves) Mobilité : - Meilleure mobilité → pas d'isolement grâce aux voitures (gens du cru restent au village) - Piste cyclable (Olloy) - Radar préventif (Nismes) - Ilots directionnels/chicanes (Nismes) - Aires de parking (Olloy) - Service de transport accessible à l'ensemble de la population et

- Réseau d'égout relativement complet - La plupart des villages en épuration collective au PASH - Réseaux complets en électricité et en eau (captages suffisants) - Collecte des déchets efficace - Succès du parc à conteneurs - Bulles à verre bien réparties Energie : - Commune Energé-éthique - Nombreuses actions en matière d'énergie - Engagement à réduire de 20 % les émissions de CO2 en 2020 - Présence d'un conseiller en énergie Mobilité : - Routes régionales, faible charge, pas de problème de congestion - Plusieurs aménagements sécurisés dans la traversée des villages - Réseau de voiries bien développé - Réseau remarquable de chemins de sentiers - Alternatives à la voiture	- aux chercheurs d'emploi (taxi social) - Contournement du village de Vierves
--	--

Faiblesses (pré-diagnostic)	Faiblesses (population)
Cadre de Vie : - Isolement géographique et faible accessibilité - Isolement de Oignies, Le Mesnil et des hameaux - Les habitants s'identifient davantage à leur village qu'à l'ensemble de la Commune - Sentiment d'insécurité - Extension (étirement) et dispersion du bâti - Ruptures pour certaines constructions contemporaines dans les centres	Cadre de Vie : - Vétusté de certains bâtiments privés et publics : ponts, lavoirs, kiosques, tannerie de Dourbes - Manque de proximité de la police - Plaines de jeux : insécurité, « squattée » à Mazée), inexistante (Dourbes), trop excentrée (Olloy), en mauvais état (Oignies) - Manque de bancs et poubelles publics - Antenne GSM – Vierves

de village - Urbanisme peu intégré dans les lotissements périphériques - Entrées de villages détériorées Environnement : - Plantes invasives - Phénomènes d'inondation récurrents - Situation précaire des cours d'eau en période d'étiage - Proximité de Chooz - Part non négligeable d'EH en assainissement autonome - Rejets directs dans les cours d'eau Energie : - Absence de réseau de distribution du gaz naturel - Faible état d'avancement de la politique idéale relative aux énergies renouvelables Mobilité : - Enclavement par rapport à la N5/E420 - Offre ferroviaire faible – offre TEC insuffisante - Le relief constitue un obstacle aux déplacements doux - Structure des voiries régionales dangereuse, sentiment d'insécurité - Peu de trottoirs et accotements aménagés - Infrastructures cyclables à usage utilitaire inexistantes - Espaces publics de faible dimension, à dominante minérale et peu de distinction physique entre espace piéton et espace voirie	- Pas de téléphone public (Dourbes) - Réseau GSM mauvais (Dourbes, Le Mesnil) - Pas de fibre optique - Pas de pression d'eau (Dourbes) Environnement : - Dépôts illicites, manque de propreté, dégradation de l'environnement, vandalisme, incivilités - Manque d'entretien, de propreté dans certaines propriétés (dépôts pneus, vieux véhicules) - Chats et chiens errants qui se multiplient (désagréments sonores, déjections) - Fauchage tardif inadapté (ex. : orchidées fauchées) - Peu de soin du cours du Viroin - Mauvaise qualité de l'eau (calcaire → chlore) - Disparition de la dynamique de fleurissement des villages - Entretien + insécurité Parc communal, à finaliser - Mauvais emplacement des bulles à verre à Vierves - Faible fréquence du ramassage d'immondices Energie : - Partage des parts de bois à mauvaise échelle (mieux si d'abord par village puis l'entité) Mobilité : - Manque de transports en commun et diminution des possibilités (suppression, changement d'horaire, mauvaises correspondance) - Déplacements compliqués en hiver - Mobilité le soir et le weekend - Stationnement difficile (Vierves, Nismes) - Mauvais état et manque d'entretien des voiries communales, parfois moyenâgeuses (Vierves) - Fonte du goudron au niveau de la rue du Château à Mazée dès les moindres chaleurs - Dos d'ânes mal adaptés (Nismes) - Poids lourds sur la place (Nismes) - Mauvaise signalisation routière au nord de Dourbes - Entretien des trottoirs
--	---

	- Beaucoup de circulation - Vitesse excessive dans les villages, notamment camions et en sens unique - Sentiers de promenade impraticables - Pas d'abri de bus (Oignies, Le Mesnil) - Poste inaccessible, parking dangereux (Nismes) - Sécurité des déplacements mise à mal par le fauchage tardif (ex. du gibier)
--	---

Opportunités (pré-diagnostic)	Opportunités (population)
Cadre de Vie – Environnement : - Développer de nouveaux espaces publics de rencontre intergénérationnels - Réussir un développement avec un usage parcimonieux du sol Energie : - Développement du recours aux énergies plus respectueuses de l'environnement (gaz naturel, solaire, bois,...) Mobilité : - Améliorer la mobilité interne et vers l'extérieur - Tirer profit du développement de la N5/E420 - Répondre à la demande de TEC (mise au point de solutions alternatives innovantes dans ce domaine) - Développer des services de facilité pour la mobilité - Poursuivre les aménagements de sécurisation - Réponse à la demande de sécurité et aux concentrations piétonnes existantes et potentielles (écoliers, centre des villages, ...) - Développer un réseau de voies lentes dans les villages - Développer de nouveaux espaces publics dissociés de l'espace rue là où le trafic pose problème	Cadre de Vie : - Eviter l'isolement des villages du bout de la commune (Mazée, Oignies, Le Mesnil) - mise en avant de Oignies (village-frontière) - Respect de la vie villageoise - Créer lieu de rencontre à Vierves - Plaines de sport/de jeux à Vierves, à Fourbes - Point de baignade (Nismes) - Création/réouverture de plaines de jeux - Jardin de plaisance/ parc animalier (Nismes) - Sécuriser le tour du parc communal (motos, ...) - Parcours Vita dans le Parc entre autre (pour les jeunes notamment) - Poubelles/cendriers et bancs publics, notamment au bord du Viroin, près des églises - Mettre en avant les maisons de Najauge (patrimoine à valoriser par des publications par exemple) - Garder le cachet authentique des villages - Restaurer/valoriser (petit) patrimoine : vieux pont (Treignes), kiosque (Mazée), fontaines, lavoirs, salles communales, maisons à l'abandon, pont tannerie de Fourbes, pompes, Croix des Aviateurs - Meilleur suivi des restaurations (conservation) - Sécuriser le puits place de Mazée - Meilleurs réseaux de téléphonie et internet - Meilleure couverture GSM - Fibre optique - Sécurité contre les vols

	- Présence policière « agissante » (se déplaçant à cheval), plus de proximité (pas que des passages en voiture) Environnement : - Garde champêtre, personne de contact - Propreté (routes, caniveaux) - interdire tout type de dépôt sauvage (caravanes, voitures, ...) - Egouttage/épuration des eaux usées (bassin de décantation, lagunage) - Actions face aux inondations - Refaire filets d'eau, avaloirs et trous dans les rues - Amélioration des bords du Viroin (poubelles, bancs) - Aménager haies du cimetière à Nismes - Plantation/entretien d'arbres intéressants - Fleurir villages avec organisation pour l'arrosage, bacs à fleurs gérés par la population - Aménagement sud église Le Mesnil : arbres fruitiers, plantations traditionnelles, mellifères via la cellule verger du PCDN) - Développer les actions du Plan Maya - Création de potagers partagés/communautaires - Ne plus utiliser de pesticides - Consignation des canettes Energie : - Eoliennes (Vierves) - Réunion d'information relative à la centrale de Chooz (mesures de précaution) Mobilité : - Cantonnier - Aménagement des routes - Aménagement/entretien des ruelles (côté pittoresque, agréable) + placement nom des lieux - Limiter la vitesse aux entrées de village, casse-vitesse et panneaux appropriés - Faciliter le passage des bus - Abribus en bâti local - Placement de miroirs incassables (Oignies)
--	---

	- Dégager les routes en hiver - Plus de service de proximité (bus, déneigement) - Meilleur accès à la gare de Mariembourg - Flécher cheminement piéton Dourbes-gare de Mariembourg - Aménagement des piétonniers, de pistes cyclables, de sentiers praticables (sécurité routière), d'un RAVeL (le long des voies du CFV3V ? en aval de Treignes ? sentier longeant le Viroin ?) - Retracer les passages pour piétons - Co-voiturage - Interdiction parking rue de Le Mesnil (Oignies) - Parking pour les salles communales (Treignes, Vierves)
--	---

Menaces (pré-diagnostic)	Menaces (population)
Cadre de Vie – Environnement : - Centrale nucléaire de Chooz - Tendance à une urbanisation diffuse et/ou linéaire - Parcs éoliens - Entrées de village vulnérables - Difficultés à régler les situations transitoires - Contrôle de l'effectivité des épurations individuelles Mobilité : - Délaisser les personnes à « faible mobilité » - Légation totale de l'espace rue à la voiture dans certaines agglomérations	Cadre de Vie : - Isolement des villages du bout de la commune (problème de mobilité et services non présents) - Dangerosité d'une maison à l'abandon (risques d'écroulement et électricité) (Le Mesnil) - Pas de suite à la consultation, pas d'amélioration des points négatifs actuels et découragement des citoyens - Dépeuplement du village (Olloy) - Mort du village (avis de certains habitants à Vierves) - Pas de solution face aux incivilités (tags, feux, ...) - Insécurité dans le parc, arboretum, place (Nismes) Environnement : - Mise en place d'une porcherie (Le Mesnil) - Augmentation des nuisances de l'agriculture intensive et extensive (recyclage du terrain de foot ?) - Plan Natura2000 vs zone d'activité économique de Mariembourg (nuisances, paysages, ...) Energie : - Tendance à l'augmentation des prix des parts de bois (depuis l'instauration du nouveau système – Mazée) et à la diminution de la

	quantité (Vierves) - Centrale de Chooz à 12 km : sécurité ? (manque d'informations) - Incinérateur de Givet - Installation d'éoliennes (Dourbes) Mobilité : - Fermeture des lignes de transport en commun - Diminution du nombre de bus - Coût des transports
--	--

Economie Locale et Emploi

Atouts (pré-diagnostic)	Atouts (population)
Economie-Emploi - Chaque village abrite encore au moins un commerce de proximité, un café - Politique d'aide à l'emploi et d'insertion professionnelle volontariste - 2 centres de recherche en écologie (ULB et Centre Marie Victorin) - Pas de friche industrielle abandonnée - Forte dynamique associative Agriculture - Quelques sols d'excellente aptitude culturale - Bonne adéquation avec la zone agricole au PDS - Parcellaire agricole bien structuré - Les exploitations agricoles restent de petites tailles et les exploitants sont jeunes - Fermes en activité Forêt - Importance de la forêt - La forêt reste une source non négligeable de financement pour la commune Tourisme	Economie-Emploi - Services de transport accessibles aux chercheurs d'emploi - Salle de cinéma - Marché nocturne - Marché hebdomadaire Agriculture - Fermes biologiques Forêt - Parts de bois Tourisme - Développement de gîtes ruraux - Aire de pique-nique - Magnetic Valley - 1 camping de qualité à Olloy - Office du tourisme - Machine à pain - Parc communal

- Qualité du patrimoine naturel et paysager - Identité historique riche - Caractère rural très préservé (image attractive de la commune) - Activité touristique importante et riche potentiel en attractions touristiques - Développement dans le sens d'un tourisme vert (gîtes, chambres d'hôtes, ...)	
--	--

Faiblesses (pré-diagnostic)	Faiblesses (population)
Economie-Emploi - Isolement et accessibilité faible (déplacements nécessaire pour les commerces) - Isolement de Oignies, Le Mesnil et les hameaux - Enclavement par rapport à la N5/E420 - Les activités économiques sont peu représentées - Peu ou pas d'entreprises créatrices d'emplois - Vieillesse de la population - Revenus moyens faibles par rapport à la micro-région - Taux de chômage élevé (22,9 % en 2013) - Nombre de demandeurs d'emploi en hausse depuis 2003 - Disparition des commerces Agriculture - Majorité de sols à charge caillouteuse peu apte à l'agriculture Tourisme - Nom de la commune méconnu - Envahissement progressif par le bâti de type touristique, importante consommation d'espace par les activités de loisirs	Economie-Emploi - Pas de café à Dourbes - Pas de librairie à Olloy - Vétusté de la Tannerie de Dourbes - Manque d'emploi (chômage, population défavorisée) Forêt - Partage des parts de bois à mauvaise échelle Tourisme - Panneaux didactiques et touristiques détruits - Touristes non dépensiers, en autarcie dans les gîtes - Office du tourisme mal situé - Aménagement du parc de Nismes à finaliser - Problématique des mobil-homes - Pas d'attraction pour les mobil-homes - Lavoir de Vierves à l'abandon - Aménagement du Parc de Nismes à finaliser - Certains sentiers de promenades impraticables

Opportunités (pré-diagnostic)	Opportunités (population)
Economie-Emploi - Tirer profit du développement de la N5/E420 - Redynamisation économique du territoire (tourisme, atouts économiques, commerces locaux) - Développement de circuits courts (agriculture, artisanat, commerces locaux) - Encourager les métiers de productions (agriculture, sylviculture, artisanat) - Poursuivre la promotion des produits du terroir (marché) Forêt - Surface forestière : opportunité en termes de production de bois, chasse, taxe de seconde résidence, ... - Développement de la filière bois Tourisme - Se faire mieux connaître - Tirer davantage profit de son image - Développement de l'emploi lié au tourisme - Développement dans le sens d'un tourisme vert - Porte du Massif forestier	Economie-Emploi - Création d'emplois - Évolution et développement du commerce - SEL (système d'échange local) - Poursuite de la brocante annuelle de Oignies - Soutien des commerçants et artisans (association) - École d'Alpinisme au Fondry des Chiens - Rénovation du patrimoine - Maintien de l'entrée des Ardoisières à Oignies - Remettre en avant le four Banal de Le Mesnil - Infrastructures collectives pour les premières transformations par les petits producteurs - Création d'une miellerie, une fromagerie et un endroit pour vendre et distribuer des aliments produits dans les jardins et les vergers (à Mazée) - Développement des activités rurales - Création d'une mico-brasserie avec culture du houblon (emploi et savoir-faire) - Développement de la foire commerciale de Nismes Agriculture - Développement de l'agriculture biologique Tourisme - Restauration des panneaux touristiques et didactiques - Réouverture de la piste de ski de Oignies - Recréer une bonne atmosphère pour attirer les touristes d'un jour - Création d'une mini-ferme pédagogique, d'un parc animalier - Plan global pour le tourisme - Mise en valeur du riche patrimoine historique et rural

Menaces (pré-diagnostic)	Menaces (population)
Economie-Emploi - Disparition des entreprises, des commerces, ... Agriculture - Disparition des exploitations agricoles Tourisme - Tourisme : nuisances (pollution des eaux, dégradation du milieu naturel, dépôts sauvages, ...) - Pression touristique trop importante	Economie-Emploi - Pas de travail - Disparition des commerces - Mise en place d'une porcherie à Le Mesnil - Vieillissement de la population (dépendance pour certains et transplantation à l'extérieur de la région) - Appauvrissement de la population - Plan Natura vs zone d'activité économique de Mariembourg (nuisances) - Projets industriels (porcherie, poulailler, ...) Agriculture - Augmentation des nuisances de l'agriculture extensive et intensive Forêt - De moins en moins de parts de bois et tendance à l'augmentation des prix des parts de bois (depuis l'instauration du nouveau système) Tourisme - Trop de touristes

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DE DOCUMENTATION

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DE DOCUMENTATION
OUVRAGES ET LIVRES
DOCUMENTS ET RAPPORT D'ÉTUDES
BROCHURES ET FOLDERS
CARTOGRAPHIE
SITES INTERNET



BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DE DOCUMENTATION

Ouvrages et livres

- *Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, Crédit communal, 1983
- *Le patrimoine monumental de la Belgique, volume 9 tome 2*, Mardaga, 1982
- *Le RGBSR*, MRW-FRW, 1999
- *Schéma de Développement de l'Espace Régional*, Gouvernement wallon, 1999

Documents et rapport d'études

- *Arbres de Belgique, Inventaire dendrologique 1987-1992*, J.C. Baudouin, Ph. De Spoelberch, 1992
- *Archives du Service géologique de Belgique*
- *Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE)*, Coordination officieuse, SPW-DGO4, 2011
- *Documents de l'administration du cadastre*
- *Documents et archives de l'Administration communale*
- *Données de l'INASTI*
- *Données de l'INS*
- *Données de la SNCB*
- *Données du BEPN*
- *Données du FOREM*
- *Données du SPW-DGO1*
- *Données du TEC Namur-Luxembourg*
- *Etat de l'environnement wallon*, SPW-DGO3, 2011
- *Etude du réseau écologique*, Centre Marie-Victorin, L. Woué, 1998
- *Le schéma de structure communal de Viroinval*, JNC AWP, 2009
- *Les territoires paysagers de Wallonie*, MRW-DGATLP/CPDT (sous la Direction de Claude Feltz), 2004
- *Liste des arbres et haies remarquables de la commune de Viroinval*, MRW - DGATLP et DGRNE, 1993, 1999 et 2003
- *Plan (Inter)communal de Mobilité de Couvin – Viroinval, Rapport final*, Survey et Aménagement, Juin 2002
- *Plan Communal de Développement de la Nature*, Centre Marie Victorin, L. Woué, 1998
- *Plan de secteur de Philippeville - Couvin (A.R. 24/04/1980)*, planches 58/1 (Sautour), 58/2 (Surice), 58/5 (Olloy-sur-Viroin), 58/6 (Treignes), 57/8 (Couvin), 63/1 (Moulin-Manteau) et 63/2 (Moulin de Chestion) - éch. 1:25.000, MRW -DGATLP
- *Profil financier de la commune de Viroinval*, DEXIA
- *Programme « Prévention des risques de pollution », Rapport définitif de l'étude réalisée dans l'entité de Viroinval*, Fondation du Gouverneur René Close, L. Matthews, E. Lefèvre, J.M. Lemaire, février 1997
- *Programme communal d'actions en matière de Logement*, Commune de Viroinval
- *Programme Communal de Développement Rural*, FRW, 1999
- *Schéma directeur cyclable des Arrondissements de Dinant et de Philippeville, Phase 1 et 2*, Survey et Aménagement, Août 2003
- *Viroin-Hermeton, un espace pour un parc naturel*, Cercles des naturalistes de Belgique, Léon Woué, Damien Hubaut, 2004

Brochures et folders

- *Agenda culturel*, Centre Culturel Régional de l'Arrondissement de Philippeville
- *Brochures pour activités de groupe*, Office du Tourisme de Viroinval
- *Guide « Culture-Nature »*, Office du Tourisme de Viroinval
- *Guide « Détente et loisirs sportifs »*, Office du Tourisme de Viroinval
- *Guide d'hébergement*, Office du Tourisme de Viroinval

- *Guide pratique « Vallées des eaux vives »*, Maison du Tourisme des Vallées des eaux vives, 2005
- *L'Echo des Coteaux*, Bulletin d'information du programme LIFE Pelouses sèches de Haute Meuse
- *Le Journal du Parc naturel, Trimestriel*, Maison du Parc naturel

Cartographie

- *Archives du Service géologique de Belgique*
- *Atlas des Communications vicinales de Viroinval, 1841*
- *Atlas des cours d'eau*
- *Cartes de cabinet des Pays-Bas autrichiens*, dressées à l'initiative du Comte de Ferraris, 1770
- *Cartes topographiques 1881*, Dépôt Légal de la Guerre
- *Cartes topographiques 1930*, Institut cartographique Militaire
- *Cartes topographiques 1986*, Planches 57-4, 57-8, 58-1, 58-2, 58-5, 58-6, 63-1 et 63-2, Institut Géographique National
- *Plan communal général d'égouttage*, Commune de Viroinval, 1997
- *Plan d'assainissement du sous-bassin hydrographique Meuse amont et Oise*
- *Plan de Classement des terres*, Remembrement de Viroinval, Art. 19
- *Plan photographique numérique communal*, DGPL, 1999-2000
- *Planches cadastrales scannées et natures cadastrales*, Service fédéral Finances
- *Plans du réseau AIEG*
- *Plans du réseau INASEP*
- *Plans du réseau SWDE*
- *Projet de cartographie numérique des sols de Wallonie*, MRW-DGA, 2003
- *Réseau routier régional wallon*, M.E.T. - D.G.1/D.114, 2005.

Sites internet

- <http://agriculture.wallonie.be>
- <http://cartographie.wallonie.be/PortailCarto/>
- <http://cpdt.wallonie.be/>
- <http://environnement.wallonie.be/cartosig>
- <http://environnement.wallonie.be/cartosig/cartegeologique/>
- <http://met.wallonie.be/>
- <http://mrw.wallonie.be/dgatlp>
- <http://mrw.wallonie.be/dgrne>
- <http://mrw.wallonie.be/dgrne/cartodnf/>
- http://mrw.wallonie.be/dgrne/fiches_enviro/Index.htm
- <http://mrw.wallonie.be/dgrne/sibw/>
- <http://patrimoine.met.wallonie.be/cartotheque/>
- <http://sder.wallonie.be>
- <http://statbel.fgov.be/>
- <http://users.skynet.be/cfv3v/>
- <http://wallex.wallonie.be>
- <http://www.b-rail.be/main/F/index.php>
- <http://www.leforem.be>
- <http://www.pnvh.be/index.php>
- <http://www.spge.be/>
- <http://www.tec-wl.be>
- <http://www.viroinval.be>, Site officiel de la commune de Viroinval, 2005

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES



LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : liste des arbres remarquables de la commune de Viroinval
- Annexe 2 : description des 50 unités visuelles du schéma de structure
- Annexe 3 : options et mesures d'aménagement du schéma de structure
- Annexe 4 : description des biens classés telle qu'elle est faite dans l'Inventaire du Patrimoine Monumental de la Belgique (volume 9 tome 2, Mardaga, 1982)
- Annexe 5 : ensemble des bâtiments repris à l'inventaire du patrimoine monumental ainsi que leur description
- Annexe 6 : liste des entreprises actives dans la commune de Viroinval
- Annexe 7 : composition du Centre Public d'Action Sociale (CPAS)
- Annexe 8 : liste des différentes associations culturelles actives dans l'entité de Viroinval
- Annexe 9 : répertoire des clubs sportifs
- Annexe 10 : guide des attractions touristiques de la commune de Viroinval
- Annexe 11 : déclaration de politique communale
- Annexe 12 : composition du Collège communal et répartition des compétences de chacun de ses membres
- Annexe 13 : composition du Conseil communal
- Annexe 14 : organigramme des services communaux
- Annexe 15 : finances communales